

## SOMMAIRE

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

### Décisions :

ONL - Location d'espace..... **Page 3374**

CHRD - Location d'espace ..... **Page 3375**

### Arrêtés municipaux :

- Délégation provisoire de signature pendant la période du 21 octobre au 2 novembre 2016 inclus, en remplacement des élus absents.....  
..... **Page 3375**

- Délégation de signature à un fonctionnaire territorial ... **Page 3375**

- Délégation provisoire de signature de l'ensemble des titres et des mandats émis par la Ville de Lyon en l'absence de M. Richard Brumm..... **Page 3376**

- Abrogation de délégation de signature à un fonctionnaire territorial ..... **Page 3376**

- Modification au règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents..... **Page 3378**

- Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 3378**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines :

Recrutement non titulaire complément temps partiel - Recrutement pour complément temps partiel - Recrutement remplaçant - Recrutement remplaçant agent en disponibilité - Réintégration suite à congé parental - ST : Arrêté rectificatif-RSA - Arrêté rectificatif-RSA - (ST : Nomination stagiaire catégorie C - Nomination stagiaire - Recrutement remplaçant agent congé parental - ..... **Page 3421**

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES EN SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2016

**2016-36** - Convention de mise à disposition de la maison de Charmanon entre le CCAS et les Petits Frères des Pauvres pour l'accueil à la journée des résidents de l'EHPAD les Balcons de l'Île Barbe.....  
..... **Page 3423**

**2016-37** - Convention avec l'association « Le Museau sur l'Asphalte » pour des interventions de chiens-visiteurs à l'EHPAD Villette d'or..... **Page 3424**

**2016-38** - Modification du règlement intérieur du CCAS (usagers des antennes solidarités et fiche de déclaration)..... **Page 3424**

**2016-39** - Convention de groupement de commandes avec la Ville de

Lyon pour la prestation relative aux déplacements professionnels...  
..... **Page 3424**

**2016-40** - Délégations de pouvoirs données au Vice-Président d'accomplir certains actes de gestion - Modification de la délibération n° 2015-57, article 1 - alinéa 7..... **Page 3425**

**2016-41** - Convention entre la Ville de Lyon/ CCAS et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour les années 2016 à 2018..... **Page 3425**

**2016-42** - Evolution du tableau des effectifs..... **Page 3426**

Conseils d'arrondissements – Avis ..... **Page 3427**

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction des marchés publics - Avis ..... **Page 3427**

- Occupation du droit des sols : permis de construire, permis de

démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage ..... **Pages 3078 à 3437**

# RAPPORTS DU MAIRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

(n° 2011/3861 à 2011/3863)

Désignation d'un Secrétaire de séance ..... **Page 3439**

Appel nominal ..... **Page 3439**

Adoption des procès-verbaux des séances des 6 juin et 4 juillet 2016 ..... **Page 3439**

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015 ..... **Page 3440**

Questions écrites du 1<sup>er</sup> arrondissement ..... **Page 3440**

Question n° 1 : Qualité de l'air au sein et aux abords de l'école Michel Servet ..... **Page 3440**

Question n° 2 : Défaut d'information des Maires d'arrondissement. **Page 3442**

Question n° 3 – Inventaire des équipements de proximité ..... **Page 3443**

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE ..... **Page 3444**

2016/2340 - Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon lors d'organisation de primaires de partis politiques ..... **Page 3444**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

2016/2320 - Modification de la délibération n° 2016/1955 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 578 300 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 22 logements PLS situé 1, rue Philibert Delorme à Lyon 1<sup>er</sup> ..... **Page 3445**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

2016/2307 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 320 000 euros - Opération : ravalement des façades et réfection des clôtures d'une résidence de 39 logements PLS situés 2 et 2 bis, rue du Dauphiné à Lyon 3<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

2016/2308 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 185 000 euros - Opération : ravalement des façades d'une résidence de 44 logements situés 150, avenue des Frères Lumière à Lyon 8<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

2016/2314 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 392 052 euros - Opération : acquisition en VEFA de 25 logements -20 logements PLUS et 5 logements PLAI-situés rue des Docks à Lyon 9<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

2016/2315 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 743 104 euros - Opération : acquisition, amélioration de 56 logements -42 logements PLUS et 14 logements PLAI- situés 15-33, rue Desaix à Lyon 3<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

2016/2316 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 912 025 euros - Opération : acquisition, amélioration de 19 logements PLS situés 50, rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

2016/2317 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 4 167 022 euros - Opération : réhabilitation de 100 logements situés 10, rue des Aqueducs à Lyon 5<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

2016/2318 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant

total de 965 933 euros - Opération : acquisition, amélioration de 19 logements -14 logements PLUS et 5 logements PLAI- situés 42, avenue Félix Faure à Lyon 3<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

2016/2319 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 049 777 euros - Opération : acquisition, amélioration de 19 logements PLS situés 68, rue Tronchet à Lyon 6<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

2016/2321 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 614 100 euros - Opération : construction de 31 logements en PSLA situés aux angles des rues Pré Gaudry et Félizat à Lyon 7<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

2016/2322 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 268 926 euros - Opération : acquisition en VEFA de 25 logements -17 logements PLUS et 8 logements PLAI-situés rue Edmond Locard à Lyon 5<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

2016/2324 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 5 062 306 euros - Opération : acquisition, amélioration de 118 logements -48 logements PLUS, 35 logements PLAI et 35 logements PLS-situés 118, rue Chaponnay à Lyon 3<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

2016/2327 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 290 000 euros - Opération : ravalement des façades d'une résidence de 60 logements PLS situés 84, rue du Dauphiné à Lyon 3<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

2016/2331 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 097 300 euros - Opération : acquisition en VEFA de 9 logements PLS situés 69, rue de Montagny à Lyon 8<sup>e</sup> ..... **Page 3446**

2016/2355 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Résidences Sociales de France pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 6 897 632 euros - Opération : construction d'une résidence de jeunes actifs de 39 logements -31 logements PLUS et 8 logements PLAI- et d'une résidence universitaire de 105 logements PLS situés ZAC Duchère ilot 5 D à Lyon 9<sup>e</sup> ... **Page 3447**

2016/2309 - e-administration et quotient familial – Approbation d'une convention avec la DGFIP et le SMAG pour faciliter le rapatriement des données fiscales sur accord de l'utilisateur ..... **Page 3447**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

2016/2311 - Congrégation Province de France des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée – Transfert du siège social de l'établissement au 36 rue de Trion à Lyon 5<sup>e</sup> ..... **Page 3447**

2016/2341 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'ordre des avocats du barreau de Lyon, sis 42 rue de Bonnel à Lyon 3<sup>e</sup>, pour la réalisation de consultations d'avocats dans les mairies d'arrondissement - Approbation et autorisation de signature d'une convention annuelle mixte ..... **Page 3447**

2016/2351 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2017 ..... **Page 3447**

2016/2356 - Convention relative à la mise à disposition de locaux en vue de la création d'un bureau Etat-Civil au sein de l'Hôpital privé Natecia ..... **Page 3447**

2016/2361 - Convention relative à la mise à disposition de locaux en vue de la création d'un bureau Etat-Civil au sein du Centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc ..... **Page 3447**

2016/2345 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la prestation relative aux déplace-

ments professionnels ..... **Page 3447**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

2016/2353 - Modification de la délibération n° 2016/2167 du 6 juin 2016 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEM-CODA, pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 610 000 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 9 logements PLS situés 12, rue d'Arménie à Lyon 3<sup>e</sup> ..... **Page 3447**

2016/2354 - Modification de la délibération n° 2015/1176 du 1er juin 2015 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Association Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles, pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 11 443 907 euros - Opération : construction d'un immeuble comprenant un EHPAD de 74 lits -dont 8 lits d'hébergement temporaire- et de 17 logements PLS adaptés situés 15, rue Crépet à Lyon 7<sup>e</sup> ..... **Page 3447**

2016/2325 - Garantie sollicitée à hauteur de 50 % par l'Association scolaire La Favorite pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 000 000 euros - Opération : construction d'un bâtiment scolaire situé 25, avenue du Point du Jour à Lyon 5<sup>e</sup> ..... **Page 3447**

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

2016/2326 - Garantie sollicitée à hauteur de 80 % par l'OGEC Notre Dame du Point du Jour pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 375 000 euros - Opération : travaux de réhabilitation et de modernisation de l'école située 7, place Bénédicte Teissier à Lyon 5<sup>e</sup> ..... **Page 3447**

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2016/2343 - Attribution de subventions, pour un montant total de 10 000 euros, à deux projets de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire ..... **Page 3448**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

2016/2369 - Attribution d'une subvention de 65 800 euros au Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes -CADR-, 215 rue de Vendôme à Lyon 3<sup>e</sup>, pour son programme d'actions relatif à la Semaine de la Solidarité Internationale 2016 ..... **Page 3448**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

2016/2370 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Nouvel Institut Franco-Chinois, sis 2 rue des Sœurs Bouvier à Lyon 5<sup>e</sup>, pour son programme d'actions 2016 ..... **Page 3449**

2016/2374 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association «La Caravane des dix mots» sise 17 bis rue Saint Eusèbe à Lyon 3<sup>e</sup>, pour son programme d'actions pour l'année 2016..... **Page 3449**

2016/2332 - Attribution de subventions pour un montant total de 17 000 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon ..... **Page 3450**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

2016/2373 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville – Approbation d'une convention cadre ..... **Page 3450**

2016/2394 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'Association Village des Créateurs du Passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design – Approbation d'une convention cadre ..... **Page 3450**

2016/2344 - REPORTE ..... **Page 3450**

2016/2364 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Lyon International, sise 7 rue Major Martin à Lyon 1<sup>er</sup>, pour son programme d'accueil des nouveaux résidents étrangers à Lyon - Année 2016..... **Page 3450**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

2016/2365 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Accueil des Villes Françaises Lyon-Rhône -AVF-, sise 5 place de la Baleine à Lyon 5<sup>e</sup>, pour son programme d'accueil des nouveaux arrivants à Lyon - Année 2016 ..... **Page 3450**

2016/2366 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association pour les Echanges et la coopération entre Lyon et Erevan -Arménie-, «APECLE», sise 7 rue Major Martin à Lyon 1<sup>er</sup>, pour son programme d'actions 2016 ..... **Page 3450**

2016/2371 - Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'Association des Parents d'élèves de la Section Japonaise, sise Cité scolaire Internationale, 2 place de Montréal à Lyon 7<sup>e</sup>, pour la mise en œuvre de ses activités pour l'année 2016 ..... **Page 3450**

2016/2405 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université, sise 210 avenue Jean Jaurès Lyon 7<sup>e</sup>, pour l'organisation des 29<sup>es</sup> Entretiens Jacques Cartier - Année 2016 - Approbation d'une convention ..... **Page 3450**

2016/2399 - Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros au groupement d'intérêt public «Maison de l'emploi et de la formation de Lyon», pour la relocalisation de ses activités mutualisées avec celles de la Mission locale de Lyon et de l'Association ALLIES, dans les locaux sis 24 rue Rognon à Lyon 7<sup>e</sup> – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement afférente – Opération n° 07075592 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2, programme 00008..... **Page 3450**

Rapporteur : Mme CONDEMINNE Anne-Sophie

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE ... **Page 3450**

2016/2338 - Dénomination d'un espace public : «Place Geneviève de Gaulle Anthonioz» à Lyon 7<sup>e</sup>..... **Page 3450**

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

2016/2299 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire ..... **Page 3451**

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

2016/2300 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2016 – Autorisation à solliciter une subvention de 54 000 euros au titre de l'année 2016 pour ce dispositif ..... **Page 3451**

2016/2336 - Demande d'autorisation présentée par la société Safran Landing Systems en vue de modifier et d'améliorer les process industriels de l'établissement situé 7, avenue Bel-Air à Villeurbanne ... ..... **Page 3451**

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

2016/2337 - Dénomination du prolongement de la rue Anna Marly à Lyon 7<sup>e</sup> ..... **Page 3451**

2016/2392 - Subvention à l'Association Entr'aide des Amis des Chats et des Pigeons des Villes -EACPV- ..... **Page 3451**

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2016/2313 - Lyon 8<sup>e</sup> Mermoz Langlet Santy et Lyon 9<sup>e</sup> Duchère - Nouveau Programme National de Renouveau Urbain -NPNRU- Autorisation de signature d'un protocole de préfiguration ..... **Page 3451**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

2016/2330 - Opération de renouvellement Urbain Lyon 8<sup>e</sup> Mermoz et Grand Projet de Ville Lyon 9<sup>e</sup> Duchère - Autorisation de signature des avenants techniques aux conventions de rénovation urbaine relatifs aux contreparties de la Foncière Logement ..... **Page 3451**

2016/2398 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre de la politique de la ville -volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité, et participation des habitants- pour un montant total de 40 000 euros ..... **Page 3452**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

2016/2367 - Approbation de la convention d'utilisation du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône et de la convention avec le Préfet du Rhône précisant les conditions d'enregistrement de la demande de logement locatif social ..... **Page 3453**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

2016/2397 - Programmation 2016 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Demande de cofinancement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ..... **Page 3453**

2016/2410 - Lyon 2<sup>e</sup> - Pôle d'échanges multimodal Lyon Perrache - Modification du phasage et du périmètre - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Réévaluation du montant de l'opération n° 62008001 «Pôle d'Echanges Multimodal Perrache» - Affectation complémentaire de l'AP n° 2009-3 «Espaces publics MOU et travaux d'accompagnement», programme 00012 ..... **Page 3453**

2016/2411 - Lyon 2<sup>e</sup> - Pôle d'échanges multimodal Lyon Perrache - Autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le SYTRAL, pour l'extension de la ligne de tramway T2 à Suchet ..... **Page 3453**

2016/2323 - Subvention à l'Association Réseau National de Surveillance Aérobiologique -RNSA ..... **Page 3453**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

2016/2384 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local et du fonds d'initiatives locales au titre du contrat de ville -convention territoriale 2015-2020 ..... **Page 3453**

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

#### COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2016/2306 - Lyon 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> - Mise en vente de quatre biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale - El 03028 - El 03311 - El 07278 - El 09001 - Numéros Inventaire 03028A001, 03311A001, 07278A001, 09001M00, 09001T001 ..... **Page 3453**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

2016/2328 - Relocalisation de l'EAJE Farandole - 12 rue du Jardin des Plantes - angle rue Terme à Lyon 1<sup>er</sup> - Opération n° 01055001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00002 ..... **Page 3455**

2016/2329 - Lyon 4<sup>e</sup> - Cession d'une parcelle bâtie sous le numéro 31 de la section AE appartenant au domaine privé de la commune situé 2 bis place de Serin au profit des sociétés Arioste et Promoval - El 04045 - N°s d'inventaire 04045 A 000 et 04045 T 001 .... **Page 3455**

2016/2335 - ZAC des Girondins - Création d'un groupe scolaire - 37, boulevard Yves Farge à Lyon 7<sup>e</sup> - Opération n° 07305002, APP 00006/2015-4 - Modification partielle de la délibération n° 2015/1603 du 23 novembre 2015 ..... **Page 3458**

2016/2342 - Lyon 7<sup>e</sup> - ZAC des Girondins - Création de l'école primaire les Girondins -provisoire- rue Clément Marot - Opération n° 07306001 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4 - Programme n° 00006 ..... **Page 3458**

2016/2347 - Lyon 2<sup>e</sup> - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention d'affectation et de gestion du 19 avril 1978 conclue entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, portant sur la sortie du patrimoine affecté à la Ville de Lyon de l'aire de stationnement située au niveau 0 du Centre d'Echanges de Lyon-Perrache - El 02 056 ... **Page 3459**

2016/2377 - Lyon 1<sup>er</sup> - Modalités d'exercice du droit d'usage de la Ville de Lyon sur la dalle Leynaud appartenant au SDC parc de stationnement de l'îlot Vieille Monnaie - El 01033 - N° inventaire : 010331001. .... **Page 3460**

2016/2387 - Lyon 8<sup>e</sup> - PUP Berliet - Création d'un groupe scolaire - 17 rue des Hérideaux - Opération n° 08306001 ..... **Page 3460**

2016/2339 - Approbation de conventions relatives à l'installation, à la réparation, au fonctionnement et à l'entretien des équipements de chauffage d'édifices culturels relevant du domaine public communal ..... **Page 3461**

2016/2346 - Lyon 7<sup>e</sup> - Rectificatif à la délibération n° 2016/2082 - Résiliation du bail emphytéotique consenti par la Ville de Lyon à Dynacité -ex OPAC de l'Ain- pour le tènement immobilier sis 108 boulevard Yves Farge et vente à titre gratuit à l'Association « ARALIS » -Association Rhône-Alpes pour le Logement et l'Insertion Sociale- des parcelles communales BR81 et BR82 sises respectivement 19 rue du Lieutenant-Colonel Girard et 108 boulevard Yves Farge à Lyon 7<sup>e</sup> - El 07099 - N° inventaire 07099T001 ..... **Page 3461**

2016/2349 - Bibliothèque Part-Dieu - Remplacement du groupe électrogène - 30 boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3<sup>e</sup> - Opération n° 03047638 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 20005 ..... **Page 3461**

2016/2352 - Lyon 2<sup>e</sup> - Autorisation sollicitée par la SASP Lyon Hockey Club «Les Lions» de déposer une demande de permis de construire pour un bungalow sur une partie du terrain de la patinoire Charlemagne située 100 cours Charlemagne - El 02 061 ..... **Page 3461**

2016/2368 - Lyon 5<sup>e</sup> - Exonération de la redevance pour la mise à disposition au profit de la Fondation Fourvière des emprises nécessaires aux travaux de la valorisation du site de Notre-Dame de Fourvière - 7 place de Fourvière - El 05283 ..... **Page 3461**

2016/2378 - Lyon 8<sup>e</sup> - Constitution de servitude d'ancrage sur la parcelle cadastrée CE 99 accordée par la Ville de Lyon au profit de la SCI SLEA Foyers éducatifs nécessaire à la réalisation d'une isolation extérieure - El 08135 - N° inventaire 08135001 ..... **Page 3461**

2016/2381 - Lyon 7<sup>e</sup> - Autorisation d'occupation temporaire et convention relative à l'utilisation des locaux situés dans le quartier Général Frère sis 22 avenue Leclerc, à usage de structure de petite enfance, consentie au profit de la Ville de Lyon - El 07 288 ..... **Page 3461**

2016/2383 - Lyon 9<sup>e</sup> - Mise en oeuvre de la prescription acquisitive pour l'acquisition d'une bande de terrain située au droit de la parcelle cadastrée CH 53, propriété communale - El 09001 - N° inventaire 09001T002-01 - Opération 60021836 «Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1 **Page 3461**

2016/2385 - Lyon 6<sup>e</sup> - Projet de cession par le Centre Communal d'Action Sociale d'un bien immobilier situé 6 rue Béranger **Page 3461**

2016/2407 - Autorisation de signer avec la Métropole de Lyon et le Collège Raoul Dufy une convention cadre relative à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du bâtiment accueillant le Collège Raoul Dufy et l'Ecole primaire Mazenod, sis 74 et 74 bis rue Mazenod à Lyon 3<sup>e</sup> - El 03003 ..... **Page 3461**

2016/2413 - Groupe Scolaire Joannès Masset - Création de l'école provisoire Parc Montel -modulaire- 30 rue du Bourbonnais à Lyon 9<sup>e</sup> - Opération n° 09045001 - Lancement de l'opération - Actualisation et affectation d'une partie de l'APP 2011-3, programme 00006 ..... **Page 3461**

2016/2415 - Lyon 2<sup>e</sup> - Projet de cession par le Centre Communal d'Action Sociale à Alliade Habitat, de la mitoyenneté d'une partie d'un mur avec droit de surélévation, en vue de la réalisation de logements sociaux supplémentaires - terrain 65 et 65 bis rue Smith **Page 3461**

2016/2416 - Lyon 2<sup>e</sup> - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit du Ministère de la Défense et relative à la mise à disposition d'un local à usage de bureaux au sein du Centre d'Echanges de Lyon Perrache - El 02 056 ..... **Page 3461**

2016/2424 - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Lyon et la société ACE BTP ..... **Page 3462**

2016/2425 - Maison Pauline-Marie Jaricot - Confortement des murs de soutènement du Jardin du Rosaire - 48 rue Pauline-Marie Jaricot à Lyon 5<sup>e</sup> - Opération n° 05283002 - Modification du marché n° 168030 «Travaux de mise en sécurité» ..... **Page 3462**

2016/2426 - Ecole élémentaire Mazenod - Transformation du restaurant en self et mise en accessibilité du site - 74 rue Mazenod à Lyon 3<sup>e</sup> - Opération n° 03003516 - Modification du marché de travaux du lot n° 2 «Démolition-Maçonnerie» n° 168079 ..... **Page 3462**

2016/2376 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Lyon et la Compagnie des Zonzons .....

.....	<b>Page 3462</b>
Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges	
2016/2390 - Approbation d'une convention cadre et de mise à disposition entre la Ville de Lyon et l'Association les Grands Concerts – 2016 .....	<b>Page 3462</b>
COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS	
2016/2333 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 245 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations.....	<b>Page 3462</b>
Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges	
2016/2362 - Approbation de modifications tarifaires et de deux nouvelles conventions de partenariat pour les cartes Musées et Culture de la Ville de Lyon .....	<b>Page 3462</b>
2016/2389 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2016, pour un montant total de 95 750 euros	<b>Page 3463</b>
2016/2294 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et l'Université Lyon 1, pour la diffusion de la culture scientifique vers un large public	<b>Page 3464</b>
Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges	
2016/2295 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon - Célestins, Théâtre de Lyon et la société Renault Trucks dans le cadre de la saison artistique 2016-2017 .....	<b>Page 3464</b>
2016/2296 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques .....	<b>Page 3465</b>
2016/2297 - Approbation d'une tarification spécifique pour l'exposition «Matisse, le laboratoire intérieur», présentée au Musée des Beaux-Arts du 2 décembre 2016 au 6 mars 2017 .....	<b>Page 3465</b>
2016/2305 - Demande de subventions d'investissement 2016 pour les acquisitions d'œuvres d'art du Musée des Beaux-Arts, du Musée d'Art Contemporain, des Musées Gadagne et du Musée de l'Imprimerie auprès de l'Etat -Direction régionale des Affaires Culturelles- et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du FRAM -Fonds Régional d'acquisitions des musées- et du FRAR -Fonds régional d'aide à la restauration .....	<b>Page 3465</b>
2016/2310 - Gratuité des animations du Musée Henri Malartre proposées à l'occasion de la Fête de la Science 2016, du 8 au 16 octobre 2016 .....	<b>Page 3465</b>
2016/2312 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition du Théâtre de Vaise au Club de Saint Rambert pour l'organisation d'un gala de danse du 24 juin au 25 juin 2016 – El 09048 .....	<b>Page 3465</b>
2016/2334 - Approbation d'une convention de partenariat avec l'Association «Culture pour tous» .....	<b>Page 3465</b>
2016/2357 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon /Théâtre des Célestins, Auditorium-ONL et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture 2016 .....	<b>Page 3465</b>
2016/2358 - Approbation des modalités d'attribution du prix de poésie Roger Kowalski 2016 (Direction des Affaires Culturelles)	<b>Page 3465</b>
2016/2359 - Dénomination de la nouvelle médiathèque Lacassagne à Lyon 3 <sup>e</sup> : Médiathèque Marguerite Yourcenar .....	<b>Page 3465</b>
2016/2360 - Approbation d'une convention de collaboration pour la mise en œuvre du projet «Démocratie» entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale, le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes -LARHRA- et le Centre National de la Recherche Scientifique -CNRS.....	<b>Page 3465</b>
2016/2363 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique des 6 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> arrondissements, pour leurs projets culturels, pour un montant global de 20 000 euros – Participation financière du Grand Casino de Lyon /	

Groupe Partouche à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions .....

2016/2404 - RETIRE .....

2016/2409 - Attribution de subventions pour l'animation des Berges de Saône, en lien avec «Lyon Kayak», les 17 et 18 septembre 2016, pour un montant total de 29 360 euros - Approbation de conventions .....

2016/2412 - Approbation de conventions de parrainage dans le cadre des expositions de rentrée 2016 organisées au Musée d'Art Contemporain de Lyon .....

2016/2422 - Approbation de conventions de mécénat dans le cadre des expositions de rentrée 2016 organisées au Musée d'Art Contemporain de Lyon .....

2016/2298 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association Renaissance du Vieux Lyon à l'occasion de son anniversaire -70 ans .....

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

2016/2423 - Plan de gestion patrimoine mondial – Candidature de la Ville de Lyon à l'appel à projet Horizon 2020 - Cultural heritage as a driver for sustainable growth - intitulée Regeneration and Optimisation of Cultural heritage in creative and Knowledge cities -ROCK-Demande de subvention auprès de la Commission européenne.....

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2016/2382 - Programmation PEDT 2016-2017 : temps scolaire, périscolaire, CEL/CLAS/REAPP .....

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

2016/2379 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 000 euros en faveur de l'Association Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence «SLEA» pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants «Les Lucioles», sis 17 rue Saint Antoine à Lyon 3<sup>e</sup>, pour l'achat de mobilier et attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire relative à l'augmentation de 8 places - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre, d'une convention d'occupation des locaux et d'une convention d'application .....

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

2016/2417 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'Association crèche Saint-Bernard pour l'équipement d'accueil petite enfance «Boulevard», sis 171 boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4<sup>e</sup>, pour la réalisation de la 1<sup>re</sup> tranche des travaux de réhabilitation - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante .....

2016/2372 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association Ka'fête ô mômes pour des actions de parentalité et signature d'une convention cadre pluriannuelle 2016-2017-2018 ...

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

2016/2386 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre du Projet éducatif de territoire -volet extra-scolaire- de Lyon pour un montant total de 14 900 euros (Direction du Développement Territorial) .....

2016/2388 - Crédits aux écoles – Réévaluation du forfait des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants - UPE2A

2016/2393 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 650 euros à l'Association «Osons ici et maintenant», pour l'organisation de la Fabrik à Déclik .....

2016/2400 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2<sup>e</sup> tranche- aux 12 MJC de Lyon et à l'Association «Com'expression», au titre de l'année 2016 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires .....

2016/2401 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2<sup>e</sup> tranche- aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2016 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune

des associations gestionnaires ..... **Page 3469**

2016/2402 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée le 6 octobre 2015 avec la Fondation de l'Armée du Salut - Arche de Noé, sise 5 rue Féliçent à Lyon 7<sup>e</sup> ..... **Page 3469**

2016/2403 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2<sup>e</sup> tranche- aux 9 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires ..... **Page 3469**

2016/2421 - Remise gracieuse de dettes ..... **Page 3470**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

2016/2419 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2016 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, pour un montant total de 3 379 350 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière **Page 3470**

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2016/2348 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2015 ..... **Page 3470**

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

2016/2380 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2016, pour un montant total de 29 032 euros ..... **Page 3473**

2016/2414 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 17 500 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé publique ..... **Page 3473**

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2016/2301 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Yacht Club du Rhône, dans le cadre de l'organisation de la 30<sup>e</sup> édition de la Coupe des Lyons, du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2016 ..... **Page 3473**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

2016/2395 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 34 100 euros .... **Page 3475**

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

2016/2302 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 4 500 euros à l'Association Lyon Hockey Club pour l'organisation de son stage d'été 2016-2017 ..... **Page 3475**

2016/2303 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 7 500 euros au Pôle France Lyon de Gymnastique pour l'organisation d'un stage d'été ..... **Page 3475**

2016/2304 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité ..... **Page 3475**

2016/2375 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros au Comité Départemental Olympique et sportif pour l'organisation de «Faites du sport Handi», le 27 août 2016 sur la place Bellecour dans le 2<sup>e</sup> arrondissement - Approbation d'une convention mixte .. **Page 3475**

2016/2406 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association «Lyon Ultra Run» pour l'organisation de la 3<sup>e</sup> édition de «Lyon Urban Trail by night», le 5 novembre 2016 ..... **Page 3475**

2016/2408 - Attribution d'une subvention d'équipement de 8 500 euros à la SASP LHC Les Lions pour la réalisation de nouvelles loges à la patinoire Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup> - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens ..... **Page 3475**

2016/2396 - Attribution de subventions pour un montant total de 36 200 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales ..... **Page 3475**

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES ..... **Page 3475**

2016/2350 - Approbation et autorisation de signature de cinq conventions financières de reprise de Compte Epargne Temps **Page 3475**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

2016/2420 - Modification du tableau des effectifs ..... **Page 3476**

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

### **ONL - Location salle Proton à Orchestre Ose - Modification** (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22 -5° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »

Vu la délibération N°2013/5421 du Conseil Municipal du 13 mai

2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel référencé comme ensemble immobilier n°36200,

Considérant la demande de l'Orchestre Ose, 10 bis rue Jangot 69007 Lyon, d'organiser « les répétitions Orchestre Ose » dans les locaux de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon les 12 et 13 septembre 2016,

Vu la décision n°25220 du 30 septembre 2016 établie au titre de la mise à disposition d'espaces au profit de ce bénéficiaire, entachée d'une erreur matérielle ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur

le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de l'Orchestre Ose pour une durée de 2 jours, les 12 et 13 septembre 2016, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 1 224 euros H.T.(mille deux cent vingt quatre euros H.T.).

Art. 2. - La présente décision annule et remplace la décision n° 25220 du 30 septembre 2016.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 20 octobre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Georges Képénékian*

---

**CHRD - Location de l'exposition « French war photographer Carnet de route de François Berthier » avec la Ville de Rilleux la Pape pour la période du 24 octobre 2016 au 6 janvier 2017** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal du N°2014/4 du Conseil Municipal du 4 Avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22-5° du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la décision N° 25055 du 23 Septembre 2016 établie au titre de la location De l'exposition French War Photographer Carnet de route de François Berthier avec la Ville de Rilleux la Pape,

Considérant l'erreur matérielle dans l'intitulé de L'objet de ladite décision,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions»

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Georges Képénékian, les compétences en matière culturelle.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un contrat de location de l'exposition « French war photographer Carnet de route de François Berthier » avec la Ville de Rilleux la Pape pour la période du 24 octobre 2016 au 6 janvier 2017, ainsi qu'au versement de la somme forfaitaire et définitive de 1 300 euros TTC (mille trois cent euros toutes taxes comprises) par la Ville de Rilleux la Pape.

Art. 2. - La présente décision annule et remplace la décision N° 25055 du 23 Septembre 2016 établie au titre de la location.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 20 octobre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Georges KÉPÉNÉKIAN*

---

**Délégation provisoire de signature pendant la période du 21 octobre au 2 novembre 2016 inclus, en remplacement des élus absents, donnée à M<sup>me</sup> Nicole Gay** (Direction générale des services – Secrétariat général - Direction des Assemblées)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 avril 2014 au cours de laquelle, il a été procédé à l'élection de M<sup>me</sup> Sandrine Frih en tant que 21<sup>e</sup> Adjointe, suite à la démission de M. Thierry Braillard de ses fonctions de 17<sup>e</sup> Adjoint ;

Vu l'arrêté municipal du 26 août 2016 portant délégation à M<sup>mes</sup> et MM. les Adjointes ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à des Adjointes ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2122-19 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables des services communaux ;

Considérant que les nécessités de continuité du service public imposent que, pour la période des congés du 21 octobre au 2 novembre 2016 inclus au cours de laquelle plusieurs élus sont absents, la signature des actes soit assurée ;

Arrête :

Article Premier. - Pour remplacer les élus absents du 21 octobre au 2 novembre 2016 inclus, M<sup>me</sup> Nicole Gay, 6<sup>e</sup> Adjointe au maire de Lyon, est autorisée à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Art. 2. - La signature de l'ensemble des titres de recette et des mandats émis par la Ville de Lyon est exclue du dispositif ci-dessus énoncé.

Art. 3. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art. 4. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 21 octobre 2016

*Le Maire de Lyon,  
Gérard COLLOMB*

---

**Délégation de signature à un fonctionnaire territorial - M. Adrien Thollet** (- Service Qualité et Modernisation Comptables)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable.

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à M. Adrien Thollet, responsable de la Cellule Méthode et Devis au service Maintenance des Equipements Techniques de la Direction de la Gestion Technique des Bâtiments pour :

- La signature des bons de commande, émis en exécution des marchés à bons de commande conclus par la Ville de Lyon dont le montant est inférieur à 4 000 € HT ;

- La certification du service fait sans limitation de montant ;

- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;

- La signature de la correspondance courante avec les créanciers et débiteurs de la ville ;

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville et Monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 17 octobre 2016

*Le Maire de la Ville de Lyon,  
Gérard COLLOMB*

**Délégation provisoire de signature de l'ensemble des titres et des mandats émis par la Ville de Lyon en l'absence de M. Richard Brumm du 21 au 26 octobre 2016 inclus et du 31 octobre au 2 novembre 2016 inclus donnée à M<sup>me</sup> Catherine Alberti-Jullien** (Direction générale des services – Secrétariat général - Direction des Assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-19 et L.2511-27 disposant que le maire de la commune peut donner sous sa surveillance, et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services de mairie et aux responsables de services communaux ;

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de M<sup>me</sup> Sandrine Frih en tant que 21<sup>e</sup> adjointe, suite à la démission de M. Thierry Braillard de ses fonctions de 17<sup>e</sup> adjoint ;

Vu l'arrêté municipal du 26 août 2016, portant délégation à Mesdames et Messieurs les Adjoints, et notamment à M. Richard Brumm en matière de signature de l'ensemble des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon ;

Considérant qu'en application des articles L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à des adjoints et dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Considérant qu'en application des articles L.2122-19 et L.2511-27 du Code général des collectivités territoriales, le maire peut donner sous sa surveillance, et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services de la mairie et aux responsables de services communaux ;

Considérant que les nécessités de continuité du service public imposent qu'en l'absence de M. Richard Brumm, du 21 au 26 octobre 2016 inclus et du 31 octobre au 2 novembre 2016 inclus, il convient d'assurer la signature de l'ensemble des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon ;

Arrête :

Article Premier. - En l'absence de M. Richard Brumm, 5<sup>e</sup> adjoint au Maire, délégué aux finances et à la commande publique, du 21 au

26 octobre 2016 inclus et du 31 octobre au 2 novembre 2016 inclus, la délégation de signature de l'ensemble des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon est donnée à M<sup>me</sup> Catherine Alberti-Jullien, Directrice des finances de la Ville de Lyon.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 21 octobre 2016

Le Maire de Lyon,  
Gérard COLLOMB

**Abrogation de la délégation de signature de M. Florent Louvet-Rabbat** (- Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable ;

Vu l'arrêté en date du 9 octobre 2014 portant délégation de signature de M. Florent Louvet-Rabbat.

Arrête :

Article Premier. - La délégation de signature accordée à M. Florent Louvet-Rabbat en date du 9 octobre 2014 (arrêté 2014/634) est abrogée.

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 17 octobre 2016

Le Maire de la Ville de Lyon,  
Gérard COLLOMB

**Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents** ( Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP33172	<b>Limitation de vitesse rue Ste Anne de Baraban Lyon 3ème (circulation)</b>	La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h rue Sainte-Anne de Baraban à Lyon 3ème, dans sa partie comprise entre un point situé à 30 m à l'Est de la rue Claudius Pionchon et la rue Combet-Descombes, avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33173	<b>Limitation de vitesse rue Claudius Pionchon à Lyon 3ème (circulation)</b>	La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h rue Claudius Pionchon entre un point situé à 30 m au Nord de la rue Sainte-Anne de Baraban et la rue Sainte-Anne de Baraban avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33174	<b>Limitation de vitesse rue Bonnard Lyon 3ème (circulation)</b>	La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h rue Bonnard Lyon 3e, entre un point situé à 30 m au Nord du n° 34 et la rue Julien, avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau situé au Nord de la rue Julien.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO



Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP33175	<b>Limitation de vitesse et abrogation de circulation rue Vendôme Lyon 3ème (circulation)</b>	Considérant la nécessité de réduire la vitesse de circulation des véhicules, afin d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public, notamment des piétons, il convient de réglementer la vitesse des véhicules, est abrogé l'arrêté 2009RP10759 du 26/04/2011 portant sur la mesure de limitation de vitesse.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33153	<b>Zone 30 et abrogation de circulation ZAC BON LAIT Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant la cohérence de l'aménagement de la zone considérée avec la limitation de vitesse projetée, il y a lieu d'adapter la réglementation de la circulation, est abrogé l'arrêté 2014RP29260 du 15/01/2014 portant sur la mesure de zone 30.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33158	<b>Abrogation de circulation, rue Clément Marot Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement de la voie, il y a lieu de modifier la réglementation de la circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2014RP29305 du 21/01/2014 portant sur la mesure de limitation de vitesse.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33159	<b>Abrogation de circulation, à l'intersection de la rue Clément Marot et rue Simone de Beauvoir Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement de la voie, il y a lieu de modifier la réglementation de la circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2014RP29272 du 21/01/2014 portant sur la mesure de stop.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33160	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la rue Clément Marot et rue Michel Felizat Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement de la voie, il y a lieu de modifier la réglementation de la circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2014RP29276 du 21/01/2014 portant sur la mesure de stop.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33161	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la rue André Bollier et rue Simone de Beauvoir Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement de la voie, il y a lieu de modifier la réglementation de la circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2014RP29270 du 21/01/2014 portant sur la mesure de stop.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33162	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la rue André Bollier et allée de Fontenay Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement de la voie, il y a lieu de modifier la réglementation de la circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP03307 du 26/04/2011 portant sur la mesure de cédez le passage.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33163	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de l'allée Léopold Sedar Senghor et rue André Bollier Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu d'adapter la réglementation de circulation, est abrogé l'arrêté 2010RP25809 du 26/04/2011 portant sur la mesure de cédez le passage.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33164	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la rue André Bollier et l'allée Léopold Sedar Senghor Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu d'adapter la réglementation de circulation, est abrogé l'arrêté 2014RP29275 du 21/01/2014 portant sur la mesure de stop.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33165	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la rue André Bollier et rue Félix Brun Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu d'adapter la réglementation de circulation, est abrogé l'arrêté 2009RP03921 du 26/04/2011 portant sur la mesure de stop.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33168	<b>Abrogation de circulation à l'intersection de la rue Marcel Mérieux et rue Commandant Ayasse Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu d'adapter la réglementation de circulation, est abrogé l'arrêté 2015RP32152 du 16/12/2015 portant sur la mesure de cédez le passage.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33170	<b>Cédez le passage à l'intersection de la rue Commandant Ayasse et rue du Rhône Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Commandant Ayasse et rue du Rhône Lyon 7ème, les cycles circulant rue du Commandant Ayasse dans le sens Est-Ouest à Lyon 7ème sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP33171	<b>Cédez le passage à l'intersection de la rue du Rhône et rue Marcel Mérieux Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue du Rhône et rue Marcel Mérieux Lyon 7ème, les cycles circulant rue du Rhône dans le sens Sud-Nord à Lyon 7ème sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33180	<b>Cédez le passage à l'intersection de la rue Auguste Payant, boulevard Yves Farge et rue Marcel Mérieux Lyon 7ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Auguste Payant, de la rue Marcel Mérieux et du boulevard Yves Farge Lyon 7ème, les cycles circulant rue Auguste Payant dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	17/10/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33102	<b>Abrogation de stationnement et stationnement réservé avenue Jean Jaurès Lyon 7ème (stationnement)</b>	Considérant la nécessité de dissuader les conducteurs de deux roues motorisés de stationner leur véhicule sur les trottoirs, il y a lieu d'organiser des espaces de stationnement dédiés à ce mode de déplacement en modifiant comme suit la réglementation : est abrogé l'arrêté 2012RP28138 du 19/10/2012 portant sur la mesure de stationnement réservé.	11/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33113	<b>Stationnement réservé grande rue de la Guillotière Lyon 7ème (stationnement)</b>	Les deux roues motorisés ont un emplacement réservé sur 10 mètres grande rue de la Guillotière Lyon 7ème côté Nord à l'Est de l'avenue Jean Jaurès (5 arceaux motos). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	11/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33128	<b>Stationnement réservé pour personne en situation de handicap avenue des Frères Lumière Lyon 8ème (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé avenue des Frères Lumière (8), côté Sud, sur une place en épi inversé au droit du n° 24. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	11/10/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

### Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12310	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à construction	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Saint-Gervais</b>	entre la rue Saint Fulbert et l'avenue des Frères Lumière	A partir du mercredi 19 octobre 2016 jusqu'au mercredi 26 octobre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Fulbert et l'avenue des Frères Lumière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12311	Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Pierre Baizet</b>	sur 50 m, au Sud du n° 43	Les vendredi 21 octobre 2016 et lundi 24 octobre 2016, de 7h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12311	Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Baizet</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Sud du n° 43	Les vendredi 21 octobre 2016 et lundi 24 octobre 2016
12312	Germain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Romain Rolland</b>	sur 10 m au droit du n° 19	A partir du vendredi 21 octobre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 27 octobre 2016, 17h30
12313	Gripp Grimoud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jarente</b>	sur 15 m, au droit du n°18	Le lundi 24 octobre 2016
12314	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Sidoine</b>	sur 15 m, au droit du n° 16	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au mercredi 26 octobre 2016
12315	Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole Services Hydrants	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux Autobus le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux Autobus	<b>Place Bellecour</b>	sur 20 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 9h à 16h
12316	Eiffage Génie Civil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de rejets d'eaux pluviales à l'Hotel Dieu	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier, lors des opérations de livraisons le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jules Courmont</b>	trottoir Est, sur 30 m en face de l'Hotel Dieu sens Sud/Nord, contre allée Est (voie réservée aux transports en commun) côté Est, sur 70 m au Nord du pont de la Guillotière	A partir du vendredi 21 octobre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016 A partir du vendredi 21 octobre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016, de 9h à 16h A partir du vendredi 21 octobre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016
12317	Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le changement de poteau incendie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jarente</b>	sur 10 m, au droit du n° 27 RUE JARENTE , côté pair, sur 15 m en face du n° 27	A partir du vendredi 21 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h à 16h A partir du vendredi 21 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h à 16h
12318	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 15 m, au droit du n° 218	Le lundi 24 octobre 2016, de 8h à 17h
12319	Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'évacuation de gravats à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Philip</b>	trottoir pair sur 20 m au droit du n° 252 côté pair sur 20 m au droit du n° 252 côté impair, sur 20 m au du n° 269 côté pair sur 20 m au droit du n° 252	Le lundi 24 octobre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12320	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue d'Auvergne</b>	sur 10 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au mardi 25 octobre 2016, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue de Brest</b>	sur 5 m, au droit du n°39	
				<b>Rue Jarente</b>	sur 10 m, en face du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'auvergne</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	
				<b>Rue Jarente</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 23	
				<b>Rue de Brest</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n°39	
12321	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 40 et le n° 72	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au mercredi 2 novembre 2016
12322	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Gasparin</b>	entre le n° 7 et la rue des Archers	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au mardi 8 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 7 et la rue des Archers	
12323	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Boulevard des Etats Unis</b>	sens Est/Ouest, sur 50 m de part et d'autre de la rue Paul Cazeneuve	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12324	Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Santos Dumont</b>	trottoir Ouest, sur 40 m face au n° 28	Le lundi 24 octobre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Henri Pensier et la rue Louis Jouvet	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m de part et d'autre du n° 28	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Henri Pensier	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
12325	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Avenue Félix Faure</b>	trottoir Sud, entre la Grande rue de la Guillotière et l'avenue Jean Jaurès	Le lundi 24 octobre 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interdite dans les deux sens		entre la Grande rue de la Guillotière et l'avenue Jean Jaurès	Le lundi 24 octobre 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la Grande rue de la Guillotière et l'avenue Jean Jaurès	Le lundi 24 octobre 2016, de 7h à 17h
12326	Spie Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon (éclairage public)	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Feuillat</b>	entre le n° 62 et le n° 80	A partir du mardi 25 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12326	Spie Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon (éclairage public)	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Feuillat</b>	entre le n° 31 bis et le n° 31 ter côté impair, entre le n° 31 bis et le n° 31 ter côté impair, entre le n° 62 et le n° 80	A partir du mardi 25 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h à 17h
12327	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Gouraud</b>	sur 15 m, au droit du n° 22 côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	Les mardi 25 octobre 2016 et mercredi 26 octobre 2016
12328	Ses	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'un véhicule muni d'un bras auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Jérôme</b>	trottoir Ouest, sur 40 m au Nord de la rue de l'Université sur 40 m au Nord de la rue de l'Université des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Nord de la rue de l'Université	Les mardi 25 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016, de 7h à 17h A partir du mardi 25 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h à 17h Les mardi 25 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016, de 7h à 17h Les mardi 25 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016
12329	Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Seignemartin</b>	côté pair, sur 40 m au droit du n° 28	Les mardi 25 octobre 2016 et mercredi 26 octobre 2016
12330	Lyonnaise Gommage Sablage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	sur 12 m, sur la zone de desserte située au droit du n°26	A partir du vendredi 21 octobre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 7 novembre 2016, 17h30
12331	Entraxe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Cours Général Giraud</b>	sur le trottoir situé au droit du n°23, un cheminement piétons sécurisé sera mis en place sur la chaussée par le demandeur sur 30 m, au droit du n°23	Le vendredi 21 octobre 2016, de 12h à 16h
12332	La Direction de l' Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Claudia</b>	entre la place des Cordeliers et la rue Gentil au débouché sur la place des Cordeliers	A partir du mardi 25 octobre 2016 jusqu'au mercredi 26 octobre 2016, de 9h à 16h
12333	William Horn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue Saint-Georges</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 9	A partir du vendredi 21 octobre 2016 jusqu'au lundi 31 octobre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12334	Alliance Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée de Loyasse</b>	sur 8 m au droit du n° 2	A partir du vendredi 21 octobre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 31 octobre 2016, 17h30
12335	Emalec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la pose de la benne sera autorisée	<b>Rue Sainte-Marie des Terreaux</b>	sur la zone de desserte située au Nord de la place des Terreaux, pour un chantier au 21/23 rue d'Algerie	Le vendredi 21 octobre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au Nord de la place des Terreaux	
12336	Ftb Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Donnée</b>	sur 10 m, en face du n°1	A partir du vendredi 21 octobre 2016, 7h30, jusqu'au samedi 19 novembre 2016, 17h30
12337	Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint-Vincent</b>	sur 5 m, au droit du n° 33	A partir du vendredi 21 octobre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, 17h30
12338	A N H	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 105	Le lundi 24 octobre 2016, de 7h à 19h
12339	Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Tourelles</b>	sur le trottoir situé au droit de la zone de travaux	Les lundi 24 octobre 2016 et mardi 25 octobre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée par tronçons successifs,	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12340	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	partie comprise, entre la place Edgar Quinet et l'avenue Franklin Roosevelt	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 9h à 16h
12341	Tardy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de vitrine	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Rue D'algerie</b>	sur 20 m, sur le trottoir situé au droit du n° 12	Le lundi 24 octobre 2016, de 13h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Lanterne</b>	sur 20 m, sur le trottoir situé au droit du n° 2	
				<b>Rue d'Algérie</b>	sur 20 m, sur la voie Sud, située au droit du n° 12, les véhicules auront obligation de circuler sur la voie réservée aux Bus	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 20 m sur la chaussée de la voie Sud, au droit du n° 12	
12342	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans un réseau de Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Pierre Scize</b>	sur 20 m, au droit du n° 91	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Telecom, située au droit du n° 91	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12343	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Fulchiron</b>	sur 15 m au droit du n° 7	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 7	A partir du lundi 24 octobre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, 17h30
12344	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de Enedis en accord avec le Lyvia: 201614335	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Saint-Vincent</b>	sur 15 m, au droit du n° 54, sauf Samedi, Dimanche et jours fériés	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m, sur la chaussée située au droit du n° 54, sauf Samedi, Dimanche et jours fériés	
12345	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement en accord avec le n° Lyvia	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de la Platière</b>	entre la rue Paul Chenavard et la rue Valfenière	A partir du lundi 24 octobre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Paul Chenavard et la rue Valfenière	
12346	Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF pour le Sytral C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest/Est entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Duguesclin	A partir du vendredi 21 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016
			la circulation sera interdite dans le couloir à contre-sens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de travaux des n° impairs (Nord)		sens Est/Ouest entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Sax, un autre couloir de bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Duguesclin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b> <b>Rue de Créqui</b> <b>Rue Vendôme</b> <b>Cours Lafayette</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette partie comprise entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	
12347	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 202	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au mardi 25 octobre 2016, de 7h à 17h
12348	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans chambre France Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Tête d'or</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 99	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au mercredi 26 octobre 2016, de 8h à 18h
				<b>Rue Tronchet</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 42	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 53	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 13	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12349	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Viabert</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 31	Le lundi 24 octobre 2016, de 7h à 18h
12350	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Plâtre</b>		Le lundi 24 octobre 2016, de 13h à 20h
12351	Allo Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Roger Violi</b>	sur 15 m, au droit du n°6	A partir du lundi 24 octobre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 25 octobre 2016, 17h30
12352	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Crimée</b>	sur 20 m, au droit du n° 10	Les mardi 25 octobre 2016 et mercredi 26 octobre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 20 m, au droit du n° 27	
				<b>Rue de Crimée</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 27	
12353	Beylat Tp Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Quai Paul Sédallian</b>	sur 40 m, de part et d'autre de la rue Claudy ( au niveau du Parc des Trembles)	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11», en fonction des besoins du chantier			A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			La continuité du cheminement piétons sera gérée par l'entreprise au droit des travaux			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12354	Erg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondage sous chaussée	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Saint-Jean de Dieu</b>	côté Est, sur 30 m au sud du boulevard Jules Carteret	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au mardi 25 octobre 2016
				<b>Rue Jean Grolier</b>	côté Ouest, sur 20 m au Sud de la rue Pierre Gilles de Gennes	
				<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>	côté Sud, sur 15 m à l'Ouest de la rue Saint Jean de Dieu	
12355	Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Thibaudière</b>	côté pair, sur 10 m à l'Ouest du n° 44	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12356	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis n° Lyvia: 201613568	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Saint-Cyr</b>	sur 15 m, au droit du n° 53	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12357	Julia Berthet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un congrès à la l'ENS	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Vercors</b>	parking n° 4	A partir du lundi 28 novembre 2016, 8h, jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, 19h
12358	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans chambre Telecom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Richard Vitton</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 92 et n° 92 bis	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 18h
12359	Bih Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Joséphin Souly</b>	côté impair, sur 10 m en face du n° 6	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au mercredi 26 octobre 2016
12360	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ERDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours d'Herbouville</b>	sens Nord/Sud, côté Est sur 15 m en face du n° 17	A partir du mardi 25 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
12361	Hexagone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de motifs d'illumination	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Grande Rue de la Croix-Rousse,</b>	trottoir Est et Ouest, entre la place Joannes Ambre et la petite place de la croix Rousse	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 0h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Joannes Ambre et la petite place de la croix Rousse, par tronçon de rue compris entre deux carrefours successifs (la circulation des véhicules Sytral sera maintenue en permanence)	
12362	Loïc Denuzière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Antoine</b>	au droit du n° 49 sur 3 emplacements	Le vendredi 28 octobre 2016, de 9h30 à 18h30
				<b>Montée des Carmelites</b>	au droit de l'Eglise située au n° 26 sur 3 emplacements	A partir du jeudi 27 octobre 2016, 11h, jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, 1h
				<b>Quai Tilsitt</b>	au droit du n° n° 18 sur 3 emplacements	A partir du jeudi 3 novembre 2016, 16h, jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, 2h
12363	Hexagone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place des illuminations du 8 décembre	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Victor Fort</b>		A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017
				<b>Rue du Mail</b>	par tronçons délimités par deux carrefours successifs	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 0h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place de la Croix-Rousse</b>	par tronçons délimités par deux carrefours successifs	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017
				<b>Rue du Mail</b>	par tronçons délimités par deux carrefours successifs	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12363	Hexagone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place des illuminations du 8 décembre	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place de la Croix-Rousse</b>	par tronçons délimités par deux carrefours successifs	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 0h à 5h
				<b>Rue d'Austerlitz</b>	partie comprise entre la rue du Mail et la rue Aimé Boussange	
				<b>Rue Victor Fort</b>		
				<b>Rue d'austerlitz</b>	, partie comprise entre la rue du Mail et la rue Aimé Boussange	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017
12364	Galerie Slika	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vernissage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	au droit du n° 37 sur 2 emplacements	Le jeudi 27 octobre 2016, de 18h à 23h30
12365	Hexagone Illumination	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place des illuminations des fêtes de fin d'année	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Bert</b>		A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 20h à 5h
				<b>Cours de la Liberté</b>		
				<b>Cours Docteur Long</b>		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Gasparin</b>		
				<b>Cours Docteur Long</b>		
				<b>Rue Gasparin</b>		
				<b>Rue Paul Bert</b>		
12366	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	l'entreprise devra solliciter un constat de voirie auprès de la Métropole de Lyon	<b>Chemin de Serin</b>	(montée des esses)	Le mercredi 26 octobre 2016
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Ouest, sur 50 m au droit de la zone de levage	Le mercredi 26 octobre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		(montée des esses)	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la chaussée			
			12367			
12368	Afonso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Thibaudière</b>	trottoir Nord, entre le n° 55 et le n° 53	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au samedi 24 décembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre le n° 50 et le n° 51	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 44 et le n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 51 et le n° 55	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12369	Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Sylvain Simondan</b>	entre la rue A.Falsan et la rue Dr Cordier	A partir du mardi 25 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue des Docteurs Cordier</b>	entre la rue Pierre Termier et la rue Claude Laboureur	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Sylvain Simondan</b>	entre la rue A.Falsan et la rue Dr Cordier	
				<b>Rue des Docteurs Cordier</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue A.Falsan et la rue Dr Cordier	
12370	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de tampons sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» dans le carrefour suivant	<b>Rue Victor Schoelcher</b>		Les mercredi 26 octobre 2016 et jeudi 27 octobre 2016, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue de Champagne</b>		
				<b>Boulevard de Balmont</b>		
			<b>Avenue de Champagne</b>			
			<b>Rue Victor Schoelcher</b>			
12371	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chevreul</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 73	Les mercredi 26 octobre 2016 et jeudi 27 octobre 2016
12372	Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Malesherbes</b>	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 32	A partir du mardi 25 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12373	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans un réseau de Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Tables Claudiennes</b>	sur 40 m, au droit du n° 30	A partir du mardi 25 octobre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 27 octobre 2016, 17h30
					sur 10 m, de part et d'autre du n° 59	
12374	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Suchet</b>	dans les deux sens, sur 30 m au droit de la rue Quivogne	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Quivogne	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 7h30 à 17h
12375	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement de véhicules techniques sera autorisé	<b>Quai Rambaud</b>	en face de l'allée Ambroise Croizat	Le lundi 31 octobre 2016, de 5h à 18h
					au droit du n° 40 (zone en terre battue) et au Nord du bâtiment Groupe Espace	A partir du vendredi 28 octobre 2016, 17h, jusqu'au lundi 31 octobre 2016, 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12375	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Hrant Dink</b>	sur la contre allée face au n° 36 sur 15 m de chaque côté de l'allée	Le lundi 31 octobre 2016, de 5h à 18h
			le stationnement du food truck sera autorisé	<b>Quai Rambaud</b>	face au n° 41	Le lundi 31 octobre 2016, de 7h à 13h
12376	L'Auditorium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de concerts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	entre les n°82 et 84	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au samedi 10 juin 2017, de 7h à 0h
						A partir du vendredi 17 mars 2017 jusqu'au dimanche 19 mars 2017, de 7h à 0h
						A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h à 0h
						Les mercredi 12 avril 2017 et jeudi 13 avril 2017, de 7h à 0h
						A partir du mardi 25 avril 2017 jusqu'au samedi 29 avril 2017, de 7h à 0h
						A partir du mardi 9 mai 2017 jusqu'au samedi 13 mai 2017, de 7h à 0h
12377	Ray	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Léo et Maurice Trouilhet</b>	trottoir Nord, entre le n° 25 et le n° 29	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au lundi 24 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 27	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 27	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12378	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie sous couvert du Lyvia n° 201614810	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Jean Lefebvre	<b>Avenue Barthélemy Buyer</b>	entre le n° 24 et le n° 46	A partir du jeudi 20 octobre 2016 jusqu'au mercredi 2 novembre 2016, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12379	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de Enedis n° Lyvia:201614263	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue des Muriers</b>		A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12379	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de Enedis n° Lyvia:201614263	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue des Muriers</b>	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
12380	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages de reconnaissance de réseaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Pinel</b>	sens Nord/Sud, sur 50 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du samedi 22 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016
			la piste cyclable sera interrompue aux droits des emprises chantier		sur le trottoir Ouest, entre la rue Laënnec et l'avenue Jean Mermoz	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, sur 50 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur le trottoir Ouest, entre la rue Laënnec et l'avenue Jean Mermoz	
12381	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable sous couvert du Lyvia n°: 201611142	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Tourville</b>	entre la rue Domer et la rue du Beguin	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Domer et la rue du Beguin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Domer	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
12382	Bep Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 10 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016
12383	Ciriani	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Voltaire</b>	sur 10 m, au droit du n° 49	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au mardi 8 novembre 2016
12384	Promia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chaponnay</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 21	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
12385	Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le vendredi 21 octobre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12386	Hexagone Illumination	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place des illuminations des fêtes de fin d'année	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>		A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 20h à 8h
				<b>Cours Vitton</b>		
				<b>Cours Franklin Roosevelt</b>		
				<b>Avenue Maréchal Foch</b>		
				<b>Rue Tête d'or</b>		
12387	Colas/ Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Joseph Chapelle</b>	entre la rue Ludovic Arrachat et la rue des Serpollières	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au samedi 29 octobre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Ludovic Arrachat</b>	entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Emile Combes	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Joseph Chapelle</b>	entre la rue Ludovic Arrachat et la rue des Serpollières	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Ludovic Arrachat</b>	entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Emile Combes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Joseph Chapelle</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Emile Combes	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au samedi 29 octobre 2016
				<b>Rue Emile Combes</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au Nord de la rue Ludovic Arrachat	
			Les riverains circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	<b>Rue Ludovic Arrachat</b>	au débouché sur la rue Paul Cazeneuve	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au samedi 29 octobre 2016, de 7h à 18h
			12388	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h						
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier						
12389	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Leclerc</b>	sens Sud/Nord, sur 30 m au Nord de la rue Colonel Girard	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12390	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	côté impair, sur 30 m au Nord du n° 229	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12391	La Direction de l'Éclairage Public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions sur l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de la ville de Lyon lors des opérations de manutentions le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chevreul</b>	trottoir Nord, entre le quai Claude Bernard et le n° 4 côté pair, entre le quai Claude Bernard et le n° 4	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016
12392	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de Ennedis n° Lyvia: 201608815	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Caze-neuve</b>	sens Sud/Nord, entre le n° 17 et n° 25 côté impair, entre le n° 17 et n° 25	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 17h A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12393	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Etienne Rich-erand</b>	côté impair, sur 15 m au Sud de la rue Roposte	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12394	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de l'aménagement de la PUP Berliet	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Audibert et Laviotte</b>	entre la rue de la Fraternité et la rue Marius Berliet A l'intérieur du couloir Bus, entre la rue de la Fraternité et la rue Marius Berliet entre la rue de la Fraternité et la rue Marius Berliet	A partir du jeudi 27 octobre 2016 jusqu'au mercredi 21 décembre 2016
12395	Le Cellier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au jeudi 27 octobre 2016, de 7h à 19h
12396	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus à contre sens la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de Bourgogne</b>	entre le n° 10 et n° 30 sens Nord/Sud, entre le n° 10 et n° 30 entre le n° 10 et n° 30 sens Nord/Sud, entre le n° 10 et n° 30	A partir du jeudi 27 octobre 2016, 21h, jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, 5h
12397	France Assis-tance Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Comte</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 41	Le lundi 24 octobre 2016, de 7h à 19h
12398	Sébastien Delezinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 15 m, au droit du n° 295	Le mardi 25 octobre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12399	Beauty Nails	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	Le mercredi 26 octobre 2016
12400	La Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Ludovic Ar-rachart</b>	entre la rue Paul Cazeneuve et la rue E.Combes	Le jeudi 27 octobre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Paul Cazeneuve et la rue E.Combes	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12401	Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 33 bis sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6	Le jeudi 27 octobre 2016, de 8h à 14h
12402	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Cuire</b>	sur 15 m, au droit du n° 14	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au jeudi 27 octobre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12403	Les Menuisiers du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personne	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Place des Terreaux</b>	au droit du n° 3	Le jeudi 27 octobre 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		au droit du n° 3, sous la nacelle lors des phases de levage	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord	
12404	Publicis Consultants / Sfr / N° 0001176	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la promotion du jeu et la série Les Médicis	l'installation d'une tente 3x3 et 2 oriflammes sera autorisée	<b>Place Saint-Jean</b>		Le samedi 29 octobre 2016, de 8h à 20h
12405	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Thimonnier</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 1	Le jeudi 27 octobre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, places «Bluely» comprise	
12406	Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau de défense incendie en accord avec le n° Lyvia 201611611	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint-Bruno</b>		A partir du vendredi 21 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 7	A partir du vendredi 21 octobre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, 17h30
12407	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Marc Bloch</b>	au droit des n° 5 et n° 23	A partir du samedi 22 octobre 2016 jusqu'au lundi 31 octobre 2016, de 9h à 16h
				<b>Rue du Colombier</b>	au droit de la rue Marc Bloch	
				<b>Rue André Bollier</b>	au droit du n° 81	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12407	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Marc Bloch</b>	chaussée Sud, au droit de la rue du Colombier	A partir du samedi 22 octobre 2016 jusqu'au lundi 31 octobre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue du Colombier</b>	au droit de la rue Marc Bloch	
				<b>Rue Marc Bloch</b>	au droit des n° 5 et n° 23	
				<b>Rue André Bollier</b>	au droit du n° 81	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Marc Bloch</b>	chaussée Sud, au droit de la rue du Colombier	
	<b>Rue André Bollier</b>	côté Sud, sur 30 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès				
12408	La Direction Centrale de l'Immobilier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès au Tenement Ville de Lyon pour des sondages et forages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Julien Duret</b>	contre allée Nord, des deux côtés de la chaussée (en fond d'impasse au droit du Tenement Ville de Lyon)	Le mardi 25 octobre 2016, de 8h à 18h
				<b>Rue Henri Barbusse</b>	côté pair, sur 30 m à l'Ouest du n° 8 (au droit du Tenement Ville de Lyon)	
12409	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 13,20,26 et 38	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 9h à 16h
				<b>Rue Tronchet</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 14,16 et 18	
				<b>Rue Vendome</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 76 et 82	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Dugesclin</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 104 et 110	
				<b>Rue Boileau</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n°96 et 98	
				<b>Rue Bossuet</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n°21,28,30,36,38 et 42	
12410	Horn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Ney</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 46, lors de présence de l'entreprise	Le mercredi 26 octobre 2016, de 9h à 12h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre du n° 46, lors des phases de présence de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Bossuet et la rue de Seze	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12410	Horn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage avec une grue auxiliaire	les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Ney</b>	au débouché sur la rue Bossuet, lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue	Le mercredi 26 octobre 2016, de 9h à 12h
12411	Ert Technologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Vauban</b>	sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 115	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 8h30 à 16h30
12412	Guintoli/ Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la piste cyclable	<b>Avenue Jean Jaures</b>	trottoir Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Pre Gaudry	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, sur 30 m au Nord de la rue Pre Gaudry	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, sur 30 m au Nord de la rue Pre Gaudry	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au Nord, du n° 172	
12413	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparations d'un branchement d'assainissement sous couvert du Lyvia: 201615369	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Montesquieu</b>	entre la rue de Marseille et la rue Bechevelin	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre la rue de Marseille et la rue Bechevelin	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» et seront gérés par du personnel de l'entreprise			
12414	Kaseo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	sur 15 m, au droit du n°78	Le jeudi 27 octobre 2016, de 7h30 à 17h30
12415	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bon Pasteur</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 22	Les jeudi 27 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 17h30
12416	Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue d'Alsace Lorraine</b>	entre la rue Eugénie Brazier et la place Michel Servet, sous la nacelle élévatrice de personne durant les phases d'activité du chantier	Les jeudi 27 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016, de 6h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Eugénie Brazier et la place Michel Servet	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12416	Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Alsace Lorraine</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Eugénie Brazier et la place Michel Servet	Les jeudi 27 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016, de 6h30 à 17h30
				<b>Rue Eugénie Brazier</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le quai André Lassagne et la rue Alsace Lorraine	
12417	Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Corneille</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 105	Le jeudi 27 octobre 2016, de 8h à 12h
12418	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue d'Ypres</b>	entre la quai Joseph Gillet et l'impasse d'Ypres	A partir du jeudi 27 octobre 2016, 21h, jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, 5h
12419	La Médiathèque de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	côté impair, sur 20 m, au droit du n° 246	Le mardi 25 octobre 2016, de 7h à 19h
12420	Electriox City	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la maintenance de vidéo	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Plat</b>	sur 10 m, au droit du n° 29	A partir du jeudi 27 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016
12421	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b>	sur 20 m, au droit du n° 84	A partir du vendredi 28 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12422	Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Moncey</b>	côté impair, sur 10 m en face du n° 14	Le vendredi 28 octobre 2016, de 8h à 13h
12423	Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Tupin</b>	trottoir pair, entre le n° 30 et la rue des Quatre Chapeaux	Le vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 30 et la rue des Quatre Chapeaux	
12424	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à la propriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Loucheur</b>	côté impair, entre le n° 11 et le n° 13	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au mercredi 2 novembre 2016
12425	Le Progrès	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le montage et démontage du village des neiges	la circulation sera interrompue pendant les opérations de manutention	<b>Rue Waldeck Rousseau</b>	entre la rue Vauban et la place Général Brosset	Les mercredi 2 novembre 2016 et lundi 7 novembre 2016, de 8h à 20h
				<b>Place Général Brosset</b>	chaussée Sud, entre la rue Juliette Récamier et la rue Waldeck Rousseau	
12426	Rsk Groupe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages de recherche de pollution de sol	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	(voie de droite allant tout droit)	Le mercredi 26 octobre 2016, de 9h à 16h30
			La réalisation d'un sondage sera autorisée	<b>Rue des Cuirassiers</b>	sur le trottoir Ouest, face au n° 14	Le mercredi 26 octobre 2016, de 7h à 18h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12426	Rsk Groupe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages de recherche de pollution de sol	La réalisation d'un sondage sera autorisée  le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	voie d'accès au parking minute, sur le terre plein situé à l'est de la chaussée	Le mercredi 26 octobre 2016, de 7h à 18h30
				<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur le trottoir Est, au sud de l'avenue Georges Pompidou	
				<b>Rue des Cuirassiers</b>	sur 15 m, au Sud du n° 3 bis	
12427	Pause Diabolo / N° 0001183	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Villeroy</b>	au droit du n° 64 sur 10 m	Le mardi 25 octobre 2016, de 9h à 20h
12428	Ferrando Patrice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Blanc</b>	sur 10 m au droit du n° 6	A partir du dimanche 23 octobre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 23 novembre 2016, 17h30
12429	Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages et le stationnement de véhicules	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marius Berliet</b>	côté pair, entre les n° 106 et n° 110	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016
12430	Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix-Rousse</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 52	A partir du mardi 25 octobre 2016 jusqu'au dimanche 30 octobre 2016
12431	Fayolle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Aqueducs</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 47	A partir du mardi 25 octobre 2016 jusqu'au dimanche 18 décembre 2016
12432	Rubat Gilles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Blanc</b>	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n° 20	A partir du mardi 25 octobre 2016, 7h30, jusqu'au samedi 19 novembre 2016, 17h30
12433	Americis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Blanc</b>	sur 8 m sur la zone de desserte située en face du n° 21	A partir du mardi 25 octobre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, 17h30
12434	Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	sur 6 m, au droit du n° 22	A partir du mardi 25 octobre 2016, 7h30, jusqu'au dimanche 20 novembre 2016, 17h30
12435	La Direction de l'Éclairage Public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions sur l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de la ville de Lyon lors des opérations de manutentions	<b>Rue Chevreul</b>	trottoir Nord, entre le quai Claude Bernard et le n° 4	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12436	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	La circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	<b>Rue Paul Massimi</b>		Le mercredi 26 octobre 2016, de 12h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	Le mercredi 26 octobre 2016
12436	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	Les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP mis en place par l'entreprise MLTM	<b>Rue Paul Massimi</b>	au débouché sur la rue Croix-Barret	Le mercredi 26 octobre 2016, de 12h à 19h
						Le mercredi 26 octobre 2016, de 12h à 19h
12437	Amozen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai André Lassa-gne</b>	sur 10 m au droit du n° 11/12	Le mercredi 26 octobre 2016, de 7h30 à 17h30
12438	Targe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de vitrage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Bourse</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 6	Les mercredi 26 octobre 2016 et jeudi 27 octobre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 6	A partir du mercredi 26 octobre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 27 octobre 2016, 17h30
12439	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	<b>Rue Antoine Salles</b>	voie Ouest, entre la rue Gentil et la place de la Bourse	Les mercredi 2 novembre 2016 et jeudi 3 novembre 2016, de 8h à 20h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue de la Bourse</b>	entre le n° 49 et la rue Gentil	Le mercredi 2 novembre 2016, de 11h à 18h
			le barnum cantine et 2 véhicules cantine seront autorisés	<b>Quai Jean Moulin</b>	sur le terre plein du pont Lafayette angle Nord / Est	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 5h, jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gentil</b>	entre la rue de la bourse et la rue Antoine Salles	A partir du mardi 1 novembre 2016, 17h, jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, 20h
				<b>Rue de la Bourse</b>	entre la place des Cordeliers et la rue Gentil	
			le stationnement des vélos et 2 roues sera interdit	<b>Place de la Bourse</b>		A partir du mercredi 2 novembre 2016, 5h, jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, 20h
12440	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Crimée</b>	sur 20 m, au droit du n° 40	Les jeudi 27 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 40	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12441	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masséna</b>	sur 30 m, au Sud de la rue Robert des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue Robert	A partir du vendredi 28 octobre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
12442	Eiffage Energie Thermie et Reso <sup>2</sup> Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain pour le Sytral C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest/Est entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	A partir du vendredi 28 octobre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 8h à 17h
12442	Eiffage Energie Thermie et Reso <sup>2</sup> Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain pour le Sytral C3	la circulation sera interdite dans le couloir à contre-sens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de travaux des n° impairs	<b>Cours Lafayette</b>	sens Est/Ouest entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui, un autre couloir de bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise	A partir du vendredi 28 octobre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Vendôme et la rue Boileau	
				<b>Rue de Créqui</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du vendredi 28 octobre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
				<b>Rue Duguesclin</b>		
12443	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue Sidoine Apollinaire</b>	sur 40 m, de part et d'autre de la rue Gorge de Loup	A partir du jeudi 27 octobre 2016 jusqu'au samedi 29 octobre 2016, de 22h à 4h
12444	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Sports</b>	sur 25 m, au droit du n° 4 des deux côtés, sur 25 m au droit du n° 4	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 16h30
12445	Joly Location	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance pour le compte de Bouygues Telecom au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claude Boyer</b>	trottoir Ouest, sur 15 m face au n° 29 côté pair, sur 15 m face au n° 29 (au droit de la place Saint Louis)	Le lundi 24 octobre 2016, de 8h30 à 17h
12446	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 20 m, au droit du n° 272	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12447	Etancheité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Sidoine</b>	sur 15 m, au droit du n° 1	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016
12448	Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition d'un bâtiment	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Julien</b>	entre la rue Camille et la rue de l'Eglise	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au jeudi 27 octobre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m face au n° 46	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
12449	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue d'anvers</b>	sur 25 m, au droit du n° 112	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12450	Théodore	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Repos</b>	sur 15 m, au droit du n° 44	Le jeudi 27 octobre 2016
12451	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	côté impair, partie comprise entre le n° 21 et le n° 23	A partir du jeudi 27 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h à 19h
12452	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 15 m, au droit du n° 83	A partir du jeudi 27 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 9h à 16h
12453	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 60 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Duguesclin</b>	sur le trottoir, au droit de la façade du n° 288, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le jeudi 27 octobre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de la façade du n° 288	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la façade du n° 288	
12454	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de Télécom en accord avec le Lyvia: 201615168	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Rue Pauline Marie Jaricot</b>	au droit de l'école maternelle «La Sarra», l'arrêt de Bus du Sytral «la Sarra sera impacté	A partir du jeudi 27 octobre 2016, 8h30, jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30 m, au droit de l'école maternelle «La Sarra»	Les jeudi 27 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016, de 8h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12455	Merlin Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue Henri Ferre</b>	entre la rue Pernon et la rue Chazière	Le mardi 1 novembre 2016, de 8h à 18h
			le barnum cantine sera autorisé	<b>Place Emile Chamel</b>	partie Nord en terre battue	Le mardi 1 novembre 2016, de 5h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri Ferre</b>	côté impair, entre le n° 11 et la rue Pernon	A partir du lundi 31 octobre 2016, 6h, jusqu'au mercredi 2 novembre 2016, 18h
				<b>Rue Pernon</b>	entre le n° 16 et la rue Hénon	A partir du lundi 31 octobre 2016, 16h, jusqu'au mardi 1 novembre 2016, 19h
				<b>Rue Henri Ferre</b>	côté pair, entre le n° 14 et la rue Pernon	Le mardi 1 novembre 2016, de 5h à 19h
				<b>Rue Chazière</b>	côté pair, sur 15 m au Sud de la rue Henri Ferré	
			<b>Rue de la Terrasse</b>	entre le boulevard de la Croix-rousse et la place des Tapis		
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place de la Croix-Rousse</b>	côté Ouest, entre le rue Victor Fort et le boulevard de la Croix-Rousse				
12456	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Chariot d'or</b>	sur 20 m, au droit du n° 3	Le vendredi 28 octobre 2016, de 7h à 17h
12457	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Edouard Millaud</b>	côté square, entre la rue Claude Joseph Bonnet et la rue Bely	A partir du samedi 29 octobre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h à 17h
				<b>Boulevard des Canuts</b>		
				<b>Rue Bely</b>	côté square, entre la rue Edouard Millaud et la rue Denfert Rochereau	
				<b>Rue de la Tour du Pin</b>		
				<b>Rue Claude Joseph Bonnet</b>	côté square, entre la rue Edouard Millaud et la rue Denfert Rochereau	
				<b>Rue Valentin Couturier</b>	entre la rue Ville-neuve et le boulevard des Canuts	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Denfert Rochereau</b>	côté square, entre la rue Bely et la rue Claude Joseph Bonnet	
				<b>Rue Claude Joseph Bonnet</b>	entre la rue Edouard Millaud et la rue Denfert Rochereau	
				<b>Rue Edouard Millaud</b>	entre la rue Claude Joseph Bonnet et la rue Bely	
				<b>Rue Bely</b>	entre la rue Edouard Millaud et la rue Denfert Rochereau	
				<b>Rue Denfert Rochereau</b>	entre la rue Bely et la rue Claude Joseph Bonnet	
				<b>Rue de la Tour du Pin</b>		



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12547	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard des Canuts</b>		A partir du samedi 29 octobre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 7h à 17h
				<b>Rue Valentin Coururier</b>	entre la rue Ville-neuve et le boulevard des Canuts	
				<b>Rue Edouard Millaud</b>	côté square, entre la rue Claude Joseph Bonnet et la rue Bely	
				<b>Rue de la Tour du Pin</b>		
				<b>Boulevard des Canuts</b>		
				<b>Rue Claude Joseph Bonnet</b>	côté square, entre la rue Edouard Millaud et la rue Denfert Rochereau	
				<b>Rue Bely</b>	côté square, entre la rue Edouard Millaud et la rue Denfert Rochereau	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Denfert Rochereau</b>	côté square, entre la rue Bely et la rue Claude Joseph Bonnet		
				<b>Rue Valentin Coururier</b>	entre la rue Ville-neuve et le boulevard des Canuts	
12458	Henneveux François-Xavier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri Gorjus</b>	sur 20 m, au droit du n°17	A partir du samedi 29 octobre 2016, 7h, jusqu'au dimanche 30 octobre 2016, 20h
12459	Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Berthelot</b>	sur l'aire de livraison, située à l'Est du n°4	Le vendredi 28 octobre 2016
12460	Archirel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Eugène Pons</b>	sens Est/Ouest	A partir du jeudi 27 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 9h à 16h
12461	Ciné Fabrique / Sarah Bariset	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage dans un cadre pédagogique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Sauvagere</b>	sur le parking sur 4 emplacements	Le vendredi 28 octobre 2016, de 8h à 17h
				<b>Rue Félix Mangini</b>	du n° 23 au n° 26	
12462	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Paul Caze-neuve</b>	sens Sud/Nord, entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Berthelot	A partir du samedi 29 octobre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12463	Vdh	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pouteau</b>	sur 10 m au droit du n° 1	A partir du mercredi 26 octobre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12464	Guelpa Père et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gorge de Loup</b>	sur 15 m au droit du n° 31	Les jeudi 27 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016
12465	Seo Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gabriel Sarrazin</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 24	A partir du jeudi 27 octobre 2016 jusqu'au samedi 26 novembre 2016
12466	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint-Pierre de Vaise</b>	sur 40 m, au droit du n° 8	Le vendredi 28 octobre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12467	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lemot</b>	au droit des n° 11 et 13	Les vendredi 28 octobre 2016 et samedi 29 octobre 2016, de 11h à 18h
12468	La Mairie du 5 <sup>ème</sup>	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Edmond Locard</b>	côté pair, du n° 14 à l'avenue du Point du Jour	Le jeudi 10 novembre 2016, de 10h à 13h
12469	Substances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint-Vincent</b>	du n° 8 jusqu'à la rue de la Muette sauf pour les véhicules techniques.	A partir du dimanche 13 novembre 2016, 12h, jusqu'au lundi 14 novembre 2016, 12h
12470	Aglaé Communication / N° 000995	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du village des recruteurs	la dépose de matériel sera autorisée pour une pré installation	<b>Place Bellecour</b>		Le vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 16h
12471	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Garibaldi</b>	sens Nord/Sud, voie Est, entre la rue Paul Bert et la rue du Pensionnat	A partir du mardi 25 octobre 2016 jusqu'au jeudi 27 octobre 2016, de 9h à 16h
12472	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	côté impair, entre le n° 153 et le n° 159	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au mardi 8 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
12473	Pons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Céequi</b>	sur 15 m, au droit du n° 199	A partir du lundi 24 octobre 2016 jusqu'au mercredi 26 octobre 2016
12474	Ses Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'étanchéité de toiture à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint-Sidoine</b>	sur 40 m, à l'Est de la rue Baraban	Le jeudi 27 octobre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m à l'Est de la rue Baraban	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12475	TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 20 m, au droit du n° 83	Le mercredi 26 octobre 2016, de 6h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux Autobus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux Autobus			
12476	Restaurant Boco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Malesherbes,</b>	au droit du n° 41 sur 2 emplacements	Le jeudi 3 novembre 2016, de 17h à 22h
12477	La Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations	le stationnement de 6 véhicules techniques sera autorisé	<b>Passage Menes-trier</b>		A partir du vendredi 4 novembre 2016, 9h, jusqu'au mardi 8 novembre 2016, 23h30
						A partir du jeudi 17 novembre 2016, 9h, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 23h30
						A partir du lundi 21 novembre 2016, 9h, jusqu'au mercredi 23 novembre 2016, 16h
						A partir du jeudi 24 novembre 2016, 9h, jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, 23h30
						A partir du lundi 28 novembre 2016, 9h, jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, 23h30
12478	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise MLTM	<b>Rue de la Thibaudière</b>	trottoir Sud, entre le n° 44 et le n° 50	Le jeudi 27 octobre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Elie Rochette et la rue de la Madeleine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Elie Rochette et la rue de la Madeleine	
12479	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Henri Lachieze Rey</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	Le vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m au droit du n° 4	Le vendredi 28 octobre 2016, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	Le vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12480	Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Bataille</b>	sens Est/Ouest, sur le carrefour avec le boulevard Jean XXIII	A partir du vendredi 28 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Jean XXIII	
			le tourne à gauche sera interdit	<b>Boulevard Jean XXIII</b>	sens Sud/Ouest, sur le carrefour avec la rue Bataille	
				<b>Rue Bataille</b>	sens Est/Sud, sur le carrefour avec le boulevard Jean XXIII	
12481	Alticlean	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant sur le trottoir	<b>Rue Paul Montrochet</b>	au droit de l'Hôtel de Région	Le samedi 29 octobre 2016
				<b>Cours Charlemagne</b>	sur l'esplanade nord au droit de l'Hôtel de Région	
				<b>Rue Smith</b>	au droit de l'Hôtel de Région	
12482	Actd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Céeberg</b>	au droit du n° 5 à 5 bis	A partir du samedi 29 octobre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit du n° 5 bis, zone de desserte comprise	
12483	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'une fuite de chauffage urbain sous couvert du Lyvia:201615379	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Jacques Monod</b>	entre le n° 11 et la rue Marcel Mérieux	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12484	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de fuite sur réseau de chauffage urbain en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue Laënnec</b>	au droit du n° 104	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12485	La Direction du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de l'Abondance</b>	entre la rue Garibaldi et la rue du Lac	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 13h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 257 et la rue de l'Abondance	
	des deux côtés, entre le n° 40 et la rue Léon Jouhaux					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12486	Nova Clair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Cours Lafayette</b>	sur le trottoir, au droit du n° 191	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 6h à 17h
				<b>Boulevard Jules Favre</b>	sur le trottoir Est, sur 30 m au Nord du cours Lafayette	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 6h à 17h
12487	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Lalande</b>	au droit de l'immeuble situé au n°9	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ney</b>	sur 10 m, au droit des chambres Télécoms situées au n° 69	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12488	B et B Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau Télécoms	les véhicules de l'entreprise seront autorisés à stationner et réduire les voies de circulation sans l'interrompre sur 10 m au droit des trappes des chambres des réseaux de télécommunication	<b>Chemin de Choulans</b>		Le lundi 31 octobre 2016, de 9h à 16h
				<b>Quai Fulchiron</b>	dans le carrefour avec le Chemin de Choulans	
12489	Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Montauban</b>	sur 10 m en face du n° 29	A partir du jeudi 27 octobre 2016, 7h30, jusqu'au dimanche 20 novembre 2016, 17h30
12490	Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	sur 20 m, au droit du n° 20	Le vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 17h30
12491	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur un réseau Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	côté pair (Ouest), sur 10 m entre la rue Fénelon et le n° 50	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au jeudi 3 novembre 2016
				<b>Rue Fénelon</b>	sur 10 m au droit des n° 9 à 11	
12492	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Baraban</b>	entre la rue Georges Pompidou et la rue St Antoine	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Georges Pompidou et la rue St Antoine	
12493	Ikken Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Tupin</b>	sur 10 m, au droit du n° 5	Le lundi 31 octobre 2016, de 6h à 10h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Stella</b>	sur 15 m, au droit du n° 3	Le mercredi 2 novembre 2016, de 6h à 10h
12494	Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place de buses sur chaussée pour l'alimentation électrique d'un chantier de construction	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Passage Faugier</b>	entre la rue Marly et la rue de Gerland	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Gerland</b>	entre le n° 18 et la rue Pierre Semard	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12494	Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place de buses sur chaussée pour l'alimentation électrique d'un chantier de construction	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Passage Fauquier,</b>	entre la rue Marly et la rue de Gerland	A partir du mercredi 26 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Gerland</b>	entre le n° 18 et la rue Pierre Semard	
				<b>Passage Fauquier</b>	côté pair, entre le n° 18 et la rue Pierre Semard côté Nord, entre la rue Marly et la rue de Gerland	
12495	Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue André Philip</b>	entre la Grande rue de la Guillotière et le n° 353	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la Grande rue de la Guillotière et le n° 353	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12496	Ncf Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'évacuation de gravats à l'aide d'un monte-matériaux	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la République</b>	sur 15 m, au droit du n° 45	Le vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 11h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
12497	Bouchet Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un véhicule de chantier sur une zone de livraison	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Marseille</b>	côté Est, sur 10 m au Sud du cours Gambetta (le long des voies du Tramway sur la zone de desserte)	Le lundi 31 octobre 2016, de 8h à 17h
12498	L'établissements Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Pensionnat</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 89	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016
12499	Groupement de Gendarmerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un contrôle d'accès aux bâtiments de la Gendarmerie	la zone ci-dessous sera réglementée en arrêt minute, au sens de l'article R110-2 du code de la route et sera donc réservée à l'arrêt des véhicules durant un court instant, le conducteur devant rester à proximité du véhicule	<b>Rue Bichat</b>	côté impair, sur 20 m à l'Ouest du n° 2	A partir du mardi 1 novembre 2016 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
12500	Bouygues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de guirlandes lumineuses à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Edouard Nieuport</b>		A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place Général Andre</b>		
				<b>Rue du Transvaal</b>		
				<b>Rue Seignemartin</b>		
				<b>Rue Président Kruger</b>		
				<b>Rue Pierre Delore</b>		
				<b>Rue Professeur Beauvisage</b>		
				<b>Rue Bataille</b>		
<b>Rue Longefer</b>						
<b>Rue Challemeil Lacour</b>						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12500	Bouygues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de guirlandes lumineuses à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Route de Vienne		A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 18h
				Boulevard Ambroise Paré		
				Avenue Paul Santy		
				Rue Paul Caze-neuve		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Pierre Delore		
				Rue Longefer		
				Avenue Paul Santy		
				Boulevard Ambroise Paré		
				Place Général Andre		
				Route de Vienne		
				Rue Bataille		
				Rue Edouard Nieuport		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Paul Caze-neuve		
				Rue Professeur Beauvisage		
				Rue Président Kruger		
				Rue Seignemartin		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Challemeil Lacour		
				Rue du Transvaal		
				Rue Pierre Delore	des deux côtés de la chaussée	
				Rue Challemeil Lacour		
Rue Longefer						
Rue du Transvaal						
Rue Seignemartin						
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Président Kruger	des deux côtés de la chaussée				
	Rue Professeur Beauvisage					
	Rue Paul Caze-neuve					
	Avenue Paul Santy					
	Rue Bataille					
	Route de Vienne					
	Boulevard Ambroise Paré					
	Place Général Andre	sauf jours de marché				
	Rue Edouard Nieuport	des deux côtés de la chaussée				
	12501	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Lazare	trottoir Ouest, entre le n° 2 et le n° 6 (sauf accès riverains)
la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				entre le n° 2 et la rue des 3 Pierres		
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et la rue des 3 Pierres		
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12502	Cardem/ Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue mobile	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Antoine de Saint-Exupéry</b>	entre la rue du Plat et la place Bellecour	Le vendredi 28 octobre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite aux plus de 3,5 tonnes sauf pour les véhicules desservant le chantier.		entre le quai Tilsitt et la rue du Plat	
			La circulation des véhicules sera inversée pour permettre l'accès au parking Bellecour.	<b>Place Bellecour</b>	contre-allée réservée aux transports en commun, entre la place Bellecour Sud/Ouest et l'entrée du parking Indigo	
			La circulation des vélos sera interdite dans le sens Nord/Sud, dans le contre-sens xyclable	<b>Rue du Plat</b>	entre la rue Colonel Chambonnet et la rue Antoine de St Exypéry	
			la signalisation par feux tricolores sera suspendu et fonctionnera à l'orange clignotant.	<b>Place Bellecour</b>	carrefour Sud/Ouest, entre la place Bellecour et le n° 30 place Bellecour	
12503	Detect Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de détection de réseaux	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue André Philip</b>	entre la rue Servient et la rue Mazenod	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au samedi 5 novembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Servient</b>	entre la rue François Garcin et la rue Garibaldi	
				<b>Rue de la Part Dieu</b>		
				<b>Rue Servient</b>	entre la rue François Garcin et la rue Garibaldi	
				<b>Rue de la Part Dieu</b>		
			<b>Rue André Philip</b>	entre la rue Servient et la rue Mazenod		
<b>Rue Mazenod</b>	entre la rue François Garcin et la rue Garibaldi					
12504	Eiffage Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sens Sud/Nord, au droit de l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, de 9h à 16h
12505	Rsk Groupe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages de recherche de pollution de sol	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	(voie de droite allant tout droit)	Les mercredi 2 novembre 2016 et jeudi 3 novembre 2016, de 7h à 18h30
			La réalisation d'un sondage sera autorisée	<b>Rue des Cuirassiers</b>	sur le trottoir Ouest, face au n° 14	
				<b>Rue de Bonnel</b>	voie d'accès au parking minute, sur le terre plein situé à l'est de la chaussée	
				<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur le trottoir Est, au sud de l'avenue Georges Pompidou	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Cuirassiers</b>	RUE DES CUIRASSIERS, sur 15 m, au Sud du n° 3 bis	Les mercredi 2 novembre 2016 et jeudi 3 novembre 2016, de 7h à 18h30	
12506	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pernon</b>	entre le n° 45 et la rue Henon	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n° 45 et la rue Henon	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12507	Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours d'Herbouville</b>	sur 10 m au droit du n° 3	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au dimanche 13 novembre 2016
12508	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue d'Aubigny</b>	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 12	Le mercredi 2 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Bellecombe et la rue d'Aubigny	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Maurice Flandin et la rue Bellecombe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Maurice Flandin et la rue Bellecombe	
<b>Rue Bellecombe</b>	côté Est, sur 15 m au Nord de la rue d'Aubigny					
12509	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Maurice Flandin</b>	côté pair, sur 50 m au droit du n° 22	Les mercredi 2 novembre 2016 et lundi 7 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m, entre la rue Saint Antoine et la rue Riboud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 50 m entre la rue Saint Antoine et la rue Riboud	
12510	Numérobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Chariot d'or</b>	sur 10 m, au droit du n° 22	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016
12511	Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Charles Richard</b>	entre la rue Julien et la rue Antoinette	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Antoinette</b>	entre la rue Bonnard et la rue Charles Richard	
				<b>Rue Charles Richard</b>	des deux côtés, entre la rue Julien et la rue Antoinette	
			<b>Rue Antoinette</b>	des deux côtés, entre la rue Bonnard et la rue Charles Richard		
12512	Perez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Thomassin</b>	sur 10 m, au droit du n° 39	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016
12513	Perez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Grolée</b>	trottoir pair, entre le n° 10 et la rue Thomassin	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Jussieu et la rue Thomassin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 10 et la rue Thomassin	
12514	Loïc Denuzière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée des Carmelites</b>	au droit de l'Eglise située au n° 26 sur 3 emplacements	A partir du jeudi 27 octobre 2016, 11h, jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12515	Serned	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Arloing</b>	sur 15 m, au droit du n° 40	A partir du jeudi 27 octobre 2016 jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, de 7h à 18h
12516	Serned	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Arloing</b>	côté Ouest, sur 15 m au droit du n°40	A partir du jeudi 27 octobre 2016 jusqu'au lundi 31 octobre 2016
12517	Serned Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l' en lèvement d'une passerelle piétons	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Paul Sedal- lian</b>	Trottoir Est, sur 40 m, au Nord de la rue Antonin Laborde	Les jeudi 27 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016, de 9h à 16h
					trottoir Est, sur 40 m, au Sud de la rue Antonin Laborde	Les jeudi 27 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Quai du Commerce</b>	sur 40 m, au Sud de la rue Antonin Laborde	Les jeudi 27 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Quai Paul Sedal- lian</b>	sur 40 m, au Nord de la rue Antonin Laborde	Les jeudi 27 octobre 2016 et vendredi 28 octobre 2016, de 9h à 16h
	<b>Quai du Commerce</b>	sur 40 m, au Sud de la rue Antonin Laborde				
12518	Mintz John	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	La mise en place d'une benne sera autorisée	<b>Rue Royale</b>	sur 5 m, au droit du n° 21	A partir du jeudi 27 octobre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit du n° 21	
12519	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF en accord avec le Lyvia:201614394	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Gabriel Rambaud</b>	entre le n° 11 et le n° 21	A partir du jeudi 27 octobre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 8 novembre 2016, 7h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 11 à 21	
12520	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pasteur</b>	sur 40 m, au Nord de la rue Chevreul	Le vendredi 28 octobre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12521	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau Télécom en accord avec le Lyvia:201615064	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Sully</b>	au droit du n° 133, lors des phases de présence de l'entreprise	A partir du vendredi 28 octobre 2016 jusqu'au mercredi 2 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Massena</b>	sur 15 m, côté impair, au Nord de la rue Sully, lors des phases de présence de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sully</b>	au droit du n° 133, sauf les Samedis/Dimanches et jours fériés	
				<b>Rue Massena</b>	sur 15 m, côté impair, au Nord de la rue Sully, sauf les Samedis/Dimanches et jours fériés	
12522	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF en accord avec le Lyvia:201611858	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	au droit du n° 21	A partir du vendredi 28 octobre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 8 novembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Crequi</b>	au droit du n° 91	
					<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	au droit du n° 21
			<b>Rue de Crequi</b>		en face de la façade du n° 91, emplacement de transports de Fonds compris	
12523	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Telecom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Audibert Et Lavirotte</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n°81	Le lundi 31 octobre 2016
12524	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Telecom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Barodet</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10 et n° 14	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, de 8h à 17h
12525	Entreprises Eiffage Energie Et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur un réseau de chauffage urbain en urgence	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Boileau</b>	entre la rue Amédée Bonnet et la rue Vauban	A partir du mardi 1 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Vauban</b>	entre le n° 81 et le n° 73	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Boileau</b>	partie comprise entre la rue Vauban et la rue Amédée Bonnet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord de la rue Vauban	
12526	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue D'inkermann</b>	sur 20 m, , entre les n° 45 et 53	A partir du mardi 1 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 45 et 53	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12527	Eiffage Energie Thermie Centre Est Et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Vauban</b>	au carrefour avec la rue Vendôme	A partir du mardi 1 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite durant les phases de terrassement	<b>Rue Vendome</b>	contre-allée Est, sens Sud / Nord entre la rue Louis Blanc et la rue Vendôme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre-allée, sur 20 m au sud de la rue Vauban	
				<b>Rue Vauban</b>	côté pair (Sud), sur 20 m à l'Est de la rue Vendôme	
12528	Eiffage Energie Thermie Et Rps Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Vauban</b>	au carrefour Est avec la rue Garibaldi	A partir du mardi 1 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	des deux côtés de la contre allée Est, sur 30 m au Nord de la rue Vauban	A partir du mardi 1 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016
				<b>Rue Vauban</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Barrier et la rue Garibaldi	
12529	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Lyon Levage	<b>Rue du Premier Film</b>	entre la rue Dr A.Gelibert et la place Ambroise Courtois	Le vendredi 28 octobre 2016
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Sud, entre le n° 16 et la rue Dr A.Gelibert	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Dr A.Gelibert et la place Ambroise Courtois	
			la circulation s'effectuera de part et d'autre de l'emprise de chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Dr A.Gelibert et la place Ambroise Courtois	
12530	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation du barnum cantine et 2 véhicule cantine seront autorisés	<b>Place Saint-Jean</b>	partie Sud / Est	Le vendredi 4 novembre 2016, de 7h à 19h
			la circulation des piétons sera interrompue lors des prises de vues	<b>Passerelle du Palais de Justice</b>		Le vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue du Palais de Justice</b>	entre le quai Romain Rolland et la rue Saint Jean	Le vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 11h
			le stationnement de véhicules techniques sera autorisé	<b>Rue Mandelot</b>	entre la rue de la Bombarde et la rue Saint Etienne	Le vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Estrées</b>	entre la rue de la Bombarde et le quai Romain Rolland	A partir du jeudi 3 novembre 2016, 17h, jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, 18h
	<b>Rue du Palais de Justice</b>	entre le quai Romain Rolland et la rue Saint Jean	Le vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 11h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12531	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'un bras auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Yves Farge</b>	sur 40 m, au Sud de la rue des Girondins, sens Nord/Sud	Le vendredi 28 octobre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12532	Pollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ferrandière</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 36	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 17 novembre 2016
12533	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange Telecom	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Feuillat</b>	entre la rue de l'Harmonie et la rue Elis Paris	Le mercredi 2 novembre 2016, de 9h à 16h
12534	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Gambetta</b>	sur 30 m, au droit du n° 75	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016
12535	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Sainte-Hélène</b>	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 9h à 16h
			Les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 9h à 16h
12536	Pironnet Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de déposer de décorations lumineuses sur les filins de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions	<b>Cours Gambetta</b>		A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 19h à 7h
			suivant les besoins de l'entreprise et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'usage du camion nacelle sera autorisé			
12537	The Global Eye Contact Experiment / N° 0001178	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement "The Liberators International"	un rassemblement sera autorisé	<b>Place Antonin Jutard</b>		Le samedi 29 octobre 2016, de 13h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12538	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ERDF	Des ponts lourds seront positionnés sur la fouille, hors périodes d'activités du chantier afin de préserver la circulation des véhicules et des piétons.	<b>Rue de la République</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 64	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
12539	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue de la République</b>	sur 20 m, au droit du n° 64	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016
12540	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Quivogne</b>	entre la rue Marc Antoine Petit et la cours Suchet	Le mercredi 2 novembre 2016, de 7h à 18h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 9h à 16h
						A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12541	Fonda Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages Géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Mail</b>	sur 20 m, au droit du n° 25	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au novembre 2016
12542	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ORANGE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claudius Pionchon</b>	sur 15 m en face du n° 12	Le vendredi 28 octobre 2016
12543	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Neyret</b>	sur 20 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n°19	Les lundi 31 octobre 2016 et mardi 1 novembre 2016, de 9h30 à 16h30
				<b>Rue Bossuet</b>	sur 20 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n°107	
12543	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Chartreux</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 39	Les lundi 31 octobre 2016 et mardi 1 novembre 2016, de 9h30 à 16h30
				<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 11	
				<b>Place Meissonier</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 3	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12543	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Platière</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 22	Les lundi 31 octobre 2016 et mardi 1 novembre 2016, de 9h30 à 16h30
				<b>Quai Saint-Vincent</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 8	
12544	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Commandant Charcot</b>	sur 30 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située en face du n° 136	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h
12545	Jacquet Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une roulotte de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Confort</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 12	A partir du vendredi 28 octobre 2016 jusqu'au dimanche 27 novembre 2016
12546	Loisirs La Regnière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Granges</b>	sur 5 m, au droit du n°4	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au samedi 5 novembre 2016, 17h30
12547	Champagne Facades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une roulotte de chantier et Wc chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 268	A partir du samedi 29 octobre 2016 jusqu'au mardi 29 novembre 2016
12548	L'etablissements Roche Et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaures</b>	côté impair, sur 8 m au droit du n° 69	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016
12549	Meunier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Guilloud</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 29	A partir du vendredi 28 octobre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016
12550	La Direction de l'Eau/ Metropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Maurice Flandin</b>	entre la rue d'Aubigny et l'avenue Georges Pompidou	Le vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 13h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue d'Aubigny et l'avenue Georges Pompidou	Le vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 13h
12551	Rene Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réparation urgente du réseau d'assainissement	Des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles, hors périodes d'activités du chantier afin de maintenir la circulation des véhicules et des piétons.	<b>Rue Tupin</b>	entre le n° 14 et la rue de Brest	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf le 01/11/2016			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12552	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Sainte-Hélène</b>	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue de la Charité	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 9h à 16h
			Les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
12553	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'une chambre Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Villeroiy</b>	sur 30 m, à l'Ouest de al rue Duguesclin	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de al rue Duguesclin	
12554	Librairie Rive Gauche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Amedée Lambert</b>	côté Nord, sur 15 m au droit de la rue Saint André	Le lundi 31 octobre 2016
12555	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ENEDIS pour le Sytral C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest/Est, entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendome	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de circulation, entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendome	
			Le circulation sera interdite dans le couloir à contre sens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de travaux des n° impairs(Nord)		sens Est/Ouest, entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal de Saxe	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté impair (Nord), partie comprise entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal de Saxe	
12556	Baticoop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Place des Chartreux</b>	chaussée Nord et Ouest, entre l'emprise de chantier et l'impasse des Chartreux	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 2 novembre 2017, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, entre le n° 27 et l'impasse des Chartreux	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 2 novembre 2017, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée Nord, entre le n° 3 et l'impasse des Chartreux	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 2 novembre 2017, 17h30
					des deux côtés de la chaussée Sud, entre le n° 27 et l'impasse des Chartreux	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 2 novembre 2017, 17h30



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12556	Baticoop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place des Char-treux</b>	côté impair (Est), entre le n° 7 et le n° 13	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 2 novembre 2017, 17h30
12557	Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>"Rue des Aque-ducts</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 71 bis"	Le mercredi 2 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
12558	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement en accord avec le Lyvia:201615371	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	au droit de la façade des n°35 et 37	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, 17h30
12559	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	L'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés.	<b>Rue Juiverie</b>		A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 0h à 7h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Pierre Scize</b>	sur 50 m, au droit de la place de l'Homme de la Roche	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Bombarde</b>	sur 15 m, au droit de la rue des Antonins	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Loge</b>	entre la rue Gadagne et la rue Juiverie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Trion</b>	au droit du n° 14	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			<b>Rue de la Bombarde</b>	au droit du n° 17		
12560	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon en accord avec le Lyvia:201607845	la circulation des piétons sera interdite	<b>Pont de Lattre de Tassigny</b>	par tronçons successifs, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation sera réduite à une voie, par tronçons successifs	<b>Rue Duquesne</b>	dans les deux sens de circulation, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Pont de Lattre de Tassigny</b>	dans les deux sens de circulation, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés	
				<b>Rue Duquesne</b>	dans les deux sens de circulation, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés	
12560	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon en accord avec le Lyvia:201607845	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Duquesne</b>	sur la chaussée, dans les deux sens de circulation, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 9h à 16h
				<b>Pont de Lattre de Tassigny</b>	dans les deux sens de circulation, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12561	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon en accord avec le Lyvia:201614465	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Chemin de Chou-lans</b>	sens montant, entre les n° 86 et 100, la circulation sera réduite à une voie	Le mercredi 2 novembre 2016, de 8h30 à 17h30
12562	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 42	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, 17h30
				<b>Rue Cuvier</b>	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 113	
12563	Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 5 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 38	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, 17h30
12564	Duc Et Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montgolfier</b>	sur 10 m, pour accéder aux jardineries situées au droit du n° 96	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, 17h30
					sur 10 m, pour accéder aux jardineries situées au droit du n° 98	
12565	Arcadie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Waldeck Rousseau</b>	sur 15 m, au droit du n° 28	Le mercredi 2 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
12566	Extra Sport / N° 0001022	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lyon Urban Trail By Night	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée de Chou-lans</b>	sens montant, partie comprise entre l'avenue Debrousse et la rue de Trion	A partir du samedi 5 novembre 2016, 19h30, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 1h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Montée du Télégraphe</b>		A partir du samedi 5 novembre 2016, 9h, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 1h
				<b>Montée de Chou-lans</b>	sens montant, entre l'ancienne Debrousse et la rue de Trion	A partir du samedi 5 novembre 2016, 19h, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 1h
				<b>Rue de Trion</b>	sens descendant, voie de droite, entre la montée de Loyasse et la rue du Bas de Loyasse	A partir du samedi 5 novembre 2016, 18h, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 0h30
				<b>Rue du Bas de Loyasse</b>		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12566	Extra Sport / N° 0001022	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lyon Urban Trail By Night	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Montée Saint-Barthelemy</b>		A partir du samedi 5 novembre 2016, 19h, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 1h
				<b>Montée de Chou-lans</b>	sens montant, voie de droite, sur 150 m au Nord de la rue des Tourelles	Le samedi 5 novembre 2016, de 19h à 21h
				<b>Place de Fourvière</b>		A partir du samedi 5 novembre 2016, 19h, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 1h
				<b>Rue Cardinal Gerlier</b>	sens descendant, voie de droite entre la montée du Télégraphe et la montée de Loyasse	Le samedi 5 novembre 2016, de 19h30 à 20h30
				<b>Montée de Loyasse</b>		
				<b>Rue Saint-Georges</b>	entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	Le samedi 5 novembre 2016, de 19h à 21h
				<b>Montée de L'observance</b>	dans le sens montant	A partir du samedi 5 novembre 2016, 19h, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 1h
				<b>Rue Cleberg</b>		
				<b>Rue Cardinal Gerlier</b>	sens descendant, voie de droite entre la montée du Télégraphe et la montée de Loyasse	A partir du samedi 5 novembre 2016, 21h30, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 6h
				<b>Montée de Loyasse</b>		A partir du samedi 5 novembre 2016, 21h30, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 6h
				<b>Rue des Macchabees</b>		A partir du samedi 5 novembre 2016, 21h30, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 0h
<b>Rue Saint-Irenée</b>	dans le sens Nord / Sud					
<b>Rue des Fosses de Trion</b>	entre la rue du Commandant Charcot et la rue Appian					
12567	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Vitton</b>	partie comprise entre la commune de Villeurbanne et la voie Nouvelle Stalingrad Vitton	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
				<b>Rue de Geneve</b>	côté pair (Ouest), entre le n° 20 et le cours Vitton	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Avenue Thiers</b>	partie comprise entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
				<b>Cours Vitton</b>	sur trottoir, partie comprise entre la commune de Villeurbanne et l'allée des Pavillons	
<b>Rue de Genève</b>	trottoir pair (Ouest), entre le n° 20 et le cours Vitton					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12567	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements de GRDF	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Avenue Thiers</b>	sur trottoir, partie comprise entre la rue des Emeraudes et la commune de Villeurbanne	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Geneve</b>	côté pair (Ouest), entre le n° 20 et le cours Vitton	
				<b>Avenue Thiers</b>	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	
				<b>Cours Vitton</b>	côté impair (Nord), partie comprise entre la commune de Villeurbanne et la voie Nouvelle Stalingrad Vitton	
12568	Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Telecom en accord avec le Lyvia:201613985	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de Trion</b>	sur 30 m, au droit du n° 8	Les mercredi 2 novembre 2016 et jeudi 3 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Tourelles</b>		A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Trion</b>	sur 20 m, au droit du n° 8	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, 17h30
<b>Rue des Tourelles</b>	des deux côtés de la chaussée					
12569	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Jules Favre</b>	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 23	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 22h à 6h
				<b>Cours Lafayette</b>	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 241	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 22h à 6h
					sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 256	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 22h à 6h
				<b>Place Jules Ferry</b>	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du carrefour avec la rue Vauban	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 22h à 6h
				<b>Cours Lafayette</b>	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 302	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 22h à 6h
				<b>Boulevard Jules Favre</b>	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 23	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12569	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 284	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 22h à 6h
				Place Jules Ferry	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du carrefour avec la rue des Emeraudes	A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 22h à 6h
				Cours Lafayette	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 302	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
					sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 284	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 241	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
					Place Jules Ferry	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du carrefour avec la rue Vauban
				Place Jules Ferry		sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du carrefour avec la rue des Emeraudes
					Cours Lafayette	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 256
12570	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interrompue lors du passage du véhicule jeu	Rue Monseigneur Lavarenne		Le vendredi 28 octobre 2016, de 7h à 11h30

**Registre de l'année 2016**

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

**Délégation Générale aux Ressources Humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Belbraik	Zahira	AT2	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Danon	Alexia	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Ferraro	Cassandra	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Fiad	Imene	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complmt tps partiel
Giroud	Sabrina	ASTEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Kaci	Lila	AT2	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Leoture	Charlène	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Loukili	Hanane	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Mokhtari	Fatima	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Piscaglia	Jessica	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Roche	Cécile Arlette	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Ulmann	Laurie	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Vermont	Elsa	Agent de Gestion Adm.	Contractuel	9/1/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Fernandez	Jessica	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	9/1/2016	Education	Recrutement pour complément de temps partiel
Ansieau	Nora	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement Remplaçant
Atila	Julie	AT2	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement Remplaçant
Aubertin	Grégory	AT1	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement Remplaçant
Francois Dit Christophe	Clarisse	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement Remplaçant
Francois Dit Christophe	Clarisse	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/10/2016	Education	Recrutement Remplaçant
Giraud	Karine	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement Remplaçant
Heroile	Samia	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement Remplaçant
Khemiri	Dalenda	Agent d'entretien	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement Remplaçant
Marin	Virginie	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement Remplaçant
Nguyen-Van-Phu	Augustine	AT2	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement Remplaçant
De Luca	Ornella	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	Non Titulaire	11/7/2016	Chrd	Recrutement Remplaçant
Louartani	Fathia	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement Remplaçant
Giraud	Cléa	AT2	Contractuel	15/6/2016	Enfance	Recrutement Remplacant
Leroy	Céline	AT2	Contractuel	23/6/2016	Enfance	Recrutement Remplacant
Lapuh	Joana	Educateur Jeunes Enfants	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant
Traore Koumba	Mariame	AT2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant
Thiburce	Rose-Méry	AT2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant
Robert	Magalie	AT2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant
Robuchon	Sarah	AP	Contractuel	30/5/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant
Pech	Isabelle	AT2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant
Pereira	Amandine	AT2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant
Roussilloux	Emilie	AT2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant
Abbazia	Vito	AT2	Contractuel	31/5/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant
Annicette-Mondelis	Roselyne	AT2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant
Champavier	Anais	AP	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant
Laffi	Tourkia	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Medaouri	Mona	AT2	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Simeoni	Ornella	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement remplaçant agent en disponibilité

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Vercoustre	Mireille	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Blanes	Serge	AT2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant Agent en Disponibilité
Rafiou	Limata	AT2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant Agent en Disponibilité
Vaudreuil	Syndie	Ass socio éduc	Contractuel	1/10/2016	Education	Réintégration suite à congé parental
Cony	Carole	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	9/1/2016	Education	ST: Arrêté rectificatif-RSA
Raoul De Pontivy	Cecile	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	ST: Arrêté rectificatif-RSA
Tillenon	Brenda	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	ST: Arrêté rectificatif-RSA
Fauquette	Christine	AP	Contractuel	27/7/2016	Enfance	Arrêté Rectificatif Rsa
Aliouche	Nora	Adjointe technique 2 <sup>e</sup> classe	Stagiaire	1/10/2016	Education	ST: Nomination stagiaire catégorie C
Arlin	Catherine	Adjointe technique de 2 <sup>e</sup> classe	Stagiaire	9/1/2016	Education	ST: Nomination stagiaire catégorie C
Flitti	Djamila	Adjointe technique de 2 <sup>e</sup> classe	Stagiaire	1/10/2016	Education	ST: Nomination stagiaire catégorie C
Lienard	Laure	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	9/1/2016	Education	ST: Nomination stagiaire catégorie C
Stoyanov	Valérie	Adjointe technique principale 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	9/1/2016	Education	ST: Nomination stagiaire catégorie C
Giordano	Elodie	AP	Contractuel	1/7/2016	Enfance	ST: Nomination Stagiaire Catégorie C
Prudhommeaux	Amélie	AP1	Stagiaire	1/9/2016	Enfance	Nomination Stagiaire
Béal	Lolita	AP	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant Agent Congé Parental
Seiler	Léa	AP	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant Agent Congé Parental
Steboun	Charlène	AP	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant Agent Congé Parental
Gagliardi	Laura	AT2	Contractuel	20/5/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant Agent Congé Parental
Gaston	Chafika	AT2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement Remplaçant Agent Congé Parental
Lanneree	Maud	Educateur Jeunes Enfants	Contractuel	1/8/2016	Enfance	Recrutement Remplacant Agent Congé Parental

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES EN SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2016

### **Délibération n° 2016-36 - Convention de mise à disposition de la maison de Charmanon entre le CCAS et les Petits Frères des Pauvres pour l'accueil à la journée des résidents de l'EHPAD les Balcons de l'Île Barbe.**

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Depuis 1946, les Petits Frères des Pauvres accompagnent des personnes - en priorité de plus de 50 ans - souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion, de maladies graves.

L'association met à disposition à la journée la maison « Charmanon » à Grézieu la Varenne pour accueillir les personnes âgées vivant en

établissement gériatrique de la région lyonnaise.

Les accueils à la journée permettent aux personnes âgées et aux professionnels des établissements de se rencontrer autrement et par conséquent de vivre des moments privilégiés. Ils comprennent également le repas du midi. Ces accueils à la journée sont facturés 5€ par personne âgée accueillie.

L'EHPAD les Balcons de l'Île Barbe, dans le cadre de ses animations et sorties souhaite proposer à ses résidents 3 journées sur les mois de mai, juin et septembre 2016.

Aussi il est proposé aux membres du CA d'autoriser la Vice-présidente à signer la convention de mise à disposition de la maison Charmanon.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les administrateurs, d'adopter la délibération suivante :

- « Le Conseil d'administration,  
- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,  
Délibère à l'unanimité,

Pour autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention de mise à disposition de la maison de « Charmanon » à Grézieu la Varenne.

- « Et ont signé les membres présents »  
Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Fait à Lyon, le 26 septembre 2016

La Vice-présidente du  
CCAS,  
Zorah AÏT-MATEN

---

### **Délibération n° 2016-37 - Convention avec l'association « Le Museau sur l'Asphalte » pour des interventions de chiens-visiteurs à l'EHPAD Vilette d'or.**

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

L'Association « Le Museau sur l'Asphalte » est une association qui développe, notamment, des rencontres à caractère thérapeutique entre l'animal et les personnes (enfants, adultes, personnes âgées) en hôpital ou dans des établissements spécialisés.

Ces rencontres poursuivent un objectif d'amélioration de la qualité de vie et de facilitation de l'expression affective chez les résidents, permettant d'apaiser les troubles de l'humeur et du comportement.

L'EHPAD Vilette d'or souhaite mettre en place 3 interventions de chiens-visiteurs entre septembre et novembre 2016.

Ces interventions sont assurées exclusivement par des intervenants et bénévoles de l'Association « Le Museau sur l'Asphalte » et coordonnées par l'animatrice de l'EHPAD. Elles peuvent être individuelles ou groupales.

Chaque intervention sera facturée 60 euros et sera prise en charge sur le budget animation de l'EHPAD.

La convention jointe présente les modalités d'intervention de cette association et de coopération avec l'EHPAD.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les administrateurs, d'adopter la délibération suivante :

- « Le Conseil d'administration,  
- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,  
Délibère à l'unanimité,  
- Pour autoriser Madame la Vice-présidente à signer la convention avec l'association « le Museau sur l'Asphalte ».  
« Et ont signé les membres présents »  
Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Fait à Lyon, le 26 septembre 2016

La Vice-présidente du  
CCAS,  
Zorah AÏT-MATEN

---

### **Délibération n° 2016-38 - Modification du règlement intérieur du CCAS (usagers des antennes solidarités et fiche de déclaration)**

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein de la collectivité de travail.

Il définit également les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Le règlement intérieur du CCAS a été approuvé par le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) du 17 décembre 2013, le CTP (Comité Technique Paritaire) du 21 février 2014 et le Conseil d'Administration du 21 février 2014.

Des règlements intérieurs propres aux usagers des structures grande précarité (restaurant social et bains douches) ont été définis mais rien n'était prévu pour les usagers des antennes solidarités, afin de leur présenter leurs droits et devoirs, ainsi que les éventuelles sanctions en cas de manquement au règlement.

Une proposition d'annexe a donc été faite et travaillée au CHSCT du 16 juin 2016 pour remédier à ce manque. Au cours de cette réunion, différentes modifications ont été apportées et sont reprises dans la version qui vous est proposée. Cette annexe destinée aux

usagers devra être apposée dans toutes les antennes solidarités.

Par ailleurs, suite à une proposition de la Commission Risques Psycho-Sociaux du CHSCT, une modification de dénomination a été actée au CHSCT du 24 mars 2016, concernant les fiches d'incident qui s'appelleront désormais des fiches de déclaration d'agression, de menace, d'incivilité.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les administrateurs, je vous demande de bien vouloir :

- approuver l'annexe 6 au règlement intérieur du CCAS destiné aux usagers des antennes solidarités, ci-jointe, afin de leur présenter les règles à observer dans les établissements ouverts au public.
- de remplacer à l'article 14 portant sur les registres et documents obligatoires, la mention fiche d'incident par le nouveau nom de ce document : fiche de déclaration d'agression, de menace, d'incivilité, également en annexe 2.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les administrateurs, d'adopter la délibération suivante :

- « Le Conseil d'administration,  
- Vu l'avis du CHSCT en date du 24 mars 2016 sur la fiche de déclaration d'agression, de menace, d'incivilité,  
- Vu l'avis du CHSCT en date du 16 juin 2016 sur le projet d'annexe au règlement intérieur du CCAS destiné aux usagers des antennes solidarités,  
- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,  
- Vu le projet d'ajout au règlement intérieur ci-annexé,  
Délibère à l'unanimité,

Article Premier - L'annexe 6 au règlement intérieur du CCAS destinée au public accueilli dans les antennes solidarités est approuvée.

Art. 2. - La modification dans le règlement intérieur du nom de la fiche incident en fiche de déclaration d'agression, de menace, d'incivilité, (article 14 et annexe 2) est adoptée.

- « Et ont signé les membres présents »  
Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Fait à Lyon, le 26 septembre 2016

La Vice-présidente du  
CCAS,  
Zorah AÏT-MATEN

---

### **Délibération n° 2016-39 - Convention de groupement de commandes avec la Ville de Lyon pour la prestation relative aux déplacements professionnels.**

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

En qualité d'établissement public administratif communal, le CCAS propose de constituer avec la Ville de Lyon, un groupement de commandes afin de mutualiser leurs moyens et de bénéficier d'économie d'échelles en vue de la passation d'une consultation pour la prestation de déplacements professionnels, dans le respect des règles des marchés publics.

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le CCAS et la Ville de Lyon entendent constituer un groupement de commandes dit d'« intégration totale » pour cette consultation.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement sont formalisées par la convention ci-jointe. Ainsi, la Ville de Lyon assurera les fonctions de coordonnateur du groupement, et sera chargée outre la procédure de passation, de signer les marchés, de les notifier et de les exécuter au nom du CCAS, en prenant en compte notamment ses besoins propres.

Pour ce marché, la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, à savoir la Ville de Lyon.

Les frais de publicité du marché seront supportés par la Ville de Lyon.

La convention de groupement de commandes sera soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil Municipal du 26 septembre 2016.

Aussi je vous propose, Mesdames, Messieurs les administrateurs, si vous en êtes d'accord, d'adopter la délibération suivante :

- « Le Conseil d'administration,  
- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,  
- Vu ladite convention,  
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,  
- Vu le décret n°2016-360 du 30 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Délibère à l'unanimité,



pour approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes « d'intégration totale » entre la Ville de Lyon et le CCAS en vue du lancement de la consultation relative aux prestations de déplacements professionnels.

pour autoriser Madame la Vice-présidente du C.C.A.S. à signer ladite convention.

pour accepter que la Ville de Lyon soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

pour approuver le lancement par la Ville de Lyon, de la consultation précitée, au nom et pour le compte du CCAS, dans le respect de l'ordonnance n°2015-899 et du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

pour accepter que la Commission d'appel d'offres soit celle du coordonnateur, à savoir la Ville de Lyon.

pour autoriser Monsieur le Maire de Lyon à signer le ou les marchés pour le compte du CCAS.

pour inscrire les crédits nécessaires au règlement du marché au compte du budget général ou des budgets des établissements du CCAS, sur les exercices budgétaires correspondants.

« Et ont signé les membres présents »

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 26 septembre 2016

*La Vice-présidente du  
CCAS,  
Zorah AÏT-MATEN*

---

**Délibération n° 2016-40 - Délégations de pouvoirs données au Vice-Président d'accomplir certains actes de gestion - Modification de la délibération n° 2015-57, article 1 - alinéa 7.**

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Conformément à l'article R 123-21 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration peut décider de déléguer certains de ses pouvoirs à son Vice-président dans les cas suivants :

1. Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;

2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics;

3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4. Conclusion de contrats d'assurance.

5. Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère.

6. Fixation des rémunérations et règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

7. Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice à intenter, par lui ou contre lui, devant toutes juridictions administratives, civiles et pénales, aussi bien en première instance qu'en appel.

8. Délivrance, refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2.

Toutes les décisions à prendre en vertu de l'article premier ci-dessus pourront être signées par la Vice-présidente.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Vice-présidente, la délégation est attribuée à Monsieur le Président du CCAS, dans les mêmes termes que pour la Vice-présidente.

S'agissant de l'alinéa n° 8 relatif à la domiciliation, il est précisé que le directeur général des services du CCAS bénéficie d'une délégation de signature.

La Vice-présidente doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil d'administration, des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qu'elle a reçue, conformément à l'article R 123-22 du Code de l'action sociale et des familles.

« Le Conseil d'administration,

- Vu le rapport de Mme la Vice-présidente du CCAS,

Délibère à l'unanimité,

Article Premier. - pour déléguer les pouvoirs ci-dessous à la Vice-présidente :

1. Attribution de prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration.

2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés en la procédure de marchés à procédure adaptée en raison de leur montant.

3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour

une durée n'excédant pas douze ans.

4. Conclusion de contrats d'assurance.

5. Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère.

6. Fixation des rémunérations et règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

7. Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice à intenter, par lui ou contre lui, devant toutes juridictions administratives, civiles et pénales, aussi bien en première instance qu'en appel.

8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2.

Art. 2. - Pour autoriser Mme la Vice-présidente à signer toutes les décisions prises en vertu de l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de la Vice-présidente, la délégation est attribuée à Monsieur le Président dans les mêmes termes que pour la Vice-présidente.

S'agissant de l'alinéa 8, le directeur général des services bénéficie d'une délégation de signature.

Art. 4. - La Vice-présidente doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil d'administration, des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qu'elle a reçue, conformément à l'article R 123-22 du Code de l'action sociale et des familles.

« Et ont signé les membres présents »

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 26 septembre 2016

*La Vice-présidente du  
CCAS,  
Zorah AÏT-MATEN*

---

**Délibération n° 2016-41 - Convention entre la Ville de Lyon/ CCAS et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour les années 2016 à 2018.**

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

La politique favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap conduite par la ville de Lyon, depuis 2012, dans le cadre d'une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) se poursuit. En effet, afin de pérenniser cette démarche la Ville de Lyon souhaite, à nouveau, conventionner avec le FIPHFP pour une durée de trois ans en y incluant cette fois le CCAS. Cette nouvelle convention liant la ville de Lyon et le CCAS avec le FIPHFP serait établie pour les années 2016 à 2018.

On peut rappeler que le taux d'emploi du CCAS était en 2012 de 1,61%, en 2013 de 3,48%, en 2014 de 4,14% pour atteindre 6% en 2015.

Au titre de cette nouvelle convention, l'objectif à atteindre est fixé au taux d'emploi global Ville/CCAS de 6,63 %.

Avec l'aide du conseiller en prévention, des aménagements de postes et adaptations matériels de postes ont été réalisés sur la période écoulée.

- des bilans de compétence et formations adéquates ont permis à des agents en inaptitude pour raison de santé à réaliser une reconversion professionnelle pour faciliter leur maintien à l'emploi.

La Ville représentant également le CCAS, a été présente dans les forums pour faire connaître la variété des métiers, la polyvalence, et les compétences recherchées dans la fonction publique territoriale ainsi que la dispense de concours dont bénéficient les « bénéficiaires de l'obligation d'emploi » afin de les inciter à candidater.

L'édition d'une bande dessinée mettant en scène des situations auxquelles sont confrontées des agents de la Ville de Lyon et du CCAS, en situation de handicap, a été largement diffusée dans les services.

L'objectif, était de changer le regard de tous les agents sur le handicap, et de sensibiliser les encadrants sur la question du recrutement de personnes en situation de handicap.

Le programme triennal envisagé avec le FIPHFP inclut la poursuite des actions menées depuis 2012 structurées autour de quatre axes :

Axe relatif au maintien dans l'emploi :

C'est sur cet axe que s'inscrit une partie du projet « Rebondir » lancé par la ville. Plus d'une centaine d'agents en inaptitude définitive sur leur poste pour raison de santé sont suivis par le service mobilité rattaché à la Direction Emploi Compétence. L'installation de groupe suivi dans une démarche innovante et complète de reclassement est une des réponses pour favoriser l'accès pour les personnes concernées à de nouveaux emplois au sein de la collectivité.

En parallèle de ce dispositif, la ville s'appuie sur les postes de transition professionnelle qu'elle a mis en place au profit des per-

sonnes en voie de reclassement. Leurs candidatures par la suite sur des postes vacants seront prioritaires.

Dans le cadre de cette convention, des bilans professionnels, des formations sur la maîtrise des « fondamentaux » (maths, français, informatique) seront proposées à une vingtaine d'agents.

Enfin, la Ville va développer un projet innovant sur la base du volontariat pour des personnes placées en disponibilité d'office sur des formations à distance, projet auquel participera le CCAS.

Axe relatif au recrutement et à un accueil des travailleurs handicapés dans les services

Comme le demandait le FIPHFP, des recrutements en apprentissage seront réalisés avec une logique de pré-recrutement à chaque fois que cela sera possible.

En ce qui concerne, les recrutements de travailleurs handicapés, la formation des managers recruteurs ainsi que la formation des conseillers en prévention, managers et conseillers de prévention avec l'appui des responsables des ressources humaines des directions forment un collectif protecteur pour l'insertion du travailleur handicapé qui facilite ainsi son intégration.

Le CCAS en lien avec la ville poursuivra ses actions d'information en participant régulièrement à des forums emploi et en particulier au sein de forums ouverts spécifiquement aux étudiants.

Axe qui vise à l'aménagement des postes et à l'accompagnement des managers et des équipes

Les aménagements de poste et les adaptations de postes se développent de plus en plus. Les travailleurs handicapés et leur hiérarchie n'hésitent plus à recourir à l'aménagement de poste. C'est encourageant et encouragé. Face à des situations complexes le recours à un cabinet spécialisé reste possible.

Axe autour des achats responsables.

Les achats auprès du secteur adapté resteront une priorité. Des efforts doivent encore être consentis pour mieux faire connaître les plateformes d'achats. Dans ce but, un partenariat a été conclu avec l'association GESAT (réseau économique du secteur adapté et protégé). Le but, est de mieux conduire les opérations de sourcing, et de sensibiliser les acheteurs de la commande publique pour des achats responsables.

Le financement apporté par le FIPHFP est de 33 000 € pour la période, dont pour les actions au bénéfice des agents du CCAS, notamment, les aménagements de postes. Soit, 11000 € pour 2016.

Si de nouvelles actions innovantes étaient envisagées, et non prévues par la présente convention, la signature d'un avenant avec le FIPHFP reste possible.

- Vu ladite convention ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les administrateurs, d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,

Délibère à l'unanimité,

Pour confirmer l'engagement fort du CCAS en faveur d'un programme d'actions de recrutement et de maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap, et de solliciter à ce titre le partenariat du FIPHFP.

Pour autoriser à solliciter auprès du FIPHFP l'obtention des financements correspondants,

Pour approuver le projet de convention à intervenir avec le FIPHFP et le programme triennal ci-dessus énoncé,

#### A- Suppressions de postes

UO	Service actuel	N° de poste	CAT.	Emplois Grades actuels	Observations
C22015	Pôle Finances	C23	B	Assistant de gestion administrative (Rédacteur)	Suppression/création de poste : évolution de l'organisation du Pôle Finances
C22012	Pôle RH	C527	C	Agent de gestion administrative (adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe, adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe, adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe)	Suppression nette du poste pour mutualisation d'un poste Finances/RH

#### B- Création de postes

UO	Service	N° de poste	CAT	Emploi	Grades	Observations
C22015	Pôle Finances	C540	C	Agent de gestion administrative Finances/RH	Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe, 1 <sup>ère</sup> classe, Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe, 1 <sup>ère</sup> classe	Création suite à la suppression du poste C527 et de la transformation du poste C23

Pour autoriser Mme La Vice-Présidente à signer ladite convention avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits aux chapitres 011, 012, 65 et 67 en fonctionnement, 21 et 23 en investissement.

La recette correspondante sera imputée à l'article 77 88.

« Et ont signé les membres présents »

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 26 septembre 2016

La Vice-présidente du  
CCAS,  
Zorah AÏT-MATEN

#### Délibération n° 2016-42 - Evolution du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Lors de la séance du Conseil d'administration en date du 29 septembre 2008, la création du tableau des emplois nécessaires à la création et au fonctionnement du CCAS a été approuvée.

Depuis, des réajustements nécessaires liés à l'évolution de l'activité et des besoins vous sont soumis.

Il vous est dans ce cadre proposé d'acter :

- La modification des fiches de poste des Aides-soignantes/Adjointes, Gardiens et Agents d'entretien intervenant au sein des résidences seniors (ex-EHPA)

La réactualisation de ces documents a été rendue nécessaire dans le cadre de l'évolution des métiers en lien avec les besoins des usagers (cf. loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui vise à renforcer la prévention de la perte d'autonomie en résidences autonomie/résidences seniors – ce qui a été valorisé dans les nouvelles fiches de poste par une attention portée sur l'accompagnement des résidents et leur prise en charge au sein des résidences).

Cette évolution a également été nécessaire pour valoriser les compétences existantes en résidences autonomie et s'inscrit dans le plan de lutte contre l'absentéisme mis en place au CCAS.

- L'évolution de l'organisation du Pôle Finances, avec la mutualisation d'un poste d'agent de gestion administrative aux Finances et aux Ressources Humaines

Il s'agit de transformer un poste de catégorie B [Rédacteur] en catégorie C [Agent administratif] au Pôle Finances et de supprimer un poste de catégorie C au Pôle RH.

Le tableau des effectifs sera modifié de la façon suivante, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs les administrateurs, d'approuver la délibération suivante :

« Le Conseil d'administration,

- Vu le rapport de Madame la Vice-présidente,

- Vu l'avis du CT tenu le 22 septembre 2016,

Délibère à l'unanimité,

## C- Evolutions de postes

UO	Service	N° de poste	CAT	Emploi	Grades	Service	Nouvel emploi	Nouveaux grades d'accès	Observations
Géront.	RPA-EHPA	C226, C230, C233, C237, C271, C275, C281, C292, C339, C343, C352, C356, C403, C411, C415	C	Aide-soignante en RPA	Auxiliaire de soins	RPA-EHPA	Assistant de résidence autonomie	Auxiliaire de soins + Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe, Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe, Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe et 1 <sup>ère</sup> classe)	Réajustement de la fiche de poste avec modification de l'intitulé du poste, développement des missions et ouverture des postes à la filière administrative => pour répondre à l'évolution des besoins des personnes âgées
Géront.	RPA-EHPA	C225 C229 C231 C235 C273 C274 C279 C282 C291 C338 C341 C351 C354 C402 C410 C413	C	Gardien de bâtiment en RPA	Adjoint technique	RPA-EHPA	Gardien en résidence autonomie	Technique (Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe ; Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe ; Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe)	Réajustement des fiches de poste avec modification de l'intitulé du poste et développement des missions => pour répondre à l'évolution des besoins des personnes âgées
Géront.	RPA-EHPA	C224 C228 C236 C270 C277 C278 C283 C287 C337 C342 C346 C350 C355 C401 C409 C414 C445	C	Agent d'entretien en RPA	Adjoint technique	RPA-EHPA	Agent de service en résidence autonomie		

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets du CCAS (chapitre 012).

« Et ont signé les membres présents »

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Fait à Lyon, le 26 septembre 2016

*La Vice-présidente du CCAS,*

Zorah AÏT-MATEN

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

### Conseils d'arrondissements – Avis

Réunions des Conseils d'arrondissements :

- 1<sup>er</sup> arrondissement : 2 novembre 2016 – 18 h 30
- 2<sup>e</sup> arrondissement : 3 novembre 2016 - 18 heures
- 3<sup>e</sup> arrondissement : 2 novembre 2016 – 18 heures
- 4<sup>e</sup> arrondissement : 2 novembre 2016 – 19 heures
- 5<sup>e</sup> arrondissement : 2 novembre 2016 – 18 h 30
- 6<sup>e</sup> arrondissement : 2 novembre 2016 – 18 h 30
- 7<sup>e</sup> arrondissement : 3 novembre 2016 – 18 h 30
- 8<sup>e</sup> arrondissement : 2 novembre 2016 – 19 heures
- 9<sup>e</sup> arrondissement : 3 novembre 2016 – 18 h 30

### Direction des marchés publics - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

### Déclarations préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 3 au 8 octobre 2016

DP 069 383 16 01086 T01 déposée le 06 octobre 2016 Transfert - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 B rue Julien Lyon 3<sup>e</sup>

Superficie du terrain : 645 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC Le 20 bis 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick

DP 069 388 16 01984 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 120 avenue des Frères Lumière Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 366 m<sup>2</sup> - Demandeur : Changal 120 rue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Chambard Philippe

DP 069 382 16 01985 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 21 quai Perrache Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 165 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bruyas Pierre 92 rue Bugeaud 69006 Lyon

DP 069 385 16 01986 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 7 rue Saint-Nicolas Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 125 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci des Treilles 54 avenue Valioud 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Mandataire : M. Gandie Jean Jacques

DP 069 385 16 01987 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 81 quai Pierre Scize Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 382 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cornaline 7 rue Claudius Reymond 69740 Genas - Mandataire : M. Bluteau Aldric

DP 069 383 16 01988 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Ravèlement de façade avec changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 45-49 avenue Georges Pompidou Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2266 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Maestrimo 45 avenue Victor Hugo 93538 Aubervilliers Cedex - Mandataire : M<sup>me</sup> Sagnier Valérie

DP 069 382 16 01989 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 2 rue Seguin Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 350 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprie Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Mandataire : M<sup>me</sup> Tastevin Muriel

DP 069 386 16 01990 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 42 rue Malesherbes Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 496 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Chiuzzi Patrick 42 rue Malesherbes 69006 Lyon

DP 069 387 16 01991 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 16 rue Claude Veyron Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2081 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bonneville Eric 474 chemin du Parozet 69480 Pommiers

DP 069 382 16 01992 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 7 rue de Brest Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 414 m<sup>2</sup> - Demandeur : Damart Serviposte 25 avenue de la Fosse aux Chênes 59100 Roubaix - Mandataire : M. Demassiet Michael

DP 069 383 16 01993 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 20 m<sup>2</sup> - Terrain : 355 rue Paul Bert Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 428 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Moulin René 26 chemin du Bron 38110 Sainte Blandine

DP 069 385 16 01994 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Installation d'une clôture avec un portail et un portillon - Terrain : 32 rue Joliot Curie Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2088 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape- Mandataire : M. Castillo Alain

DP 069 381 16 01995 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue du Garet Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 340 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Vincent Xavier 9 rue du Garet 69001 Lyon

DP 069 383 16 01996 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 26 rue Villeroy Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 940 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Aidani Moktaria 26 rue Villeroy 69003 Lyon

DP 069 386 16 01997 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier - Terrain : 10 rue Fournet Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1134 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Hayette Joëlle 4 b chemin du Pavillon 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 381 16 01998 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue Pizay Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 255 m<sup>2</sup> - Demandeur : Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Mandataire : M. Le Ny Arnaud

DP 069 381 16 01999 déposée le 03 octobre 2016 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 6 rue Hippolyte Flandin Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 195 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : M<sup>me</sup> Roche-Garin Michèle

DP 069 382 16 02000 déposée le 04 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 rue du Plat Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 411 m<sup>2</sup> - Demandeur : SLCI Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Duthéil

DP 069 384 16 02001 déposée le 04 octobre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 rue Hénon Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 420 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Canteneur Nathalie 3 rue de Trêve 69009 Lyon

DP 069 386 16 02002 déposée le 04 octobre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 47 rue Tronchet Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 614 m<sup>2</sup> - Demandeur : Jeagathe 6 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Rozier Cécile

DP 069 381 16 02003 déposée le 04 octobre 2016 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Place des Moirages Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 500 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon Direction Supervision Globale 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 16 02004 déposée le 04 octobre 2016 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Place du Griffon Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 72 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon Direction Supervision Globale 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 16 02005 déposée le 05 octobre 2016 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 100 rue Bossuet Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 236 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Prieur-Blanc Catherine Les Forannes 05350 Saint-Véran

DP 069 383 16 02006 déposée le 05 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Gabillot Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 649 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Morel Frédéric 6 rue Gabillot 69003 Lyon

DP 069 383 16 02007 déposée le 05 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 29 rue Farrère Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1612 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Nallet Jean 29 rue Claude Farrère 69003 Lyon

DP 069 381 16 02008 déposée le 05 octobre 2016 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 2 impasse Vauzelles Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 159 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sollar SA d'Hlm 28 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Roche Vincent

DP 069 385 16 02009 déposée le 06 octobre 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 35 m<sup>2</sup> - Terrain : 11 rue Simon Jallade Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 672 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Bourdon Marine 11 rue Simon Jallade 69005 Lyon

DP 069 387 16 02010 déposée le 06 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 28 rue Bancel Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 279 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. SanzY Prast Valentin 28 rue Bancel 69007 Lyon

DP 069 383 16 02011 déposée le 05 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 49 avenue Félix Faure Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 420 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Mourguiart Frédéric 49 avenue Félix Faure 69003 Lyon

DP 069 385 16 02012 déposée le 06 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue de la Favorite Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 618 m<sup>2</sup> - Demandeur : Citya Barioz Immobilier 76 rue Louis Blanc 69006 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Jaillot Christine

DP 069 388 16 02013 déposée le 06 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 avenue des Frères Lumière Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 183 m<sup>2</sup> - Demandeur : Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Mandataire : M. Le Ny Arnaud

DP 069 383 16 02014 déposée le 06 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3G rue Docteur Vaillant Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1064 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Kearney Patrick 3 G rue Docteur Vaillant 69003 Lyon

DP 069 381 16 02015 déposée le 06 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 41 quai Saint-Vincent Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 195 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 383 16 02016 déposée le 06 octobre 2016 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 22b rue de l'Eglise Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 476 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape- Mandataire : M. Fallecker Daniel

DP 069 386 16 02017 déposée le 06 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 11 rue Vauban Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 303 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. De Charly Aloys 11 rue Vauban 69006 Lyon

DP 069 383 16 02018 déposée le 06 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture et de façade - Terrain : 22 rue de la Métallurgie Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2560 m<sup>2</sup> - Demandeur : Maison Drap 22 rue de la Métallurgie 69003 Lyon - Mandataire : M. Drap Raoul

DP 069 387 16 02019 déposée le 06 octobre 2016 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 93 rue de Gerland Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 315 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Mandataire : M. Mohamadi Abdel

DP 069 381 16 02020 déposée le 06 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue Tavernier Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 273 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Bellet Corinne 80 chemin des Battières 01800 Pérouges

DP 069 383 16 02021 déposée le 06 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 77 rue Etienne Richerand Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 246 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Guerpillon Bruno 1 rue Francisco Ferrer 69150 Décines-Charpieu

DP 069 389 16 02022 déposée le 07 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 rue Masaryk Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 286 m<sup>2</sup> - Demandeur : Conseil Syndical 26 Rue Masaryk 26 rue Masaryk 69009 Lyon - Mandataire : M. Karrer François-Xavier

DP 069 384 16 02023 déposée le 07 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 cours d'Herbouville Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1113 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Drelon Audrey 8 cours d'Herbouville 69004 Lyon

DP 069 385 16 02024 déposée le 07 octobre 2016 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : montée de Saint Barthélémy Lyon 5<sup>e</sup>

Superficie du terrain : 15618 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 16 02025 déposée le 07 octobre 2016 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 3 rue Jean Baptiste Say Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 0 m<sup>2</sup> - Demandeur : Orange 654 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint Priest - Mandataire : Mme Billon Agnès

DP 069 387 16 02026 déposée le 07 octobre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 18 avenue Jean Jaurès Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 437 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bio C Bon Lyon Guillotière 6 rue des Cévennes 94633 Rungis Cedex - Mandataire : M. Chouraqui Thierry

DP 069 383 16 02027 déposée le 07 octobre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Terrain : 202 rue André Philip Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 290 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Pernelle Emilie 202 rue André Philip 69003 Lyon

DP 069 385 16 02028 déposée le 07 octobre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 76 rue Saint Georges Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 113 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ayniw 13 rue Salomon Reinach 69007 Lyon - Mandataire : M. Crouzet Sylvain

DP 069 385 16 02029 déposée le 07 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 montée du Télégraphe Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2133m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Berger Patrick 154 montée de Choulans 69005 Lyon

DP 069 387 16 02030 déposée le 07 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 avenue Jean Jaurès Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 315 m<sup>2</sup> - Demandeur : Pizza-Nour 3 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. El Madani Nour-Eddine

### **Permis de construire déposés à la Ville de Lyon -Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 3 au 8 octobre 2016**

PC 069 388 06 00553 M02 déposé le 03 octobre 2016 Modificatif - Projet : Construction de 3 immeubles de 127 logements et création de 136 aires de stationnement - Surface créée : 9680 m<sup>2</sup> - Terrain : rue de l' Epargne angle rue de l'Eternité Angle ZAC Berthelot/ Epargne Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 4300 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Les Allées de l'Europe Sas Apollonia Nexity, 1, terrasse Bellini - TSA 48200 92919 Paris La Défense Cedex - Mandataire : M. Doublier Yann - Auteurs : Elex Eric Lapiere Expérience 168 rue Saint Maur 75011 Paris Atelier Lion Architectes 29 bis rue Didot 75014 Paris

PC 069 388 09 00408 M02 déposé le 03 octobre 2016 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 29 logements et création de 56 aires de stationnement - Surface créée : 7 m<sup>2</sup> - Terrain : Rue de l' Eternité ZAC Berthelot Epargne Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 7555 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Les Allées de l'Europe 1 Terrasse Bellini , C/o Nexity Apollonia, TSA 48200 92919 La Défense Cedex - Mandataire : M. Doublier Yann - Auteur : Atelier Lions Associes 29 bis rue Didot 75014 Paris

PC 069 388 10 00315 M03 déposé le 03 octobre 2016 Modificatif - Projet : Construction de 3 immeubles de 176 logements, de 6 commerces, d'une crèche et création de 208 aires de stationnement - Surface créée : 47 m<sup>2</sup> - Terrain : avenue Berthelot Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 4170 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Les Allées de l'Europe C/o Nexity Apollonia, 1, Terrasse Bellini , TSA 48200 92919 La Défense Cedex - Mandataire : M. Doublier Yann - Auteur : Elex Eric Lapiere Expérience 168 rue Saint-Maur 75011 Paris Ateliers Lion Architectes Urbanistes 29 bis Rue Diderot 75014 Paris

PC 069 388 12 00260 M01 déposé le 07 octobre 2016 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment d'habitations, de boxes de garages et construction d'un immeuble de 32 logements et création de 42 aires de stationnement - Surface créée : 1991 m<sup>2</sup> - Terrain : 107 rue Professeur Beauvisage Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1348 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Habitat Immobilier 69 boulevard des Canuts 69317 Lyon Cedex 04 - Mandataire : M. De Sauza Dominique - Auteur : M. Couturier Richard 28 Grande Rue 01120 Montluel

PC 069 387 14 00209 M01 déposé le 05 octobre 2016 Modificatif - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un bâtiment de 39 logements et création de 39 aires de stationnement - Surface créée : 2597 m<sup>2</sup> - Terrain : 20 bis rue de Tourville Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 879 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cogedim Grand Lyon 235 cours Lafayette 69451 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M<sup>me</sup> Bernoux Virginia - Auteur : Atelier de la Passerelle 30 rue Sergent Blandan 69001 Lyon

PC 069 389 15 00302 M01 déposé le 03 octobre 2016 Modificatif - Projet : Modification de toiture et de façade - Surface créée : 37 m<sup>2</sup> - Terrain : 19 rue du Mont d'Or Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 280 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Kalah Saïd 9 chemin de la Creuzette 69270 Fontaines sur Saône

PC 069 387 16 00015 T01 déposé le 05 octobre 2016 Transfert - Projet : Changement de destination d'une clinique en logements et modification de façade - Surface créée : 2324 m<sup>2</sup> - Terrain : 386 rue Garibaldi Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1065 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le 386 2 bis chemin du Coulouvrier 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Cocquerel Christophe - Auteur : M. Rca Ruby Curis

25 Bossuet 69006 Lyon

PC 069 383 16 00036 T01 déposé le 06 octobre 2016 Transfert - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en 3 logements avec modifications de façade et de toiture et création de 2 places de stationnement - Surface créée : 314 m<sup>2</sup> - Terrain : 20 bis rue Julien Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 434 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC Le 20 bis 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick - Auteur : M. Silvy-Leligois Mathieu 6 rue de la Pavie 69420 Condrieu

PC 069 389 16 00326 déposé le 03 octobre 2016 - Projet : Démolition et reconstruction d'une résidence sociale de deux bâtiments (soit 235 logements) avec création d'une aire de stationnement - Surface créée : 6250 m<sup>2</sup> - Terrain : 110 rue de Saint Cyr Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 4607 m<sup>2</sup> - Demandeur : Adoma 144 rue Garibaldi 69455 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Brault François - Auteur : Htvs 2 rue de la Gare 69009 Lyon

PC 069 387 16 00327 déposé le 03 octobre 2016 - Projet : Construction d'un local poubelles - Surface créée : 35 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 à 15 rue Lamothe Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 12542 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sollar S.A. 28 rue Garibaldi 69412 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Vidal Guy - Auteur : M. Gensollen Vincent 5 rue de Castris 69002 Lyon

PC 069 383 16 00328 déposé le 03 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un atelier en logement, ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 26 rue Turbil Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 377 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Auvolet Stéphane 33 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 381 16 00329 déposé le 03 octobre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec modification de façade - Terrain : 7 place des Terreaux Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 555 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Dumarest Laurent 6 rue des Princes 92100 Boulogne Billancourt

PC 069 385 16 00330 déposé le 03 octobre 2016 - Projet : Réaménagement intérieur d'un logement et modification de façade - Terrain : 27 rue Saint-Jean Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 263 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Pralus 34 rue du Général Giraud 42300 Roanne - Mandataire : M. Pralus François - Auteur : All Architecte 34 rue Auguste Micon 42300 Roanne

PC 069 389 16 00331 déposé le 05 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et changement de menuiseries - Terrain : 31 - 33 grande rue de Saint-Rambert Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 127 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Defournel Philippe André Michel 1051 route de la Vallée 69380 Chatillon d'Azergues

PC 069 387 16 00332 déposé le 05 octobre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux et création de 142 aires de stationnement - Surface créée : 10965 m<sup>2</sup> - Terrain : 63 - 65 avenue Tony Garnier Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3824 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc Sauvegarde 95 139 rue Vendôme 69477 Lyon 06 - Mandataire : M. Hoppnot Christophe - Auteur : Afaa Architecture 208 rue Garibaldi 69422 Lyon Cedex 03

PC 069 385 16 00333 déposé le 05 octobre 2016 - Projet : Démolition d'appentis, changement de destination partielle d'un local artisanal en 3 logements et création de 4 aires de stationnement - Terrain : 7 quai des Etroits Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2039 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Chhang VengThong 34 rue Ferrandière 69002 Lyon - Auteur : M. Atyc Chaverot Yoann 5 rue Jussieu 69002 Lyon

PC 069 383 16 00334 déposé le 06 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local de service public en local commercial avec réaménagement intérieur - Terrain : 8 place d'Arsonval Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 154879 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lagardère Travel Retail France 55 rue Deguingand 92689 Levallois-Perret Cedex - Mandataire : M. Perol Michel - Auteur : De Broissia-Guimon Sarl 26 rue François Bonvin 75015 Paris

PC 069 383 16 00335 déposé le 06 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local de service public en local commercial avec réaménagement intérieur - Terrain : 3 place d'Arsonval Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 154879 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lagardère Travel Retail France 55 rue Deguingand 92689 Levallois-Perret Cedex - Mandataire : M. Perol Michel - Auteur : De Broissia-Guimon Sarl 26 rue François Bonvin 75015 Paris

PC 069 388 16 00336 déposé le 06 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement, surélévation, modification de façade et création d'une aire de stationnement - Surface créée : 29 m<sup>2</sup> - Terrain : 4b rue des Lilas Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 311 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Cano Salvador 60 rue Victor Broizat 69720 Saint-Laurent de Mure - Auteur : M. Mazoyer Florent 10 rue Catherine Favre 69008 Lyon

PC 069 388 16 00337 déposé le 07 octobre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de santé ambulatoire - Surface créée : 5810 m<sup>2</sup> - Terrain : 60 avenue Rockefeller - Bioparc Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3260 m<sup>2</sup> - Demandeur : Medicina 28 b quai Jean-Baptiste Simon 69270 Fontaines Sur Saone - Auteur : Sud Architectes 27 rue JoannèsMasset CS 10711 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 384 16 00338 déposé le 07 octobre 2016 - Projet : Création d'une mezzanine avec changement de menuiseries et ravalement de façade - Surface créée : 53 m<sup>2</sup> - Terrain : 32 rue Belfort Lyon 4<sup>e</sup>

Superficie du terrain : 616 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sev Développement 142 rue de Rivoli 75001 Paris - Mandataire : M. Cocquerel Christophe - Auteur : M<sup>me</sup> Brossard Caille Stéphanie 41 rue Malessherbes 69006 Lyon

### **Déclarations préalables de travaux délivrées pendant la période du 3 au 8 octobre 2016**

DP 069 381 16 00866 Décision du 06 octobre 2016 à Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 41 quai Saint-Vincent Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 385 16 01512 Décision du 06 octobre 2016 à Cmc Les Massues Crf 92 rue Edmond Locard 69005 Lyon - Projet : Coupe et abattage de 4 arbres - Terrain : 92 rue Edmond Locard Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01561 Décision du 03 octobre 2016 à M. Jarillot Yannick 122 rue de Montagny 69008 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 127b avenue Lacassagne Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01629 Décision du 06 octobre 2016 à Ballada 4 rue Paul Vaillant Couturier 69310 Pierre Bénite - Projet : Réfection de souches de cheminées - Terrain : 2 rue Mulet Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 388 16 01668 Décision du 03 octobre 2016 à M. Arsakaev Islam 31 rue Antoine Péricaud 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 31 rue Antoine Péricaud Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01705 Décision du 06 octobre 2016 à M<sup>me</sup> Desaintjean Fanny 3 rue Adamoli 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Adamoli Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 382 16 01772 Décision du 06 octobre 2016 à Marionnaud 115 rue Reaumur 75002 Paris - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 69 rue Président Edouard Herriot Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 389 16 01776 Décision du 06 octobre 2016 à M. Schneider Christian 182 Chemin du Celard 69380 Chasselay - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier de courte durée. - Terrain : 4 avenue Joannès Masset Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01777 Décision du 06 octobre 2016 à Thomas Cook 92 Boulevard Victor Hugo 92115 Clichy Cedex - Projet : Remise en peinture d'un local commercial - Terrain : 8 rue Gasparin Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 389 16 01793 Décision du 06 octobre 2016 à Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 45 bis Quai Jaÿr Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01803 Décision du 06 octobre 2016 à Picq Sas 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10-12 rue François d'Assise Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 386 16 01845 Décision du 06 octobre 2016 à M<sup>me</sup> Vieux-Rochas Brigitte 28 rue Claude Jusseaud 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en bureaux - Terrain : 97 rue Duguesclin Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01867 Décision du 06 octobre 2016 à Sci Caramel 3-5 rue des Capucins 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de logements en bureaux - Terrain : 3-5 rue des Capucins Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 381 16 01871 Décision du 06 octobre 2016 à Librairie La Bourse 8 rue Lanterne 69001 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 rue Joseph Serlin Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 385 16 01876 Décision du 06 octobre 2016 à M<sup>me</sup> Marmey Françoise 13 impasse des Mûres 69005 Lyon - Projet : Modification de clôture et installation d'un portillon - Terrain : 13 impasse des Mûres Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01878 Décision du 06 octobre 2016 à M<sup>me</sup> Blanc-Amsellem Jacqueline Le Tinal 42410 Verin - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 18 rue de Créqui Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01879 Décision du 06 octobre 2016 à Fenestra 4 rue des Trois Frères 42400 Saint-Chamond - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 24 rue Pizay Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 388 16 01883 Décision du 03 octobre 2016 à M. Chazal Joël 36 rue du Château 38150 Vernioz - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue Xavier Privas Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01894 Décision du 03 octobre 2016 à Crédit Agricole Centre Est 1 rue Pierre de Truchis 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 place Aristide Briand Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01914 Décision du 03 octobre 2016 à Blanc Gilbert 12 rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 198 avenue Félix Faure Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01922 Décision du 03 octobre 2016 à Attijariwafa Bank Europe 6 rue Chauchat 75009 Paris - Projet : Modification de façade - Terrain : 217 avenue Félix Faure Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01943 Décision du 06 octobre 2016 à Edf Enr Solaire 350 chemin de Paisy 69578 Limonest - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 10 impasse Chomel Lyon 5<sup>e</sup>

### **Permis d'aménager délivré pendant la période du 3 au 8 octobre 2016**

PA 069 387 14 00001 T02 - Arrêté du 04 octobre 2016 Transfert à SAS Urban Garden 139 rue Vendôme 69477 Lyon Cedex 06 - Projet : Création d'un lotissement - Surface créée : 28000 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 rue Alexander Fleming Lyon 7<sup>e</sup>

### **Permis de construire délivrés pendant la période du 3 au 8 octobre 2016**

PC 069 383 11 00300 M02 - Arrêté du 04 octobre 2016 Modificatif à Ogec Charles De Foucauld 6 rue Bara 69003 Lyon - Projet : Construction d'un établissement scolaire - Surface créée : 3195 m<sup>2</sup> - Terrain : 20- 24 rue Feuillat Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 384 12 00113 M04 - Arrêté du 04 octobre 2016 Modificatif à Association Immobilière Les Chartreux 58 rue Pierre Dupont 69001 Lyon - Projet : Construction d'un internat, d'un immeuble de 60 logements et création de 69 aires de stationnement - Surface créée : 6164 m<sup>2</sup> - Terrain : 57 rue Henri Gorjus Lyon 4<sup>e</sup>

PC 069 383 13 00099 M01 - Arrêté du 04 octobre 2016 Modificatif à M. Dutilleul Alain 14 rue Amiral Courbet 69003 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et modification de façade - Terrain : 14 rue Amiral Courbet Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 389 13 00120 M02 - Arrêté du 04 octobre 2016 Modificatif à Sccv Les Pavillons De Saint- Rambert 120 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Projet : Construction de 4 maisons individuelles comportant 6 logements, création de 15 aires de stationnement, démolition d'une maison individuelle - Surface créée : 675 m<sup>2</sup> - Terrain : 22 rue Ernest Fabrègue Lyon 9<sup>e</sup>

PC 069 388 13 00250 M01 - Arrêté du 04 octobre 2016 Modificatif à M. Duffayet/Laurent Jean-François/Bruno 7 impasse Jean Jaurès 69008 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle et création d'une piscine - Surface créée : 101 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 impasse Jean Jaurès Lyon 8<sup>e</sup>

PC 069 383 13 00340 M02 - Arrêté du 04 octobre 2016 Modificatif à Sccv Rockefeller 65 65 avenue Rockefeller 69003 Lyon - Projet : Démolition partielle et construction de 4 maisons individuelles et 4 aires de stationnement. - Surface créée : 839 m<sup>2</sup> - Terrain : 65 avenue Rockefeller Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 383 13 00396 M03 - Arrêté du 04 octobre 2016 Modificatif à Sccv Urban Lodge 131 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne - Projet : Démolition totale de 2 maisons individuelles et de leurs annexes et construction d'un immeuble de 24 logements et un commerce et création de 31 aires de stationnement - Surface créée : 1422 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 - 3 rue Professeur Florence Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 383 14 00084 M01 - Arrêté du 04 octobre 2016 Modificatif à M<sup>me</sup> Vincenot Marie-Hélène 2 rue Bonnaud 69003 Lyon - Projet : Démolition partielle et extension d'une maison individuelle et création d'une aire de stationnement - Terrain : 2 rue Pierre Bonnaud Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 383 14 00151 - Arrêté du 04 octobre 2016 à Sarl Solycogim 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Projet : Démolition d'un abri de jardin, construction de 2 maisons individuelles et création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 214 m<sup>2</sup> - Terrain : 24 - 26 boulevard Pinel Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 387 14 00324 T01 - Arrêté du 04 octobre 2016 Transfert à Sas Urban Garden 139 rue Vendôme 69477 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et création de 99 aires de stationnement - Surface créée : 9842 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 rue Alexander Fleming Lyon 7<sup>e</sup>

PC 069 384 15 00116 M01 - Arrêté du 04 octobre 2016 Modificatif à M. Bourdon Bernard 56 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et ravalement de façade - Surface créée : 16 m<sup>2</sup> - Terrain : 56 Rue Denfert-Rochereau Lyon 4<sup>e</sup>

PC 069 389 15 00122 M01 - Arrêté du 04 octobre 2016 Modificatif à Sci Noaho Résidences 23 avenue Poumeyrol 69647 Caluire et Cuire Cedex - Projet : Construction de 4 bâtiments de 30 logements avec 46 aires de stationnement - Surface créée : 2320 m<sup>2</sup> - Terrain : 70 Rue des Docteurs Cordier Lyon 9<sup>e</sup>

PC 069 389 15 00142 M02 - Arrêté du 04 octobre 2016 Modificatif à SCCV Reflet de l'île C/O Sagec 131 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne - Projet : Construction de 32 logements et 35 aires de stationnement - Surface créée : 2231 m<sup>2</sup> - Terrain : 18 chemin de Montessuy Lyon 9<sup>e</sup>

PC 069 384 15 00177 T02 - Arrêté du 04 octobre 2016 Transfert à Holding Cp&A 17 chemin du Pinet à la Molière 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Projet : Surélévation d'un immeuble de logements - Surface créée : 137 m<sup>2</sup> - Terrain : 36 rue du Mail Lyon 4<sup>e</sup>

PC 069 389 15 00294 M02 - Arrêté du 04 octobre 2016 Modificatif à M. Bourgeois Nicolas 8 chemin des Greffières 69450 Saint-Cyr-aux

Mont-d'Or - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 125 m<sup>2</sup> - Terrain : 55E chemin des Charbottes lot 5 Lyon 9<sup>e</sup>

PC 069 389 15 00380 T02 - Arrêté du 05 octobre 2016 Transfert à Scv L'île C/o Fornas Promotion Construction 130 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un abri de jardin. Construction d'un immeuble de 18 logements et création de 23 aires de stationnement - Surface créée : 1199 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 rue Renée Sabran Lyon 9<sup>e</sup>

PC 069 383 16 00091 - Arrêté du 04 octobre 2016 à Mdm 20 rue de la Ruhe 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un local industriel. Construction de deux bâtiments de 39 logements avec 40 aires de stationnement - Surface créée : 2548 m<sup>2</sup> - Terrain : 18 - 20 rue de la Ruhe Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 387 16 00111 - Arrêté du 04 octobre 2016 à Snc Gerland 125 rue Gilles Martinet 34077 Montpellier Cedex 03 - Projet : Construction d'une résidence étudiante, de logements, d'un complexe sportif avec création de 77 aires de stationnement - Surface créée : 15397 m<sup>2</sup> - Terrain : allée Pierre de Coubertin Lyon 7<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00131 - Arrêté du 04 octobre 2016 à M<sup>me</sup> Pinard Bénédicte 88 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et salle de sport avec modification et ravalement de façade - Surface créée : 86 m<sup>2</sup> - Terrain : 88 quai Pierre Scize Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00136 - Arrêté du 04 octobre 2016 à Association de Gestion «Aux Lazaristes» 24 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 place Saint-Jean Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 382 16 00153 - Arrêté du 04 octobre 2016 à M. De La Brosse Bernard 14 place Carnot 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de local commercial en bureau et modification de façade - Surface créée : 69 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 place Carnot Lyon 2<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00161 - Arrêté du 04 Octobre 2016 à Linkcity Sud Est 905 rue d'Espagne 69124 Colombier-Saugnieu - Projet : Construction d'une crèche, d'une maison médicale et bureaux et création de 35 aires de stationnement - Surface créée : 2766 m<sup>2</sup> - Terrain : 86-88 rue du Docteur Edmond Locard Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00165 - Arrêté du 04 octobre 2016 à M. Dos Santos Georges 18 rue du Bœuf 69005 Lyon - Projet : Réaménagement intérieur d'un logement - Terrain : 15 quai Rolland Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 383 16 00171 - Arrêté du 04 octobre 2016 à Micro Crèche Créchi-Crécha 6 rue Sevigné 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local professionnel en crèche et modification de façade - Surface créée : 204 m<sup>2</sup> - Terrain : 52-54 avenue du Château Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 388 16 00179 - Arrêté du 04 octobre 2016 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation provisoire de bâtiments modulaires - Surface créée : 132 m<sup>2</sup> - Terrain : 177 avenue Paul Santy Lyon 8<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00182 - Arrêté du 04 octobre 2016 à Clinique «Villa Des Roses» 62 rue du Commandant Charcot 69005 Lyon - Projet : Extension d'un bâtiment hospitalier - Surface créée : 50 m<sup>2</sup> - Terrain : 62 rue du Commandant Charcot Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 384 16 00195 - Arrêté du 04 octobre 2016 à Association Immobilière Saint-Denis 4 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en crèche et extension d'un bâtiment - Surface créée : 107 m<sup>2</sup> - Terrain : 11 rue Hénon Lyon 4<sup>e</sup>

PC 069 382 16 00200 - Arrêté du 04 octobre 2016 à Les Coquelicots Microcrèche 10 cours Bayard 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en crèche et modification de façade - Surface créée : 106 m<sup>2</sup> - Terrain : 10 cours Bayard Lyon 2<sup>e</sup>

PC 069 382 16 00208 - Arrêté du 04 octobre 2016 à SDC du 21 Place Bellecour C/O Oralia 50 - 54 cours La Fayette 69003 Lyon - Projet : Réfection de souches de cheminées - Terrain : 21 place Bellecour Lyon 2<sup>e</sup>

PC 069 383 16 00254 - Arrêté du 04 octobre 2016 à M. Nivoli Vincent 34 rue des Tables Claudiennes 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Surface créée : 47 m<sup>2</sup> - Terrain : 124 route de Genas Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00268 - Arrêté du 04 octobre 2016 à Regie Gindre 3 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Remplacement des colonnes d'eau à l'intérieur du bâtiment - Terrain : 1 rue Soufflot Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 383 16 00275 - Arrêté du 04 octobre 2016 à Pyfma Lyon 8 chemin de la Chauderaie 69340 Francheville - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux et logements avec modification de façade et création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 493 m<sup>2</sup> - Terrain : 12 place BirHakeim Lyon 3<sup>e</sup>

### Permis de démolir délivrés pendant la période du 3 au 8 octobre 2016

PD 069 389 16 00028 - Arrêté du 04 octobre 2016 à White Knight

Zc Cap Vaise 2013 16 avenue de Friedland 75008 Paris - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 14 rue Gorge de Loup Lyon 9<sup>e</sup>

PD 069 383 16 00029 - Arrêté du 04 octobre 2016 à M. Delore Guillaume 25 b rue Lamartine 69003 Lyon - Projet : Démolition partielle d'une maison individuelle - Terrain : 25b rue Lamartine Lyon 3<sup>e</sup>

### Déclarations préalables de travaux déposés à la ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 10 au 15 octobre 2016

DP 069 382 16 00302 T01 déposée le 11 octobre 2016 Transfert - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 21 rue Auguste Comte Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 251 m<sup>2</sup> - Demandeur : Foncia Coupat 140 avenue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Coing Nicolas

DP 069 385 16 02031 déposée le 10 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 rue des Fossés de Trion Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 261 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Saunier Guy 18 rue des Fossés de Trion 69005 Lyon

DP 069 387 16 02032 déposée le 10 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 rue Passet Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 299 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Petit Séverine 3 rue Passet 69007 Lyon

DP 069 384 16 02033 déposée le 10 octobre 2016 - Projet : Extension d'un bâtiment et modification de façade - Surface créée : 10 m<sup>2</sup> - Terrain : 72 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 100 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Augis Eric 48 rue du Château d'Eau 69780 Toussieu

DP 069 388 16 02034 déposée le 10 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue de l'Argonne Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 382 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Fonteneau Marie 4 rue de l'Argonne 69008 Lyon

DP 069 382 16 02035 déposée le 10 octobre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 32 cours de Verdun Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 249 m<sup>2</sup> - Demandeur : Auto Phil Expertise 32 cours de Verdun Perrache 69002 Lyon - Mandataire : M. De Angelis Laurent

DP 069 383 16 02036 déposée le 10 octobre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 83 rue Pierre Corneille Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 272 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sept S.A. 17 rue Cuzin 69511 Vaulx en Velin Cedex - Mandataire : M. Béroud Pierre

DP 069 381 16 02037 déposée le 10 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 rue Diderot Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 453 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ecofinance Renovation 7 rue Justin Godart 69004 Lyon - Mandataire : M. Verot Aubin

DP 069 382 16 02038 déposée le 10 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 31 rue de la Charité Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 317 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Cuiet Laure 10 bois de Soulage 30260 Sardan

DP 069 386 16 02039 déposée le 10 octobre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 183 rue Cuvier Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 332 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M<sup>me</sup> Roche-Garin Michèle

DP 069 389 16 02040 déposée le 10 octobre 2016 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 18-34 rue Maréchal de Lattre de Tassigny Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 15317 m<sup>2</sup> - Demandeur : Scop Le Hameau des Vacques 50 -54 cours La Fayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Sturzer Yann

DP 069 381 16 02041 déposée le 10 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 2 rue Longue Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 263 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Perrot Judaël 107 Crosswiessenstrasse 167 8051 Zurich

DP 069 383 16 02042 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Construction d'un garage et d'une piscine - Terrain : 11 rue François Villon Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 530 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Flatin Eric 11 rue François Villon 69003 Lyon

DP 069 388 16 02043 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 88 route de Vienne Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 781 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sfr 452 cours du 3<sup>e</sup> Millénaire 69800 Saint-Priest - Mandataire : M. Masurier Cyril

DP 069 382 16 02044 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Jean de Tournes Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 188 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Paireti 3 104 Grande rue 01560 Saint-Trivier de Courtes - Mandataire : M. Etienney François

DP 069 382 16 02045 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue Jean de Tournes Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 188 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Paireti 3 5 rue Jean de Tournes 69002 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Ceulemans-Etienney Fabienne

DP 069 389 16 02046 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Extension d'un entrepôt - Surface créée : 19 m<sup>2</sup> - Terrain : 24 avenue Joannès Masset Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 783 m<sup>2</sup> - Demandeur : Deux Led 3 rue de la Part Dieu 69003 Lyon - Mandataire : M. Pollet

Guillaume

DP 069 384 16 02047 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 129 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 111 m<sup>2</sup> - Demandeur : 129 Xrousse 223 route de Vienne 69008 Lyon - Mandataire : M. Dutoit Alain

DP 069 382 16 02048 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 28 rue Tupin Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 397 m<sup>2</sup> - Demandeur : Scotch & Soda 3 rue du Colonel Moll 75017 Paris - Mandataire : M. Stappert Ynse

DP 069 387 16 02049 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Aménagement intérieur avec modification de façade - Terrain : 4 ruelle du Grand Casernement Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2907 m<sup>2</sup> - Demandeur : Eiffage Immobilier 3 rue HrntDink 69285 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M<sup>me</sup> Marcy Marie-Claude

DP 069 386 16 02050 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 13 cours Franklin Roosevelt Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 348 m<sup>2</sup> - Demandeur : Société Générale 189 rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 - Mandataire : M. Goyard Philippe

DP 069 384 16 02051 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 place de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 523 m<sup>2</sup> - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : M<sup>me</sup> Gonin Laurianne

DP 069 384 16 02052 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 place Commandant Arnaud Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 403 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Lery 165 boulevard de la Croix-Rousse 69241 Lyon Cedex 04 - Mandataire : M. Aguera Raphaël

DP 069 383 16 02053 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 11 m<sup>2</sup> - Terrain : 9 rue de Montbrillant Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1837 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Gyppez Franck 9 rue de Montbrillant 69003 Lyon

DP 069 381 16 02054 déposée le 11 octobre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 13 quai de la Pêcherie Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 263 m<sup>2</sup> - Demandeur : GI Gastronomie 20 place Tolozan 69001 Lyon - Mandataire : M. Lelev Vincent

DP 069 382 16 02055 déposée le 12 octobre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 116 m<sup>2</sup> - Terrain : 18 rue de Condé Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 224 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Cataldo Pascal 18 rue de Condé 69002 Lyon

DP 069 381 16 02056 déposée le 12 octobre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 23 rue Philippe Gonnard Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 472 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Mandataire : M<sup>me</sup> Tastevin Muriel

DP 069 383 16 02057 déposée le 12 octobre 2016 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 6 rue Paul Bourde Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 213 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Reus Christophe 6 rue Paul Bourde 69003 Lyon

DP 069 385 16 02058 déposée le 12 octobre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 place de la Baleine Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 329 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Perrodin Jacques 33 avenue Barthélémy 69005 Lyon

DP 069 389 16 02059 déposée le 12 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 chemin de Montauban Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1650 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Loubeyre Pierre 20 chemin de Montauban 69009 Lyon

DP 069 387 16 02060 déposée le 12 octobre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Terrain : 28 place des Pavillons Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3909 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Pav 102 rue du Perron 69600 Oullins - Mandataire : M. Pré Alain

DP 069 382 16 02061 déposée le 13 octobre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 41 rue de la Charité Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 775 m<sup>2</sup> - Demandeur : Heureux Comme un Prince 41 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Berenger Florent

DP 069 383 16 02062 déposée le 13 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture avec ravalement de façade - Terrain : 4 rue Docteur Paul Diday Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 188 m<sup>2</sup> - Demandeur : Eglise Evangélique 4 rue Docteur Paul Diday 69003 Lyon - Mandataire : M. Roupen Emmanuel

DP 069 388 16 02063 déposée le 13 octobre 2016 - Projet : Installation provisoire d'un bâtiment modulaire - Surface créée : 10 m<sup>2</sup> - Terrain : 150 cours Albert Thomas Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 8904 m<sup>2</sup> - Demandeur : Centre International de Recherche sur le Cancer 150 cours Albert Thomas 69008 Lyon - Mandataire : M. Landes Tamas

DP 069 381 16 02064 déposée le 13 octobre 2016 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Place Colbert Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 1 m<sup>2</sup> - Demandeur : Orange 654 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest - Mandataire : M. Billon Agnès

DP 069 386 16 02065 déposée le 13 octobre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial - Terrain : 43 rue Boileau Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3384 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mayoca 29 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : M. Baranes Marc

DP 069 384 16 02066 déposée le 13 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 23-24 place de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 230 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Cence Corrado impasse des Côtes 01600 Reyrieux

DP 069 383 16 02067 déposée le 13 octobre 2016 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 13 rue Claudius Pionchon Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 664 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 3/6 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 383 16 02068 déposée le 13 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 59 rue Léon Jouhaux Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 348 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Richard Hubert 84 rue Bellecombe 69006 Lyon

DP 069 388 16 02069 déposée le 14 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 rue du Transvaal Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 971 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Sontag Bruno 10 rue du Transvaal 69008 Lyon

DP 069 386 16 02070 déposée le 14 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 81 rue Boileau Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 177 m<sup>2</sup> - Demandeur : Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe

DP 069 382 16 02071 déposée le 14 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 17 rue Duhamel Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 356 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Mouton 5 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Mouton Patricia

DP 069 389 16 02072 déposée le 14 octobre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue des Bains Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 81 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lmcs 50 rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : M. Jebabli Samy

DP 069 388 16 02073 déposée le 14 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 18 rue Jean Perréal Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1091 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Babel 4 rue René et Marguerite Pellet 69003 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Giner Valérie

DP 069 388 16 02074 déposée le 14 octobre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 27 rue Villon Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 204 m<sup>2</sup> - Demandeur : Garage Lumiere 27 rue Villon 69008 Lyon - Mandataire : M. Ouannes Tahar

DP 069 383 16 02075 déposée le 14 octobre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 29 cours Louis Richard Vitton Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 356 m<sup>2</sup> - Demandeur : La Gamelle 29 cours Louis Richard Vitton 69003 Lyon - Mandataire : M. Baud Julien

DP 069 389 16 02076 déposée le 14 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 3 place Henri Barbusse Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 420 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Financière des 3 rives 10 montée des Lilas 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Nurier Laurent

DP 069 388 16 02077 déposée le 14 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7b passage Comtois Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 288 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cym Toiture 2 rue de la Gare 69009 Lyon - Mandataire : M. Merah Christophe

DP 069 381 16 02078 déposée le 14 octobre 2016 - Projet : Réfection de souches de cheminées - Terrain : 35 rue Pierre Dupont Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 233 m<sup>2</sup> - Demandeur : Du Carillon 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 387 16 02079 déposée le 14 octobre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 place Jean Macé Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 241 m<sup>2</sup> - Demandeur : Macif 29 avenue Leclerc 69367 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Julliard Philippe

DP 069 383 16 02080 déposée le 14 octobre 2016 - Projet : Changement de destination de logement en local commercial - Terrain : 41 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 196 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Odar Ramazan 117 rue Cuvier 69006 Lyon

---

**Permis de construire déposés à la ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 10 au 15 octobre 2016**

---

PC 069 384 08 00446 M04 déposé le 12 octobre 2016 Modificatif - Projet : Changement de destination de locaux industriels en 9 logements - Terrain : 56 quai Joseph Gillet Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1514 m<sup>2</sup> - Demandeur : Adonis Invest 56 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. Caracostas Christophe - Auteur : M<sup>me</sup> Cécile Remond 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 386 11 00361 T03 déposé le 10 octobre 2016 Transfert - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment, changement de destination d'un atelier en logement - Surface créée : 147 m<sup>2</sup> - Terrain : 125 rue des Charmettes Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 429 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Mansour Olivier 28 cours de la République 69100 Villeurbanne

PC 069 387 13 00221 M01 déposé le 13 octobre 2016 Modificatif - Projet : Construction d'une bibliothèque, de 51 logements et création



de 57 aires de stationnement - Surface créée : 4458 m<sup>2</sup> - Terrain : 233-235 rue Marcel Mérieux Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1905 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Prade Bertrand - Auteur : M<sup>me</sup> Colboc Emmanuelle 68 rue de la Folie Méricourt 75011 Paris

PC 069 382 13 00446 M03 déposé le 14 octobre 2016 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 100 chambres et d'un restaurant d'entreprise. Affectation de 34 aires de stationnement du Permis de Construire 69 382 11 0160 et paiement de la taxe pour non réalisation de 13 aires de stationnement - Surface créée : 3682 m<sup>2</sup> - Terrain : 55 quai Rambaud Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1518 m<sup>2</sup> - Demandeur : Docks 58 2 rue Guynemer 69002 Lyon - Mandataire : M. Frachon Gilles - Auteur : B+B Architectes 15 rue Jacques Hillairet 75012 Paris

PC 069 383 14 00139 M01 déposé le 11 octobre 2016 Modificatif - Projet : Construction d'une résidence sociale de 208 logements et création de 59 aires de stationnement - Surface créée : 6596 m<sup>2</sup> - Terrain : 49 rue Feuillat Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3481 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel - Auteur : SCP Garbit & Blondeau 10 rue Monseigneur Lavarenne 69005 Lyon

PC 069 386 16 00123 T01 déposé le 12 octobre 2016 Transfert - Projet : Démolition partielle. Restructuration de l'îlot des anciens Hôpitaux Civils de Lyon. Création de 248 logements, résidence sociale, résidence personnes âgées, bureaux, commerces, crèche. Création de 131 aires de stationnement - Surface créée : 15911 m<sup>2</sup> - Terrain : 267 cours Lafayette Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 8179 m<sup>2</sup> - Demandeur : Altarea Cogedim Régions 8 avenue Delcassé 75008 Paris - Mandataire : M<sup>me</sup> Bernoux Virginia - Auteur : Tangram 10 rue Virgile Marron 13005 Marseille

PC 069 386 16 00124 T01 déposé le 12 octobre 2016 Transfert - Projet : Changement de destination d'un équipement d'intérêt collectif en club de sport et école de danse et modification de façade - Surface créée : 1261 m<sup>2</sup> - Terrain : 84-92 rue d'Inkermann Lyon 6<sup>e</sup> Superficie Du Terrain : 1491 M<sup>2</sup> - Demandeur : Altarea Cogedim Régions 8 avenue Delcassé 75008 Paris - Mandataire : M<sup>me</sup> Bernoux Virginia - Auteur : Tangram 10 rue Virgile Marron 13005 Marseille

PC 069 387 16 00134 M01 déposé le 10 octobre 2016 Modificatif - Projet : Extension d'un bâtiment - Surface créée : 30 m<sup>2</sup> - Terrain : 100 cours Gambetta Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 12834 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Adrienne 100 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Gondran Marie-Hélène - Auteur : In Architex 19 rue Chazay 69005 Lyon

PC 069 382 16 00339 déposé le 11 octobre 2016 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment de bureaux et logements en bureaux - Terrain : 71 quai Perrache Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3694 m<sup>2</sup> - Demandeur : SPL Lyon Confluence 73 rue Smith 69002 Lyon - Mandataire : M. Joutard Pierre - Auteur : Z Architecture 13 B Quai Rambaud 69002 Lyon

PC 069 384 16 00340 déposé le 12 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local industriel en logement avec extension du logement - Surface créée : 56 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 rue Janin Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2379 m<sup>2</sup> - Demandeur : Finan 6 34 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : M. Sistac Olivier - Auteur : Eko Architecture et Design 128 rue du Bel Air 83600 Fréjus

PC 069 383 16 00341 déposé le 13 octobre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 12 logements et création de 10 aires de stationnement - Surface créée : 651 m<sup>2</sup> - Terrain : 5 petite rue Saint-Eusèbe Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 226 m<sup>2</sup> - Demandeur : Batibella 5 rue Pasteur 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Hassani Saman - Auteur : M. Merluzzi Eric 66 rue de la Charité 69002 Lyon

PC 069 383 16 00342 déposé le 14 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local de service public avec modification de façade - Terrain : 155 avenue Félix Faure Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1565 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Marsupiaux 76 chemin du Pelosset 69570 Dardilly - Mandataire : M<sup>me</sup> Palermo Aurélie - Auteur : Bak.Erige 24 rue Bellicard 69003 Lyon

---

### Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 10 au 15 octobre 2016

---

PD 069 382 16 00037 déposé le 13 octobre 2016 - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 54 rue Franklin Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 456 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI 54 rue Franklin 44 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Mandataire : M. Ginon Xavier

---

### Déclarations préalables délivrées pendant la période du 10 au 15 octobre 2016

---

DP 069 382 16 01236 Décision du 10 octobre 2016 à M. Zinutti Landry 5 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 8 rue du Plat Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01432 Décision du 10 octobre 2016 à SCI Garigones 31 bis rue Saint-Nestor 69008 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 302 rue Garibaldi Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01542 Décision du 10 octobre 2016 à L'Art et la Baguette 4 route de Vienne 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 route de Vienne Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01590 Décision du 10 octobre 2016 à Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 229 rue Duguesclin Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01730 Décision du 10 octobre 2016 à L'estanco du Marché 5 rue Transversale 69009 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 rue Pierre Corneille Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01735 Décision du 13 octobre 2016 à Sci Nmj 2015 25 rue Sainte Marie 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 11 rue Clotilde Bizolon Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01754 Décision du 10 octobre 2016 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : ravalement de façade - Terrain : 35 rue Tupin Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01832 Décision du 10 octobre 2016 à Momie Lyon 66 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 53 Rue Victor Hugo Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01834 Décision du 13 octobre 2016 à M. Auvray Sylvain 7 rue Couédic 44000 Nantes - Projet : Modification de façade - Terrain : 102 rue Saint-Georges Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01838 Décision du 10 octobre 2016 à Confort Solution Energie 155 -159 rue du Docteur Bauer 93400 Saint Ouen - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 20 rue Chambovet Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01847 Décision du 10 octobre 2016 à Club du Rhône 113 chemin de Fontanières 69350 La Mulatière - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements - Terrain : 13 cours Herbouville Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01853 Décision du 10 octobre 2016 à SA Fertoret-Coppier 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Projet : Réfection de mur de clôture - Terrain : 85 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01854 Décision du 10 octobre 2016 à Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 34 rue Pasteur Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01859 Décision du 10 octobre 2016 à Sarl Les 4 Fantastiques 53 Rue Mercière 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 53 rue Mercière Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01866 Décision du 10 octobre 2016 à M. Fourcaud-Trocme Nicolas 2 rue Marius Audin 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 rue Marius Audin Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01868 Décision du 10 octobre 2016 à Boulangerie Boinon 37 rue Marietton 69009 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 114 rue Bugeaud Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01870 Décision du 10 octobre 2016 à M<sup>me</sup> Thiry Béatrice 52 cours Eugénie 69003 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 52 cours Eugénie Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01873 Décision du 10 octobre 2016 à Cavaphil 54 allée du Parc aux Chênes 69290 Craponne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 rue Aimé Collobm Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01880 Décision du 10 octobre 2016 à Bergues Frères 211 chemin du Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 27 rue Trarieux Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01882 Décision du 13 octobre 2016 à M<sup>me</sup> Gaillard Marie 5 place Sathonay 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 12 rue du Bon Pasteur Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 384 16 01884 Décision du 10 octobre 2016 à M. Bassi Stéphane 167 cours Lafayette 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01885 Décision du 13 octobre 2016 à SCI Océbien 16 rue des Capucins 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 29 rue Royal Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 386 16 01890 Décision du 10 octobre 2016 à Foch Investissement 3 place Louis Pradel 69001 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 112 rue de Sèze Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01895 Décision du 10 octobre 2016 à S.E.PT 17 rue Cuzin 69511 Vaulx-En-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue d'Ivry Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01898 Décision du 13 octobre 2016 à M<sup>me</sup> Lamy Laura 3 montée du Change 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 27 rue Lanterne Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 382 16 01905 Décision du 13 octobre 2016 à Arthur Service Minute 52 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Projet : Réfection de

devanture - Terrain : 52 rue Victor Hugo Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 389 16 01916 Décision du 10 octobre 2016 à Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue Transversale Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 389 16 01919 Décision du 10 octobre 2016 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 impasse Pierre Baizet Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 389 16 01930 Décision du 13 octobre 2016 à Vilogia SA 27 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 125 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 389 16 01931 Décision du 13 octobre 2016 à Vilogia SA 27 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 157 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 389 16 01945 Décision du 10 octobre 2016 à Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue de Bourgogne Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01956 Décision du 13 octobre 2016 à Cafés Chococats Voisin 24 avenue Joannès Masset 69009 Lyon - Projet : Réfection de devanture et ravalement de façade - Terrain : 14 place de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01957 Décision du 13 octobre 2016 à Italian Job 22 quai Perrache 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 22 quai Perrache Lyon 2<sup>e</sup>

---

### Permis de construire délivrés pendant la période du 10 au 15 octobre 2016

---

PC 069 383 11 00383 T02 - Arrêté du 11 octobre 2016 Transfert à Sci Utei 64-66 Avenue Lacassagne 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'un immeuble de 69 logements - Surface créée : 4473 m<sup>2</sup> - Terrain : 64B-64-66 avenue Lacassagne Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 389 11 00404 M02 - Arrêté du 11 octobre 2016 Modificatif à Lyon Métropole Habitat 194 Rue Duguesclin 69003 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 34 logements et de commerces et création de 40 aires de stationnement - Surface créée : 2537 m<sup>2</sup> - Terrain : 61-65 rue Marietton Lyon 9<sup>e</sup>

PC 069 383 12 00176 M04 - Arrêté du 11 octobre 2016 Modificatif à Sci Abondance LAC 2012 1 rue de l'Eglise 39290 Rainans - Projet : Construction d'un immeuble de 66 logements et création de 68 aires de stationnement - Terrain : 47-49-51 rue du Lac Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 388 13 00151 M03 - Arrêté du 11 octobre 2016 Modificatif à Sci Cazeneuve Bocage 2013 1 rue de l'Eglise 39290 Rainans - Projet : Démolition de 2 bâtiments. Construction d'un immeuble de 23 logements, d'un bureau et création de 30 aires de stationnement - Terrain : 29 rue Paul Cazeneuve Lyon 8<sup>e</sup>

PC 069 387 14 00232 M03 - Arrêté du 11 octobre 2016 Modificatif à Ninkasi Immobilière Gerland 267 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon - Projet : Démolition partielle, changement de destination d'un local artisanal en bureaux et extension d'un local commercial et de bureaux - Terrain : 267 rue Marcel Mérieux Lyon 7<sup>e</sup>

PC 069 385 14 00423 T01 - Arrêté du 11 octobre 2016 Transfert à M. Teissier Rémy 5 chemin de Montauban 69005 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 72 m<sup>2</sup> - Terrain : 5 chemin de Montauban Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 389 15 00436 - Arrêté du 11 octobre 2016 à Mme Lienart Corinne 2 rue de la Mignonne 69009 Lyon - Projet : Démolition d'une terrasse. Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 31 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 Rue de la Mignonne Lyon 9<sup>e</sup>

PC 069 387 16 00015 T01 - Arrêté du 11 octobre 2016 Transfert à Le 386 2 bis chemin du Coulouvrier 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Changement de destination d'une clinique en logements et modification de façade - Surface créée : 2324 m<sup>2</sup> - Terrain : 386 rue Garibaldi Lyon 7<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00071 - Arrêté du 11 octobre 2016 à Ogec La Salesienne 12 montée Saint-Laurent 69322 Lyon Cedex 05 - Projet : Extension d'un bâtiment - Surface créée : 28 m<sup>2</sup> - Terrain : 12 montée Saint-Laurent Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 383 16 00074 - Arrêté du 11 octobre 2016 à M. Cartier Rémi 44 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Démolition, changement de destination de bureaux en logement et surélévation - Surface créée : 177 m<sup>2</sup> - Terrain : 30 rue Camille Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 386 16 00162 - Arrêté du 11 octobre 2016 à Linkcity Sud-Est 905 rue d'Espagne 69124 Colombier-Saugnieu - Projet : Démolition, construction d'un bâtiment de bureaux et création de 25 aires de stationnement - Surface créée : 2232 m<sup>2</sup> - Terrain : 6 - 6 bis rue Béranger Lyon 6<sup>e</sup>

PC 069 383 16 00186 - Arrêté du 11 octobre 2016 à M. Souid Boubaker 11 rue François Gillet 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec modification de façade - Surface créée : 42 m<sup>2</sup> - Terrain : 32 rue Turbil Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00192 - Arrêté du 11 octobre 2016 à M. Radiguer Jérôme 14 montée du Chemin Neuf 69005 Lyon - Projet : Extension et réaménagement intérieur d'un logement - Surface créée : 10 m<sup>2</sup> - Terrain : 14 montée du Chemin Neuf Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 383 16 00224 - Arrêté du 11 octobre 2016 à Im'transaction 136 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 36 m<sup>2</sup> - Terrain : 78 cours du docteur Long Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 388 16 00229 - Arrêté du 11 octobre 2016 à M. Tatreaux Julien 34 impasse Brachet 69008 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 20 m<sup>2</sup> - Terrain : 34 impasse Brachet Lyon 8<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00248 - Arrêté du 11 octobre 2016 à M. Wibaud Philippe 13 allée de la Santé 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 80 m<sup>2</sup> - Terrain : 13 Allée de la Santé Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 388 16 00270 - Arrêté du 11 octobre 2016 à Scan Cvmz 47 avenue Mermoz 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en laboratoire médical avec modification de façade - Surface créée : 53 m<sup>2</sup> - Terrain : 69 rue Maryse Bastié Lyon 8<sup>e</sup>

PC 069 389 16 00272 - Arrêté du 11 octobre 2016 à M. Martin Gaston 27 rue Claude le Laboureur 69009 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 193 m<sup>2</sup> - Terrain : 27 Rue Claude Le Laboureur Lyon 9<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00285 - Arrêté du 11 octobre 2016 à M<sup>me</sup> Deville Brigitte 3 rue Tourvielle 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle, modification de façade et installation d'un portail - Surface créée : 9 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 rue Tourvielle Lyon 5<sup>e</sup>

---

### Permis de démolir délivrés pendant la période du 10 au 15 octobre 2016

---

PD 069 387 14 00038 T01 - Arrêté du 11 octobre 2016 Transfert à Sas Urban Garden 139 rue Vendôme 69477 Lyon Cedex 06 - Projet : Démolition d'un bâtiment de bureaux - Terrain : 1 rue Alexander Fleming Lyon 7<sup>e</sup>

PD 069 383 16 00024 - Arrêté du 11 octobre 2016 à France Télévisions 7 esplanade Henri de France 75907 Paris Cedex 15 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 12 rue des Cuirassiers Lyon 3<sup>e</sup>

PD 069 385 16 00027 - Arrêté du 10 octobre 2016 à Snc Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon cedex 02 - Projet : Démolition de bâtiments - Terrain : 71 rue Benoist Mary Lyon 5<sup>e</sup>

PD 069 387 16 00032 - Arrêté du 11 octobre 2016 à Compagnie Nationale du Rhône 1 rue Chalon sur Saône 69007 Lyon - Projet : Démolition de bâtiments - Terrain : 3 rue Fos-sur-Mer Lyon 7<sup>e</sup>

---

### Déclarations préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 17 au 22 octobre 2016

---

DP 069 383 16 02081 déposée le 17 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 67b rue Jeanne d'Arc Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 522 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Grandne Alain 69 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon

DP 069 381 16 02082 déposée le 17 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue Bodin Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 247 m<sup>2</sup> - Demandeur : Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Venissieux - Mandataire : M. Rivière Patrice

DP 069 387 16 02083 déposée le 17 octobre 2016 - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 15 rue Pasteur Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 216 m<sup>2</sup> - Demandeur : Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Venissieux - Mandataire : M. Rivière Patrice

DP 069 384 16 02084 déposée le 17 octobre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Pailleron Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 274 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Carru Alexandra 13 rue Pailleron 69004 Lyon

DP 069 383 16 02085 déposée le 17 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue de l'Épée Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 212 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Entreprise Thomas 73 rue Paul et Marc Barbezat 69150 Decines-Charpieu - Mandataire : M. Thomas Arnaud

DP 069 382 16 02086 déposée le 17 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4b rue Jarente Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 375 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Entreprise Thomas 73 rue Paul et Marc Barbezat 69150 Decines-Charpieu - Mandataire : M. Thomas Arnaud

DP 069 382 16 02087 déposée le 17 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 rue des 4 Chapeaux Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 183 m<sup>2</sup> - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant

69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : M. Cottaz Arnaud

DP 069 389 16 02088 déposée le 17 octobre 2016 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 109-111 avenue du 25<sup>e</sup> Régiment des Tirailleurs Sénégalais Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3120 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Dumlu Birgul 109 -111 avenue du 25<sup>e</sup> Régiment des Tirailleurs Sénégalais 69009 Lyon

DP 069 389 16 02089 déposée le 17 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 16 quai Pierre Scize Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 8851 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 16 02090 déposée le 17 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 32 rue Molière Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 227 m<sup>2</sup> - Demandeur : Molière 129 chemin du Moulin Carron 69130 Ecully - Mandataire : M<sup>me</sup> Nouvel Mathilde

DP 069 384 16 02091 déposée le 17 octobre 2016 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 6 m<sup>2</sup> - Terrain : 9 rue Rosset Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2861 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Lebrun Jean-Jacques 9 rue Rosset 69004 Lyon

DP 069 389 16 02092 déposée le 18 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 113-114 rue du Château Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 11636 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cédex 03 - Mandataire : M. Prade Bertrand

DP 069 388 16 02093 déposée le 18 octobre 2016 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 54 rue Seignemartin Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 407 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Pages Serge 54 rue Seignemartin 69008 Lyon

DP 069 381 16 02094 déposée le 18 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue Longue Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 120 m<sup>2</sup> - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : M<sup>me</sup> Gonin Laurianne

DP 069 388 16 02095 déposée le 18 octobre 2016 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 6 - 16 rue Santos Dumont Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 7084 m<sup>2</sup> - Demandeur : Syndicat des Copropriétaires Le Santos Dumont 6 - 16 rue Santos Dumont 69008 Lyon

DP 069 388 16 02096 déposée le 18 octobre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 172 avenue des Frères Lumière Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 171 m<sup>2</sup> - Demandeur : Renaissance Sarl 172 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Valero Laurentina

DP 069 383 16 02097 déposée le 18 octobre 2016 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 239 avenue Félix Faure Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 255 m<sup>2</sup> - Demandeur : Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Mandataire : M. Poizat Cyril

DP 069 384 16 02098 déposée le 19 octobre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 37 cours d'Herbouville Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 867 m<sup>2</sup> - Demandeur : Domus Valoris 37 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Mandataire : M. Girault Michel

DP 069 386 16 02099 déposée le 19 octobre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 122 rue Bossuet Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 296 m<sup>2</sup> - Demandeur : PICQ Sarl 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe

DP 069 385 16 02100 déposée le 19 octobre 2016 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 71 rue Benoist Mary Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 44740 m<sup>2</sup> - Demandeur : Societe de Champvert 12 rue Jean Jaurès 92813 Puteaux Cédex - Mandataire : M. Lemasne Yves

DP 069 387 16 02101 déposée le 19 octobre 2016 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 62 rue du Colombier Lyon 7<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 835 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Grange Lyliane 8 rue de la Convention 69100 Villeurbanne

DP 069 382 16 02102 déposée le 19 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 allée Paul Scherrer Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1643 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Cocozza Dorothée 5 allée Paul Scherrer 69002 Lyon

DP 069 386 16 02103 déposée le 19 octobre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 24 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 308 m<sup>2</sup> - Demandeur : Idkids Group 162 boulevard de Fourmies 59061 Roubaix Cédex 01 - Mandataire : M<sup>me</sup> Chebaut Anne

DP 069 388 16 02104 déposée le 19 octobre 2016 - Projet : Modification d'une clôture - Terrain : 16 petite rue de Monplaisir Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 639 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon - Mandataire : M. Carron Claude

DP 069 382 16 02105 déposée le 19 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Victor Hugo Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 610 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Besson Marine 133 rue des Acacias 01170 Gex

DP 069 386 16 02106 déposée le 19 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 18 rue Barème Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 361 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Rey Jacques François Auguste 4 avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon

DP 069 384 16 02107 déposée le 20 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 4 rue du Mail Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 530 m<sup>2</sup> - Demandeur : RSI 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon

- Mandataire : M. Bessenay Nicolas

DP 069 381 16 02108 déposée le 20 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue Sainte-Catherine Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 576 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC Du 5 rue Sainte-Catherine 5 rue Sainte-Catherine 69001 Lyon - Mandataire : M. Gibault Pierre

DP 069 383 16 02109 déposée le 20 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue Bara Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 624 m<sup>2</sup> - Demandeur : Menuiserie PSFA Chemin des Basses Valières 69530 Brignais - Mandataire : M<sup>me</sup> Beylat Joséphine

DP 069 381 16 02110 déposée le 20 octobre 2016 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 26 quai Saint-Vincent Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 5367 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sept 17 rue Cuzin 69511 Vaulx-en-Velin Cédex - Mandataire : M. Beroud Pierre

DP 069 385 16 02111 déposée le 20 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 rue Roger Radisson Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1537 m<sup>2</sup> - Demandeur : Fondation La Navarre Centre Jean Bosco 14 rue Roger Radisson 69005 Lyon - Mandataire : M. Beylot Alain

DP 069 383 16 02112 déposée le 20 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical - Terrain : 105 cours du Docteur Long Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1256 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Pyramides Rouges 9 rue Chambovet 69003 Lyon - Mandataire : M. Seguy Jean Pierre

DP 069 383 16 02113 déposée le 20 octobre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 40 rue du Dauphiné Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 412 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Buffard Frédéric

DP 069 383 16 02114 déposée le 20 octobre 2016 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon - Terrain : 40 rue du Dauphiné Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 412 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Buffard Frédéric

DP 069 385 16 02115 déposée le 20 octobre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 21 montée des Epies Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1099 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Martin Philippe 21 montée des Epies 69005 Lyon

DP 069 387 16 02116 déposée le 20 octobre 2016 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 163 avenue Berthelot Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 242 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Bert Immo 25 rue de l'Eglise 01630 Saint-Jean de Gonville - Mandataire : M. Manaut Nicolas

DP 069 385 16 02117 déposée le 21 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 27 rue du Doyenné Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 161 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Mezzanine 44 rue Saint-Georges 69005 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Genevois Elodie

DP 069 385 16 02118 déposée le 21 octobre 2016 - Projet : Coupe et abattage d'un pin - Terrain : 71b rue des Aqueducs Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1166 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Dekeyser Eric 71 b rue des Aqueducs 69005 Lyon

DP 069 383 16 02119 déposée le 21 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 162 cours du Docteur Long Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 461 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Rocca 162 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Vernille Marco

DP 069 384 16 02120 déposée le 21 octobre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 7-9 rue Grataloup Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1483 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Lacour Sophie 7 rue Grataloup 69004 Lyon

DP 069 384 16 02121 déposée le 21 octobre 2016 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 12 rue de Cuire Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 4327 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cédex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 384 16 02122 déposée le 21 octobre 2016 - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 9 m<sup>2</sup> - Terrain : 37 rue d'Ivry Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 208 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Defer Christophe 37 rue d'Ivry 69004 Lyon

DP 069 388 16 02123 déposée le 21 octobre 2016 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 70-72 rue Longefor Lyon 8<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 1936 m<sup>2</sup> - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cédex - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 386 16 02124 déposée le 21 octobre 2016 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 154 avenue Thiers Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 205 m<sup>2</sup> - Demandeur : EDF SA -Dirraa 106 boulevard Vivier Merle 69507 Lyon Cédex 03 - Mandataire : M. Bouchie Julien

DP 069 385 16 02125 déposée le 21 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue Appian Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1035 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Conchonnet Philippe 2 rue Appian 69005 Lyon

DP 069 388 16 02126 déposée le 21 octobre 2016 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 13 impasse Berchet Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 467 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : M<sup>me</sup> Roche-Garin Michèle

DP 069 387 16 02127 déposée le 21 octobre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 avenue Jean Jaurès Lyon 7<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 315 m<sup>2</sup> - Demandeur : April Mon Assurance 15 avenue

Lacassagne 69003 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Masse Valérie

DP 069 381 16 02128 déposée le 21 octobre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 22 rue Bouteille Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 1214 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Mouton 5 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon - Mandataire : M. Mouton Rodolphe

### Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué Permis de construire déposés pendant la période du 17 au 22 octobre 2016

PC 069 389 12 00178 M03 déposé le 20 octobre 2016 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un garage en logement et paiement de la taxe pour non réalisation d'une aire de stationnement - Terrain : 102 rue du Bourbonnais Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1044 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Prudhomme Cédric 26 rue Jacqueline Auriol 69008 Lyon

PC 069 384 14 00256 T01 déposé le 21 octobre 2016 Transfert - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un ensemble immobilier de 35 logements et création de 43 aires de stationnement - Surface créée : 2485 m<sup>2</sup> - Terrain : 52 rue Henri Gorjus Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1888 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Clos d'Athenais 47 avenue Victor Hugo 69811 Tassin La Demi Lune - Mandataire : M. Courteix Gilles - Auteur : Z Architecture 13 bis quai Rambaud 69002 Lyon

PC 069 389 15 00027 T01 déposé le 19 octobre 2016 Transfert - Projet : Démolition de garages, construction de 18 logements, réhabilitation d'un immeuble et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 942 m<sup>2</sup> - Terrain : 28 quai Paul Sédallian Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1866 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Humbert Laurent 1 impasse Frédéric Chopin 69740 Genas - Auteur : Bruno Curis Sarl 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 383 16 00118 M01 déposé le 21 octobre 2016 Modificatif - Projet : Aménagement de la toiture avec ravalement de façade - Surface créée : 44 m<sup>2</sup> - Terrain : 156 rue Garibaldi - Parc LPA les Halles Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3614 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon Parc Auto 2 place des Cordeliers 69226 Lyon Cédex 02 - Mandataire : M. Gindre François - Auteur : M. Wilmotte William 9 rue de la Fromagerie 69001 Lyon

PC 069 388 16 00148 M01 déposé le 18 octobre 2016 Modificatif - Projet : Construction de 3 maisons individuelles et création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 260 m<sup>2</sup> - Terrain : 14 rue Hugues Guérin Lot A Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1079 m<sup>2</sup> - Demandeur : AFPI 1 avenue de la Terrasse 69310 Pierre-Benite - Mandataire : M. Man-Gachet Flavius - Auteur : OPus Star Concept 155 rue Antoine Charial 69003 Lyon

PC 069 389 16 00343 déposé le 18 octobre 2016 - Projet : Extension d'un bâtiment industriel - Surface créée : 19 m<sup>2</sup> - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 37379 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bayer 14 impasse Pierre Baizet 69263 Lyon Cédex 09 - Mandataire : M. Zerrouk Robert - Auteur : In Fine Architectes 24 avenue JoannèsMasset 69009 Lyon

PC 069 387 16 00344 déposé le 19 octobre 2016 - Projet : Changement de destination d'un garage en local commercial et modification de façade - Terrain : 72 rue de Marseille Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1448 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Ecrindis 43 rue Eugène Ducretet 68200 Mulhouse - Mandataire : M<sup>me</sup> Thery Elisabeth - Auteur : Kortzen Architecture 105 rue de Montepy 69210 Fleurieux Sur l'Arbresle

PC 069 385 16 00345 déposé le 19 octobre 2016 - Projet : Construction de 11 bâtiments de 242 logements et réhabilitation de 4 bâtiments avec création de 291 places de stationnement - Surface créée : 13600 m<sup>2</sup> - Terrain : 71 rue Benoist Mary Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 44740 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69586 Lyon - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteurs : Petitdidierprioux 1 T rue de Bérulle 94160 Saint-Mande M<sup>me</sup> Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon Dumetier Design 136 rue Bugeaud 69006 Lyon Atelier Vera & Associés Architectes 7 quai Général Sarrail 69002 Lyon

PC 069 389 16 00346 déposé le 21 octobre 2016 - Projet : Extension d'un bâtiment industriel - Surface créée : 740 m<sup>2</sup> - Terrain : 103-105 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2588 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ecole de Production Atelier 105 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon - Mandataire : M. Morel Henri - Auteur : M. Ruelle Louis 501 avenue du 8 Mai 1945 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 382 16 00347 déposé le 21 octobre 2016 - Projet : Construction de 5 bâtiments de logement, bureaux, commerces, équipement d'intérêt collectif avec création de 54 aires de stationnement - Surface créée : 12478 m<sup>2</sup> - Terrain : Rue Smith - Ilot B2 - Zac Confluence Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 51797 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ogic SA 58 -60 avenue Edouard Vaillant 92517 Boulogne Billancourt - Mandataire : M. GAUME Grégory - Auteur : C Vergely Architectes 12 rue de la Charité 69002 Lyon

PC 069 383 16 00348 déposé le 21 octobre 2016 - Projet : Changement de destination de local commercial en logement avec changement de menuiseries - Terrain : 24 rue Edison Lyon 3<sup>e</sup> - Demandeur : Steel Loft 98 rue des Charmettes 69006 Lyon - Mandataire : M. Bourdais Hugues

### Déclarations préalables de travaux délivrées pendant la période du 17 au 22 octobre 2016

DP 069 382 16 00302 T01 Décision du 20 octobre 2016 Transfert à Foncia Coupat 140 avenue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 21 rue Auguste Comte Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01334 Décision du 20 octobre 2016 à Lyon Escalade 11 rue Lortet 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue Lortet Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01475 Décision du 21 octobre 2016 à 2JFM 54 bis rue Smith 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement - Terrain : 54 bis rue Smith Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01519 Décision du 20 octobre 2016 à M. Lambert Denis 19 rue des Macchabées 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 rue des Macchabées Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01579 Décision du 20 octobre 2016 à M. Chadeaux Eric 10 rue Saint Fulbert 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement - Terrain : 7b rue Janin Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01610 Décision du 20 octobre 2016 à Baraillon Développement 12 allée du Baraillon 69160 Tassin-La-Demi-Lune - Projet : Division parcellaire - Terrain : 8 rue Jean-Louis Vincent Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01655 Décision du 21 octobre 2016 à Serenymo 12 place de Verdun 69730 GENAY - Projet : Division parcellaire avec création d'1 lot à bâtir - Terrain : 3 rue Genton Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01684 Décision du 20 octobre 2016 à Mme Karim Zohra 20 rue d'Aguesseau 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 20 rue d'Aguesseau Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01728 Décision du 20 octobre 2016 à M. Guerret Robert 45 impasse Saint Gervais 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 impasse Saint-Gervais Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01744 Décision du 20 octobre 2016 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue de Nuits Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01797 Décision du 20 octobre 2016 à Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet - BP 16 69544 Champagne Au Mont d'Or Cédex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 quai Romain Rolland Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01809 Décision du 21 octobre 2016 à Carrefour Proximité France 36 avenue de Lautagne 26901 Valence Cédex - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 163 b avenue Maréchal de Saxe Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01811 Décision du 20 octobre 2016 à Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69211 Lyon Cédex 03 - Projet : Changement de menuiseries et ravalement de façade - Terrain : 33 rue des Farges Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01836 Décision du 21 octobre 2016 à M. Mirodatos Claude 17 rue Montaigne 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 23 m<sup>2</sup> - Terrain : 17 rue Montaigne Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01846 Décision du 20 octobre 2016 à Meric Sarl 80 avenue du 8 mai 1945 69120 Vaulx-En-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 57 avenue Jean Jaurès Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01852 Décision du 20 octobre 2016 à M. Thivillier Maurice 62 rue de la Favorite 69322 Lyon Cédex 05 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 62 rue de la Favorite Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01865 Décision du 21 octobre 2016 à M. Charmant Gilles 26 rue Jules Massenet 69003 Lyon - Projet : Modification de façade avec réfection de toiture - Terrain : 26 rue Jules Massenet Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01872 Décision du 20 octobre 2016 à Agru Environnement France 38 place des Pavillons 69007 Lyon - Projet : Changement de destination de logements en bureaux - Terrain : 304 avenue Jean Jaurès Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01893 Décision du 20 octobre 2016 à So Aroma 12 rue Louis Dansard 69007 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 12 rue Louis Dansard Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01904 Décision du 20 octobre 2016 à Oralia Bagnieres Et Lepines 99 rue Duguesclin 69006 Lyon - Projet : Installation d'une clôture avec un portail - Terrain : 83-85 boulevard Yves Farges Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01911 Décision du 21 octobre 2016 à M. Payet Michel 62 rue Professeur Florence 69003 Lyon - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 62 rue Professeur Florence Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01913 Décision du 20 octobre 2016 à M. Watrin Claude 16 rue Soeur Janin 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 16 rue Soeur Janin Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01918 Décision du 20 octobre 2016 à SCI Kemen 25 b rue Victor Hugo 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 18 avenue Jean-François Raclet Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01926 Décision du 21 octobre 2016 à M. Mey Frédéric 55 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Projet : Modification de façade avec modification de toiture - Terrain : 2b rue Saint-

Eusèbe Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01935 Décision du 20 octobre 2016 à M. Aubert-Legendre Philippe 24 rue Antoine Péricaud 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue Antoine Péricaud Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01942 Décision du 21 octobre 2016 à EDF ENR Solaire 350 chemin de Paisy 69578 Limonest - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 3 rue Chardonnet Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01949 Décision du 20 octobre 2016 à Altimaire 73 rue de Marseille 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 31 avenue Berthelot Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01950 Décision du 20 octobre 2016 à Paysages Loreau 43 route Départementale 386 69520 Grigny - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 173 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01951 Décision du 21 octobre 2016 à EDF ENR Solaire 350 chemin de Paisy 69578 Limonest - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 2 rue Chardonnet Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01962 Décision du 20 octobre 2016 à Mme Chazet Nicolette 13 rue de l'Effort 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 13 rue de l'Effort Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01965 Décision du 20 octobre 2016 à M. Marciat Gilles 14 rue Seignemartin 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 16 rue Signemartin Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01974 Décision du 20 octobre 2016 à M<sup>me</sup> Norotte Camille 27 rue Lortet 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 27 rue Lortet Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01977 Décision du 21 octobre 2016 à Grand Lyon Habitat 99 rue Bugeaud 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 149 cours du Docteur Long Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01978 Décision du 21 octobre 2016 à Grand Lyon Habitat 99 rue Bugeaud 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue Danton Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01980 Décision du 21 octobre 2016 à Ovalie 241 rue Paul Bert 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 81 rue Etienne Richerand Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01985 Décision du 20 octobre 2016 à M. Bruyas Pierre 92 rue Bugeaud 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 21 quai Perrache Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02006 Décision du 21 octobre 2016 à M. Morel Frédéric 6 rue Gabillot 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Gabillot Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02014 Décision du 21 octobre 2016 à M. Kearney Patrick 3 G rue Docteur Vaillant 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3G rue Docteur Vaillant Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 387 16 02019 Décision du 20 octobre 2016 à Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 OULLINS - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 93 rue de Gerland Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 389 16 02022 Décision du 20 octobre 2016 à Conseil Syndical 26 Rue Masaryk 26 rue Masaryk 69009 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 rue Masaryk Lyon 9<sup>e</sup>

### Permis de construire délivrés pendant la période du 17 au 22 octobre 2016

PC 069 385 12 00077 M01 - Arrêté du 20 octobre 2016 Modificatif à Mi Dev 1 1 rue de l'Antiquaille, CS 100 52 69321 Lyon Cedex 05 - Projet : Changement de destination d'un EPIC en 21 logements - Surface créée : 2496 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 rue de l'Antiquaille Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 381 12 00437 M01 - Arrêté du 20 octobre 2016 Modificatif à M<sup>me</sup> Prummel Claire 16 bis montée de la Butte 69001 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 7 m<sup>2</sup> - Terrain : 16 bis montée de la Butte Lyon 1<sup>er</sup>

PC 069 382 14 00214 M02 - Arrêté du 20 octobre 2016 Modificatif à Icade Promotion 78 rue de la Villette 69425 Lyon Cédex 03 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 173 logements, bureaux, 11 commerces, création de 67 aires de stationnement et affectation de 6 aires de stationnement du Permis de Construire n° 69382 14

0215 - Surface créée : 19397 m<sup>2</sup> - Terrain : cours Charlemagne PC Sud Lyon 2<sup>e</sup>

PC 069 382 14 00215 M02 - Arrêté du 20 octobre 2016 Modificatif à Icade Promotion 78 rue de la Villette 69425 Lyon Cédex 03 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 63 logements, bureaux, commerces, crèche, création de 68 aires de stationnement et affectation de 6 aires de stationnement au Permis de Construire n° 69 382 14 00214 - Surface créée : 8596 m<sup>2</sup> - Terrain : Cours Charlemagne - PC Nord Lyon 2<sup>e</sup>

PC 069 388 14 00328 M04 - Arrêté du 20 octobre 2016 Modificatif à M. Boussaid Ali 51 rue Pierre Delore 69008 Lyon - Projet : Construction de 2 maisons individuelles et création de 4 aires de stationnement - Terrain : 18 rue Hugues Guerin Lyon 8<sup>e</sup>

PC 069 388 15 00024 M01 - Arrêté du 20 octobre 2016 Modificatif à Icade Promotion 78 rue de la Villette 69425 Lyon Cédex 03 - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un immeuble de 36 logements et création de 36 aires de stationnement - Terrain : 33 rue Marius Berliet Lyon 8<sup>e</sup>

PC 069 387 15 00281 M02 - Arrêté du 20 octobre 2016 Modificatif à Snc Altarea Cogedim Zac Vls 235 cours La Fayette 69451 Lyon Cédex 06 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 100 logements, d'une résidence seniors de 93 logements, d'un foyer jeunes actifs de 72 chambres et création de 144 aires de stationnement - Terrain : rue Jaboulay Lyon 7<sup>e</sup>

PC 069 387 15 00282 M02 - Arrêté du 20 octobre 2016 Modificatif à SNC Altarea Cogedim Zac VIS 235 cours La Fayette 69451 Lyon Cédex 06 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 47 logements, de 4 locaux commerciaux et création de 27 aires de stationnement - Terrain : rue Jaboulay Lyon 7<sup>e</sup>

PC 069 387 16 00058 - Arrêté du 20 octobre 2016 à 6ème Sens Promotion 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Projet : Démolitions, construction de deux bâtiments de 113 logements et création de 115 aires de stationnement - Surface créée : 6196 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 - 10 rue Lieutenant Colonel Girard Lyon 7<sup>e</sup>

PC 069 387 16 00104 - Arrêté du 20 octobre 2016 à M. Delorme Christophe 22 rue Santos Dumont 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 1 logement avec modification de façade - Surface créée : 47 m<sup>2</sup> - Terrain : 119 Grande rue de la Guillotière Lyon 7<sup>e</sup>

PC 069 387 16 00110 - Arrêté du 20 octobre 2016 à SCCV HZR7 12 rue Dominique Vincent 69542 Champagne Au Mont d'Or - Projet : Démolition, construction d'un hébergement hôtelier de 169 chambres et création de 78 aires de stationnement - Surface créée : 5828 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 - 9 rue Professeur Zimmermann Lyon 7<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00223 - Arrêté du 20 octobre 2016 à CQFD 29 rue du Bœuf 69005 Lyon - Projet : Aménagement intérieur d'un local commercial et réfection de devanture - Terrain : 27 - 29 rue du Bœuf Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00249 - Arrêté du 20 octobre 2016 à M. Barathieu Guillaume 9 place Antonin Poncet 69002 Lyon - Projet : Rénovation d'un logement et création d'une mezzanine - Surface créée : 19 m<sup>2</sup> - Terrain : 110 quai Pierre Scize Lyon 5<sup>e</sup>

PC 069 388 16 00255 - Arrêté du 20 octobre 2016 à M. Coudreau Emmanuel 23 rue Longefer 69008 Lyon - Projet : Construction d'un local artisanal - Surface créée : 77 m<sup>2</sup> - Terrain : 23 rue Longefer Lyon 8<sup>e</sup>

### Permis de démolir délivrés pendant la période du 17 au 22 octobre 2016

PD 069 384 16 00034 - Arrêté du 18 octobre 2016 à Hospices Civils de Lyon 3 quai des Celestins 69002 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 103 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup>

PD 069 387 16 00035 - Arrêté du 20 octobre 2016 à Etablissement Targe 58

### Ville de Lyon - dossiers d'autorisation de changement d'usage délivrés au titre des "dispositions tendant à maintenir ou à augmenter le nombre des logements" inclus dans les articles L637-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, délivrés le 20 octobre 2016

N° Dossier	Date dépôt	Adresse	Demandeur	Type de changement	Superficie	Date de L'Arrêté municipal	Date contrôle de légalité
US N° 69382160172	22/9/2016	6 quai Docteur Gailleton 69002 Lyon	M et M <sup>me</sup> Thievion	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	72,00 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016

N° Dossier	Date dépôt	Adresse	Demandeur	Type de changement	Superficie	Date de L'Arrêté municipal	Date contrôle de légalité
US N° 69381160178	30/9/2016	11 quai André Lassagne 69001 Lyon	M <sup>me</sup> Guillemin	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	30,00 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69381160179	30/9/2016	14 rue Saint Polycarpe 69001 Lyon	M <sup>me</sup> Vermande	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	47,00 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69383160180	4/10/2016	59 rue Léon Jouhaux 69003 Lyon	M. Richard	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	36,00 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69381160181	5/10/2016	12 rue du Garet 69001 Lyon	M et M <sup>me</sup> Trellu	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	69,79 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69385160182	5/10/2016	4 montée du Change 69005 Lyon	Société Sleep In Lyon	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	43,00 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69381160183	6/10/2016	3 rue Tavernier 69001 Lyon	M <sup>me</sup> Bellet	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	98,55 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69385160184	7/10/2016	3 montée du Change 69005 Lyon	M. Drouelle	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	47,33 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69387160185	10/10/2016	36 avenue Leclerc 69007 Lyon	M <sup>me</sup> Granjard	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	85,06 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69386160186	10/10/2016	18 rue Barrême 69006 Lyon	M <sup>me</sup> Tallet	Changement d'usage d'un local d'habitation en cabinet de sage-femme.	53,00 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69387160187	10/10/2016	62 rue du Colombier	M <sup>me</sup> Grange	Changement d'usage d'un local d'habitation en cabinet de conseil de ressources humaines et psychologie.	83,00 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69381160188	10/10/2016	2 rue Longue 69001 Lyon	M. Perrot	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	56,64 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69387160189	10/10/2016	12 rue d'Anvers 69007 Lyon	M. Martin	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	50,62 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69387160190	10/10/2016	12 rue d'Anvers 69007 Lyon	M <sup>me</sup> Froideval	Changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée.	34,65 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016
US N° 69382160193	13/10/2016	55 place de la République 69002 Lyon	M <sup>me</sup> Groues-Pech	Changement d'usage d'une partie d'un local d'habitation en cabinet de conseil en affaires familiales.	15,00 m <sup>2</sup> sur 102,00 m <sup>2</sup>	20/10/2016	21/10/2016

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Présidence de **M. Gérard COLLOMB**,

**Maire**

Le lundi 26 septembre 2016 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 19 septembre 2016 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

## Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

## Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, M. Fenech, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, Mme Fondev, Mme Burillon, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havar, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

**Absents excusés** : Mme Rolland-Vannini, M. Coulon, M. Pelaez, M. Julien-Laferrière, M. Bernard.

**Dépôts de pouvoirs** : M. Maleski, M. Lévy, M. Rudigoz, M. Graber, M. Cucherat ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de Mme Rolland-Vannini, M. Coulon, M. Pelaez, M. Julien-Laferrière, M. Bernard.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Hamelin, M. David, Mme Nachury, Mme Frih, Mme Lévy, Mme Rabatel, Mme de Lavernée, Mme Aït-Maten, Mme Madeleine ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de Mme Berra, M. Blache, M. Fenech, Mme Fondev, Mme Madeleine, Mme Manoukian, Mme Nachury, M. Sécheresse, Mme Lévy.

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint. (Le quorum est constaté.)

## Adoption des procès-verbaux des séances des 6 juin et 4 juillet 2016

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances des 6 juin et 4 juillet 2016 parus aux Bulletins municipaux officiels des 11 juillet et 19 septembre 2016.

Si personne n'a d'observations à présenter sur leur rédaction, je les mets aux voix.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil municipal, dont vous nous demandez d'approuver le compte rendu, vous avez par deux fois apporté la preuve du peu de cas que vous faites du débat démocratique. En refusant que notre Collègue Pierre Bérat n'intervienne en lieu et place de Laurence Balas empêchée tout d'abord, puis en refusant la demande de rappel au règlement de notre Président de Groupe Michel Havar.

En conférence des Présidents, votre premier adjoint Georges Képénékian nous a assuré que cet incident fâcheux constituait je le cite « un raté ». Ce que pudiquement votre premier Adjoint a qualifié de « raté » est surtout la marque d'un fonctionnement autocratique. Nous avons encore pu le constater en début de mois avec la désignation de votre dauphin en la personne du Maire du 4<sup>e</sup>. Au cas où vous l'auriez oublié, il y a encore des élections dans ce pays et même dans la principauté de Lyon !

Votre Premier adjoint nous a bien évidemment promis qu'à l'avenir vous vieilleriez, Monsieur le Maire, à ce que le débat démocratique puisse trouver toute sa place dans notre Assemblée. Il nous a, par ailleurs, indiqué que cette promesse serait portée au compte rendu de la Conférence des Présidents, ce qui n'est pas du tout le cas. Dont acte.

Si la possibilité de chacun à s'exprimer librement dans cette enceinte semble désormais acquise, du moins nous l'espérons, il n'en est pas de même pour celle de chacun de nous d'accéder à l'information concernant les affaires de notre ville.

Revenons aux comptes rendus, et particulièrement à celui du 6 juin. Lors de ce Conseil, je vous avais demandé que nous soient communiqués les coûts de la réception à l'Hôtel de Ville, lors de la venue de l'ex-ministre et futur candidat Macron le 2 juin dernier.

Cette demande venait, Monsieur le Maire, en complément de celle de ma Collègue Laurence Balas, formulée par deux fois en Commission des Finances.

Par un mail du 7 septembre dernier, votre adjoint aux finances nous adressait une fin de non-recevoir, nous assurant cependant d'un coût de réception conforme à celui constaté habituellement. Et de conclure je cite « en espérant que cette réponse honnête vous satisfera » !

Eh bien non, Monsieur l'Adjoint, -absent malheureusement- votre réponse ne saurait nous satisfaire.

Le droit à l'information des élus est le garant du bon fonctionnement de nos instances. Il est d'ailleurs inscrit noir sur blanc dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Il est aussi régulièrement rappelé par la jurisprudence, ce n'est pas notre Collègue Etienne Tête qui me contredira.

Plus récemment, l'attendu du jugement de ce qu'il convient d'appeler « l'affaire du coiffeur de l'Elysée » a également apporté de l'eau à notre moulin. Allant bien plus loin que le droit à l'information des élus, il consacre le droit à l'information légitime du public précisant je cite : « Ces interrogations sur le salaire du coiffeur du Président de la République sont susceptibles de contribuer au débat d'actualité et d'intérêt général sur les comptes et la gestion des services de l'Elysée et du bon emploi de l'argent public (...) le tout dans le contexte du plan d'économie annoncé par le Chef de l'Etat à son arrivée à l'Elysée. »

Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, je ne lâcherai pas l'affaire. Il ne s'agit plus, Monsieur le Maire, de savoir combien a coûté la réception de celui que vous rêvez Président, il s'agit aujourd'hui, de savoir si oui ou non le respect des règles de fonctionnement démocratique revêt encore une quelconque importance à vos yeux.

Notre Conseil est parti pour durer quelques heures, 6 heures, si nos calculs sont exacts, un temps largement suffisant pour les services de la Ville, de rechercher les factures, de faire les photocopies demandées et de me les apporter. Ils n'attendent que votre feu vert, feu vert qu'au nom du droit à l'information des élus, de la transparence et du bon fonctionnement démocratique vous ne sauriez reporter à plus tard.

A défaut de réponse dans l'après-midi, je vous saisirai dès demain d'une demande de contrôle sur pièce. Si par hasard, vous ne faisiez pas droit à cette demande, la Commission d'accès aux documents administratifs vous y contraindra sans aucun doute. Les quelques semaines perdues en procédure nous rapprocheront un peu plus des prochaines élections présidentielles, je vous laisse juge de l'opportunité de faire trainer davantage.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur Guillard. Tout d'abord, concernant Mme Balas, elle avait effectivement posé une question et donc je m'attendais à ce qu'elle développe sa question lors de notre Conseil municipal. Mais elle était partie de manière un peu hâtive.

Je croyais que c'était pour une cause qui devait être très profonde pour qu'elle ne pose pas sa question. J'étais resté jusqu'à la fin du Conseil municipal. Et quelle ne fut pas ma surprise de la retrouver à « Sports dans la ville »...

**Mme BALAS Laurence** : J'avais de bonne raison de m'y rendre...

**M. LE MAIRE** : ... dans sa nouvelle circonscription.

(Brouhaha.)

Donc évidemment, j'ai trouvé qu'il valait mieux être dans le Conseil municipal plutôt que d'aller découvrir quelques électeurs qui ne la découvrirait même pas d'ailleurs.

**Mme BALAS Laurence** : J'y étais dans le cadre de mes fonctions.....

**M. LE MAIRE** : Donc, après chacun fait comme il veut et fait ses campagnes comme il le souhaite.

(Interpellation de Mme Balas.)

Mais ce qui est normal pour un Conseil municipal, c'est de le dérouler dans le bon ordre.

Pour le reste, lorsque nous accueillons des ministres, nous les accueillons bien. De la même manière que nous avons bien accueilli M. Macron, nous avons bien accueilli quelque temps avant M. Cazeneuve, et je ne sais pas s'ils vont soutenir le même candidat, rien n'est impossible après tout. Sur ces bancs, y compris dans la Majorité, on va soutenir des candidats différents et je pense que même dans les rangs de l'Opposition, il va y avoir un certain nombre de divergences sur les candidats que les uns et les autres vont soutenir. Ce qui ne doit en rien perturber notre Conseil municipal.

Après, sur le reste, sur les affaires dont on parle dans la presse, je ne suis pas sûr qu'on parle de Lyon en premier. Quand j'allume mon poste de télévision, j'entends parler de pygmalion, j'entends parler des surcoûts de l'ancienne campagne du Président de la République...

(Brouhaha.)

Cela me semble être des affaires d'Etat qui dépassent le cadre du strict Conseil municipal. Mais vous voyez, je n'en parle jamais, parce que ce sont les affaires municipales qui nous concernent d'abord.

Merci Monsieur Guillard de votre question.

Madame Balas, vous voulez dire que vous étiez ailleurs qu'à « Sports dans la ville » ?

**Mme BALAS Laurence** : J'étais à « Sports dans la ville », tout à fait. Mais je n'y étais pas dans le cadre de ce que vous dites.

**M. LE MAIRE** : Ah bon !

**Mme BALAS Laurence** : J'y étais parce que je travaille dans une Fondation qui a des relations avec « Sports dans la ville » et qui, notamment, la soutient sur l'action qu'elle menait ce soir-là.

**M. LE MAIRE** : Donc, vous voyez nous, c'est pareil ! On travaille avec des fondations.

**Mme BALAS Laurence** : Et ça fait longtemps que je connais « Sports dans la ville » et si j'ai dû m'absenter avant la fin du Conseil, c'est parce que notre Conseil a traîné en longueur comme ça arrive souvent...

**M. LE MAIRE** : Ah, que voulez-vous Madame Balas, ...

**Mme BALAS Laurence** : ...et qu'il serait bien Monsieur le Maire, ...

**M. LE MAIRE** : ...quand j'ai des interventions de M. Guillard qui me sont demandées...

**Mme BALAS Laurence** : ... que vous fassiez respecter les temps de parole de tous les orateurs...

**M. LE MAIRE** : ...je suis d'accord avec vous.

**Mme BALAS Laurence** : ... qui dépassent leur temps de parole et ce n'est jamais mon cas.

**M. LE MAIRE** : Merci Madame Balas.

#### Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe n° 2014/4 et n° 2014/5 du 4 avril 2014, et n° 2015/1496 du 28 septembre 2015.

Il s'agit principalement d'actions d'estimer en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

(Acte est donné.)

#### Questions écrites du 1<sup>er</sup> arrondissement

##### Question n° 1 : Qualité de l'air au sein et aux abords de l'école Michel Servet

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Sénateur, permettez-moi de vous dire tout d'abord que je suis ravie d'apprendre que vous accueillez bien, dorénavant les ministres.

Je me souviens de votre accueil de Mme Cécile Dufflot et M. Benoît Hamon alors ministres en 2012. Il ne me semble pas qu'ils avaient accès à l'Hôtel de Ville...

**M. LE MAIRE** : Ah, évidemment...

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : Attendez, Monsieur le Maire, vous allez avoir le plaisir d'accueillir Mme Najat Vallaud-Belkacem le 30 septembre prochain. J'espère que l'accueil sera tout aussi favorable, mais je n'en doute pas. En tout cas j'en suis ravie.

**M. LE MAIRE** : On ne me le reprochera pas de ce côté des bancs de notre Assemblée.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : Bien sûr que non, au contraire. J'espère qu'elle aura aussi le droit aux salons de l'Hôtel de Ville et au Champagne.

**M. LE MAIRE** : Elle aura tout ce qu'elle voudra ! Vous savez qu'elle est chez elle dans cette ville !

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : Je lui transmettrai Monsieur Collomb. Nous savons toutes ce que nous vous devons. Rassurez-vous. On y reviendra sur le rapport Egalité femmes-hommes.

Parmi les trois questions que le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement a déposées, une est une question d'urgence et deux autres portent justement sur le fonctionnement démocratique dans notre Assemblée.

La première question, est la question d'urgence et concerne l'école Michel Servet.

Les 7 juillet 2014 et 9 juillet 2015, les élu(e)s du 1<sup>er</sup> arrondissement ont fait part en Conseil municipal, ici-même, de leur inquiétude quant à la pollution atmosphérique que subissent les enfants de l'école Michel Servet, ainsi que les habitantes et habitants des rues Alsace Lorraine, Royale et plus généralement de tout ce secteur du 1<sup>er</sup>.

Le 7 juillet 2014, M. Thierry Philip en sa qualité de vice-président de la Métropole nous répondait que la compétence santé et environnement relevait bien de la Métropole, ajoutant que, je le cite : « cette collectivité de la santé » travaillait bien à « l'amélioration de l'air », avec de grandes avancées depuis dix ans.

Puis, après les premiers résultats peu favorables de l'étude de l'association « Air Rhône-Alpes », étude menée à la demande de la Ville et de la Métropole, M. Thierry Philip nous expliquait, le 9 juillet 2015, qu'il fallait attendre des résultats modélisés avant de prendre des décisions. Tout en ajoutant, je le cite encore : « des investissements (réaménagement des cours, des locaux, création d'un système de ventilation mécanisé dans



*l'école, filtration des polluants, construction d'un mur des flux de pollution d'air) seraient envisagés, mais seulement au regard des modélisations des flux [...] Les solutions à l'échelle de l'école existent [...] il est prévu dans la PPI des lignes globalisées pour permettre tout à fait d'envisager ces travaux. »*

Voilà ce que M. Philip nous disait en juillet 2015. Depuis la modélisation des résultats a été effectuée et montre qu'il existe un véritable problème de pollution atmosphérique dans l'école et le quartier. Ces résultats ont été restitués aux élu(e)s du 1<sup>er</sup> arrondissement, aux parents d'élèves et enseignants de l'école lors d'une réunion publique le 4 avril 2016. Mais pendant cette réunion, le stade des constats n'a pas été dépassé. Aucune proposition de solution n'a été présentée ni aux parents ni aux élus du 1<sup>er</sup>.

Au contraire, il a été demandé au directeur de l'école, aux enseignants et aux parents de faire des propositions pour protéger l'école de la pollution... En soit, c'est très bien de les consulter, nous n'allons certainement pas dire le contraire. Mais enfin, ici, nous parlons de santé publique ! Emettre des préconisations en matière de lutte contre la pollution n'est pas le métier d'un directeur d'école et ne relève pas non plus de la responsabilité de parents d'élèves. Ils se sont pourtant pliés à l'exercice car inquiets et volontaires.

Accompagnés par les élus du 1<sup>er</sup>, notamment Fatima Berrached, Laurence Boffet et Arthur Remy que je remercie particulièrement, ils ont rendu leurs propositions en moins de deux mois, c'est-à-dire au mois de juin. Mais seules deux de leurs préconisations ont été retenues, à savoir le déménagement de deux classes particulièrement exposées, sur suggestion d'ailleurs de Mme Berrached, et l'extraction d'air dans le gymnase. Parallèlement, la mairie du 1<sup>er</sup>, via M. Remy a fait aussi le lien au mois de mai avec le service des espaces verts pour ce qui pourrait être des aménagements de proximité, mais nous attendons encore le retour des services de M. Giordano, et surtout les réponses dont nous parlons à l'instant, sont des aménagements insuffisants par rapport à l'enjeu de santé publique qui est l'enjeu global autour de cette école.

L'essentiel des décisions à prendre, sont à l'échelle de la Métropole et de notre Ville, ainsi que les crédits comme le rappelait d'ailleurs en 2015, M. Philip. Cette situation amène de nouvelles questions de la part des élus du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Concernant l'école : depuis notre question en séance publique de juillet 2014, c'est-à-dire il y a un peu plus de deux ans, quelles études Monsieur Collomb, Madame Brugnera, Monsieur Philip, avez-vous demandées à nos services municipaux et métropolitains pour anticiper des résultats potentiellement défavorables de l'étude de la qualité de l'air ? Où en est-on des solutions que M. Philip énumérait il y a un peu plus d'un an, en 2015 ? Et sur quelles lignes budgétaires de la PPI, ces solutions vont-elles être financées ?

Concernant la qualité de l'air, maintenant, plus généralement dans le quartier. Il ne s'agit pas d'agir uniquement sur les conséquences, mais bien sur la cause de la pollution, à savoir dans ce cas précis, le trafic automobile. Aussi quelles mesures allez-vous prendre dans le cadre du plan climat énergie territoriale et du plan oxygène à l'échelle de la Métropole ? Et quid de la baisse des tarifs des transports en commun ? Quid aussi de la gratuité des transports en commun et du stationnement automobile sur voirie les jours de « pic » de pollution ? Quid enfin de la réduction de la circulation automobile au sein du tunnel de la Croix-Rousse, pourquoi pas, par la mise en place d'une ligne de tramway passant par ce tunnel ou par toute autre mesure dissuasive dont nous aimerions débattre ?

Enfin, concernant la responsabilité de l'Etat. M. Thierry Philip évoquait dans sa réponse de 2014 « la responsabilité de l'Etat en matière de protection de l'atmosphère ». Aussi, M. le Préfet du Rhône a certainement été informé des résultats préoccupants de l'étude d'Air Rhône-Alpes. Nous souhaitons donc connaître les premiers résultats du dialogue et surtout du travail entre la Ville, la Métropole et l'Etat.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Monsieur Philip, vous qui en matière de santé, avez quelque expérience !

**M. PHILIP Thierry,** Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : Je vais répondre à Mme la Maire, d'abord pour lui rappeler, et elle le sait très bien, que les mesures ont été prises par l'Adjointe, Mme Brugnera, et par la Direction de l'Education, et vous le savez bien, puisque le 31 août, le chargé de mission de Mme Brugnera a reçu les familles et Mme Brugnera les a reçues le 7 septembre. Pour leur dire quoi ?

Aujourd'hui, le bâtiment central protège la partie Sud de l'école. La cour Nord qui présente un problème, est interdite et les deux classes qui étaient situées au Nord, comme vous l'avez dit, ont été déplacées. De plus, on dépollue l'air du gymnase et on applique des protocoles précis pour le nettoyage, c'est le problème de l'air intérieur, point sur lequel il faut avoir la plus grande attention dans le futur.

La santé des enfants n'est donc absolument pas menacée. Il faut le dire, le répéter, et c'est ce qu'a fait Anne Brugnera avec les parents, au cours d'une réunion très sereine où les choses se sont très bien passées.

Vous en avez parlé, et vous avez tout à fait raison, ce n'est pas une urgence, mais que peut-on faire sur le fond, et c'est la bonne question, pour diminuer la pollution dans la Ville de Lyon ?

D'abord, si l'on parle de ce quartier du 1<sup>er</sup> arrondissement, il faut comprendre que le tunnel ne représente que 40 % du problème, et que l'axe Nord-Sud c'est 60 % du problème et que les vents ne sont pas favorables du côté du Rhône. C'est ce qui explique que l'école des Entrepôts située de l'autre côté, qui a également le tunnel et un axe majeur de circulation, et pourtant cela ne dépasse pas les seuils autorisés car il y a à cet endroit-là un problème de vent.

Je le répète, la cour Sud et toutes les classes où sont scolarisés les élèves de l'école Michel Servet, ne présentent pas de danger pour les enfants et pour leur santé, je le répète aussi les marqueurs de la santé, l'asthme qui a été vérifié à Michel Servet et comparé avec toutes les autres écoles de Lyon, il n'y a aucune différence entre toutes ces écoles.

Comme le trafic, ce que l'on oublie de dire, a baissé car il y avait 85 000 véhicules par jour dans le tunnel en 1997, aujourd'hui il y en a 41 000. Comme les poids lourds y sont interdits depuis que Gérard Collomb est maire, comme on expérimente un bus électrique qui passera rapidement dans le tube mode doux, cela ne vas pas s'aggraver, et même s'améliorer, malheureusement, progressivement.

Depuis 2001, la part modale de la voiture a diminué. On a investi 3 milliards d'euros sur les transports en commun, on a construit 700 km de pistes cyclables, on a favorisé le co-voiturage, on a construit systématiquement en HQE, on a planté des arbres, on a développé vélo'v, blue'ly, on a mis au point des applications numériques pour choisir son trajet, on a construit des parcs et des squares, on a fait les berges et Garibaldi, on a amélioré les déplacements piétons, fait 300 km de zones apaisées, les résultats sont quand même à retenir. Je vous les cite :

- Dioxyde de soufre -74 %
- Dioxine -85 %
- Composés organiques volatiles non méthaniques -55 %.

Et les deux chiffres les plus significatifs pour Michel Servet :

- le NO2 dioxyde d'azote -50 %
- et le PM10, particules de dix microns -48 %.

On ne peut pas, dans cette enceinte laïque, imaginer ce que c'est « l'opération du Saint-Esprit » et comme c'est depuis 2001, on peut penser que la politique de Gérard Collomb, dont je viens de parler, y est probablement pour quelque chose. D'ailleurs, hier soir, sur TF1, pour une fois si j'ose dire, on a comparé les berges votées ce matin au Conseil de Paris et les berges de Lyon, en montrant que l'on favorisait de loin l'oxygène des Lyonnais en faisant ce genre de chose. Il y a donc bien des résultats.

Le plan oxygène sert à avancer encore plus vite et des actions concrètes sont en train d'être travaillées. Il faut citer la subvention pour les vélos électriques, celle pour les inserts de cheminées résidentielles, surtout les zones de faible émission, la suppression progressive de certains camions et de certaines camionnettes diminuera encore les PM10 et les Nox en cause à Michel Servet, la rénovation thermique des bâtiments et la mobilisation de l'écosystème informatique et évidemment le déclassement de l'A6-A7. Toutes ces mesures vont arriver progressivement et deux délibérations vont être prises à la Métropole en 2017 sur ce sujet.

Pour finir, je souhaite répondre aux idées qui circulent et qui ont pour spécificité finalement de limiter la réflexion à une petite zone, celle de Michel Servet, et de ne pas voir les choses à l'échelle de la Métropole.

Première idée : réduire la circulation dans le tunnel : la conséquence serait obligatoirement un report ailleurs et cela déplacera le problème chez le voisin, et personnellement je pense que la solution qui pourrait être efficace dans le tunnel, c'est un radar qui calculerait la vitesse moyenne, car il existe bien déjà un radar à l'entrée et à la sortie du tunnel, mais tout le monde le sait et tout le monde accélère au milieu et ralentit à l'endroit où sont situés les radars. Cela pourrait probablement se faire rapidement.

Deuxième idée : diminuer la circulation sur l'axe Nord-Sud, puisque c'est 60 % du problème. C'est du bon sens. Sauf qu'Air Rhône-Alpes nous a montré dans la modélisation que pour être efficace et pour aller plus vite que le plan oxygène, c'est-à-dire pour régler le problème de la circulation avant 2025, il faudrait supprimer 78 % des voitures qui circulent aujourd'hui dans Lyon. Mon avis personnel, c'est que ce n'est pas raisonnable.

La troisième idée : c'est donc le tramway dont vous avez parlé dans le tunnel mais nous travaillons, à court terme, sur le bus électrique alors que le bus qui passe dans le tunnel est déjà hybride. Le bus électrique passera rapidement, il n'y a pas de grosse différence entre un bus électrique et un tramway, sauf que le tramway de toutes façons, on ne peut pas le faire avant 2025 donc la solution bus me paraît de loin la meilleure.

Je crois qu'il faut faire confiance -et j'ai l'impression que c'est le cas des parents quand on ne leur explique pas qu'il y a une urgence et que leurs enfants vont mourir, ce qui n'est pas le cas- aux mesures qui ont été prises, il faut faire confiance au plan oxygène pour améliorer les choses. Les parents de Michel Servet ont été reçus par Anne Brugnera. Nous avons cette année, avec Anne, été trois fois rencontrer les élus de l'école, dans l'école. Je vais bientôt recevoir les parents au Grand Lyon.

Je crois que la communication est faite ; elle est sereine, elle est difficile parce qu'il faut arriver à faire passer le message qu'il n'y a pas de danger pour les enfants et c'est tellement plus facile de faire passer l'autre message. Donc cette agitation à laquelle vous participez largement ne changera pas les choses parce que j'aimerais arriver à faire comprendre à l'auditoire qui est là, que 40 000 morts par an de la pollution et par exemple, 24 000 morts par an du cancer du poumon, il y a bien quelque chose qui ne va pas parce que ce sont des morts différées, des morts prématurées, c'est quelque chose de statistique. Ça veut dire en français que les Français gagnent 5 ans de vie tous les 20 ans et que les Lyonnais, du fait de la pollution, comme dans d'autres villes où il y a de la pollution, au lieu de gagner 5 ans de vie tous les 20 ans, ils gagnent 4 ans et 6 mois. Mais les morts prématurées, c'est quelque chose de statistique et ce n'est pas quelque chose qui exprime qu'il y a deux fois plus de morts de la pollution que du tabac parce que ce n'est absolument pas vrai, il y a beaucoup plus de morts du tabac que de la pollution.

Je crois qu'il est urgent de rassurer les parents de Michel Servet, de leur dire que leurs enfants ne vont pas mourir, de leur dire qu'il ne faut pas aller dans la cour Nord, que nous faisons tout ce qui est possible et que nous continuerons à travailler, en particulier sur l'air intérieur et nous avons vu avec Anne que très probablement, ça n'a rien à voir avec la pollution extérieure, mais beaucoup plus avec ce qui est manipulé dans les classes. C'est peut-être d'ailleurs quelque chose qu'il faudra qu'on travaille dans l'ensemble des classes de Lyon.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : Simplement, Monsieur Philip, le fait que la pollution de l'air soit supérieure aux normes européennes n'est ni le fruit de mon agitation, ni le fruit de mon imagination, c'est le résultat des études d'Air Rhône-Alpes que vous avez demandées.

**M. PHILIP Thierry** : Dans la cour Nord.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : Air Rhône-Alpes a également dit que d'ici 2025, rien ne se résoudrait et rien ne s'améliorerait. Si vous voulez attendre 2025, vous en prenez la responsabilité.

Vous n'avez pas répondu à ma question et vous n'avez pas non plus répondu à la question de la responsabilité de l'Etat. J'ai écrit par lettre recommandée au Préfet pour l'interroger. Je vous donnerai sa réponse.

## Question n° 2 : Défaut d'information des Maires d'arrondissement

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : La deuxième question concerne le défaut d'information, dont nous venons de parler en début de séance. Oui, les élus municipaux ont un droit à l'information. Il n'est pas, ou mal, respecté dans notre ville.

Ce n'est pas un secret, ce thème revient régulièrement en séances publiques, nous venons de le vivre en début de séance et il revient aussi en commissions thématiques. Ce fut d'ailleurs le cas la semaine dernière, en commission urbanisme, suite à l'absence de tout retour quant à la manière dont arrondissements, Ville et Métropole vont avancer ensemble dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain et de l'appel à manifestation d'intérêt.

Aussi, face à ces blocages politiques réguliers, et bien nous nous en référons à la loi, même si nous regrettons de devoir en arriver là. Je citerai l'article L. 2511-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : «*Le maire de la commune informe le maire d'arrondissement des conditions générales de réalisation des projets d'équipement dont l'exécution est prévue, en tout ou partie, dans les limites de l'arrondissement. [...] Le maire d'arrondissement communique ces informations à la plus proche séance du conseil d'arrondissement*».

Mes chers Collègues, le défaut d'information du maire et des élus du 1<sup>er</sup> arrondissement porte depuis plusieurs mois sur un certain nombre de dossiers. Monsieur le Maire, alors que nous avons régulièrement rencontré vos adjoints et vos services durant les premiers mois du mandat, que nous avons travaillé avec eux sur des projets que nous avons portés nous, élus d'arrondissement, il est devenu désormais impossible de connaître l'état d'avancement de ces projets et votre administration s'en est d'ailleurs expliquée et excusée lors d'une réunion.

Aussi, les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement ont demandé, lors du Conseil d'arrondissement du 14 septembre dernier, qu'en tant que Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, je sois informée des conditions générales de réalisation des projets d'aménagement de la place des Terreaux, des terrasses de la Presqu'île, comme le prévoit l'article que je viens de vous citer. Ceci est valable aussi pour le jardin des Chartreux, le parc Sutter, le jardin Carquillat, le jardin aux Simples, le skate parc sur le stade Duplat, ou encore la place Chardonnet ou la Galerie des Terreaux, projets dont nous savons qu'ils ont été étudiés par vos services puisque c'est nous, élus d'arrondissement, qui les avons initiés en début de mandat.

Nous souhaitons d'autant plus l'accès à cette information que certains de ces projets étaient prévus cet été mais n'ont pas vu le jour sans que nous n'arrivions à savoir véritablement pourquoi (nous pensons au skate park) ou bien, certains projets ne devraient pas tarder à débiter (c'est le cas pour Sutter et Carquillat par exemple). Il est donc important que je puisse informer, en tant que Maire d'arrondissement et comme la loi me le demande, le Conseil du 1<sup>er</sup>.

Nous demandons également communication des conditions générales de réalisation du projet prévu sur le site du 33 bis rue du Bon Pasteur. La démolition de la maison sur le terrain est en cours malgré l'avis défavorable que j'avais émis. La loi vous permet de ne pas suivre les avis des maires d'arrondissement. Dont acte. Par contre, étant donné qu'il était prévu par notre Ville -et vous l'aviez inscrit d'ailleurs dans vos programmes de campagne- un jardin partagé sur ce site et qu'a priori, une autre destination se dessine et bien, il est nécessaire que le Conseil d'arrondissement soit informé des conditions générales de réalisation de ce nouveau et futur projet.

Deuxième volet de notre question, Monsieur le Maire : vous avez inondé cet été, oui inondé, les boîtes aux lettres de nos concitoyens habitant le 1<sup>er</sup> arrondissement de feuilles d'informations, émanant soit de notre collectivité soit de la Métropole de Lyon. C'est votre droit, me direz-vous et je le reconnais bien volontiers.

Mais, conformément à un autre droit d'information, celui des élus municipaux que nous sommes, nous demandons :

- La communication aux Conseillers municipaux de l'ensemble des lettres d'information diffusées par notre collectivité dans les boîtes aux lettres des Lyonnaises et des Lyonnais, quelques soient les arrondissements et les quartiers.

- La communication du coût d'impression et du coût de diffusion ciblée de ces lettres, le coût total ainsi que le coût réparti par arrondissement. Nous souhaitons cette information car elle concerne de l'argent public, elle intéresse le budget et le compte administratif de notre commune ; budget et compte administratif que nous avons à voter chaque année.

Pour revenir au contenu de ces lettres distribuées sur le 1<sup>er</sup>, certaines évoquaient de nouveaux projets portant sur l'Eglise Saint Bernard et l'École Nationale des Beaux-Arts, bâtiments propriétés de la Ville de Lyon. Aussi, le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement demande que je sois également informée des conditions générales de réalisation de ces projets et je souhaite que ce soit le cas lors d'une réunion spécifique avec présentation du planning de réalisation et du montage financier associé.

Enfin, le Conseil d'arrondissement demande au Maire de Lyon de prendre attache avec le Président de la Métropole, qui a lui aussi signé de nombreux courriers cet été aux habitants du 1<sup>er</sup>, notamment concernant les projets du collège Truffaut ou le quai Saint Vincent. Nous demandons donc au Maire de Lyon de prendre toutes les informations nécessaires quant aux conditions de réalisation de ces équipements afin qu'il puisse en informer la maire d'arrondissement qui à son tour informera le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Monsieur le Maire, Madame la Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, mes chers Collègues, manifestement, Madame la Maire, vous maniez toujours aussi bien la désinformation. Nous l'avons bien vu au sujet du jardin des Chartreux cet été, vous continuez aujourd'hui en prétendant ne rien savoir de ce qui se projette sur votre arrondissement.

Vous nous adressez une question tenant sur plusieurs pages. J'étais tenté de vous répondre en quelques lignes, mais je vais rétablir la vérité sur certains sujets.

J'ai moi-même pris l'initiative de vous présenter, le 8 juin dernier, l'avancement du projet des terrasses de la Presqu'île. Auriez-vous la mémoire courte ?

Et je sais que mon Collègue Alain Giordano en a fait autant pour le Jardin des Chartreux et le Parc Sutter. Il en est de même pour le futur PLUH, ou encore la programmation annuelle du logement social.

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de vous rencontrer, ainsi que les membres de votre équipe d'arrondissement. Vous ne pouvez laisser croire que vous êtes dans l'absence d'informations. Pour le reste, excusez-nous de porter une ambition forte pour les Pentès de la Croix-Rousse ! Un quartier que nous voulons dédier aux industries créatives, porteuses de développement économique et d'attractivité, pour cet arrondissement et notre ville.

Nous devons bien trouver des réponses aux enjeux de production au logement, de reconversion de friches et de dynamisme économique des Pentès, quand vous, vous ne savez proposer que des projets coûteux pour les finances publiques. Donc, oui, nous engageons des projets. Oui, nous prenons des décisions responsables au regard de nos capacités budgétaires et dans l'intérêt général.

Pour cela, nous savons nouer des partenariats avec des opérateurs privés qui nous accompagnent dans notre volonté de développer le 1<sup>er</sup> arrondissement. En usant de cet effet de levier, nous réalisons des projets ambitieux pour le bien commun, sans financement public : qu'il s'agisse de l'ex Ecole Nationale des Beaux-Arts, du Collège Truffaut, de l'Eglise Saint-Bernard, ou bien encore du site du 33 rue Bon Pasteur ; ils doivent trouver des usages pérennes, valorisant pour le quartier, porteurs d'emplois et de nouveaux habitants. Il en va du dynamisme de l'arrondissement, dont le rythme actuel de construction est trop faible pour maintenir le nombre d'habitants.

Nous nous soucions aussi des commerces de proximité, de leurs zones de chalandise et de leur vitalité à long terme. Ce n'est pas en produisant des équipements publics coûteux, tant sur l'investissement, que sur le fonctionnement, que ces objectifs seront atteints.

Dans le même esprit, nous souhaitons promouvoir la qualité patrimoniale et architecturale des Pentès. Le travail sur les transformations de la ZPPAUP en AVAP s'achève et quand on vous invite à la présentation de ces travaux, alors que vous siégez intuitu personae en votre qualité d'élue métropolitaine dans la Commission Locale de l'AVAP, vous ne venez pas ! Sans doute, pensez-vous qu'un dossier présenté par l'un de vos collègues, Adjoint au Maire et Vice-Président, ce n'est pas de votre niveau ! Vous préférez déléguer votre Premier Adjoint et votre Directeur de Cabinet.

Je rappelle ici rapidement que nous travaillons sur les futures obligations réglementaires, qui permettront demain d'allier la préservation du patrimoine, les enjeux environnementaux et la performance énergétique des bâtiments. Ainsi par la promotion du patrimoine, par la mise en valeur des traboules, nous souhaitons attirer sur les Pentès de la Croix-Rousse, les circuits touristiques qui se massent aujourd'hui dans le Vieux-Lyon, donner aux Pentès un réel attrait touristique, en lien avec notre écosystème dédié aux industries créatives.

Voilà l'ambition que nous portons et nous n'avons pas à en rougir ou à le cacher à la population. C'est pour cela que nous communiquons directement en sa direction.

Nous pensons que les habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement sont en droit d'attendre que les élus d'arrondissement se mobilisent pour le développement de leur arrondissement, au lieu de se contenter d'incantations, sans lien avec la réalité et notamment celle de nos finances publiques, qui ici, chacun le sait, ne sont pas extensibles. Et ce n'est pas mon Collègue Richard Brumm, ou vous-même, Monsieur le Maire, qui me démentirez.

Enfin, Madame le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, vous intervenez souvent dans la presse, sur le prétendu manque d'humanité de notre municipalité. Nous avons encore pu le constater durant l'été : cela devient une manie chez vous. Une manie qui consiste à instrumentaliser la misère des autres, pour exister politiquement. En un mot, nous incarnons à vos yeux, le vice, et vous seriez la vertu ! Sachez Madame le Maire que vous n'avez pas le monopole du cœur ! Encore la semaine passée, nous avons validé à la Métropole, le Plan Local d'Action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et pour lequel un membre de votre Groupe a souligné la qualité du travail réalisé, mais aussi d'autres groupes qui siègent à la gauche de l'hémicycle métropolitain.

Oui, nous agissons, mais avec raison, sur ces sujets, car nos concitoyens, et notamment les plus défavorisés, attendent autre chose que des histoires de robinets et de tuyauterie. De vraies réponses !

Pour rafraîchir votre mémoire, Madame le Maire, je vais vous rappeler quelques chiffres concernant votre arrondissement : en deux mandats, le taux SRU de votre arrondissement est passé de 13,71 %, à quasiment 16,5 %, au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Nous avons gagné 551 logements sociaux sur cette période, grâce à l'action des collectivités. Une forte progression qui je l'espère ne peut que vous réjouir.

Vous pouvez le constater, Madame le Maire, nous agissons avec ordre et méthode sur votre arrondissement, pour assurer son développement, pour permettre la production de richesses, que nous pourrions ensuite utiliser à bon escient, afin d'être attentifs et solidaires en direction notamment des plus défavorisés. C'est là le sens de notre action et elle ne déviara pas d'un iota. Merci.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : J'espère Monsieur Le Faou, que vous allez mieux ? Cela vous a fait du bien, Monsieur Le Faou ? Parce que sinon, tout est faux dans ce que vous avez dit ou beaucoup ! A part les Terrasses de la Presqu'île : c'est vrai, vous m'avez rencontré une fois ! Jardins des Chartreux et Sutter : nous attendons toujours les réponses de M. Giordano -M. Remy vient de me le confirmer- et vous n'avez répondu à aucun des points précis que j'ai abordés, donc je serai peut-être obligée de m'en référer au tribunal administratif : je le regrette, mais face au blocage, on y viendra !

### Question n° 3 – Inventaire des équipements de proximité

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : La question n° 3 concerne l'inventaire des équipements de proximité.

« *Il est temps de refaire de la politique et non plus de la gestion* ». Nous prendrons volontiers pour nôtres, ces mots de Frédéric Sawicki. Ce politiste renommé concluait ainsi une interview de mars 2015 dans la « Voix du Nord », interview donnée à l'occasion d'un revers électoral du Parti Socialiste.

La question des équipements de proximité n'est pas une question de gestion, ni celle d'une quête politicienne de pouvoir supplémentaire pour les arrondissements.

La question des équipements de proximité est politique : elle parle de la liberté d'entreprendre que nous laissons aux territoires, aux élu(e)s d'arrondissements, aux habitantes et habitants. Elle parle de notre capacité à décliner nos politiques municipales, pour respecter les caractéristiques de nos quartiers et prendre en compte les besoins réels et quotidiens des Lyonnais et des Lyonnaises qui y vivent. Elle parle de la place que nous laissons au possible et aux initiatives, de notre rapport au pouvoir, de notre conception de la démocratie.

Adopter avec des représentants des familles, les critères d'admission des enfants en crèche, adapter avec les représentants de parents d'élèves, le fonctionnement des cantines et de garderie du soir dans nos écoles -et il y a beaucoup à dire !- prioriser avec les clubs sportifs et les associations de sport scolaire ou loisir, les travaux à réaliser dans les équipements sportifs de quartier, associer nos aînés à la vie dans leurs résidences... Elu(e)s du 1<sup>er</sup> arrondissement, nous voulons faire vivre concrètement la démocratie de proximité. Nous pensons que c'est essentiel pour le développement harmonieux et humain de notre ville. Nous pensons aussi que c'est une condition du renouvellement de la démocratie représentative.

Aussi, le 11 janvier dernier, nous avons voté en Conseil d'arrondissement, l'inventaire des équipements de proximité du 1<sup>er</sup> et, par une question écrite adoptée lors de la même séance, nous vous avons sollicité pour que le Conseil municipal de notre ville puisse, à son tour, délibérer sur cet inventaire.

Et puis parallèlement, nous regrettons la non-réactualisation depuis 1983, de l'inventaire des équipements de proximité sur l'ensemble de notre ville et de nos neuf arrondissements. Malgré cela, votre Adjoint, M. Guy Corazzol, nous répondait par courrier le 22 février 2016, que « *la refonte complète de la liste (...) n'était pas envisagée.* »

Il faut croire cependant que notre initiative a fait son chemin, et surtout que vous avez relu la loi -comme quoi c'est parfois utile !-, puisque, Monsieur le Maire, vous avez finalement demandé cet été aux services municipaux, de consolider un inventaire des équipements de proximité pour chacun des arrondissements, comme nous le demandions. M. Corazzol s'est engagé, pour sa part, à présenter le fruit de ce travail à chaque Maire d'arrondissement courant octobre.

Alors, M. Corazzol nous a envoyé un mail la semaine dernière, à chacun des maires d'arrondissement, sûrement en prévision de cette séance et après notre question, nous indiquant que nous voterions un nouvel inventaire en décembre, ici même. Par contre, il reste un petit peu flou sur la manière dont Elus, nous allons travailler ensemble sur ce sujet, et notamment sur son engagement de rencontrer chaque maire d'arrondissement en octobre : j'espère que ce n'est pas un retour en arrière !

Du coup et en prévision de ce vote de décembre, et puis pour travailler en amont, nous saisissons l'opportunité des questions d'arrondissement, pour attirer votre attention sur la nature même des équipements de proximité qui devront figurer sur le futur inventaire.

En effet, notre Ville a entrete nu jusqu'à présent, une confusion regrettable entre, d'une part les équipements de proximité et d'autre part, les équipements délégués, laissant ainsi penser que la mairie centrale pouvait choisir librement de transférer ou non ces équipements.

Or, nous vous prions de bien vouloir relire attentivement deux articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

Le premier article est l'article L. 2511-16 : il porte sur les « équipements de proximité » et il attribue, de droit, aux arrondissements, tous les équipements définis, je cite : « *comme les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements* ». Ce n'est pas une possibilité, mes chers Collègues, c'est un droit : « *les conseils d'arrondissement gèrent les équipements de proximité* ». Ainsi, des équipements comme les groupes scolaires, les bibliothèques, les salles associatives reviennent de droit, en gestion aux arrondissements, ce que Paris applique par ailleurs, sans nuire à la cohérence ni de la ville ni de ses politiques publiques locales.

Par ailleurs, si le conseil municipal décide de garder en gestion directe une partie de ces équipements de proximité, alors il doit en être et je cite « *décidé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, pris après avis du président du Tribunal Administratif* ».

Le second article que j'évoquais, le L 2511-17 porte sur les « équipements délégués », et il spécifie que « *le Conseil municipal peut, en outre, déléguer au Conseil d'arrondissement, la gestion de tout équipement ou service en plus des équipements, prévue par loi initialement. Ces délégations prennent fin de plein droit au prochain renouvellement du Conseil municipal* ». Cela signifie que des équipements supplémentaires peuvent, pour la durée d'un mandat, élargir encore les marges de gestion politique des arrondissements.

Aussi, nous vous remercions, cette fois, de bien vouloir nous répondre sur ces points précis :

- Concernant la situation actuelle, sur quel arrêté préfectoral et sur quel avis du président du Tribunal Administratif, notre Conseil municipal s'appuie-t-il pour restreindre l'application de la loi tel qu'il le fait actuellement, puisque les arrondissements ne gèrent pas, à Lyon, l'ensemble des équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive de la vie ?

- Concernant la situation à venir : dans la perspective de la rencontre avec M. Corazzol, vous engagez-vous Monsieur le Maire, à compléter la liste présente des équipements de proximité afin qu'à partir de décembre nous respections désormais la loi ?

- En plus des équipements de proximité réglementaires, ce nouvel inventaire n'est-il pas l'occasion, Monsieur le Maire, d'élargir encore le périmètre des équipements gérés par les arrondissements ?

Mes chers Collègues, de nos choix politiques quant aux équipements de proximité, dépendra notre capacité à mener une action municipale capable de répondre au plus près des besoins des habitantes et des habitants. Comprenons-nous bien, il s'agit d'adapter le service public sans pour autant remettre en cause l'unité de notre ville. Chaque arrondissement continuera bien sûr comme cela se fait à Paris, de s'appuyer sur les directions techniques mutualisées en mairie centrale et dont nous saluons les équipes et le travail sur le terrain.

Mais, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous avons une chance que la loi PML puisse nous permettre une véritable politique de proximité. Mettons-la en œuvre, sans retenue, pour un meilleur service aux Lyonnaises et aux Lyonnais. Je vous remercie.

**M. CORAZZOL Guy**, Adjoint : Merci Monsieur le Maire de Lyon. Madame la Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon, après vous avoir écouté attentivement, une première interrogation me vient à l'esprit.

Madame, en reprenant à votre compte une phrase de Sawicki, vous souhaitez refaire de la politique et arrêter la gestion : alors pourquoi donc cherchez vous à récupérer la gestion de nouveaux équipements, voire de tous les équipements du 1<sup>er</sup> ?

Plus sérieusement, revenons au fond du dossier.

D'abord, une précision pour les Lyonnais qui ont écouté ou qui écouteront sur TLM Mme Perrin-Gilbert et qui pourraient croire qu'à Lyon, tout est honteusement centralisé par les élus de l'Hôtel de Ville. Et bien non, force est de constater que près de 300 équipements sont déjà transférés aux arrondissements qui en assurent la gestion.

Quand nos clubs sportifs demandent un créneau dans un gymnase, ils le demandent à un adjoint d'arrondissement et pas à Yann Cucherat Adjoint au Sport ou à Gérard Collomb, Maire de Lyon.

Quand une association demande le prêt d'une salle pour organiser une réunion, elle n'interroge pas Franck Lévy, chargé des associations, ou Gérard Collomb Maire de Lyon mais sa Mairie d'arrondissement.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Sauf pour la salle des Jacobins.

**M. CORAZZOL Guy** : Avec plus de 30 équipements transférés (des crèches, des locaux associatifs, des équipements sportifs), la mairie du 1<sup>er</sup> est très bien dotée.

Pas assez évidemment aux yeux de Mme la Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement.

(Interpellation de Mme Perrin-Gilbert.)

Là où certains arrondissements m'interrogent sur l'opportunité de leur transférer un local supplémentaire, Mme la Maire du 1<sup>er</sup> nous sollicite aujourd'hui pour le transfert, non pas de 10 ou de 20 équipements, mais de 40 équipements supplémentaires : écoles, jardins, résidences seniors, crèches. Pour près de 3 millions de charges de fonctionnement annuel. Bientôt c'est carrément l'Hôtel de Ville qui se situe, comme vous le savez dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, que Mme la Maire du 1<sup>er</sup> va nous demander de lui transférer. Et je lui céderai la présidence de la Commission Réception pour attribuer les locaux.

Je vous avoue donc alors que je trouve cette demande très surprenante.

Aussi surprenant que lorsque vous avez décidé de rebaptiser un équipement transféré, en l'occurrence la salle « Marmite Colbert » sans aucune concertation avec la Ville qui en reste, ne vous en déplaît, est propriétaire. Certes un référendum de 25 votants avait demandé le changement de nom....

Ensuite, lorsque vous dites qu'« il n'y a pas de quête politicienne de pouvoir supplémentaire pour votre arrondissement », vous comprendrez qu'un léger doute m'assaille.

En effet, depuis 1984, il y a 32 ans, seulement 7 demandes de transferts ont été exprimées par les Maires successifs du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon et vous, depuis votre élection en 2014, vous demandez tout d'un coup le transfert de la quasi-totalité des établissements municipaux : pourquoi donc cette inflation ?

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : Je demande l'application de la loi...

**M. CORAZZOL Guy** : Alors mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement, que pouvons-nous faire sur cette question des équipements transférés ?

Si vous me le permettez, je vais rappeler un élément juridique, car manifestement, la maîtrise du domaine juridique n'est pas l'affaire de certain ; vous avez oublié, Madame la Maire, un article du Code Général des Collectivités Territoriales dans votre longue liste. « *Le transfert d'un équipement municipal relève d'une décision concordante entre la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement. En cas de désaccord, le dernier mot revient à cette Assemblée, le Conseil municipal* ».

J'ai réuni au mois de juin l'ensemble des maires, les 9 maires d'arrondissement et leur ai précisé ma feuille de route qui n'a soulevé aucune opposition (je ne la reprendrai pas ici, je ne veux pas être trop long). Je réaffirme ne pas avoir changé d'avis, cela pour répondre au dernier mail bienveillant de Mme la Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement qu'elle m'a adressé en fin de semaine dernière.

Pour conclure, la république autonome du 1<sup>er</sup> arrondissement n'est pas à l'ordre du jour. La question des équipements transférés ne peut être préemptée par un seul arrondissement en fonction de ses priorités politiques, de l'agenda de son maire car cette question concerne l'ensemble des arrondissements. Il faut donc le traiter avec tous les maires d'arrondissement, et les politiques menées à la Ville de Lyon doivent conserver une unité et une cohérence d'ensemble pour le bien être des Lyonnais.

Et croyez bien, Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement, Monsieur le Maire de Lyon, que c'est dans cet état d'esprit que je conduis ce dossier. Je vous remercie.

---

#### COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

---

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. BOUDOT Christophe** : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, en préambule de mon intervention, je voudrais, Monsieur le Maire, revenir sur vos déclarations de la fin du mois d'août sur RMC BFM TV, au micro de Jean-Jacques Bourdin, vous avez déclaré : « *on traverse une grave crise morale, avec des gens qui vont soit au Front National, soit chez Daesh.* »

Monsieur le Maire, ces propos sont tout à fait indignes de vous et portent gravement atteinte à la fonction que vous occupez.

Placer à égalité le groupe islamique Daesh qui met à feu et à sang notre pays et le Front National, parti des patriotes, premier parti de France est une insulte à ces millions de français modestes, à ce peuple de France que vous avez trahi au plus haut niveau de l'Etat, qui se tourne aujourd'hui vers le Front National.

Si nous étions encore en véritable démocratie, si la parole publique et l'honneur étaient des mots qui avaient encore un sens, vous auriez immédiatement fait des excuses publiques à ces français que vous avez gravement insultés.

Mais revenons au rapport de ce Conseil.

Depuis que le Front National est en capacité de l'emporter dans toutes les élections, et notamment, la présidentielle, les partis politiques d'un système à bout de souffle se voient dans l'obligation d'organiser des élections internes pour offrir aux électeurs l'apparence de l'unité et déterminer en quelque sorte le candidat qui aura le droit d'aller perdre contre Marine en 2017.

On se souvient, avec délectation de votre primaire en 2011, on se souvient des grandes déclarations d'amitié sincère auxquelles se livraient les Valls, Montebourg, Hollande et Aubry, sans parler de Dominique Strauss Kahn, qui devait en être, mais qui finalement fut retenu par d'autres obligations aux Etats-Unis, mais que vous auriez soutenu bien évidemment, sans aucune réserve à la présidentielle de 2012.

A la vérité, ce procédé « primaire » de type anglo-saxon est si détestable et si incompréhensible pour les gens qu'il est aujourd'hui repris par la droite, les Républicains vont nous rejouer la pantomime jusqu'à la fin de l'année entre 7 candidats déclarés, 7 nains politiques dont l'un d'entre eux aura le privilège d'affronter Blanche Neige en avril prochain.

Ces exhibitions pathétiques sont en vérité une dérive de notre cinquième république, sont une autre scorie du système qui veut encore un peu se protéger avant de sombrer.

Mais ces primaires qui auront lieu à peine 4 mois avant le premier tour de l'élection présidentielle sont une affaire interne à chaque formation politique qui ne saurait être en quoi que ce soit financée par les contribuables lyonnais.

Car une mise à disposition des locaux et du matériel de vote de la Mairie de Lyon, c'est finalement un financement indirect d'une collectivité locale à un parti politique qui doit être évalué et pris en compte comme tel.

En conclusion, les primaires sont une affaire interne des partis politiques qui disposent de permanences électorales partout à Lyon et dans le département, ce qui paraît amplement suffisant pour organiser ce vote interne des militants sans recourir à l'aide publique.

Je voterai contre ce rapport. Je vous remercie.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, quelques mots à l'occasion de ce rapport pour vous dire, au contraire du précédent intervenant, qu'il est indispensable dans une démocratie où il existe des primaires ouvertes à tous les citoyens, et non pas seulement réservés aux militants, d'avoir l'appui des collectivités locales. Ceci permet, ainsi, l'organisation de ce grand exercice démocratique, ce que vraisemblablement le parti de M. Boudot n'est pas encore prêt à faire.

Nous avons été conduits à vous demander la possibilité, à Lyon, de pouvoir rentrer dans le cadre de la circulaire que le Ministère de l'Intérieur a publiée le 22 février 2016, puisque c'est une pratique lancée par le parti socialiste et qui, vraisemblablement, est amenée à durer pour tous les partis politiques. Et vous dire merci pour la collaboration qui a eu lieu entre vos services, votre cabinet et le parti que je représente, pour la bonne organisation de ce scrutin.

Alors, pour à la fois faire amende honorable et en même temps rappeler à l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais les conditions dans lesquelles tout cela se fait, il y a bien entendu des obligations légales qui rentrent dans le cadre normal de l'exercice démocratique, à savoir la transmission des listes électorales bien entendu au terme d'un processus amplement vérifié par la CNIL, la destruction des listes électorales qui se fera en fin de scrutin et puis la question de l'organisation des locaux.

J'avais eu à dire dans cette assemblée que l'utilisation des écoles n'était pas une bonne idée, mais je dois avouer, après avoir été confronté à l'exercice, que faire sans les écoles est compliqué. Pour le coup, il est parfaitement légitime que nous en supportions les coûts de personnel, de nettoyage et de mise à disposition des moyens matériels au bon exercice de ce scrutin. Je tenais à le dire (cela évitera à d'autres de le faire) et nous pouvons, ainsi, dans de bonnes conditions, organiser le scrutin sur Lyon mais également sur l'ensemble de la Métropole. Tous les maires, de toutes les tendances politiques se sont d'ailleurs prêtés au jeu, considérant que la démocratie quelle que soit sa couleur politique doit pouvoir s'exercer dans de bonnes conditions. C'est un principe que nous partageons.

Voilà ce que je voulais dire à l'occasion de ce rapport que bien sûr nous voterons et pour lequel nous continuerons à travailler. Il reste encore quelques petits points de détail à régler dans l'organisation, mais c'est en tout cas l'occasion pour moi, de dire que sans la collaboration des collectivités locales, cet exercice démocratique n'est pas possible. La Ville de Lyon s'est prêtée au jeu et je voulais vous en remercier.

**M. BOUDOT Christophe** : Quel est le rapport ?

**M. LE MAIRE** : Le problème c'est ce qui s'est produit ensuite. Personnellement, je ne sais pas si, demain votre parti, Monsieur Boudot, était au pouvoir en France, nous pourrions continuer, ce que vous venez de dénoncer d'ailleurs, à organiser démocratiquement des élections présidentielles, puisque vous venez de dire vous-même, que vous trouvez cela totalement inconvenant.

J'appelle simplement à la réflexion et l'histoire est toujours importante pour réfléchir sur le présent et surtout sur l'avenir. Voilà c'est l'analyse de la situation que nous faisons en France et en Europe qui nous semble particulièrement grave et sur laquelle nous appelons chacune et chacun à réfléchir.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

**2016/2320 - Modification de la délibération n° 2016/1955 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 578 300 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 22 logements PLS situé 1, rue Philibert Delorme à Lyon 1<sup>er</sup> (Direction des Finances)**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'une modification de l'article 3 de la délibération 2016/1955 demandée par la SEMCODA.

Je rappelle que cette délibération traitait la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 578 300 euros, pour l'acquisition de l'usufruit locatif de 22 logements PLS situé 1, rue Philibert Delorme à Lyon 1<sup>er</sup>.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission des Finances.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous le savez, de plus en plus de Lyonnais ont des difficultés pour rester sur Lyon ou tout simplement venir habiter notre ville. Les loyers sont devenus excessifs. Nous avons donc besoin de nouveaux logements avec des loyers accessibles aux habitant(e)s.

Le logement dit « PLS » n'a pas de loyers accessibles au plus grand nombre et l'usufruit social rend le plafonnement des loyers simplement provisoire sur une douzaine ou une quinzaine d'années.

Pour toutes ces raisons, parce que nous préférons du vrai logement social, nous voterons contre ce rapport mais également contre tous ceux qui concerneront partout sur notre ville, de l'acquisition en usufruit pour du logement PLS. Je transmettrai la liste à Mme Coutanson, Directrice des Assemblées.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire a voté contre. M. Boudot s'est abstenu.)

---

**2016/2307 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 320 000 euros - Opération : ravalement des façades et réfection des clôtures d'une résidence de 39 logements PLS situés 2 et 2 bis, rue du Dauphiné à Lyon 3<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2308 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 185 000 euros - Opération : ravalement des façades d'une résidence de 44 logements situés 150, avenue des Frères Lumière à Lyon 8<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2314 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 392 052 euros - Opération : acquisition en VEFA de 25 logements -20 logements PLUS et 5 logements PLAI- situés rue des Docks à Lyon 9<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot. Le Groupe les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)

---

**2016/2315 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliadé Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 743 104 euros - Opération : acquisition, amélioration de 56 logements -42 logements PLUS et 14 logements PLAI- situés 15-33, rue Desaix à Lyon 3<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2316 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 912 025 euros - Opération : acquisition, amélioration de 19 logements PLS situés 50, rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2317 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliadé Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 4 167 022 euros - Opération : réhabilitation de 100 logements situés 10, rue des Aqueducs à Lyon 5<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2318 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliadé Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 965 933 euros - Opération : acquisition, amélioration de 19 logements -14 logements PLUS et 5 logements PLAI- situés 42, avenue Félix Faure à Lyon 3<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2319 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 049 777 euros - Opération : acquisition, amélioration de 19 logements PLS situés 68, rue Tronchet à Lyon 6<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2321 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliadé Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 614 100 euros - Opération : construction de 31 logements en PSLA situés aux angles des rues Pré Gaudry et Félizat à Lyon 7<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2322 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 268 926 euros - Opération : acquisition en VEFA de 25 logements -17 logements PLUS et 8 logements PLAI- situés rue Edmond Locard à Lyon 5<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2324 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 5 062 306 euros - Opération : acquisition, amélioration de 118 logements -48 logements PLUS, 35 logements PLAI et 35 logements PLS-situés 118, rue Chaponnay à Lyon 3<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot. Le Groupe les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)

---

**2016/2327 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 290 000 euros - Opération : ravalement des façades d'une résidence de 60 logements PLS situés 84, rue du Dauphiné à Lyon 3<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2331 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 097 300 euros - Opération : acquisition en VEFA de 9 logements PLS situés 69, rue de Montagny à Lyon 8<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot. Le Groupe les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

(Adopté.)

---

**2016/2355 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Résidences Sociales de France pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 6 897 632 euros - Opération : construction d'une résidence de jeunes actifs de 39 logements -31 logements PLUS et 8 logements PLAI- et d'une résidence universitaire de 105 logements PLS situés ZAC Duchère ilot 5 D à Lyon 9<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

**M. LE MAIRE** : Je vais donner la parole à M. Le Faou pour nous présenter toute une série de dossiers qui montre que nous faisons beaucoup de logement social dans cette ville et que si toutes les villes en faisaient autant, peut-être que la crise du logement serait moins importante en France qu'elle ne l'est aujourd'hui.

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Tout à fait Monsieur le Maire, au travers de ces 14 délibérations, cela permet notamment de garantir la réalisation de 603 logements au total, pour différentes opérations à la fois d'opérations en acquisition-amélioration, en réhabilitation ou en construction neuve pour tous types de financement du PLAI, du PLUS, du PLS et même de l'accession sociale à la propriété.

Vous voyez que c'est là un panel très complet de l'ensemble de notre politique en matière d'habitat et de logement sur la ville et qui permet de satisfaire à une demande formulée par nos concitoyens.

**M. LE MAIRE** : Merci bien Monsieur Le Faou. Si on veut me montrer d'autres modèles de villes qui feraient mieux que nous en matière de logements, je suis preneur.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu. Le Groupe les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

---

**2016/2309 - e-administration et quotient familial – Approbation d'une convention avec la DGFIP et le SMAG pour faciliter le rapatriement des données fiscales sur accord de l'usager** (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(M. Boudot a voté contre.)

(Adopté.)

---

**2016/2311 - Congrégation Province de France des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée – Transfert du siège social de l'établissement au 36 rue de Trion à Lyon 5<sup>e</sup>** (Direction des Assemblées)

(Adopté.)

---

**2016/2341 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'ordre des avocats du barreau de Lyon, sis 42 rue de Bonnel à Lyon 3<sup>e</sup>, pour la réalisation de consultations d'avocats dans les mairies d'arrondissement - Approbation et autorisation de signature d'une convention annuelle mixte** (Service des Mairies d'Arrondissement)

(Adopté.)

---

**2016/2351 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2017** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2356 - Convention relative à la mise à disposition de locaux en vue de la création d'un bureau Etat-Civil au sein de l'Hôpital privé Natecia** (Service des Mairies d'Arrondissement)

(Adopté.)

---

**2016/2361 - Convention relative à la mise à disposition de locaux en vue de la création d'un bureau Etat-Civil au sein du Centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc** (Service des Mairies d'Arrondissement)

(Adopté.)

---

**2016/2345 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la prestation relative aux déplacements professionnels** (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2016/2353 - Modification de la délibération n° 2016/2167 du 6 juin 2016 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEM-CODA, pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 610 000 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 9 logements PLS situés 12, rue d'Arménie à Lyon 3<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2354 - Modification de la délibération n° 2015/1176 du 1er juin 2015 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Association Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles, pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 11 443 907 euros - Opération : construction d'un immeuble comprenant un EHPAD de 74 lits -dont 8 lits d'hébergement temporaire- et de 17 logements PLS adaptés situés 15, rue Crépet à Lyon 7<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2325 - Garantie sollicitée à hauteur de 50 % par l'Association scolaire La Favorite pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 000 000 euros - Opération : construction d'un bâtiment scolaire situé 25, avenue du Point du Jour à Lyon 5<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

---

**2016/2326 - Garantie sollicitée à hauteur de 80 % par l'OGEC Notre Dame du Point du Jour pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 375 000 euros - Opération : travaux de réhabilitation et de modernisation de l'école située 7, place Bénédic Teissier à Lyon 5<sup>e</sup>** (Direction des Finances)

(Adopté.)

---

**2016/2343 - Attribution de subventions, pour un montant total de 10 000 euros, à deux projets de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

**Mme BESSON Dounia**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'objet de cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Locaux Motiv' pour promouvoir l'entreprendre autrement et également 5 000 euros pour la Chaire ESS. Je souhaite d'ailleurs mettre le focus sur cette Chaire et sur le partenariat assez emblématique avec cette Chaire rattachée à l'Université Lumière Lyon II.

En effet, nous avons une convention qui nous lie et qui nous permet de sensibiliser et de former les agents de la collectivité et nous allons également organiser cette année, le 18 octobre, une conférence à la Maison des associations sur le thème de la vie associative et de l'entreprendre autrement avec une ouverture sur le territoire et nous souhaitons inviter à la fois les Lyonnaises et les Lyonnais, les Conseillers de quartiers, les étudiants et les enseignants chercheurs puisque l'enjeu en matière de soutien à l'entreprendre autrement est principalement de promouvoir le territoire qui promeut autrement et qui agit pour créer de l'emploi local et non dé-localisable.

Nous souhaitons continuer à agir dans ce sens. Bien entendu, la Commission a donné un avis favorable.

**Mme BAUME Emeline** : Monsieur le Maire, chers Collègues, face aux crises qui entraînent, entre autres, le chômage de masse, l'exclusion et le repli sur soi, dont vous parliez il y a quelques minutes, la dégradation accélérée de nos milieux, la puissance publique peut agir. Ni inertie, ni activisme forcené, il s'agit, pour les écologistes et pour bon nombre de penseurs humanistes, dont l'économiste Christian du Tertre, d'accompagner, avec efficacité et constance, les modèles économiques liant équité sociale, préservation de l'environnement et efficacité économique.

C'est ainsi que l'économie sociale et solidaire dont il est question, l'économie collaborative, l'économie circulaire et l'économie de proximité semblent désormais faire sens pour le bien être de chacun. Ces démarches ou visions ont en commun l'agir ensemble, sur une échelle de territoire vécue, comme vient de le préciser Dounia Besson.

Ce sont les propos tenus par le groupe Europe Ecologie les Verts à la Métropole de Lyon, la semaine dernière, lors de la discussion et du vote du Programme de développement économique.

Nos neuf arrondissements comptent de nombreux habitants animés de la volonté d'innover et d'entreprendre. Ces femmes et ces hommes doivent donc, par le concours de l'action publique locale, métropolitaine et régionale (eu égard aux évolutions portées par la loi NOTRe), trouver :

- des lieux d'information, voire d'enseignement et c'est le cas avec la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire qui tiendra une conférence le 18 octobre prochain, mais aussi avec les interlocuteurs de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire au quotidien ;
- des lieux d'expérimentation et c'est aussi le cas avec le tiers lieu nommé dans la délibération, Locaux Motiv'.

Nos arrondissements comptent aussi des femmes et des hommes qui souhaitent découvrir et vivre concrètement la consommation responsable, l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité mondiale pour participer, entre autres, à une relocalisation de l'économie tout autant qu'à une inversion des rapports Nord-Sud. Pour ce faire, des acteurs compétents et reconnus, tels que l'ARDAB ou encore, l'Association de la Gonette, notre monnaie locale, proposent diverses actions. Il se trouve que le rapport, présenté en Commission, comportant l'accompagnement financier vers ces acteurs-là, est retiré. Le groupe Europe Ecologie les Verts espère que c'est un simple souci administratif et que lors du prochain Conseil municipal, nous approuverons à l'unanimité ces soutiens-là.

Enfin, comme je l'explicitais plus tôt, l'articulation des politiques publiques est incontournable pour répondre aux enjeux de maintien et création d'activité et d'emploi, utiles socialement et environnementalement sur notre territoire. C'est au nouveau Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes de se positionner bientôt dans le cadre de son schéma de développement économique d'innovation et d'internationalisation. Il semblerait -et c'est au conditionnel- que le volet économie sociale et solidaire soit tout simplement vide. Gageons que nos Conseillers municipaux ayant l'oreille des décideurs régionaux fassent passer cette exigence de soutien à cette économie-là, eu égard au tissu dense existant et au potentiel sur notre territoire lyonnais.

Nous voterons favorablement pour cette délibération et je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

**2016/2369 - Attribution d'une subvention de 65 800 euros au Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes -CADR-, 215 rue de Vendôme à Lyon 3<sup>e</sup>, pour son programme d'actions relatif à la Semaine de la Solidarité Internationale 2016** (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, voici un dossier qui concerne une action portée par le CADR. Il s'agit du village de la solidarité qui devient cette année le forum des solidarités. Son organisation est prévue du 12 au 30 novembre, dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale.

Plusieurs changements sont annoncés :

- une délocalisation à l'université catholique ;
- la thématique proposée cette année est « la santé, ici et là-bas » ;
- un marché de commerce équitable se tiendra en même temps que l'événement ;
- un focus particulier sera donné sur la jeunesse, conformément à l'orientation de notre politique, avec l'implication du réseau jeunesse et solidarité internationale.

Cette année, nous proposons un soutien équivalent à l'année dernière, soutien qui avait fortement baissé l'année dernière impliquant les changements que je viens d'évoquer.

Je vous remercie. Avis favorable de la Commission.

**M. ROYER François** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, depuis plusieurs années, le groupe UDI et apparentés attire votre attention sur le bien-fondé du montant de la subvention de 65 800 euros au Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes, pour son programme d'actions relatif à la Semaine de la Solidarité internationale 2016. Vous avez enfin revu votre copie.

La qualité de l'organisation de la Semaine de la Solidarité internationale, chaque année, sur la place Bellecour, était bien en-deçà de ce que l'on pouvait attendre de notre ville, Lyon ayant une tradition de solidarité depuis longtemps, avec un réseau d'ONG et d'associations remarquables. Année après année, le public n'était plus au rendez-vous. Les associations n'y trouvaient pas leur compte et les stands commerciaux, de plus en plus nombreux, occupaient l'espace, sans forcément enrichir les actions solidaires. Et pourtant, le coût pour la collectivité était toujours aussi élevé. Vous avez enfin compris qu'on pouvait utiliser mieux cet argent public.

Le forum associatif aura lieu cette année sur le nouveau campus universitaire de l'UCLy avec un public plus ciblé et un budget prévisionnel de 140 000 euros, en baisse par rapport à l'année dernière. Nous nous réjouissons de cette évolution.

Concernant cette Semaine, nous ne pouvons plus approuver son fonctionnement. Le redimensionnement de l'événement était indispensable. Cette délibération en tient compte. Nous la voterons donc, tout en nous interrogeant cependant sur le montant de la subvention de 65 800 euros qui elle, n'a pas été redimensionnée. Peut-être le sera-t-elle en 2017 ?

Car oui, nous sommes favorables à la solidarité internationale. Nous soutenons d'ailleurs la plupart des actions de coopération décentralisée de la Ville de Lyon et de la Métropole qui exportent leurs savoir-faire et leurs expertises. Elles participent bien sûr à l'entraide entre les pays. Mais il faut que chaque denier dépensé puisse contribuer le plus efficacement possible au développement de cette politique publique.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)



**2016/2370 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Nouvel Institut Franco-Chinois, sis 2 rue des Sœurs Bouvier à Lyon 5<sup>e</sup>, pour son programme d'actions 2016** (Direction des Relations Internationales)

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Voici maintenant, Monsieur le Maire, chers Collègues, un dossier qui concerne l'Institut Franco-Chinois.

L'inauguration du nouvel Institut Franco-Chinois s'est tenue ce week-end, en présence de Dejiang Zhang, le Président du Comité permanent de l'assemblée nationale populaire de Chine. C'est là, à nouveau, un signe fort de la confiance sur laquelle reposent nos relations avec ce pays, un lien qui se traduit par la présence d'acteurs chinois clés dans notre ville : banque of China, Huawei, Bluestar silicones mais aussi l'accès facilité à ce grand marché pour des acteurs autant lyonnais que mondiaux, je pense à SEB évidemment, Mérieux, GL Events qui en sont des exemples flagrants, pour ne parler que des entreprises les plus emblématiques.

Thierry de La Tour d'Artaise est président de l'association qui soutient cet institut devenu une véritable plateforme dans nos relations avec la Chine, qu'elles soient commerciales, culturelles ou politiques. Le soutien financier de plus d'une vingtaine de partenaires privés démontre d'ailleurs tout l'intérêt pour ces acteurs de cet outil de rayonnement.

En particulier, cette année, l'Institut Franco-Chinois a contribué à notre participation au forum culturel de Pékin qui portait sur le thème « la route de la soie, chemin vers l'autre », pour lequel est impliqué Jean-Pierre Raffarin, mais aussi une conférence universitaire, l'accueil de chercheurs et un festival de la gastronomie.

Avis favorable de la Commission.

**Mme BAUME Emeline** : Monsieur le Maire, chers Collègues, cet établissement où vous étiez d'ailleurs, Monsieur le Maire, ce samedi, en présence du Président du Comité permanent de l'assemblée populaire de Chine et qui d'après l'intervention d'une de ses responsables, je cite « *entend valoriser l'histoire commune entre Lyon et la Chine et promouvoir la création contemporaine chinoise* ».

Lorsqu'il est question des soyeux et de l'activité industrielle textile, thématique commune entre notre territoire lyonnais et la Chine, nous, Lyonnais, n'écartons pas les Canuts, leurs révoltes, mais aussi leurs désirs et leurs organisations coopératives par exemple.

Dans son passé, mais aussi dans son actualité, cet Etat (la Chine), est interpellé par certains citoyens : nous pensons aux tibétains, aux parapluies de Hong Kong mais aussi à une ethnie, les Ouïghours.

Depuis le 11 septembre 2001 et la lutte mondiale contre le terrorisme, les Ouïghours sont devenus une cible privilégiée du pouvoir chinois qui les accuse de tous les maux : intégrisme, islamisme, terrorisme. La nouvelle loi anti-terrorisme en Chine, votée le 27 décembre 2015, n'a fait qu'en rajouter une couche.

Je tenais à vous donner toutes ces informations que M. le Sénateur-Maire a sûrement puisées puisque c'est André Gattolin, le Sénateur EELV qui régulièrement interpelle sur cette minorité-là.

Pour revenir à l'Institut en lui-même, s'il est un lieu ressource, s'il est une plateforme de dialogue et d'échange, alors il pourrait à minima proposer aux gens qui viennent en ses espaces, la lecture de ce journal-là, un journal interculturel que j'ai moi-même envoyé au président de l'association l'année dernière.

Deuxièmement, quand des événements sont organisés en son sein et accueillent des personnalités chinoises, ces événements pourraient être ouverts.

Ce jour, vous l'aurez compris, les élus Europe Ecologie les Verts vous font part de leur incompréhension face à l'interdiction, pour faire simple de toute expression, lors de ce séjour du numéro 3 chinois.

Par ailleurs et plus globalement, s'il est dit dans plusieurs interviews que les Chinois souhaitent changer de modèle de développement et lutter contre les inégalités, tout en préservant leur environnement et parce que c'est un fait, ils représentent 1/5<sup>e</sup> de la population mondiale : que notre pays et nos collectivités et entreprises, échangent sur les « bonnes pratiques », pourquoi pas !

Nous observons que l'Europe accueille les capitaux chinois et l'Etat chinois travaille ainsi entre autres son image, y compris avec et grâce à des pratiques populaires comme le foot. Mais les peuples ne peuvent se satisfaire « des jeux », le respect des droits humains est incontournable.

Nous voterons favorablement pour ce rapport, en espérant que cet Institut franco-chinois fasse plus de liens avec toutes les richesses chinoises. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je voudrais simplement dire un mot. La première fois où je suis allé en Chine, c'était en 1988, pour le jumelage entre Canton et Lyon. Je me souviens de ce qu'était la Chine à l'époque : un pays qui était en voie de développement. Lorsque je regarde la Chine aujourd'hui, je me dis qu'il peut y avoir tel ou tel point que l'on peut critiquer, mais quand même, dans l'ensemble, quel développement !

D'une certaine manière, j'aimerais que nos pays puissent faire preuve de la même dynamique, parce que si effectivement nous n'arrivons pas à nous sortir de la stagnation dans laquelle nous sommes, demain il n'y aura même plus de comparaison entre la Chine et la France, la Chine et l'Europe, et nous aurons perdu notre place dans l'histoire du monde du XXI<sup>e</sup> siècle.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

**2016/2374 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association «La Caravane des dix mots» sise 17 bis rue Saint Eusèbe à Lyon 3<sup>e</sup>, pour son programme d'actions pour l'année 2016** (Direction des Relations Internationales)

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, la francophonie est un thème que nous souhaitons développer fortement dans le cadre de notre stratégie internationale : une francophonie culturelle, mais aussi économique. Ce qui nous a conduits à intégrer cette dimension dans nos programmes dédiés à l'innovation, à l'entrepreneuriat, avec des destinations comme Montréal ou certaines villes du Continent africain.

Cette délibération en faveur de la « Caravane des dix mots » répond à cette nouvelle orientation d'appropriation de la langue française et de mise en valeur de la diversité culturelle au-delà du sens des mots. Dix mots sont en effet mis en avant parmi lesquels des mots tels que : chafouin, dépanneur, dracher, fada, lumerotte, ristrette, pour une série de manifestations qui ciblent en particulier un jeune public.

C'est aussi une plateforme numérique et des caravanes qui vont sillonner entre autres des pays, comme l'Arménie, le Burkina Faso, la Roumanie et Madagascar.

Avis favorable de la Commission sur ce rapport.

**M. LAFOND Luc** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, l'Association « La Caravane des dix mots » contribue à une meilleure connaissance de la langue française. Elle participe notamment à la Semaine de la langue française et de la francophonie, qui s'organise chaque année à Lyon et qui aura lieu pour sa 22<sup>e</sup> édition en mars prochain. Cet événement est l'occasion de fêter la diversité de notre langue dans le monde.

La francophonie, comme vous le savez Monsieur le Maire, est une thématique qui nous tient à cœur au Groupe UDI et apparentés. Elle m'est d'autant plus chère, que la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement est précurseur dans le domaine, notamment avec l'organisation de l'évènement « Mon voisin est francophone », chaque année en collaboration avec l'Association Lyon-Québec.

La place du français est importante dans le monde, le dernier rapport en date de l'Observatoire de la langue française, publié en 2014, estime le nombre de locuteurs francophones à 274 millions, répartis sur les cinq continents. Les enjeux sont nombreux.

Economique, tout d'abord, puisque partager une même langue, c'est la possibilité d'avoir des relations privilégiées avec des territoires qui ont des taux de croissance que la France n'a pas connus depuis bien longtemps. Culturel, ensuite, puisqu'une langue commune permet de partager notre littérature, notre cinéma et notre musique. Politique, enfin, dans le cadre d'un échange construit sur les valeurs démocratiques. Le partage d'une langue commune est un atout à prendre en considération pour le développement de notre pays et du territoire lyonnais.

Compte tenu de la place de la francophonie à Lyon, notamment avec le nombre élevé de missions sur cette thématique, il est temps de faire quelque chose à la hauteur du potentiel lyonnais. Nous vous proposons donc, Monsieur le Maire, comme notre Groupe le fait depuis tant d'années, que Lyon puisse accueillir le prochain Sommet international de la Francophonie. Je crois que vous en approuvez le principe. Il est temps de passer à l'acte.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/2332 - Attribution de subventions pour un montant total de 17 000 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire, il s'agit d'un certain nombre de dossiers qui illustrent le soutien à l'animation commerciale et notamment qui nous a permis de faire vivre la gastronomie à l'occasion de l'événement national de la Fête de la gastronomie, qui s'est déroulée la semaine dernière, sur nos marchés, sur l'ensemble des arrondissements, avec la participation des lycées hôteliers de la Métropole, à travers la réalisation d'une recette improvisée et réalisée par des Chefs, grâce au panier garni de produits frais offert par les commerçants du marché.

Egalement soutien à la filière de la boulangerie qui accueillera bientôt, ici à l'Hôtel de Ville, le concours de la meilleure baguette. Et puis notre politique déclinée dans le cadre du management de centre-ville, avec Lyon, 7 rive gauche et enfin toute la politique axée sur nos villages d'entreprises, avec le village des créateurs.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport ainsi amendé est adopté.

---

**2016/2373 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville – Approbation d'une convention cadre** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

---

**2016/2394 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'Association Village des Créateurs du Passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design – Approbation d'une convention cadre** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

(Adopté.)

---

**2016/2344 - REPORTE**

---

**2016/2364 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Lyon International, sise 7 rue Major Martin à Lyon 1<sup>er</sup>, pour son programme d'accueil des nouveaux résidents étrangers à Lyon - Année 2016** (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2365 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Accueil des Villes Françaises Lyon-Rhône -AVF-, sise 5 place de la Baleine à Lyon 5<sup>e</sup>, pour son programme d'accueil des nouveaux arrivants à Lyon - Année 2016** (Direction des Relations Internationales)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2366 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association pour les Echanges et la coopération entre Lyon et Erevan -Arménie-, «APECLE», sise 7 rue Major Martin à Lyon 1<sup>er</sup>, pour son programme d'actions 2016** (Direction des Relations Internationales)

(Adopté.)

---

**2016/2371 - Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'Association des Parents d'élèves de la Section Japonaise, sise Cité scolaire Internationale, 2 place de Montréal à Lyon 7<sup>e</sup>, pour la mise en œuvre de ses activités pour l'année 2016** (Direction des Relations Internationales)

(Adopté.)

---

**2016/2405 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université, sise 210 avenue Jean Jaurès Lyon 7<sup>e</sup>, pour l'organisation des 29<sup>es</sup> Entretiens Jacques Cartier - Année 2016 - Approbation d'une convention** (Direction des Relations Internationales)

(Adopté.)

---

**2016/2399 - Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros au groupement d'intérêt public «Maison de l'emploi et de la formation de Lyon», pour la relocalisation de ses activités mutualisées avec celles de la Mission locale de Lyon et de l'Association ALLIES, dans les locaux sis 24 rue Rognon à Lyon 7<sup>e</sup> – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement afférente – Opération n° 07075592 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2, programme 00008** (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

(Adopté.)

---

**COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE**

---

**2016/2338 - Dénomination d'un espace public : «Place Geneviève de Gaulle Anthonioz» à Lyon 7<sup>e</sup>** (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

**M. SECHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**Mme GRANJON Isabelle** : Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire se félicite de cette dénomination pour une place.

La féminisation des noms de nos rues et espaces publics est, et reste, une action symboliquement importante dans l'égalité femme-homme.

Geneviève de Gaulle-Anthonioz fut une résistante qui appartenait au réseau Musée de l'Homme, où elle participait à des missions de renseignement et d'information, puis elle rejoint le réseau Défense de la France.

Elle fut arrêtée le 20 juillet 1943, tout de suite elle révèle son identité, fière de son nom et de l'histoire familiale. Ce qui lui sauvera sans doute la vie, quand en octobre 1944, au camp de Ravensbrück, Himmler décide de la placer en isolement au « bunker » du camp, afin de tirer profit de sa parenté avec le Général de Gaulle, qui gouverne la France libérée. Elle sortira de ce camp le 25 avril 1945, lors de la libération du camp par l'Armée rouge.

Là-bas, dans cet unique camp de concentration féminin, elle rencontrera et se liera d'amitié avec quatre autres résistantes, dont la Communiste Marie-Claude Vaillant-Couturier, qui restera son amie jusqu'à sa mort, ou encore Germaine Tillion, qui est entrée au Panthéon en même temps qu'elle (même si toutes deux ne sont entrées que symboliquement au Panthéon, puisque leurs dépouilles sont restées auprès de leurs familles).

Elle reviendra d'Allemagne avec la conviction de la nécessité du devoir de mémoire : c'est pourquoi elle a fondé l'Association des Déportées de Ravensbrück et a témoigné lors du procès de Barbie à Lyon, avant de publier en 1998, la Traversée de la Nuit, récit de ses derniers mois à Ravensbrück.

Elle fut toute sa vie une femme d'ouverture, de rencontres, d'humanité et une véritable militante de terrain. Quittant les salons des ministères, elle choisit le combat au quotidien contre la misère et fut présidente de l'Association ATD Quart Monde, qui fut fondée par le Père Joseph Wresinski (aumônier du bidonville de Noisy-le-Grand, fondé au départ par les Compagnons d'Emmaüs de l'Abbé Pierre). Elle mena de front son combat dans cette Association et la rédaction de textes pour le Conseil économique et social, jusqu'à la loi d'orientation contre la grande pauvreté, votée en 1998 à l'Assemblée Nationale.

Ainsi, ce choix nous convient tout à fait et nous adhérons totalement à cette dénomination, et si nous le faisons c'est bien parce que Geneviève de Gaulle-Anthonioz nous semble une figure importante à mettre en avant à Lyon, comme partout en France. Sa lutte contre les idées fascistes et son action contre la pauvreté étant plus que jamais d'actualité dans notre pays et notre Ville !

Nous ne pouvons que regretter, une fois encore, que le choix des noms de rues et autres espaces publics ne relève pas d'une plus grande concertation avec les habitants et ne se fasse que dans les salons privés. A l'heure où tout le monde parle de concertation publique, vous persistez dans cette voie autocratique et nous trouvons cela dommage.

Ajoutons aussi, qu'à l'avenir, vous pourriez penser pour les rues et les places lyonnaises, à des figures un peu plus locales, telles que Denise Domenach-Lallich, par exemple, qui entra en résistance à l'âge de 16 ans ou Marie-Louise Rochebillard, une ovaliste, ou encore Nathan Chapochnik et André Ribouton. Je vous remercie.

**M. DURAND Jean-Dominique**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Ville de Lyon s'honore en effet, en donnant le nom de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, à l'une de ses places. Entrée au Panthéon en 2015, elle a marqué profondément l'histoire de notre pays en s'affirmant comme une grande figure engagée contre le mal sous ses formes les plus diverses, qu'elles fussent brutales ou plus subtiles.

L'Abbé Charles Journet, l'un des plus grands théologiens du siècle dernier, dont elle était très proche, a dit de Geneviève de Gaulle, qu'elle était, je cite : « *une âme indomptable avec une ligne de conduite intangible* ». Ces mots résumant sa vie : résistante dès le début de l'Occupation, à Rennes puis à Paris, cette nièce du Général de Gaulle survécut au camp de Ravensbrück, où elle fut déportée en février 1944. Elle avait œuvré notamment au sein du groupe du Musée de l'Homme, puis dans le Réseau Défense de la France.

Après la guerre, elle présida l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR), afin de soutenir les femmes qui s'étaient sacrifiées pour que vive la France, mais qui furent longtemps bien peu reconnues. Il lui fallut beaucoup d'énergie pour imposer la reconnaissance de la Nation à ces femmes.

Très vite, un autre combat la saisit. Elle s'engagea avec l'Abbé Joseph Wresinski, qui l'invita à venir au bidonville de Noisy-le-Grand où il vivait. Elle y retrouva, dit-elle, les odeurs et les souffrances du camp de Ravensbrück. Le combat dans lequel elle s'engagea alors fut un combat pour la justice avec ATD Quart-Monde, qu'elle présida de 1964 à 1998. L'un de ses principaux combats fut dès lors, en s'appuyant sur le Conseil économique et social dont elle était membre, la préparation d'une loi sur la grande pauvreté et l'exclusion. Après bien des péripéties et en y consacrant toutes ses forces, la loi fut finalement votée par le Parlement en 1998.

Dans les camps nazis comme dans les bidonvilles de la périphérie de Paris, elle voyait la même destruction de l'humanité dans la personne humaine, « le crime le plus affreux que l'on puisse commettre » écrit-elle dans son livre extraordinaire par sa puissance, « Dans la traversée de la nuit ».

Geneviève de Gaulle, certes, n'était pas lyonnaise. Mais toute sa vie illustre l'humanisme pour lequel notre ville s'est toujours battue. Toute notre politique sociale, notamment en matière de logement qui a été appelée tout à l'heure, répond aux préoccupations d'ADT Quart Monde, d'Habitat et Humanisme et des organismes spécialisés dans les questions de logement.

L'hommage que le Conseil municipal va rendre à Geneviève de Gaulle par son vote prend là tout son sens. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

---

**2016/2299 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire** (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

---

**2016/2300 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2016 – Autorisation à solliciter une subvention de 54 000 euros au titre de l'année 2016 pour ce dispositif** (Direction du Développement Territorial)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2336 - Demande d'autorisation présentée par la société Safran Landing Systems en vue de modifier et d'améliorer les process industriels de l'établissement situé 7, avenue Bel-Air à Villeurbanne** (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

---

**2016/2337 - Dénomination du prolongement de la rue Anna Marly à Lyon 7<sup>e</sup>** (Direction Déplacements Urbains)

(Adopté.)

---

**2016/2392 - Subvention à l'Association Entr'aide des Amis des Chats et des Pigeons des Villes -EACPV-** (Direction de l'Ecologie Urbaine)

(Adopté.)

---

**COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT**

---

**2016/2313 - Lyon 8<sup>e</sup> Mermoz Langlet Santy et Lyon 9<sup>e</sup> Duchère - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain -NPNRU- Autorisation de signature d'un protocole de préfiguration** (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

---

**2016/2330 - Opération de renouvellement Urbain Lyon 8<sup>e</sup> Mermoz et Grand Projet de Ville Lyon 9<sup>e</sup> Duchère - Autorisation de signature des avenants techniques aux conventions de rénovation urbaine relatifs aux contreparties de la Foncière Logement** (Direction de l'Aménagement Urbain)

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce sont deux délibérations ayant trait au renouvellement urbain.

Donc, la première doit nous permettre de valider le protocole de préfiguration du nouveau plan national de renouvellement urbain et à ce titre 14 sites ont été retenus par l'Etat au niveau de l'agglomération dont 3 concernent directement la Ville de Lyon et ses quartiers, je les rappelle :

La Duchère, au niveau de la Sauvegarde et du Château, site classifié d'intérêt national, et sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, deux quartiers Mermoz Sud et Langlet Santy classifiés en catégorie d'intérêt régional.

Suite à la présentation de notre dossier devant le Comité d'engagement de l'ANRU le 7 janvier dernier, l'Agence nationale de renouvellement urbain a retenu l'ensemble de nos propositions soulignant la qualité d'un dossier en cohérence avec les actions déjà engagées lors du premier plan de renouvellement urbain.

Au-delà de ces opérations de démolition, de réhabilitation et de reconstitution de l'offre démolie, ce protocole engage la réalisation d'un nombre conséquent d'études.

Ce protocole formalise également le co-mandatement et le co-financement des équipes projet, toute l'ingénierie dédiée indispensable à la réussite des programmes.

Et enfin, il va permettre d'enclencher un volume significatif d'opérations d'investissement signalées comme urgentes prêtes au plan opérationnel.

Au travers de ce protocole c'est surtout la poursuite des actions du renouvellement urbain qui se concrétise. Regardons comment se sont transformés la Duchère et Mermoz Nord. C'est la même ambition qui nous anime avec un mode de faire particulièrement éprouvé, reconnu au niveau national. Et donc c'est dans ce cadre-là que nous allons poursuivre ces opérations de renouvellement urbain sur les quartiers que j'ai pu citer au niveau de la Ville de Lyon.

Avis favorable de la Commission pour ce protocole de préfiguration.

Enfin la deuxième délibération concerne un avenant technique aux conventions relatives à la mise à disposition de foncier pour l'Association Foncière Logement. Avis favorable aussi de la Commission sur cette délibération.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avec l'autorisation de signature d'un protocole de préfiguration, vous nous demandez aujourd'hui d'anticiper le lancement du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain sur la Métropole et en ce qui concerne la Ville de Lyon sur les quartiers de la Duchère et de Mermoz/Langlet-Santy.

Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon en approuvera bien évidemment le principe tant pour ces quartiers, il y a urgence à agir de concert avec l'Etat, les bailleurs sociaux et l'ensemble des acteurs concernés.

Jean-Louis Borloo l'avait-il y a quelques années compris quand il avait lancé cette dynamique de rénovation d'ampleur des quartiers dont on a pu voir les effets bénéfiques tant à Mermoz qu'à la Duchère.

Pour autant, si les effets bénéfiques en termes d'urbanisme, de qualité de l'habitat ou de mixité sociale sont indéniables, les vieux démons persistent trop souvent.

Qui n'a pas remarqué que malgré l'investissement massif sur ces deux zones, tant au titre du 1<sup>er</sup> programme de renouvellement urbain qu'au titre de la politique de la ville, elles ont toutes deux été classées en zone de sécurité prioritaire. Qui n'a pas remarqué que cet été, la Duchère comme le 8<sup>e</sup> arrondissement ont été le théâtre d'incidents récurrents que nous ne pouvons que déplorer ? Incidents intolérables pour toutes celles et ceux qui n'aspirent qu'à vivre normalement dans leur quartier.

Le renouvellement urbain de ces quartiers est absolument indispensable, on voit malheureusement qu'il ne se suffit pas à lui-même.

A ce titre, lors de la réunion publique organisée à Mermoz Sud il y a quelques jours, les problématiques liées aux démolitions-reconstructions ont très vite laissé la place aux problèmes d'écoles, de cantines ou de sécurité. CQFD.

Le devenir de ces quartiers passe par une politique globale qui se doit d'être cohérente, la rénovation urbaine en est un volet majeur, les politiques menées en matière d'éducation, d'accompagnement social ou de sécurité en sont l'indispensable complément. Je vous remercie.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe Lyon Gauche Solidaires soutient le lancement de ce nouveau programme de renouvellement urbain sur Lyon 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>, nouveau programme bien nécessaire au vu des difficultés de ces territoires et malgré les efforts déjà engagés dans le PNRU 1.

Nous apprécions cette délibération qui met en œuvre de façon plus précise la délibération-cadre votée à la Métropole lundi dernier. L'ensemble nous convient, mais nous souhaitons préciser trois points :

- Tout d'abord nous tenons à ce que, sur la reconstitution de l'offre de logements suite à démolition, on n'oppose pas renouvellement urbain et mixité sociale, avec le besoin de logements sociaux abordables. Pour notre Groupe, l'un est la condition de l'autre. La condition de la réussite du renouvellement urbain, c'est de reconstituer l'offre de logements démolis en même nombre et au même niveau de loyer, un niveau aussi bas qu'avant. Sinon, on ne pourra plus loger les plus démunis dans ces nouveaux logements renchérissés, les loyers accessibles aux démunis étant de plus en plus rares. La Commission DALO en fait l'expérience quotidienne. Il faut donc baisser les loyers dans les secteurs attractifs reconstruits, pour rendre les nouveaux logements accessibles à tous.

- Deuxième idée, sur la mixité urbaine, qui est un de vos objectifs que nous partageons pleinement, Monsieur le Maire avec vous, nous voyons tous les progrès réalisés ces dernières années sur la Duchère, et vous n'y êtes pas pour rien. Nous remarquons en particulier que cette mixité qui se met en place avec l'arrivée de classes moyennes est basée en priorité sur un accueil de qualité des enfants à l'école des Bleuets, démolie et reconstruite par la Ville, et à l'école des Géranius, totalement restructurée par la Ville. Il faut dupliquer cela sur le 8<sup>e</sup>, les classes moyennes étant très sensibles avec raison à une offre de qualité des services publics et aux écoles où va leur progéniture.

- Troisièmement, sur la participation des habitants, nous apprécions que la délibération parle de co-construction des projets avec les habitants. Le mot est fort. Nous savons que pour qu'un projet urbain réussisse, il faut que les habitants y soient associés tout du long, qu'ils enrichissent le projet de leurs remarques et besoins, qu'ils y adhèrent. Il faut aussi respecter un timing qui ne s'étire pas trop longtemps pour garder le sens du projet, sans tout reprendre à zéro dans les rencontres avec les habitants. Ce fut le cas par exemple pour l'aménagement de la place Abbé Pierre dans le 9<sup>e</sup> arrondissement avec l'urbaniste-paysagiste Alain Marguerit, et cette place est aujourd'hui appréciée de tous. Même s'il est difficile d'impliquer les populations de ces quartiers qui ne répondent pas toujours dans un premier temps, il faut s'engager dans ce processus qui permettra ensuite d'économiser du temps et de réussir le projet. Les Conseils citoyens doivent y aider, comme à la Duchère, et il faut le développer sur Mermoz où c'est encore embryonnaire, et à Langlet Santy où tout est à faire. Mais nous savons que notre Adjoint Loïc Graber s'y attelle.

Nous voterons donc bien sûr ce Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre les dossiers 2016/2313 et 2016/2330.)

## **2016/2398 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre de la politique de la ville -volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité, et participation des habitants- pour un montant total de 40 000 euros (Direction du Développement Territorial)**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport qui permet de compléter la programmation financière complémentaire 2016 au titre de la politique de la ville pour un montant de 40 000 euros pour soutenir 5 initiatives touchant à la fois à l'accès aux sports, à la culture, aux animations de quartier, aux dynamiques de participations des habitants, on vient d'en parler, et au soutien au club « coup de pouce clé » de Lyon qui permet de prévenir le décrochage des enfants en lecture et en écriture, par un accompagnement individualisé.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous votons au cours de ce Conseil municipal un nombre important de subventions qui ont trait au vivre ensemble, à l'égalité et aux droits des citoyens.

L'engagement de notre ville reste fort et malgré nos budgets empreints d'économie du fait des baisses de dotation de l'Etat, nous continuons de soutenir une politique de reconnaissance et de développement des quartiers populaires. L'ensemble des acteurs de notre politique de la ville, les élus, les services, le tissu associatif mènent des actions indispensables qui ont pour objectif que nos habitants vivent sereinement en société. Nos actions permettent ainsi de prendre en compte l'humain en priorisant l'éducation, la culture, le sport, la santé, l'insertion et l'emploi, mais aussi de prendre en compte l'urbain avec comme priorité l'habitat, le cadre de vie, la transition énergétique.

Mais une vive inquiétude domine aujourd'hui car un partenaire essentiel de la politique de la Ville fait défaut : le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes avec à sa tête ce président de droite si moderne. Il ne prend pas la peine d'évaluer l'efficacité et la pertinence des dispositifs existants. Laurent Wauquiez est un homme d'action : il tranche, il coupe, il détruit. Les idées bien arrêtées, il avance, sans s'encombrer de débats

et de concertation, qui sont pourtant d'usage dans les collectivités territoriales, toutes tendances confondues.

Laurent Wauquiez retire son soutien à des centres sociaux, à des associations, à des théâtres comme le Nouveau théâtre du 8<sup>e</sup>, à des compagnies comme le Théâtre du Grabuge, à des actions culturelles de différentes MJC, à la quinzaine de l'égalité femmes-hommes, à des structures d'éducation populaire. Le mot populaire doit gêner. Stigmatiser, faire des amalgames, opposer les gens, tirer les quartiers vers le bas, tout cela enlève du lien social alors qu'il faut le renforcer.

Comme l'a rappelé Michel Le Faou au Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, les coupes sombres de Laurent Wauquiez représentent 245 000 € de moins à la culture dans la politique de la Ville, avec pour conséquence des licenciements et des disparitions de structures.

Nous insistons sur la place particulière qu'occupent les associations en termes d'actions économiques et de cohésion sociale. La Région Auvergne-Rhône-Alpes compte plus de 150 000 associations employant 236 000 salariés, soit près 10 % de l'emploi privé. Au-delà de cette dimension économique, les associations qui interviennent dans les domaines de la culture, de la santé, de l'égalité femmes-hommes, du sport, du social, de l'éducation, de la recherche, de l'environnement, ont un rôle social et sociétal irremplaçable. Elles permettent de lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Laurent Wauquiez a lancé un mouvement appelé la droite sociale. Cherchons le, le social ! C'est quand même une véritable politique de la terre brûlée dans le domaine associatif que mène Laurent Wauquiez que ce soit dans la culture, l'environnement ou la solidarité internationale. De Jean-Jacques Queyranne à Laurent Wauquiez, on voit la différence entre une politique de droite et une politique de gauche dans notre région.

Il nous faut, Monsieur le Maire, trouver les moyens de peser sur un partenaire essentiel, qui, d'un revers de la main, balaye des années de travail et le maillage du territoire construit au fil du temps avec le réseau associatif.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

---

**2016/2367 - Approbation de la convention d'utilisation du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône et de la convention avec le Préfet du Rhône précisant les conditions d'enregistrement de la demande de logement locatif social** (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

---

**2016/2397 - Programmation 2016 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Demande de cofinancement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance** (Direction du Développement Territorial)

(Adopté.)

---

**2016/2410 - Lyon 2<sup>e</sup> - Pôle d'échanges multimodal Lyon Perrache - Modification du phasage et du périmètre – Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Réévaluation du montant de l'opération n° 62008001 «Pôle d'Echanges Multimodal Perrache» - Affectation complémentaire de l'AP n° 2009-3 «Espaces publics MOU et travaux d'accompagnement», programme 00012** (Direction de l'Aménagement Urbain)

(Adopté.)

---

**2016/2411 - Lyon 2<sup>e</sup> - Pôle d'échanges multimodal Lyon Perrache – Autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le SYTRAL, pour l'extension de la ligne de tramway T2 à Suchet** (Direction de l'Aménagement Urbain)

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ces 4 délibérations, dont deux qui concernent le centre d'échanges multimodal de Lyon Perrache.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/2323 - Subvention à l'Association Réseau National de Surveillance Aérobiologique -RNSA-** (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

(Adopté.)

---

**2016/2384 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local et du fonds d'initiatives locales au titre du contrat de ville -convention territoriale 2015-2020-** (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

(M. Boudot a voté contre.)

(Adopté.)

---

#### COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

---

**2016/2306 - Lyon 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> - Mise en vente de quatre biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale – EI 03028 – EI 03311 – EI 07278 – EI 09001 - Numéros Inventaire 03028A001, 03311A001, 07278A001, 09001M00, 09001T001** (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Monsieur le Maire, ce dossier concerne la mise en vente de quatre biens immobiliers dans les 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements par adjudication dans le cadre de la valorisation de notre patrimoine immobilier.

Quelques avantages à ces ventes aux enchères : l'obtention du meilleur prix dans des délais courts qui feront plaisir à mon ami et collègue Richard Brumm, et la rapidité car l'adjudication vaut engagement de la collectivité, le prix étant payé dans les 45 jours et le transfert de la propriété est immédiat.

Avis favorable de la commission.

**M. REMY Arthur :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous proposez cet après-midi de voter la mise en vente de biens immobiliers du patrimoine de notre ville, par l'intermédiaire d'une vente aux enchères. Ce n'est pas tant la forme de la procédure, ses atouts et ses faiblesses qui nous interpellent ici, mais bien le fond de la délibération, à savoir encore une fois, des ventes du patrimoine immobilier de notre ville.

Monsieur le Maire, nous connaissons le contexte budgétaire qui pèse sur notre ville, mais faudrait-il aussi rappeler que nous ne sommes pas seuls et que l'ensemble des collectivités territoriales françaises sont concernées. Et toutes, ne font pas les choix financiers que vous faites.

Car face à ce contexte, vous avez opté pour la stratégie suivante : baisse des services rendus à la population, augmentation des tarifs, vente du patrimoine, etc. Tout cela, pour garantir un niveau d'investissement afin de ravir vos ambitions de Maire bâtisseur et votre goût prononcé pour l'érection de grues dans le ciel lyonnais.

Et c'est bien parce que nous déplorons cette stratégie, qu'avec les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, nous nous sommes très fréquemment

exprimés au sujet de la vente de bâtiments appartenant à notre ville.

Nous tenions, par mon intervention et les suivantes, développer ce qui pour nous se cache derrière ces termes léchés de, je cite la délibération, « *gestion active du patrimoine immobilier* ». A savoir des ventes au coup par coup, sans vision globale qui ne servent pas l'intérêt général, c'est-à-dire ne répondent pas aux besoins irrémédiables sur notre ville. Parce que voici ce qu'entraîne cette vaste braderie immobilière que vous orchestrez :

1- A court terme, à force de vendre des biens et de privatiser notre ville, vous participez amplement à l'inflation immobilière de notre territoire, et vous contribuez de fait à l'augmentation des loyers.

2- A long terme, vous déshabilitez ce que vos prédécesseurs ont soigneusement acheté, pour ne rien laisser à ceux qui vous succéderont. Si je puis me permettre, je n'aurais qu'un conseil à donner à certains de notre assemblée désignés comme vos successeurs attirés : inquiétez-vous dès aujourd'hui de notre patrimoine, sinon la route risque d'être semée d'embuche entre 2020 et 2026...

Alors, faut-il être nécessairement contre une gestion active du patrimoine ? Absolument pas !

Une gestion active du patrimoine est même nécessaire quand il doit s'agir de préserver nos bâtiments, en les entretenant et les adaptant à l'évolution de notre société.

Une gestion active du patrimoine est aussi nécessaire quand il doit s'agir d'avoir une vision urbaine sur le long terme pour répondre aux besoins de proximité des Lyonnaises et des Lyonnais.

Avoir une vision urbaine sur le long terme, préserver et entretenir nos bâtiments, c'est cela qui devrait transcender notre gestion active du patrimoine.

Parce que comme les moyens financiers, la maîtrise foncière et immobilière de la ville sont des outils et des leviers urbains qui donnent la capacité de faire la ville de demain.

Regardons de plus près les biens de cette délibération, en écartant la maison du 9<sup>e</sup> arrondissement qui, compte tenu de son implantation, ne pouvait que difficilement accueillir une vocation d'intérêt général :

- Alors qu'il y a un fort besoin de locaux associatifs, vous vendez ce local dans le 3<sup>e</sup> arrondissement qui aurait pu être mis à disposition.

- Alors qu'il est situé dans l'ancien périmètre FISAC, vous vendez ce local en rez-de-chaussée dans le 7<sup>e</sup> arrondissement alors qu'il aurait pu faire face à la dévitalisation du quartier de la Guillotière.

- Alors que la demande en logement d'urgence est importante sur notre ville, pourquoi ne pas avoir entretenu et préservé ce logement dans le 3<sup>e</sup> arrondissement ?

Monsieur le Maire, nous ne pensons pas comme Emmanuel Macron, qu'un Etat ou une collectivité territoriale se gère comme une entreprise privée. Un Etat ou une collectivité territoriale doit porter le sens de l'intérêt général. Or, en vendant des biens de notre patrimoine immobilier, ce n'est pas l'intérêt général que vous servez, mais bien une privatisation de notre ville.

Nous voterons donc contre cette délibération et nous vous appelons à dessiner une politique urbaine d'intérêt général au service des besoins des Lyonnaises et des Lyonnais et basée sur une vision prospective.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Monsieur Remy, de manière à voir ce que permet de faire une gestion active de notre patrimoine immobilier, je voudrais que M. Le Faou rappelle ici -au moins tout le monde sera au courant, et ainsi on ne pourra pas dire que l'on cache les projets- ce que cela va permettre en particulier de réaliser sur votre arrondissement.

(Interpellation de M. Remy.)

Cela va être intéressant Monsieur Remy.

**M. LE FAOU Michel,** Adjoint : Monsieur Remy, tout d'abord pour répondre à certains de vos propos et notamment sur le fait que les loyers augmentent sur la Ville de Lyon, je vous ramène aux travaux du club habitat, instance partenariale qui réunit l'ensemble des acteurs du logement à Lyon, et qui montre que les loyers n'augmentent pas sur le territoire de la Ville de Lyon.

Je pourrai vous transmettre les travaux de cette étude et il en est de même pour les prix de l'immobilier, tel que cela a pu être constaté encore ces derniers jours et tel que cela a pu être publié dans la presse par les différents organismes qui travaillent sur ces questions.

Pour en revenir au 1<sup>er</sup> arrondissement...

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie,** Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Ce n'est pas le sujet !

**M. LE FAOU Michel :** On a le droit d'informer le Conseil municipal de l'ensemble des projets que nous engageons sur le 1<sup>er</sup> arrondissement... (Brouhaha.)

C'est important, et vous pouvez voir, et je pense que l'ensemble du Conseil sera intéressé de connaître les projets que nous portons sur le 1<sup>er</sup> arrondissement et ce que peut générer une gestion active de nos biens. Vous le voyez ici sur la carte du 1<sup>er</sup> arrondissement, avec matérialisé en « vert » l'ensemble des sites de projets. Vous pouvez constater qu'ils sont nombreux et nous allons maintenant rentrer dans le détail de l'ensemble de ces projets.

Un premier projet qui concerne le gymnase Généry et le stade Roger Duplat avec d'une part l'aménagement d'une aire de skate roller et la réfection des sols du gymnase Généry avec une fin des travaux programmée pour le dernier trimestre de cette année.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie :** Les sols sont terminés. On parle du 3<sup>e</sup> et du 7<sup>e</sup> et vous ramenez tout sur le 1<sup>er</sup>, c'est grotesque, c'est devant les caméras. Ce n'est pas grave !

**M. LE FAOU Michel :** Madame la Maire, vous devriez être contente que l'on mette en lumière les travaux que nous réalisons sur votre arrondissement !

Le deuxième projet concerne la requalification du parc Sutter. Vous en avez parlé tout à l'heure dans votre intervention, je vous apporte ici un certain nombre d'indications et d'informations, avec un démarrage des travaux prévu en juin 2017...

(Interpellation de M. Remy.)

Veuillez écouter l'orateur s'il vous plaît, on ne vous interrompt pas ! Donc avec un certain nombre de fonctions prévu sur ce parc : d'une part conforter la fonction ludique du parc, renforcer l'aspect végétal du parc au détriment des surfaces minérales, agir sur le traitement végétal des limites pour renforcer sa qualité et enfin aménager le parcours préférentiel des piétons entre la place Morel et le boulevard de la Croix-Rousse.

Troisième projet : la reconversion du site du collège Truffaut avec un appel à projets lancé par la Métropole de Lyon, puisque ce site est la propriété de la Métropole, sur lequel vous avez pu vous prononcer puisque nous avons pu échanger par courrier sur ce dossier. Donc vous voyez bien, et pour couper cette « manie » que vous avez de stigmatiser la désinformation...

(Interpellation de Mme Perrin-Gilbert.)

**M. LE MAIRE :** Madame Perrin, laissez parler les gens, je vous en prie !

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie :** Est-ce que le comité de quartier sera présent ?

**M. LE FAOU Michel :** Il s'agit de la présentation du projet pour lequel le Conseil municipal est en droit d'être informé !

Le projet comprend une occupation de l'espace intérieur pour 1 350 m<sup>2</sup> et un projet dédié sur 3 destinations, d'une part un hôtel jeunesse, une résidence étudiants et enfin, comme je l'ai rappelé, une cour animée et ouverte au public.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie :** Vous avez regardé le bail emphytéotique ? Cela aussi on attendait.

**M. LE FAOU Michel :** Je continue sur le projet suivant, le projet de la reconversion de l'ancienne Ecole Nationale des Beaux-Arts, un projet qui va nous permettre de contribuer à la production de logements, dont du logement étudiants en colocation, du logement étudiants social et la production de 300 m<sup>2</sup> de commerces avec une nouvelle esplanade ouverte sur l'amphithéâtre des Trois Gaules et qui permettra une mise en valeur de ce site et de créer aussi des cheminements entre le bas et le haut des Pentes, entre la place Sathonay et le boulevard de la Croix-Rousse.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie :** Je croyais que ça n'était pas possible à cause du PLU ?

**M. LE MAIRE** : Madame Perrin-Gilbert, nous sommes au Conseil municipal, pas en Conseil d'arrondissement !

**M. LE FAOU Michel** : La relocalisation de la crèche des Augustins avec un démarrage des travaux en mars 2017, ce qui permet d'augmenter la capacité de la crèche.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : De deux berceaux !

**M. LE FAOU Michel** : Deux berceaux mais ce sont toujours deux berceaux, Madame la Maire.

Le réaménagement de l'angle des rues Terme et Sainte-Catherine pour permettre l'amélioration de l'aspect de cette entrée des Pentes de la Croix-Rousse et créer un espace de repos et de respiration dans ce secteur dense et urbain.

Toujours au titre des projets sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, la reconversion de l'église Saint-Bernard où justement, au titre des actions que nous avons pu mener avec un certain nombre de partenaires privés et de notre capacité à générer des initiatives, nous avons ici la capacité et la possibilité de reconverter ce site de l'église Saint-Bernard qui va permettre -et c'est important- de créer des locaux dédiés à de l'activité et notamment à des petites entreprises, dans le domaine des industries de la création. Un projet qui est porté par Carré d'Or Immobilier et Urban Project associés à l'équipe d'architectes ALEP et Perraudin, avec une ouverture envisagée pour la fin 2019.

Enfin, la rue Leynaud avec une première tranche de la montée de la Grande Côte...

**M. REMY Arthur** : Je connais très, très bien ce projet avant même que vous vous y intéressiez ! On a même fait trois réunions de concertation.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : Auxquelles vous ne nous aviez pas invités, Monsieur Le Faou, mais ce n'est pas grave.

**M. LE FAOU Michel** : ... qui vise à améliorer les conditions de circulation et surtout, les conditions de circulation des piétons en adaptant la largeur des trottoirs pour les rendre plus confortables et au travers de cela, c'est aussi une mise en valeur des parties très patrimoniales.

Enfin, deux derniers dossiers et non des moindres : la fontaine Bartholdi avec une remise en eau et en lumière de la fontaine pour l'été prochain et une réception définitive des travaux pour l'automne 2017.

Un projet sur lequel vous avez eu aussi toute l'information : les terrasses de la Presqu'île avec la consultation des entreprises en 2017 afin de lancer les travaux de cette esplanade qui, je le rappelle, permettra de créer un nouvel espace public de 8 000 m<sup>2</sup> le long des bords de Saône, la création d'un nouveau parking souterrain qui fonctionnera en permanence et ne sera plus soumis à l'aléa des crues et enfin, la livraison et la réalisation de nouveaux espaces publics, à savoir les places Saint-Nizier et d'Albon pour la fin de l'année 2019.

Vous pouvez donc le constater, il se passe des choses sur le 1<sup>er</sup> arrondissement qui sont conséquentes et tout ceci est bien évidemment réalisé sous la conduite de la Ville ou de la Métropole en fonction des compétences des collectivités respectives.

(Interpellation de Mme Perrin-Gilbert sur le Bon Pasteur ?).

**M. LE MAIRE** : Je voudrais dire à M. Remy que si nous n'avions pas une gestion active de notre patrimoine, nous ne pourrions pas réaliser tout cela. On a vu que parmi les projets qu'on vient de présenter, beaucoup d'entre eux consistent à remettre en état un certain nombre de bâtiments qui appartiennent à la ville mais avaient perdu leur valeur d'usage, de leur donner une nouvelle vie.

Ce qui a permis à la Ville de Lyon d'être classée au Patrimoine de l'UNESCO, c'est justement cette capacité à renouveler la ville sur la ville, à garder nos bâtiments anciens mais à retrouver pour eux un nouvel usage.

C'est l'essentiel de la politique que nous menons sur l'ensemble de la Ville de Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire et M. Boudot ont voté contre.)

**2016/2328 - Relocalisation de l'EAJE Farandole - 12 rue du Jardin des Plantes - angle rue Terme à Lyon 1<sup>er</sup> - Opération n° 01055001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00002** (Direction de la Construction)

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Il s'agit pour ce dossier de la relocalisation de l'EAJE Farandole dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Avis favorable de la Commission.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, cette délibération va permettre à la fin de l'opération d'aménagements et travaux de deux structures (la crèche Farandole et la crèche des Augustins), la création de deux berceaux et d'améliorer la qualité d'accueil de ses petits usagers lyonnais.

La crèche Farandole accueille les tout-petits. Il y a seulement 10 repas possibles car l'établissement n'a pas de cuisine qui réponde aux normes d'hygiène.

La crèche les Augustins accueille, elle, les enfants de 18-24 mois, ceux qui sont en âge de marcher. Aucun repas n'est proposé et les horaires ne répondent pas à la demande des familles.

Ces deux établissements sont gérés par l'association des familles du quai Saint Vincent.

Toutefois, ces travaux sont loin de compenser la perte de 8 berceaux liés à la réhabilitation de la crèche Tourret qui a été effectuée en 2014. La perte de ces places crée un manque évident pour les parents de tous jeunes enfants du 1<sup>er</sup> arrondissement. Manque qui pourrait être comblé par la création d'une crèche municipale ou associative sur le site du collège Truffaut par exemple.

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire se félicite que la situation d'accueil compliquée des enfants de ces deux crèches se règle enfin mais s'inquiète en même temps du choix de la Ville concernant la vente de places de crèches municipales à des structures privées. Cette méthode qui consiste à louer avec des conditions extrêmement favorables aux entreprises de crèches des berceaux municipaux met à mal le service public à Lyon. Le fondement égalitaire de notre service public, ici par le biais des crèches, est remis en cause. Pourtant, un système de barème à points permettait une attribution équitable des places en garde collective municipale pour les tout-petits. Ce n'est déjà plus le cas.

Vous avez, Monsieur le Maire, créé une injustice, une inégalité entre Lyonnais. Le nombre de points ne sera plus prépondérant et, de fait, le parent qui aura la chance que son entreprise ait misé sur l'achat de places en crèches sera le grand vainqueur de la course au berceau !

Une fois de plus, la Ville de Lyon va sacrifier l'égalité de traitement entre citoyens sur l'autel des marges de manœuvre.

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'inquiète de l'avenir du service public à Lyon.

Monsieur le Maire, plutôt que de vendre nos places en crèches municipales, pourquoi ne pas participer à la création de crèches partenariales privé/public, avec des berceaux municipaux et des berceaux d'entreprises puisque l'offre n'est pas suffisante à Lyon ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Dès que vous aurez trouvé des entreprises sur le 1<sup>er</sup>, on sera évidemment prêt à examiner vos projets. C'est ce que je faisais quand j'étais Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, j'essayais de lancer un certain nombre de projets privés qui permettent de faire avancer cet arrondissement sans coûter à la collectivité locale.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

**2016/2329 - Lyon 4<sup>e</sup> - Cession d'une parcelle bâtie sous le numéro 31 de la section AE appartenant au domaine privé de la commune situé 2 bis place de Serin au profit des sociétés Arioste et Promoval - EI 04045 - N<sup>es</sup> d'inventaire 04045 A 000 et 04045 T 001** (Direction Centrale de l'Immobilier)

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Il s'agit pour ce dossier de la cession d'une parcelle de 2 406 m<sup>2</sup> et de 1 400 m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs, appartenant au domaine privé de la Ville de Lyon. Il s'agit de l'immeuble dénommé « ancien collège Serin ».

Une consultation ouverte en vue de sa cession a été lancée dans l'été 2015. Le comité d'examen a retenu l'offre des sociétés Promoval et Arioste pour un montant de 1 250 000 euros, pour cette belle réalisation d'une résidence sociale étudiante d'une quarantaine de logements et d'espaces collaboratifs, dont une micro crèche.

Avis favorable de la commission.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, en tant que Président du groupe UDI et apparentés, permettez-moi de profiter d'une partie de ce premier temps de parole pour évoquer à mon tour un sujet national, qui aurait d'ailleurs dû le rester, mais dont la connotation locale que vous lui donnez nous oblige à évoquer dans cette assemblée.

Il y a 4 mois, vous dérouliez le tapis rouge à l'Hôtel de Ville pour Emmanuel Macron, à l'époque Ministre, et de nombreux acteurs de la Métropole. Plus de 1 000 ont annoncé sur leurs blogs vos collaborateurs.

Ce samedi, vous avez reçu au Musée des Confluences, dans le cadre d'un forum de vos amis réformistes, Emmanuel Macron toujours, aujourd'hui plus Ministre mais peut-être futur candidat, le suspense est insoutenable.

Ce même samedi, quel don d'ubiquité, vous annonciez chez Laurent Ruquier, sur les antennes nationales, consacrer deux jours par semaine à la campagne d'Emmanuel Macron. Ce qui réduit d'autant plus le temps que vous consacrez à l'ensemble des mandats que vous cumulez et parmi ceux-ci : Maire de Lyon, Président de la Métropole, deux collectivités qui nécessiteraient pourtant à elles seules et respectivement un plein temps. Et n'oublions pas que vous êtes aussi Sénateur, une fonction nécessitant un autre temps plein, le troisième.

Bientôt, si ce n'est déjà le cas, vos collaborateurs lyonnais devront aller à Paris pour traiter les affaires lyonnaises.

Monsieur le Maire, vous nous demandez aujourd'hui d'approuver la cession du tènement immobilier abritant l'ancien collège Serin, situé à Lyon 4<sup>e</sup>, aux profits des Sociétés Arioste et Promoval.

On se souvient qu'en avril 2015, vous aviez proposé un premier projet de valorisation du patrimoine immobilier communal, consistant en la requalification de ce collège en « *un ensemble à vocation tertiaire, comprenant une école d'arts et de cinéma* ». Heureusement pour les Lyonnais, à l'époque, l'Opposition avait aussitôt pointé les incohérences de ce dossier. Tout d'abord, la consultation, en vue de la cession, était restreinte. Ce qui donnait à l'opération un caractère opaque. Ensuite, le prix de cession proposé par le Consortium était alors d'un montant de 1.020.000 €, bien en deçà des prix du marché de l'immobilier dans le secteur. Enfin, le compromis de vente ne retraçait pas du tout les annonces que vous faisiez pour légitimer ce projet. Devant la révélation au grand public de ce qui avait tout l'air, une fois encore, d'un petit arrangement entre amis, vous aviez décidé de reculer. Et heureusement !

Car le nouveau projet que vous nous présentez aujourd'hui est bien différent. Tout d'abord, il ne se fait plus au détriment, mais bien au profit des Lyonnais, grâce à l'inclusion d'une clause, imposant à l'acquéreur l'affectation du site à un programme d'intérêt collectif, pour une durée de quinze ans. C'était un préalable indispensable. Ensuite, le projet, avec notamment la création d'une résidence sociale étudiante de 44 logements, en partenariat avec le CROUS et Lyon Métropole Habitat, est une bonne nouvelle pour le quartier et pour les étudiants lyonnais. Et enfin, le prix de vente est supérieur à la première offre, puisque la Ville de Lyon fait une plus-value supplémentaire de 230.000 €, ce qui est loin d'être négligeable. Alors, on reste en dessous du prix du marché, mais les contreparties énoncées ci-dessus rendent la négociation beaucoup plus acceptable qu'il y a près de dix-huit mois.

Le Groupe UDI et apparentés se réjouit que ce projet avance : pour le 4<sup>e</sup>, pour les étudiants et pour les Lyonnais en général. Et comme le disait en son temps, Pierre Dac, « *écouter les autres, c'est encore la meilleure façon d'entendre ce qu'ils disent* ». Et ce dossier nous montre, Monsieur le Maire, combien vous devriez davantage écouter votre Opposition, ou vos oppositions, j'allais dire, dans l'intérêt des Lyonnais et de la collectivité. Merci de votre attention.

**M. HAMELIN Emmanuel** : Monsieur le Maire, il y a quelques mois, suite à nos diverses interventions, que ce soit au Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ou au Conseil municipal, vous décidiez de retirer un projet immobilier sur l'emplacement de l'ancien Collège Serin.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux dysfonctionnements que nous avons dénoncés à l'époque sur ce dossier, je voudrais juste parler de celui qui nous est présenté aujourd'hui.

Je souhaite tout d'abord me féliciter des progrès réalisés par vos équipes : un espace co-working, une crèche et des logements étudiants. En réalité, pas très éloigné des propositions qui étaient les nôtres pendant la campagne des dernières municipales.

Un projet qui prend en compte l'environnement, avec des espaces verts plus nombreux et un bâtiment repensé avec des aménagements cohérents et esthétiques.

Un appel d'offres ouvert, à la différence de l'appel d'offres restreint que nous avons dénoncé dans le précédent dossier.

Même si vous en doutez parfois Monsieur le Maire, notre opposition est constructive. Je me réjouis qu'après nos interventions, vous nous ayez entendus et que ce nouveau projet permette à la Ville de récupérer près de 25 % de plus que l'ancien dossier, sur lequel nous avons dénoncé d'ailleurs un prix de vente anormalement faible.

Mais après ces louanges, quelques regrets quand même !

Vous avez intégré dans cette nouvelle consultation, une clause qui n'apparaissait pas auparavant d'« utilité publique ». Cela limite évidemment l'écart entre l'offre précédente et l'offre actuelle, ce qui vous permet, bien sûr, de sauver la face, en quelque sorte, car sans cette clause, la vente pour la ville aurait été bien supérieure, de l'ordre de 1,5 M€ en plus.

Mais cette clause également, prive tout le quartier d'un aménagement commercial type supérette, demandé par tous depuis longtemps, et qui aurait pu être intégré à ce projet.

Vous le savez comme moi, les nouveaux aménagements du quai Gillet ne favorisent pas l'activité commerciale, et sans celle-ci, la vie de quartier est forcément plus difficile.

Pour finir, nous voterons ce dossier, mais nous profitons de cette délibération pour parler des problématiques du quartier. Elles restent très présentes et toujours non résolues, malgré nos nombreuses interventions et celles des riverains, qui se plaignent toujours de ne pas être suffisamment entendus :

- la création d'abord d'une supérette, comme je l'ai dit précédemment, demandée depuis longtemps par les nombreux riverains du quartier, à qui on ne peut pas toujours dire qu'ils trouveront tous ces services de l'autre côté de la Saône, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement...

- la sécurité sur le quai Gillet, où les voitures à certaines heures, roulent particulièrement vite : nous avons demandé un ralentisseur sur la voie à hauteur de la passerelle Masaryk, comme celui posé en face côté 9<sup>e</sup> sur le quai Jaÿr, durant le mois d'août... Et là aussi, pas de réponse !

- la circulation toujours extrêmement encombrée le matin et le soir, avec des embouteillages beaucoup plus importants depuis l'arrivée du pont Schuman, contrairement à vos annonces de l'époque, et des feux verts qui ne laissent passer que huit voitures en moyenne... Depuis des mois, rien ne bouge et les riverains sont excédés par le bruit et la pollution.

- les dégradations permanentes, notamment en bord de Saône, avec des problèmes de tags et de propreté, dénoncés régulièrement par les riverains, et peu ou parfois pas traités...

Comme je l'ai dit tout à l'heure, notre opposition est constructive. Vous avez su nous entendre sur le dossier du Collège Serin, j'espère que vous nous entendrez aussi sur les problématiques de ce quartier.

Je vous remercie.

**M. TETE Etienne** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je ne vais pas faire l'historique et je vais vous dire pourquoi. Si à chaque fois, Monsieur le Maire, que vous changez d'avis, on insiste en mettant le couteau dans la plaie, vous n'allez pas être enclin à changer souvent d'avis ! Et comme moi, je suis optimiste, j'ai envie de vous faire changer d'avis souvent, donc je ne ferai pas d'historique.

**M. LE MAIRE** : C'est une bonne idée !

**M. TETE Etienne** : Je mise sur l'avenir !

Alors le projet : je crois que premièrement, on prend le constat qu'il s'est amélioré sur l'idée même du projet, puisqu'on avait estimé que l'école de cinéma, compte tenu des concurrences qu'il y avait sur le secteur, était peu pertinente. Il est amélioré sur le plan financier : on en donne acte. Il est le fruit d'un appel d'offres : c'est toujours le choix que nous proposons en matière d'immobilier.

Pour l'avenir, on aimerait que les clauses, j'allais dire de respect de l'intérêt général, soient un peu plus précises, parce qu'effectivement, à défaut de respect de cette clause, la Ville de Lyon se réserve le droit de faire valoir l'application par tout moyen, y compris judiciaire, nous paraît encore un peu flou, mais c'est déjà un progrès.

Nous avons une petite hésitation sur la crèche dans cette zone aussi polluée, mais voilà les améliorations sont là et nous en donnons acte.



Deuxième observation qui est plus générale, puisqu'on a eu un débat sur la gestion active de l'immobilier. Notre première préoccupation, c'est qu'on ait un véritable débat d'intérêt général, annuellement, sur cette gestion active, pour éviter d'être au coup par coup à chaque séance du Conseil municipal et qu'à la limite, on recommence chaque fois le débat.

Notre deuxième observation, c'est que ce n'est pas de la gestion active, parce qu'elle consiste à vendre, c'est finalement de l'économie très classique : j'ai des problèmes d'argent, j'ai du capital qui me sert à pas grand-chose, moyennement, un peu, beaucoup, passionnément, ou pas du tout ! Je le vends. La gestion active, ce serait d'acheter, j'allais dire à contrecourant, au moment où des choses se bradent, pour pouvoir les revendre un peu plus cher plus tard. Ça, ce serait de la gestion active, c'est-à-dire d'être dans l'achat et dans la vente. Là, on ne fait que de la vente : finalement on vend l'argenterie, c'est extrêmement classique !

Mes deux dernières remarques : on ne voit pas où est l'innovation économique dans ce comportement. C'est un vieux système ! Or, on nous a introduit sur un nouveau mouvement politique, ni Droite, ni Gauche -c'est assez classique d'ailleurs d'être ni Droite, ni Gauche, quand on ne sait pas encore où se situer-, qui serait en marche !

Alors, moi je vous ai entendu faire l'éloge de la Chine : est-ce que cela va être une longue marche ?

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous parlions justement sur le dossier précédent de privatisation de la ville... Et voici, de nouveau, un bel exemple de privatisation du patrimoine des Lyonnaises et des Lyonnais !

Et heureusement, comme ont pu le rappeler nos collègues, qu'il existe des débats contradictoires pendant les séances du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement, ce qui n'est pas forcément le cas ici ! Grâce à eux, on a évité une vente sans aucune contrepartie, autre que financière, sans que notre collectivité définisse ce que devait accueillir l'ancien Collège Serin.

Alors certes, dans le cas présent, notre collectivité a mis en concurrence, de manière ouverte, les promoteurs, avant de signer un acte de vente. C'est sûrement mieux et ça offre un peu plus de transparence dans le choix final, et notamment sur ce qui va être fait : une résidence sociale étudiante, une crèche, du co-working... finalement, des programmes que nous avons un peu pu tester, nous élus du 1<sup>er</sup> arrondissement, impulser au cours de la campagne des municipales pour faire du Collège Truffaut, la Maison des Pentès, que vous avez repris dans votre présentation Monsieur Le Faou.

Alors Monsieur le Maire, je vous sais très pragmatique : vous ne cessez de nous le répéter. Et parfois le pragmatisme, c'est de reconnaître que les projets sont bons et qu'ils peuvent être utiles à notre ville.

Alors, il reste toutefois que l'ancien Collège Serin va être vendu à un promoteur privé. Son engagement est d'y réaliser les programmes que j'ai rappelés... sur une durée de quinze ans ! Après les quinze ans, aucune garantie ne nous est accordée sur la vocation collective du bien. Nous ne sommes pas non plus assurés que le promoteur ne fasse le choix de revendre l'ancien Collège Serin à la suite de cette obligation.

Oui, nous sommes devant un nouveau cas de privatisation d'un bien public, que nous ne pourrions pas totalement soutenir par notre vote. Et comme je faisais le parallèle avec le collège Truffaut tout à l'heure, et puisque M. Le Faou n'a pas voulu répondre totalement à nos questions, je veux vous rappeler que les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement ne sont pas favorables à sa cession et que nous sommes attachés à l'établissement d'un bail emphytéotique administratif, comme nous en avons décidé pour la Halle de la Martinière. Nous voulons également que Mme Perrin-Gilbert, en tant que Maire, Conseillère municipale et Métropolitaine, fasse partie du Comité de pilotage de sélection des offres, au même titre que M. Kimelfeld a fait partie du Comité d'examen de la cession du collège Serin. Je vous renvoie à la lettre de Mme Gay à M. Kimelfeld, annexée à la délibération.

Comme d'habitude, vous allez nous dire, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas assez d'argent pour financer tous ces beaux projets et que vous devez vous appuyer sur le privé pour les réaliser. Toutefois, comme je vous le disais dans ma précédente intervention, la collectivité doit avant tout servir l'intérêt général. Elle doit donner le cap, définir une stratégie, impulser une vision prospective.

Parce que demain, qu'en sera-t-il de nos villes quand on aura libéralisé la construction urbaine ? Quel sera le rôle politique de la collectivité, à la fois en matière d'impulsion et de régulation ? Oui, la fonction économique a participé et participe au fait urbain et je ne le remets pas en cause. Mais il est aujourd'hui primordial de ne pas lui laisser toutes les clés en main, y compris l'ensemble de notre patrimoine immobilier.

A défaut d'argent pour pouvoir financer un projet dans l'ancien collège Serin, il aurait pu être utile de se donner du temps pour réfléchir à ce qu'il aurait pu accueillir. Et pour une fois, réfléchir avec les habitants du quartier de ce que sont leurs besoins. Cela vous permettrait de faire un peu de concertation pour asseoir la légitimité démocratique de vos projets, plutôt que les annoncer dans la presse comme vous le faites habituellement.

Pour cela, je veux vous proposer une autre méthodologie. Celle que Patrick Bouchain, architecte reconnu, a utilisée dans plusieurs opérations pour construire dans le temps des lieux qui font sens avec les habitants. C'est d'une appropriation progressive que sont nés des projets comme ceux de la Friche de la Belle de Mai à Marseille, ou encore du Lieu Unique à Nantes, qui participent également au rayonnement de ces villes.

Finalement, c'est de cette manière que la collectivité sert au mieux l'intérêt général, celui de ses habitants et c'est notre ambition, à nous élus du 1<sup>er</sup> arrondissement, pour l'ancienne école des Beaux-Arts. Je vous remercie.

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, d'abord, je ne souhaite pas m'attarder trop longtemps sur les interventions précédentes. Je constate simplement que ce que nous étai reproché il y a à peu près un an sur le prix de cession, finalement n'était pas justifié, et les chiffres sur la délibération le montrent, tout en rappelant que nous sommes tributaires du marché. Cela n'a eu qu'un seul effet, en fait, c'est de retarder le projet d'une année et sans doute de se passer d'un projet qui nous paraissait extrêmement intéressant, c'était l'accueil d'une école de cinéma sur le 4<sup>e</sup> arrondissement.

Heureusement, nous avons rebondi. Et je souhaite plutôt m'adresser aux habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement, en particulier aux habitants du quai Gillet, et plus largement aux Lyonnais. A ceux qui attendent des élus des solutions, des réponses et non pas des postures qui consistent à s'éloigner systématiquement de la vente d'un bâtiment, préférant un bâtiment vide, propriété de la ville à un bâtiment qui apporte des réponses concrètes aux préoccupations des habitants, préférant l'absence de projet à un partenariat intelligent avec des acteurs privés qui ne sont pas des horribles prédateurs du capitalisme sauvage, non, un promoteur raisonné, un bailleur social, LMH, une structure de l'économie sociale et solidaire, la Cordée, et une association.

C'est une équipe pluridisciplinaire qui ne se contente pas d'empiler les fonctions dans un bâtiment, mais qui porte un véritable projet, qui va inventer une réponse innovante aux attentes des Lyonnais.

Alors, plusieurs attentes :

- La première, c'était la préservation du Patrimoine et c'est le respect de l'histoire de ce bâtiment avec un bâtiment qui sera rénové de l'intérieur, mais aussi avec la force de la modernité. Nous savons faire cela à Lyon. D'autres exemples sont sous nos yeux, je pense en particulier au garage Citroën.

- Deuxièmement, plus de nature en ville, on l'a expliqué tout à l'heure, et c'est une petite réponse, mais c'est par de petites réponses que nous ferons ce plan oxygène, avec la création d'un espace végétalisé, là où aujourd'hui, c'est un espace goudronné, demain, une esplanade verte, ombragée, ouverte sur le quartier avec un bâtiment qui ne sera plus tourné, comme il l'a été depuis des années vers les Balmes, mais face à la Saône, en dialogue avec les Rives de Saône.

Un retour aussi de l'activité, un accueil de nouveaux usages pour répondre aux besoins des étudiants, des créateurs et créatrices d'entreprises et des habitants. Je note au passage, Monsieur Remy, mais cela a dû vous échapper, la concertation se fait dans ce 4<sup>e</sup> arrondissement. Je donnerai simplement un exemple. Parallélisme des formes, concertation sur le plan local d'urbanisme et de l'habitat, 25 réunions avec les habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement, 1 réunion plénière dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Un retour de l'activité, je le disais, du logement social étudiant. Au passage aussi, pour vous rassurer, une convention de 50 ans avec le CROUS, je rappelle que la résidence sociale étudiante occupe 80 % du bâtiment. C'est une garantie sur la pérennité, en tout cas, d'une belle partie du projet.

Un mix d'étudiants, parce que cette convention avec le CROUS nous amène à mixer des étudiants de première année, des étudiants chercheurs, parce que derrière, il y a un vrai projet, un projet de collaboration entre les étudiants, un projet de solidarité entre les étudiants.

Et puis une résidence qui n'est pas placée ici par hasard, avec un environnement d'étudiants à proximité (ESMOD, EFAP, l'ESPE, le campus René Cassin de l'autre côté sur le 9<sup>e</sup> arrondissement et puis grâce aujourd'hui aux liaisons mode doux, le campus de la Doua, à 10 minutes en vélo de cette résidence étudiante).

Et vous l'avez dit tout à l'heure, un espace de coworking qui va nous permettre d'accueillir avec la Cordée, des créateurs, des créatrices d'entreprises qui limitent au passage, notamment les déplacements pour un certain nombre de nos habitants, de trouver à proximité de leur

lieu d'habitation, en tout cas sur ce secteur de la Saône, un lieu pour développer leurs entreprises. Et vous l'avez dit, une crèche ouverte sur le quartier, mais aussi une crèche ouverte à celles et ceux qui viendront faire du coworking dans cet espace et qui va répondre aussi à une problématique de pouvoir faire garder ses enfants quand on lance une activité. C'est une réponse notamment, ce n'est pas Thérèse Rabatel qui me contredira, aux problématiques de l'entrepreneuriat au féminin, c'est un des freins important du développement de la création d'entreprise par les femmes sur notre territoire.

Voilà Monsieur le Maire, très rapidement. Ce quartier a connu de grands bouleversements, Emmanuel Hamelin l'a dit. Le mode doux, l'avenue de Birmingham revisitée, la passerelle Mazarik réservée aux modes doux, le pont Schumann qui nous relie aussi au 9<sup>e</sup> arrondissement. L'aménagement des Rives de Saône.

Après ces grands travaux, qu'avions-nous fait ? Nous nous étions engagés avec les habitants, à travailler avec eux sur les usages et sur la nécessité d'accueillir de nouvelles activités, de nouveaux services sur ce lieu-là.

Alors, avant tous ces travaux, bien sûr, il y avait eu la rénovation de l'école des Entrepôts, puis nous avons commencé avec l'arrivée d'un marché bio hebdomadaire animé par des personnes en insertion, parce qu'il est utile aussi de donner du sens à ce que nous faisons. Et prochainement des jardins partagés pédagogiques en lien avec l'école des entrepôts.

Avec ce nouveau projet, c'est, vous l'avez dit tout à l'heure, l'arrivée de nouveaux habitants, des étudiants, de nouvelles collaborations qui vont se lier entre les étudiants et les associations locales. Bien sûr l'opportunité d'accueillir de nouvelles activités, et je vous promets M. Hamelin qu'avant la fin du mandat, nous aurons cette supérette comme vous l'appellez de vos vœux, même peut-être bien avant la fin du mandat, mais je garde la surprise pour une autre séance.

En conclusion, je voudrais vous dire que c'est une décision finalement, qui prouve qu'avec de la volonté, de l'imagination, de l'action et un dialogue permanent avec nos partenaires publics et privés et les habitants, dans un environnement et dans un univers économique contraint, voilà une décision qui prouve tout simplement qu'on continue à faire bouger cette ville sans jamais opposer l'attractivité et la proximité pour répondre finalement aux attentes des Lyonnais et pour dire aussi à M. Guillard sans toujours être obsédé par les élections. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci Monsieur Kimelfeld, je soulignerai simplement un point qui doit être retenu. C'est que le prix d'aujourd'hui est à peu près semblable à celui d'hier, parce que la différence entre les 1 200 000 et les 1 050 000 euros qui étaient ceux d'hier, la seule différence c'est qu'aujourd'hui c'est avec conditions suspensives, et hier c'était sans conditions suspensives. Cela veut dire que si demain, il y avait un certain nombre de difficultés, la ville ne touchera pas les 1 200 000, tandis qu'hier dès notre délibération faite, nous touchions les 1 050 000 euros.

Donc cela prouve que le marché, c'est le marché, et que pour des projets à peu près semblables, les prix sont évidemment les mêmes.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

---

**2016/2335 - ZAC des Girondins - Création d'un groupe scolaire - 37, boulevard Yves Farge à Lyon 7<sup>e</sup> - Opération n° 07305002, APP 00006/2015-4 – Modification partielle de la délibération n° 2015/1603 du 23 novembre 2015** (Direction de la Construction)

---

**2016/2342 - Lyon 7<sup>e</sup> - ZAC des Girondins - Création de l'école primaire les Girondins -provisoire- rue Clément Marot - Opération n° 07306001 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4 - Programme n° 00006** (Direction de la Construction)

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Je réunis les deux dossiers de création de groupe scolaire, l'un pour le 37, boulevard Yves Farge qui sera le groupe scolaire Girondins et l'autre rue Clément Marot à Lyon 7<sup>e</sup>, le groupe scolaire Girondins provisoire.

Avis favorable de la Commission.

**M. GEOURJON Christophe :** Monsieur le Maire, vous nous demandez aujourd'hui de délibérer sur la création du groupe scolaire de la ZAC des Girondins, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que l'ouverture d'une école primaire provisoire, à proximité de la future école des Girondins. Une école provisoire rendue indispensable du fait de votre manque d'anticipation. Monsieur le Maire, c'est vous qui accordez les permis de construire. Vous saviez donc que le quartier de Gerland allait connaître une forte augmentation de sa population. Parmi ces nouveaux habitants, beaucoup de familles avec des enfants. Aujourd'hui, par manque d'anticipation, vous êtes dans l'incapacité d'accueillir ces enfants dans une école « en dur ».

La cause officielle du retard pris dans la construction de l'école serait la pollution des sols. Monsieur le Maire, vous connaissez le passé industriel de Gerland. La pollution des sols est malheureusement une constante à Gerland. Il fallait donc anticiper. La construction de cette école aurait donc dû commencer à la fin du mandat précédent pour être livrée à la rentrée 2016. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous assurer que ce problème de pollution a été pleinement pris en compte et géré avant l'installation de cette école provisoire ?

Je voudrais souligner que ce manque d'anticipation a un coût financier important pour la Ville de Lyon. En effet, vous allez louer pendant 3 ans des ALGECO. Le coût prévisionnel de cette installation provisoire est de 2 330 000 €. Pour donner un repère aux Lyonnais qui suivent ce Conseil municipal, cette somme représente 15 % du coût de construction du groupe scolaire des Girondins qui s'élèvera à 15 160 000 €. Reconnaissez, Monsieur le Maire, que ces 2 330 000 € pour une école éphémère, c'est cher.

Même si cette école s'appelle l'école des Girondins, elle accueille en réalité, pour le moment, les enfants qui habitent sur la ZAC du Bon Lait. Cette ZAC qui est maintenant achevée, compte 1 500 logements. La ZAC des Girondins va proposer, à court terme, 3 000 logements, soit deux fois plus que la ZAC du Bon Lait. Avez-vous anticipé, à un niveau correct, cette arrivée importante d'enfants ? Avez-vous effectué au-delà de la ZAC des Girondins une réserve foncière pour la construction éventuelle d'un nouveau groupe scolaire à Gerland ? Monsieur le Maire, ne reproduisez pas les mêmes erreurs. Anticipez pour l'avenir, au niveau des équipements publics sur Gerland, pour la scolarité de nos enfants.

Parce que la priorité est d'accueillir les petits Lyonnais d'une manière la plus satisfaisante possible, nous voterons bien évidemment cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme de LAVERNEE Inès :** Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais aborder deux points à l'occasion de cette délibération.

Le premier que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer et dont vient de parler notre Collègue Christophe Geourjon, est celui de l'anticipation des besoins en bâtiments scolaires. Dans un article récent de la Gazette des Communes, votre Adjointe à l'Éducation vantait l'efficacité de l'observatoire que vous avez mis en place pour appréhender au mieux l'évolution du nombre d'élèves. La réalité est quelque peu différente et devrait amener à tempérer un optimisme dont nous doutons qu'il soit partagé par tous.

Nous entendons bien qu'à Gerland, un squat a fait obstacle au démarrage des travaux. A ce propos, d'un côté vous laissez prospérer un squat avec la complicité de l'État et de l'autre côté, vous faites une grande déclaration comme lundi dernier à la Métropole sur votre refus de voir des squats sur le territoire de notre ville : vous n'êtes apparemment pas à une contradiction près !

A Vaise, c'est une conduite de gaz qui a fait obstacle au lancement des travaux. Certes, mais entre le moment où la réglementation a évolué et le moment où vous vous êtes réellement penchés sur la question, il s'est écoulé plusieurs mois, voire plusieurs années.

Pour terminer sur ce point, nous nous interrogeons sur ce qui semble être un dogme au niveau de la Ville, qui est de limiter la taille des groupes scolaires à 18 classes. Ne devriez-vous pas reconsidérer cette règle au regard des besoins, des fonciers disponibles et des coûts de construction d'un groupe scolaire ?

Le deuxième point que nous souhaitons aborder, est celui de la sécurité dans les écoles. Beaucoup déclarent que nous sommes en guerre, soit. A ce jour c'est une certitude, les établissements scolaires peuvent être une cible de la part de terroristes. Il ne s'agit pas de créer une psychose, mais de nous assurer que nous répondons au mieux à l'inquiétude légitime des parents.

Nous savons qu'un certain nombre de travaux ont pu être réalisés dans plusieurs écoles de la ville, d'ailleurs votre Adjointe à l'Éducation a parlé début septembre aux adjoints d'arrondissement de l'existence d'un diagnostic global sur l'ensemble des écoles de la ville. Sachant que les premières menaces vis-à-vis des établissements scolaires remontent à fin 2015, pouvez-vous nous dire si ce diagnostic est terminé, nous en communiquer les résultats ainsi que le planning des travaux ? Par exemple, à ce jour, certaines écoles ne disposent pas encore de visiophone, c'est le cas de Jean Rostand -maternelle et élémentaire- dans le 6<sup>e</sup> pour ne citer que ces deux écoles.

Vous avez aussi écrit aux maires d'arrondissement pour leur faire part de travaux de sécurisation qui pourraient être entrepris par la Métropole

au niveau de la voirie. Le problème est que les services de la Métropole disent que ces travaux seraient à la charge des arrondissements et pris sur leurs crédits de voirie de proximité... Si ces travaux ne sont pas éligibles au fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et à l'abondement des 50 M€ décidés pour la sécurisation des écoles, nous pensons qu'une enveloppe budgétaire spécifique d'accompagnement doit être dégagée par la Métropole.

Dernier aspect de cette question de sécurité : le périscolaire. Si nous avons quelques éléments de la part du Ministère de l'Éducation Nationale sur les consignes données dans le cadre du temps scolaire, nous manquons singulièrement d'éléments sur le temps périscolaire, qui relève de la responsabilité du Maire.

Ainsi, très concrètement, avez-vous prévu de réaliser des exercices sur ce temps périscolaire ? Pour les ALAE municipaux, les activités se déroulent parfois en dehors des écoles comme dans un gymnase par exemple. Quelles sont les mesures de sécurité prévues dans ce cas ? Qu'est-il prévu pour les MJC, centres sociaux ou maisons de l'enfance qui accueillent des ALAE ?

Je vous remercie de bien vouloir répondre à ces questions qui nous paraissent plus que légitimes.

**Mme BRUGNERA Anne**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le quartier de Gerland est un quartier en fort développement et nous avons anticipé ce dynamisme démographique en matière d'écoles puisqu'un nouveau groupe scolaire de 18 classes est prévu dans la ZAC des Girondins.

Malheureusement des difficultés répétées, et non pas de pollution comme je viens de l'entendre, mais notamment de squat du terrain dédié à cette école ou encore de négociations entre l'Etat et la SERL pour l'acquisition du terrain, ont retardé la construction de cette école.

Confrontés à ces aléas de chantier, en toute responsabilité, nous avons donc dû faire un choix. Et nous avons fait le choix ambitieux de construire une école provisoire, afin de gérer au mieux cette période d'attente et ce, dans l'intérêt des enfants. Nous avons fait un choix de stabilité dans l'attente de la livraison de l'école définitive, avec le choix de créer une école en bâtiment modulaire, plutôt que d'ouvrir des classes supplémentaires dans les écoles du quartier pour quelques années seulement.

Nous avons fait un choix de proximité en construisant cette école au cœur du quartier des Girondins, à proximité immédiate du terrain du futur groupe scolaire et enfin, c'est aussi un choix de qualité car il permet de préfigurer la future école, de construire la communauté éducative, le groupe d'enfants, le groupe d'enseignants dans la durée, puisque dès que l'école « en dur » sera finalisée, l'école provisoire sera délaissée pour emménager dans l'école définitive.

Je précise que ce choix a été partagé avec l'Inspection Académique qui l'a approuvé en CDEN par la création de l'école et celle de 5 postes d'enseignants pour cette rentrée, dont un poste de direction. Alors, oui, il est clair que, comme toute décision municipale, ce choix a été assorti du budget correspondant et d'ailleurs, je ne crois pas que nous fassions un seul choix politique sans en avoir réfléchi l'aspect budgétaire.

L'objet de cette délibération est d'affiner le coût de cette école, de son installation et de la location des bâtiments modulaires. Nous avons fait le choix de la location afin d'être dans les délais et cette école a ouvert dès cette rentrée comme nous nous y étions engagés.

Nous avons néanmoins mis en œuvre un marché d'acquisition de bâtiments modulaires. Celui-ci vient d'être finalisé et bénéficiera à l'école provisoire Joannès Masset, qui sera installée dans une partie du parc Monteil.

L'école provisoire des Girondins a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre avec 5 classes et 94 enfants, de la petite section au CE2. Cette école contient tous les équipements nécessaires à la scolarisation des enfants. Cette école préfiguratrice a d'ailleurs eu un effet immédiat sur les autres écoles du quartier dans lesquelles les effectifs ont baissé dès cette rentrée et où le nombre d'enfants par classe est revenu dans la moyenne, au grand plaisir d'ailleurs, des enseignants et des parents notamment de l'école Ravier.

Les enfants de l'école des Girondins provisoire sont heureux, leurs familles également. Lors de la réunion d'information avec les parents, et lors de la visite de la nouvelle école, nous avons pu constater que les familles avaient fait le choix d'inscrire leurs enfants dans cette école, en toute confiance.

Nous avons pu également nous rendre compte que pour les familles, pour les enfants comme pour les enseignants et les agents d'ailleurs, l'école provisoire des Girondins est une vraie école et je vous invite à vous rendre sur place, à échanger avec les familles, le personnel éducatif et les agents, on ne vous parlera pas d'ALGECO, qui est une marque d'ailleurs, mais de bâtiments bien équipés.

Allez voir notre école et découvrez par vous-même la qualité de ce que la Ville de Lyon a su mettre en œuvre pour les enfants. Nous disons souvent que les enfants et leur scolarité sont notre priorité. C'est vrai que nous le disons souvent, mais vous avez ici, avec la construction de cette école de qualité en trois mois, la preuve que c'est une réalité.

Un petit point pour répondre à vos demandes. L'anticipation est basée sur un observatoire urbain et je crois que j'avais eu l'occasion de vous présenter ces travaux lors d'un précédent Conseil municipal. Et oui, nous savons quel est le besoin à Gerland, oui l'école des Girondins y participe et une future école est en cours d'étude.

En ce qui concerne la limite de la taille des écoles, alors là franchement, Madame de Lavernée, je vous invite à visiter les écoles les plus petites de Lyon et après les plus grosses qui comptent jusqu'à 17 classes et vous verrez qu'à partir de 17 classes, il est difficile de gérer une école et on ne peut pas gonfler outre mesure la taille de nos groupes scolaires. C'est un constat assez partagé entre les enseignants, les agents et les parents.

Sur la sécurité, je pensais en dire un mot tout à l'heure dans un petit point sur la rentrée. Je vous dis juste que le calendrier est défini, que le budget est acté et qu'en ce qui concerne les temps périscolaires, oui des exercices sont aussi prévus sur ces temps, notamment sur le temps de restauration ou sur le temps du vendredi après-midi.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je rappelle à Mme de Lavernée que lorsqu'un terrain est squatté, il faut d'abord avoir une décision de justice et qu'ensuite, la décision de justice étant prise, on n'envoie pas les forces de Police municipale mais les forces de Police nationale qui ne peuvent être actionnées que par le Préfet.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

#### **2016/2347 - Lyon 2<sup>e</sup> - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention d'affectation et de gestion du 19 avril 1978 conclue entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, portant sur la sortie du patrimoine affecté à la Ville de Lyon de l'aire de stationnement située au niveau 0 du Centre d'Echanges de Lyon-Perrache - EI 02 056** (Direction Centrale de l'Immobilier)

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, vous nous demandez de voter la privatisation d'un espace de stationnement public au profit de la société Q-Park, actuellement propriétaire, notamment du parking des Archives dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Que dis-je, une privatisation ! Le terme de don serait en fait plus approprié. En effet, vous nous demandez de céder le droit d'exploitation de ces 85 places publiques au privé, sans aucune contrepartie financière pour le bénéficiaire. C'est une belle affaire pour lui, assurément.

Pour les habitants et les usagers par contre, c'est une mauvaise nouvelle pour leur porte-monnaie. En effet, jusque-là, le tarif journée était de 1,30 euro de l'heure et la gratuité était de mise la nuit. Désormais, les habitants et les usagers payeront en journée 2,40 euros de l'heure et en soirée, finie la gratuité. Cela peut vous paraître anodin, Monsieur le Maire, mais ces augmentations cumulées finissent par peser lourd sur le pouvoir d'achat des Lyonnais.

Comment en êtes-vous arrivé à offrir 85 places de stationnement publiques à une société privée ? Vous avez tout simplement pêché par excès de zèle électoraliste ! En effet, on se souvient que votre projet initial de transformation du Centre d'Echanges de Perrache était, au départ, beaucoup plus ambitieux. Un projet qui entraînait notamment la suppression des parkings du Centre d'Echanges. Une aubaine pour l'équilibre financier de la société Q-Parc assurée de récupérer des clients dans son parking des Archives. Seulement voilà, entretemps, l'ambition de transformer le Pôle d'Echanges Multimodal a été revue à la baisse. Et la suppression des places de stationnement n'est plus du tout au programme. Le parking des Archives se retrouve donc dans une situation financière compliquée. D'où, encore une fois, ce petit arrangement entre amis, en dédommagement de votre promesse non tenue ! Tout cela bien sûr, au détriment des Lyonnais !

Si la Métropole ne sait pas tenir ses engagements, qu'elle l'assume. Mais ce n'est pas aux usagers et particulièrement aux habitants du 2<sup>e</sup> arrondissement de payer les conséquences de votre inconséquence. Nous voterons contre cette délibération.

Mais au-delà de ce manque de maîtrise, nous voulons attirer votre attention sur la question du stationnement en centre-ville. Aujourd'hui, les contraintes normatives concernant l'aménagement de voirie se multiplient. Le nombre de places de stationnement en centre-ville diminue de jour en jour : places pour les personnes à mobilités réduites, les transports de fond, les taxis, les livraisons, les motos, les Vélo'v, les Bluely,

l'implantation des terrasses sur stationnement, les silos à verre, les aménagements de rues, les pistes cyclables, les trottoirs, les carrefours... Bien sûr, uniquement pour de bonnes raisons. Mais au final, ce sont près de 1 000 places en moins en 15 ans pour les résidents et visiteurs du 2<sup>e</sup> arrondissement, pour ne citer que lui !

La question du stationnement en centre-ville est une des composantes majeures de la ville que l'on veut pour demain. Lorsque je parle de centre-ville je ne parle pas que de la Presqu'île, je parle de centre d'agglomération, du Vieux Lyon à la Part-Dieu ou de Gerland jusqu'au Plateau de la Croix-Rousse. Nous espérons avoir l'occasion de débattre de ce sujet lors de la mise en œuvre de la loi MAPTAM sur laquelle nous avons commencé à travailler.

Conserver des places de stationnement en centre-ville a un impact sociologique fort qu'il ne faut pas négliger. C'est permettre l'accès à tous à notre cœur d'agglomération. C'est une des garanties de la mixité sociale. Nous voulons un centre-ville habité, ouvert et accessible à tous. Car la ville de demain, c'est avant tout l'humain. Il faudra donc faire des choix en conséquence.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Vous voyez que là, c'est en contradiction avec la deuxième partie de votre propos puisque dans le parking des Archives, ce qui manque, c'est justement les voitures, parce qu'il y a trop de places de stationnement autour.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe UDI et apparentés et M. Boudot ont voté contre.)

---

**2016/2377 - Lyon 1<sup>er</sup> - Modalités d'exercice du droit d'usage de la Ville de Lyon sur la dalle Leynaud appartenant au SDC parc de stationnement de l'îlot Vieille Monnaie - EI 01033 - N° inventaire : 010331001** (Direction Centrale de l'Immobilier)

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Il s'agit d'un dossier à Lyon 1<sup>er</sup> pour adopter les modalités d'exercice du droit d'usage de la Ville sur la dalle Leynaud appartenant au Syndicat de Copropriété de l'ensemble immobilier parc de stationnement de l'îlot Vieille Monnaie.

L'action coordonnée et très impliquée des services municipaux, à savoir la Direction de l'Immobilier et moi-même, la Direction des Espaces Verts, la GUP –la gestion de proximité–, la DECA, la Mission quartiers anciens ont tous agi dans une démarche efficace et constructive pour aboutir à des règles de gestion partagée au travers d'un acte définissant les modalités d'exercice de ce droit d'usage de la dalle Leynaud.

Les frais d'acte liés à ce droit d'usage et les frais d'organisation de l'Assemblée générale des copropriétés ont été pris en charge par la Ville de Lyon. Ainsi, l'usage de cette dalle continuera à jouer un rôle important pour l'ensemble des Lyonnais et des touristes dans cette belle montée de la Grande Côte.

Avis favorable de la Commission.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire, chers Collègues, Monsieur Le Faou, vous avez sûrement oublié un projet dans le grand listing que vous nous avez exposé tout à l'heure : celui de la requalification de la dalle Leynaud que je me permets ce soir d'ajouter. Elle n'était pas présente sur votre cartographie. C'est sûrement un signe que vous ne connaissez pas si bien notre 1<sup>er</sup> arrondissement.

Aussi, je suis ravi de vous présenter un dossier auquel j'ai largement contribué, avec l'aide précieuse des agents de notre ville, Mme Gay l'a rappelé, que je souhaite également remercier pour ce beau travail.

Il faut dire que ce dossier est ancien. Cela fait plus de 15 ans que la dalle Leynaud se dégrade, sans que notre Ville ne puisse y faire quelque chose. Même Gilles Buna, à l'époque, s'y était cassé les dents.

Au cours de ce Conseil municipal, je vous ai beaucoup parlé de privatisation des biens immobiliers de notre ville. Et voici, Monsieur le Maire, un bel exemple des contraintes qui pèsent sur notre collectivité, quand des espaces sont privatisés. Effectivement, il s'agit ici d'un parking privé sur lequel repose un espace ouvert, dont les modalités de gestion n'ont jamais été correctement définies.

En quelque sorte, ce que cette délibération permet, c'est de rendre public un bien privé ! Alors, il a fallu beaucoup de volontarisme politique pour y arriver : prendre le sujet à bras le corps en s'appuyant sur l'expérience des services, discuter et négocier avec la copropriété de garages pour arriver à un accord. Et c'est grâce au sens de l'intérêt général, partagé par les copropriétaires, les services et les élus, que nous avons réussi l'écriture de cette servitude.

Qu'est-ce que cette délibération va apporter concrètement ?

A court terme, une facilité de gestion quotidienne et apporter du bien vivre ensemble pour les habitants du 1<sup>er</sup>.

A moyen et long termes, des capacités de réaménagement et de requalification de cet espace dégradé que la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement aura à cœur de piloter.

Dernier élément que je veux souligner à l'occasion du vote de cette délibération et qui démontre, encore une fois, le sérieux et le sens des responsabilités qu'ont les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement : vous aurez remarqué que la servitude prévoit que la Ville de Lyon participe aux frais de prise en charge des eaux pluviales. Inquiet, tout comme vous, Monsieur le Maire, des finances de notre ville, j'ai trouvé une solution pour éviter que ces frais impactent notre budget de fonctionnement. J'ai effectivement décidé de prendre en charge l'écoulement des eaux pluviales dans le cadre du projet de requalification de la rue attenante à la dalle, la rue Leynaud. Ce projet, impulsé par la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, a vu la tenue de trois réunions de concertation et va permettre de finaliser le réaménagement des rues du bas des Pentes.

Pour conclure, l'aboutissement de cette délibération montre combien l'échelle de la proximité est l'échelle pertinente pour agir et j'aimerais ajouter que cet aboutissement a aussi été rendu possible par un travail d'équipe, entre élus et techniciens, mode de travail qui motive pleinement les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Remy. Donc j'ai cru que comprendre que les frais de prise en charge des eaux pluviales ne seraient pas pris en compte par la Ville de Lyon mais seraient pris en compte sur la dotation du 1<sup>er</sup> arrondissement ? Je le retiens.

(Interpellation de M. Remy.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/2387 - Lyon 8<sup>e</sup> - PUP Berliet - Création d'un groupe scolaire - 17 rue des Hériveaux - Opération n° 08306001** (Direction de la Construction)

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Pour le dernier dossier avec intervention, il s'agit de la création d'un groupe scolaire sur le PUP Berliet avec une ouverture en 2019 et le jury pour la passation d'un marché global relatif à la création de ce groupe scolaire.

Avis favorable de la Commission.

**M. LEVY Charles-Franck**, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, la délibération proposée aujourd'hui, relative à la création d'un nouveau groupe scolaire dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, est une décision importante pour la Ville et pour l'arrondissement.

Deux mots résumant cette délibération, et cela fera plaisir aux orateurs précédents : ambition et anticipation.

Cette nouvelle école, située sur le site de l'ancienne usine Berliet, comprendra 18 classes et disposera de 2 855 m<sup>2</sup> de surface extérieure. Lors d'un précédent Conseil, nous avons déjà approuvé la création d'une crèche de 48 berceaux, à proximité de cette école. Si la Ville crée des équipements sur ce site, c'est parce qu'elle prévoit la finalisation du programme PUP Berliet et l'arrivée de 626 appartements et des espaces de commerce. C'est bien un nouveau quartier qui se crée ici et il est donc important que la collectivité anticipe les besoins des habitants par la création de cette école.

Prévoir les équipements dans le même calendrier que la construction des bâtiments, c'est bien la démarche entreprise. Cet investissement d'un montant de 20 M€ va également, par effet de dominos, permettre d'atténuer les effectifs sur les écoles limitrophes du quartier des Etats-Unis et de Monplaisir. Secteur de Monplaisir où les travaux d'extension de l'Ecole Signoret ont débuté cet été.

Monsieur le Maire, vous étiez le jour de la rentrée scolaire à l'Ecole Louis Pergaud sur le quartier des Etats-Unis et nous pouvons témoigner de l'investissement effectué pour les écoles, notamment en Réseau d'Education Prioritaire, afin que les enfants et la communauté éducative travaillent dans de bonnes conditions.

Il est bon de rappeler, que depuis 2001, ce sont plus de 235 M€ qui ont été investis dans les écoles et 140 M€ supplémentaires seront engagés d'ici 2020.

Peu de grandes villes, en tout cas sûrement pas dans le Sud de la France, peuvent témoigner d'un tel effort financier.

Lors de la Commission Immobilière, il nous a été rappelé que le programme permettrait également une utilisation des locaux, comme le gymnase, sans un accès obligatoire par l'école. Ceci rendra donc également plus facile son utilisation pour les associations de proximité. Construire une école qui intègre les nouveaux enjeux du périscolaire, mais aussi une présence toujours plus importante dans nos restaurants scolaires, tel est l'objectif de la délibération d'aujourd'hui.

Ainsi, autour de la mise en œuvre du PUP Berliet, partenariat public/privé, vous pouvez constater que les moyens et l'énergie nécessaires ont été mis en œuvre pour la réussite de ce nouveau quartier, qui sera à la fois urbain et humain. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci Monsieur Lévy, les Lyonnais ce jour-là se félicitaient de notre sens de l'anticipation !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**2016/2339 - Approbation de conventions relatives à l'installation, à la réparation, au fonctionnement et à l'entretien des équipements de chauffage d'édifices culturels relevant du domaine public communal** (Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux)

(Adopté.)

---

**2016/2346 - Lyon 7° - Rectificatif à la délibération n° 2016/2082 - Résiliation du bail emphytéotique consenti par la Ville de Lyon à Dynacité -ex OPAC de l'Ain- pour le tènement immobilier sis 108 boulevard Yves Farge et vente à titre gratuit à l'Association « ARALIS » -Association Rhône-Alpes pour le Logement et l'Insertion Sociale- des parcelles communales BR81 et BR82 sises respectivement 19 rue du Lieutenant-Colonel Girard et 108 boulevard Yves Farge à Lyon 7° - EI 07099 - N° inventaire 07099T001** (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

---

**2016/2349 - Bibliothèque Part-Dieu - Remplacement du groupe électrogène - 30 boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3° - Opération n° 03047638 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 20005** (Direction de la Construction)

(Adopté.)

---

**2016/2352 - Lyon 2° - Autorisation sollicitée par la SASP Lyon Hockey Club «Les Lions» de déposer une demande de permis de construire pour un bungalow sur une partie du terrain de la patinoire Charlemagne située 100 cours Charlemagne – EI 02 061** (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

---

**2016/2368 - Lyon 5° - Exonération de la redevance pour la mise à disposition au profit de la Fondation Fourvière des emprises nécessaires aux travaux de la valorisation du site de Notre-Dame de Fourvière - 7 place de Fourvière - EI 05283** (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

---

**2016/2378 - Lyon 8° - Constitution de servitude d'ancrage sur la parcelle cadastrée CE 99 accordée par la Ville de Lyon au profit de la SCI SLEA Foyers éducatifs nécessaire à la réalisation d'une isolation extérieure - EI 08135 - N° inventaire 08135001** (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

---

**2016/2381 - Lyon 7° - Autorisation d'occupation temporaire et convention relative à l'utilisation des locaux situés dans le quartier Général Frère sis 22 avenue Leclerc, à usage de structure de petite enfance, consentie au profit de la Ville de Lyon – EI 07 288** (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

---

**2016/2383 - Lyon 9° - Mise en œuvre de la prescription acquisitive pour l'acquisition d'une bande de terrain située au droit de la parcelle cadastrée CH 53, propriété communale - EI 09001 - N° inventaire 09001T002-01 - Opération 60021836 «Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1** (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

---

**2016/2385 - Lyon 6° – Projet de cession par le Centre Communal d'Action Sociale d'un bien immobilier situé 6 rue Béranger** (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

---

**2016/2407 - Autorisation de signer avec la Métropole de Lyon et le Collège Raoul Dufy une convention cadre relative à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du bâtiment accueillant le Collège Raoul Dufy et l'École primaire Mazenod, sis 74 et 74 bis rue Mazenod à Lyon 3° – EI 03003** (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

(Adopté.)

---

**2016/2413 - Groupe Scolaire Joannès Masset - Création de l'école provisoire Parc Montel -modulaire- 30 rue du Bourbonnais à Lyon 9° - Opération n° 09045001 - Lancement de l'opération - Actualisation et affectation d'une partie de l'APP 2011-3, programme 00006** (Direction de la Construction)

(Adopté.)

---

**2016/2415 - Lyon 2° - Projet de cession par le Centre Communal d'Action Sociale à Alliade Habitat, de la mitoyenneté d'une partie d'un mur avec droit de surélévation, en vue de la réalisation de logements sociaux supplémentaires - terrain 65 et 65 bis rue Smith** (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

---

**2016/2416 - Lyon 2° - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit du Ministère de la Défense et relative à la mise à disposition d'un local à usage de bureaux au sein du Centre d'Echanges de Lyon Perrache - EI 02 056** (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

---

**2016/2424 - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Lyon et la société ACE BTP** (Direction de la Construction)  
(Adopté.)

---

**2016/2425 - Maison Pauline-Marie Jaricot - Confortement des murs de soutènement du Jardin du Rosaire - 48 rue Pauline-Marie Jaricot à Lyon 5<sup>e</sup> - Opération n° 05283002 – Modification du marché n° 168030 «Travaux de mise en sécurité»** (Direction de la Construction)  
(Adopté.)

---

**2016/2426 - Ecole élémentaire Mazenod - Transformation du restaurant en self et mise en accessibilité du site - 74 rue Mazenod à Lyon 3<sup>e</sup> - Opération n° 03003516 - Modification du marché de travaux du lot n° 2 «Démolition-Maçonnerie» n° 168079** (Direction de la Construction)  
(Adopté.)

---

**2016/2376 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Lyon et la Compagnie des Zonzons** (Direction des Affaires Culturelles)  
Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges  
(Adopté.)  
(Abstention de M. Boudot.)

---

**2016/2390 - Approbation d'une convention cadre et de mise à disposition entre la Ville de Lyon et l'Association les Grands Concerts – 2016** (Direction des Affaires Culturelles)  
(Adopté.)

---

#### COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

---

**2016/2333 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 245 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : Nous entrons dans les dossiers culturels, Monsieur le Maire et chers Collègues. Cette délibération présente les aides que nous souhaitons apporter à de nombreux lieux et qui participent de notre Ville, mais juste quelques mots.

Si vous regardez les différents rendez-vous culturels lyonnais de ces quinze derniers jours, vous pouvez voir ce qui participe à la force de notre Cité. Des institutions dynamiques et créatives, qui portent des événements majeurs : c'est le cas de la Biennale de la Danse, de la Maison de la Danse et du Musée des Confluences, qui se sont réunis à cette occasion. C'est le cas de cette très belle ouverture de saison de l'Orchestre National de Lyon, samedi dernier, avec le Sacre du Printemps, un Auditorium plein qui a accueilli cette année plus de 220.000 spectateurs, ce qui constitue un véritable record.

Mais je pense également au succès ce week-end du Lyon Street Food Festival aux Subsistances, qui montre que le projet évolue et deux fleurons de notre Ville, la Culture et la Gastronomie, ont fait un beau mariage avec une queue sur tout le quai Saint-Vincent : nos amis Chefs ont épuisé leurs stocks et ont dû fermer par manque de matières premières.

Mais le paysage est aussi marqué par la richesse de son réseau de lieux et d'équipes dans chaque quartier, dans chaque arrondissement.

Je pourrais aussi citer le Festival de notre friche Lamartine, c'était « Lamartine à la plage » dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, également ce week-end, ou encore la manifestation du Street art hier dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, au Collègue Maurice Scève, là aussi un prolongement qui sera présenté au Musée d'Art Contemporain cette semaine.

Et puis, samedi dernier, le Circuit des Galeries à Lyon, le Septembre de la Photographie et la Docks Art Fair à la Confluence. La force de notre Ville est d'avoir ce réseau d'équipe, de lieux, de salles, de festivals, qui crée d'abord pour les Lyonnais et Lyonnaises, une véritable vie, des propositions quasi-permanentes. C'est d'abord à eux que nous pensons.

Mais nous avons aussi besoin de cette richesse, car elle fait vivre la créativité dans notre Ville et si nos échanges aujourd'hui, que ce soit la Chine, que ce soit le Japon -où nous irons prochainement Monsieur le Maire-, que ce soit les classements des cadres qui tiennent beaucoup compte, certes de la qualité de vie, certes des modes de déplacement, certes de l'université, mais aussi de la qualité de la vie culturelle, parce que la vie culturelle d'une cité est devenue un véritable marqueur d'une manière de penser la cité.

Donc, tout ceci participe à renforcer notre attractivité, notre rayonnement dans les deux sens, et bien entendu le développement économique. Nous sommes ici convaincus que la politique culturelle ne se dissocie pas, elle est au centre, elle est à côté de l'ensemble des autres politiques de notre Collectivité.

Donc, avis favorable de la Commission sur cette proposition.

**M. DAVID Jean-Jacques** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je serai rapide sur cette délibération.

Simplement, comme en juin 2014 sur une délibération similaire, nous vous demandons un vote par division et si nous approuvons la majorité des subventions d'investissement proposées, nous voterons contre celle de 100.000 € pour l'Association Grnd Zero.

En effet, comme l'avait alors dit notre collègue Stéphane Guillard, nous n'avons guère apprécié le procédé de cette association et estimons que cet argent aurait pu être utilisé à d'autres investissements, comme la sécurité dans les écoles, par exemple. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, on leur fera part de votre remarque.

Je mets aux voix le rapport par division. Qui est pour tous les dossiers, sauf Grnd Zero ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour Grnd Zero ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(MM. Royer, Brolquier et Mmes Tazdaït, Madeleine et Bauguil ont voté contre la subvention allouée à Grrnd Zero et pour le reste du rapport. Les autres élus du Groupe UDI et apparentés ont voté pour l'ensemble du rapport.)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre la subvention allouée au Collectif Grrnd Zero et pour le reste du rapport.)

(M. Boudot a voté contre la subvention allouée au Collectif Grrnd Zero et s'est abstenu sur le reste du rapport.)

---

**2016/2362 - Approbation de modifications tarifaires et de deux nouvelles conventions de partenariat pour les cartes Musées et Culture de la Ville de Lyon** (Direction des Affaires Culturelles)

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération concernant la carte Culture, car nous présentons le projet d'élargissement de cette carte que nous avons créée il y a bientôt un an, à deux nouveaux établissements de théâtre.

C'est pour moi, là aussi, l'occasion de souligner la réussite de ce dispositif visant à faciliter l'accès à la culture pour tous les publics.

Nous avions auparavant une carte Musée d'un côté, une carte de bibliothèque, des abonnements aux établissements de spectacles vivants, de musique et de danse. Nous avons lancé cette carte Culture qui regroupe l'ensemble des offres, avec un objectif fort de développer les publics, mais aussi de permettre leur diversification et leur fidélisation.

C'est une offre multiple qui est ainsi proposée aux Lyonnais, leur permettant de bénéficier des services de la bibliothèque municipale, d'avoir accès aux musées et de bénéficier de tarifs aménagés dans les grands établissements du spectacle vivant.

La carte permet aussi des réductions au Musée des Confluences, au Musée gallo-romain et au cinéma Comoedia, qui sont de nouveaux entrants et qui seront, je suis sûr, dans un délai purement technique d'ailleurs, des adhérents complets à la carte.

C'est une première qui a rencontré un grand succès, je crois pouvoir le dire, dans ses deux versions : nous avons également à côté une carte Jeunes à 15 €, je tiens à le préciser.

C'est aujourd'hui plus de 95 % qui sont satisfaits ou très satisfaits. Près de 90 % souhaitent renouveler la carte. C'est aussi, cette année, cette carte qui a permis de faire venir de nouveaux publics : près de 40 % de nouveaux abonnés n'avaient jamais été abonnés à la bibliothèque auparavant et 75 % des abonnés ne possédaient pas de carte Musée auparavant.

Plus de 26.000 cartes Culture ont été délivrées pour cette année, auxquelles s'ajoutent les 9.700 cartes Musée, qui ont été achetées parallèlement. Donc, à suivre, mais un grand succès, Monsieur le Maire, avec bien entendu, en retour, un engrangement en terme de participation, je veux dire économique, plus important.

**Mme SANGOUARD Joëlle :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération étant relative à l'accès aux musées de notre Ville, je voudrais à nouveau évoquer le sort du Musée des Tissus qui, si rien n'est fait, ne sera, lui, plus accessible dans trois mois.

Il y a deux mois, son sauvetage avait pourtant été annoncé par le Ministère de la Culture, que je cite : « *L'Etat, la CCI, la Ville de Lyon et la Région Auvergne Rhône-Alpes, sont tombés d'accord sur la création, à l'automne, d'une association qui reprendra la gestion du Musée des Tissus au 1<sup>er</sup> janvier 2017* ». Et cependant, rien n'a été fait !

Cette annonce avait pourtant séduit tout le monde, mais elle reste à l'état de « promesse non tenue », puisque le Ministère de la Culture et son médiateur désigné, M. Thierry Le Roy, sont muets depuis le mois de juillet.

Partie prenante principale dans ce dossier, la CCI métropolitaine, qui devait se réunir le 19 septembre, ne se réunira finalement pas avant le 17 octobre, à la veille des élections consulaires, ce qui ne semble pas être le moment le plus propice à une décision sereine.

Par la voix de son président, M. Imberton, elle a toutefois demandé la tenue dans les plus brefs délais d'une réunion entre les principaux acteurs de ce dossier et se dit pressée de voir aboutir cette affaire, ce que nous comprenons.

Lors de notre dernier Conseil, notre Collègue Dominique Nachury vous interrogeait sur ce sujet, Monsieur le Maire, et M. Képénékian en réponse, parlait notamment de la création d'un fonds de dotation et je le cite nous donnait « rendez-vous en septembre pour trouver des réponses ».

Quant à votre promesse de trouver des financements auprès des grandes entreprises de luxe, il semble bien que vous n'ayez pas rencontré le succès escompté...

Bref, nous avons l'impression, Monsieur le Maire, si vous me permettez l'expression, que ça patauge et que le Musée des Tissus va inexorablement vers sa fermeture au 31 décembre 2016, ce qui constituerait un véritable déchirement pour tous les Lyonnais.

Où en est-on aujourd'hui ? Quelles sont les réponses claires et précises que vous pouvez nous apporter ce soir ?

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE :** Merci bien. Donc, les différents partenaires se sont réunis. Je dois dire que nous avons précisé dès le départ que nous n'allions pas engager les fonds de la Ville de Lyon ni de la Métropole de Lyon de manière principale. Nous avons déjà un certain nombre de musées à gérer et dans un contexte qui est celui des marges de manœuvre que nous connaissons.

J'ai donc alerté Mme la Ministre de la Culture pour lui dire qu'effectivement l'Etat devait agir s'il le souhaitait. Je crois qu'un certain nombre d'autres acteurs au niveau régional sont allés voir le Musée du Louvre pour essayer de convaincre, nous y étions déjà allés il y a quelques mois, et apparemment si tout le monde est préoccupé du sort de ce Musée des Tissus, personne n'est prêt à le financer. Autant sur un autre projet, celui de la Cité de la Gastronomie, nous arrivons à trouver des fonds et donc c'est bien de créer un fond de dotations. Le seul problème ce n'est pas de créer le fond de dotations qui est difficile, c'est de le remplir.

Et je dois dire que sur ce dossier-là, je ne vois pas beaucoup de gens se précipiter pour le remplir. Je le regrette d'ailleurs parce que je pense qu'un certain nombre de grandes entreprises qui sont dans le luxe, autour justement de la soierie, devraient être davantage parties prenantes de ce type de projet, parce que pour elles, s'appuyer sur un ensemble muséal aussi riche, c'est quelque chose d'extrêmement important. Je rencontrais un certain nombre d'acteurs européens qui sont dans ce secteur et ils m'expliquaient combien par exemple, en Italie du Nord où on le sait les entreprises de soierie sont particulièrement actives, chaque entreprise avait comme souci de s'appuyer sur son patrimoine pour pouvoir vendre à l'étranger en faisant connaître la qualité de ce qui constituait son patrimoine passé.

Donc, nous en sommes là aujourd'hui. Comme vous le savez, j'ai reçu une délégation chinoise ce week-end et un certain nombre d'entreprises chinoises sont encore dans le domaine de la soierie. Nous avons reparlé des problèmes du Musée des Tissus et une partie de la délégation, la partie technique, devait aller visiter ce lundi le Musée des Tissus pour voir si nous trouvions un certain nombre de partenaires étrangers. Donc nous essayons d'attirer l'attention de tous, en France et à l'étranger. Je sais que M. Képénékian est allé voir un certain nombre de fondations américaines pour regarder s'il y avait des possibilités de financement.

Aujourd'hui nous n'en voyons pas. Et je rappelle que nous ne sommes pas les partenaires principaux puisque le Musée des Tissus n'est pas un musée de la Ville ni de la Métropole de Lyon et nous commençons évidemment, pour ce qui nous concerne, par gérer ce qui nous appartient.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

#### **2016/2389 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2016, pour un montant total de 95 750 euros** (Direction du Développement Territorial)

**M. KEPENEKIAN Georges,** rapporteur : Cette délibération concerne des attributions de subventions dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

Il s'agit de la deuxième délibération de cette année et elle porte sur des projets d'association concernant ces différentes luttes contre la discrimination.

Nous avons tenu aussi à, ce que je vous propose régulièrement, intégrer de nouvelles équipes et d'en diminuer d'autres, voire de les supprimer. Et nous avons cette année fait entrer le projet des prisons Insider porté par Bernard Bolze, les rencontres de l'Institut supérieur d'étude des religions et de la laïcité qui prépare un travail de fond avec les universités, un laboratoire mixte de Lyon 2 et de Lyon 3.

Notre soutien se porte à la fois sur des projets ponctuels, des vrais appels à projets, comme sur des actions renouvelées pour le fonctionnement des associations et de leurs activités. Je pense au Forum réfugiés, cette aide a été renforcée cette année car c'était l'organisation de la nuit des Réfugiés à la fin des nuits de Fourvière et cette soirée dédiée avec des artistes venus sans cachet, a été une soirée assez magnifique.

Et le projet « Festival d'humour » en lien avec la communauté LGBT.

Voilà je voudrais m'en tenir là, Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

**M. BOUDOT Christophe :** Monsieur le Maire, vous en êtes venu, bien évidemment, avec ce que vient de dire M. Képénékian, à subventionner tout et n'importe quoi, je vous le dis chaque année et cela malgré un plan de marge de manœuvre qui était censé organiser des coupes claires et non pas des coupes sombres, Madame Gay, dans la grande nébuleuse des subventions.

Avec ce rapport, nous pouvons constater, comme d'habitude, qu'il n'en est rien et que les marqueurs de gauche sont toujours aussi présents.

Sans aucune honte, vous nous demandez d'approuver le versement de 10 000 euros par exemple supplémentaires à SOS Racisme, à cette officine du PS, dont les anciens dirigeants ont été condamnés plusieurs fois par la justice et portent une responsabilité historique dans le développement du communautarisme et de la haine anti française en France.

On sait aujourd'hui, et d'ailleurs personne ne s'en cache plus, que la création de SOS Racisme a été pilotée depuis l'Elysée lors du premier septennat de François Mitterrand, ses plus proches collaborateurs, si j'ose dire, Jacques Attali et Jean Louis Bianco l'ont avoué, allant même jusqu'à admettre un financement sans limite qui aurait été puisé dans les budgets ministériels des années 80 à 90.

Cette création de courroie de transmission politique est l'une des plus grandes supercherries politiques de l'après-guerre et de l'aveu même de l'un de ses fondateurs, Serge Malik : a dissimulé une manipulation politique au service du PS, je vous laisse relire son livre : histoire secrète de SOS Racisme, parue chez Albin Michel.

On y apprend que le but politique de cette structure associative, stipendiée, était bien de briser l'union des droites naissantes et l'ascension du Front National dont les idées commençaient à rencontrer une adhésion beaucoup plus large des français.

Ce piège politique financé par l'argent des contribuables et les ministères socialistes ne s'est pas seulement refermé sur des alliances politiques éphémères, ce qui somme toute, aurait été dérisoire.

Non, il a sonné la fin, et c'est très grave, c'est là toute l'horreur de la manipulation, il a sonné la fin de cette assimilation culturelle à la française que le monde entier nous enviait. Celle qui avait permis à des peuples très différents, mais culturellement compatibles de s'assimiler non sans difficulté d'ailleurs, au beau modèle français qui les accueillait.

Avec l'aide d'associations bidons et corrompues, le pouvoir socialiste n'a donc pas hésité à manipuler nos compatriotes et à détruire ce cher modèle d'assimilation en glorifiant au contraire le droit à la différence, en dénigrant l'identité française pour mieux mettre en avant ce joyaux du multiculturalisme de conquête qui est un échec sous nos yeux.

C'est une faute historique que nous payons très cher aujourd'hui et que nos enfants payeront malheureusement encore plus cher demain.

SOS Racisme que vous subventionnez encore aujourd'hui, c'est l'incarnation de cette gauche morale qui ne tient plus aujourd'hui que par ses réseaux et par la perfusion d'argent public, ce « machin gavé d'argent public » qui a développé le racisme anti français en France.

(Brouhaha.)

Pour conclure, je reprendrai les mots de Pierre Desproges : « *j'adhérerai à SOS Racisme lorsqu'ils mettront un S à racismes !* » Comme il avait raison !

Je voterai contre ce rapport. Je vous remercie.

**Mme TAZDAIT Djida** : Respecter chaque français dans l'intérêt de la France : une évidence.

Monsieur le Maire et chers Collègues, en ces temps troublés, nous avons le devoir de ne pas céder aux sirènes des populismes et proposer des actions cohérentes respectant tous les citoyens dans l'ensemble de leur diversité. Les responsables politiques ne doivent pas participer à la confusion ambiante, mais trouver des solutions adéquates aux problèmes que nos concitoyens rencontrent dans leur vie quotidienne. Ne contribuons pas à jeter de l'huile sur le feu en prenant des postures clientélistes et dangereuses, nous devons par contre organiser la cohésion nationale dans l'intérêt de tous les français.

La France est aujourd'hui riche de ses diversités. Nous devons être fiers d'être français. En ce qui me concerne, comme vous tous j'espère, sûrement, je suis fière d'être française. La France n'a pas de problème d'identité, mais de sérieux problèmes à résoudre en matière d'emploi, 6 millions de chômeurs tout un programme, d'éducation et de formation des jeunes, et bien d'autres questions structurantes pour notre Pays.

Selon le rapport réalisé par France Stratégie, la réduction des discriminations permettrait d'accroître la richesse nationale de 150 milliards d'euros.

**M. BOUDOT Christophe** : 150 milliards d'euros hors taxes !

**Mme TAZDAIT Djida** : Même hors taxes, c'est important Monsieur Boudot !

Les compétences et l'énergie de tous les français doivent être mobilisées à son maximum pour faire fonctionner le moteur économique de la France. Les Français ne demandent que ça.

Nous sommes, toutes et tous, le ciment de la maison France. Nous n'avons pas le droit de trembler devant les fanatismes et les extrémismes. Nous devons avancer et soutenir le progrès pour préparer un avenir serein et épanouissant à nos enfants.

Monsieur le Maire, je n'accepterai pas en ce qui me concerne, et je suis sûre que l'ensemble du Conseil municipal sera d'accord avec moi, qu'on puisse instrumentaliser les questions sociétales et créer des ruptures au sein de notre société à des fins politiciennes.

La division systématique est une attitude antinationale. Pendant ce temps, on ne parle pas de la vraie vie, on abuse les Français, on les trompe. Monsieur Boudot, vous ne faites, par votre posture, qu'attiser les haines et mettre en danger la France et les Français.

**Mme MANOUKIAN Henriette** : Monsieur le Maire, chers Collègues, après les drames que nous avons vécus depuis début 2015, il est nécessaire et juste de parler et d'agir pour les Libertés, l'Égalité, la Fraternité.

Lorsque de trop nombreuses voix appellent au repli sur soi, au rejet de l'autre, des étrangers et des personnes considérées comme différentes, la Ville de Lyon poursuit son engagement humaniste. Notre Groupe Lyon gauche solidaires se réjouit du maintien de cette politique lyonnaise engagée en faveur de la diversité, une des sources de la richesse humaine de notre ville.

En effet, la Ville de Lyon s'engage par cette délibération à poursuivre ses actions :

- pour l'accès aux droits pour tous et toutes : c'est la Liberté
- pour la lutte contre les discriminations sous toutes ses formes : c'est l'Égalité
- pour l'évolution du regard sur l'autre et l'acceptation des différences : c'est la Fraternité.

Les associations concernées par cette délibération œuvrent au quotidien dans ce sens au sein de notre cité. Elles utilisent la culture, le débat et le partage comme armes pacifiques contre la haine et l'intolérance.

Malheureusement, le nouveau président de la Région ne porte pas un intérêt aussi marqué au sens profond de la devise de notre République. L'annonce du relogement de quelques dizaines de migrants dans notre Région de plusieurs millions d'habitants, a provoqué des polémiques enflammées, ridicules au vu du petit nombre de personnes concernées.

Peut-on reprocher à nos semblables -peu importe leurs origines et leurs convictions religieuses- de vouloir sauver leur vie et rêver d'offrir un avenir à leurs enfants ? Sommes-nous en droit de fermer la porte à des populations en détresse qui fuient la guerre ? Ne sommes-nous pas, pour un certain nombre d'entre nous, des descendants de réfugiés ? Handicap International n'a-t-elle pas montré ce samedi place Bellecour l'horreur de la situation en Syrie pour les civils bombardés ?

L'instrumentalisation du malheur des migrants devient sujet de controverse, alors même que l'écrasante majorité d'entre eux ne cherche que la sécurité et un pays d'accueil en particulier pour leurs enfants. Que ferions-nous à leur place ?

C'est par l'action humanitaire d'un grand nombre d'associations lyonnaises que nous finançons aujourd'hui, que les exclus et les plus faibles vont pouvoir être soutenus, au nom de l'humanité et pour l'égalité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je veux simplement dire une chose à M. Boudot qui citait des livres sur le financement de SOS Racisme, car si on compilait tous les livres ayant parlé du financement de Jean-Marie Le Pen, il y aurait de quoi faire une bibliothèque entière. L'argument n'a donc guère de fondement.

Pour le reste, nous sommes ceux qui cherchons à rassembler plutôt qu'à diviser. Cela nous semble beaucoup plus utile à l'avenir de notre société.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre. Mme Bauguil s'est abstenue.)

---

#### **2016/2294 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et l'Université Lyon 1, pour la diffusion de la culture scientifique vers un large public** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

---

#### **2016/2295 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon - Célestins, Théâtre de Lyon et la société Renault Trucks dans le cadre de la saison artistique 2016-2017** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)



---

**2016/2296 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2297 - Approbation d'une tarification spécifique pour l'exposition «Matisse, le laboratoire intérieur», présentée au Musée des Beaux-Arts du 2 décembre 2016 au 6 mars 2017** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2305 - Demande de subventions d'investissement 2016 pour les acquisitions d'œuvres d'art du Musée des Beaux-Arts, du Musée d'Art Contemporain, des Musées Gadagne et du Musée de l'Imprimerie auprès de l'Etat -Direction régionale des Affaires Culturelles- et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du FRAM -Fonds Régional d'acquisitions des musées- et du FRAR -Fonds régional d'aide à la restauration-** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2310 - Gratuité des animations du Musée Henri Malartre proposées à l'occasion de la Fête de la Science 2016, du 8 au 16 octobre 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2312 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition du Théâtre de Vaise au Club de Saint Rambert pour l'organisation d'un gala de danse du 24 juin au 25 juin 2016 – El 09048** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2334 - Approbation d'une convention de partenariat avec l'Association «Culture pour tous»** (Direction des Affaires Culturelles)

**M. KEPENEKIAN Georges**, rapporteur : Je voudrais juste insister sur ce rapport qui a trait à la convention de partenariat avec l'Association « Culture pour tous » qui me paraît très importante et qui représente un engagement dans le cadre de notre charte de coopération culturelle.

Tous les établissements lyonnais offrent des places pour des personnes n'ayant pas la facilité, ni économique, ni sociale, d'accéder à nos espaces culturels et je pense que c'est aussi une des grandes fiertés de notre ville que d'avoir ce dispositif à disposition.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

---

**2016/2357 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, Auditorium-ONL et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2358 - Approbation des modalités d'attribution du prix de poésie Roger Kowalski 2016** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2359 - Dénomination de la nouvelle médiathèque Lacassagne à Lyon 3<sup>e</sup> : Médiathèque Marguerite Yourcenar** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2360 - Approbation d'une convention de collaboration pour la mise en œuvre du projet «Démocratie» entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale, le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes -LARHRA- et le Centre National de la Recherche Scientifique -CNRS-** (Direction des Affaires Culturelles)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et M. Boudot ont voté contre.)

(Adopté.)

---

**2016/2363 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique des 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, pour leurs projets culturels, pour un montant global de 20 000 euros – Participation financière du Grand Casino de Lyon / Groupe Partouche à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

---

**2016/2404 - RETIRE**

---

**2016/2409 - Attribution de subventions pour l'animation des Berges de Saône, en lien avec «Lyon Kayak», les 17 et 18 septembre 2016, pour un montant total de 29 360 euros - Approbation de conventions** (Direction des Evénements et Animation)

(Adopté.)

---

**2016/2412 - Approbation de conventions de parrainage dans le cadre des expositions de rentrée 2016 organisées au Musée d'Art Contemporain de Lyon** (Direction des Affaires Culturelles)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2422 - Approbation de conventions de mécénat dans le cadre des expositions de rentrée 2016 organisées au Musée d'Art Contemporain de Lyon** (Direction des Affaires Culturelles)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

---

**2016/2298 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association Renaissance du Vieux Lyon à l'occasion de son anniversaire -70 ans-** (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

**2016/2423 - Plan de gestion patrimoine mondial – Candidature de la Ville de Lyon à l'appel à projet Horizon 2020 - Cultural heritage as a driver for sustainable growth - intitulée Regeneration and Optimisation of Cultural heritage in creative and Knowledge cities -ROCK-Demande de subvention auprès de la Commission européenne (Direction des Affaires Culturelles)**

(Adopté.)

**COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE**

**2016/2382 - Programmation PEDT 2016-2017 : temps scolaire, périscolaire, CEL/CLAS/REAPP (Direction de l'Éducation)**

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

**Mme BRUGNERA Anne**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme il est de coutume lors du Conseil de septembre, permettez-moi de faire un point sur la rentrée scolaire qui vient d'avoir lieu.

Au 20 septembre, nous comptons 37 254 écoliers dans nos 198 écoles publiques lyonnaises, soit une progression de 1,35 % par rapport à l'an passé, une école supplémentaire, celle des Girondins dont nous avons parlé, et 31 ouvertures de classes.

Cette dynamique démographique constante s'accompagne aussi d'une hausse des inscrits aux temps périscolaires, que ce soit celui du midi + 8,9 %, le temps d'accueil du soir + 3,4 % et le temps du vendredi après-midi + 2,7 %.

Nous accompagnons cette dynamique par l'embauche des personnels nécessaires, l'équipement des classes en mobilier, en tableaux numériques et fournitures, et par des travaux d'amélioration ou de création des locaux scolaires. Ainsi, cet été, pas moins de 104 chantiers dans 73 groupes scolaires se sont déroulés pour un montant de travaux de 11,5 millions d'euros. Les chantiers ont concerné des travaux de peinture, de rénovation de sanitaires, de changement de fenêtres, d'isolation, de changement de chaudière ou encore de tableaux numériques.

La majeure partie des travaux a été finalisée pour la rentrée et je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des équipes de la Ville et plus particulièrement les directions de l'éducation, de la gestion technique des bâtiments et de la construction pour le travail réalisé et, notamment, pour le suivi des chantiers.

Certains chantiers se poursuivent en sites occupés, avec bien entendu une délimitation et une sécurisation des zones chantiers. Il s'agit d'extensions d'écoles et de créations de selfs dans les écoles Mazonod dans le 3<sup>e</sup>, Pagnol dans le 7<sup>e</sup> et Signoret dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Ce fut une rentrée bien préparée qui s'est faite dans la tranquillité et la confiance. En effet, notre organisation est désormais ancrée dans le quotidien des enfants, de leurs familles et des acteurs de l'éducation. Après le « tsunami » - vous savez que j'aime à utiliser ce mot qui montre à quel point nos organisations ont été chamboulées dans les lieux, dans les temps, dans les partenariats éducatifs, dans les organisations familiales - donc après le « tsunami » qu'a été la réforme des rythmes scolaires, il était important d'apporter et de garantir de la stabilité, en premier lieu aux enfants, mais bien sûr aussi à leurs familles et à tous les professionnels qui les prennent en charge à l'école.

Ainsi, j'ai souhaité une rentrée de continuité avec la poursuite de notre organisation scolaire et périscolaire, la stabilisation des méthodes de pré-inscription et de confirmation des inscriptions des enfants aux différents temps d'accueil, la mise en place d'accueil du soir adapté aux besoins des familles, tout en contenant la dépense.

Si les cadres sont désormais stabilisés, les contenus, quant à eux, continuent de s'améliorer. Ainsi cette année, nous poursuivons la formation de nos animateurs au BAFA, au BAFD, nous avons mis en œuvre une formation spécifique de nos directeurs d'accueil de loisirs sur la sécurité physique et affective des enfants.

Nous poursuivons aussi notre travail avec les parents pour améliorer leur information et leur participation à la vie de l'école. Ainsi, nous avons complètement revisité les cahiers de liaison pour améliorer leur utilisation, nous repensons certains lieux accueil-parents et nous lançons une grande campagne de communication pour inciter les parents d'élèves à voter lors des élections des parents d'élèves qui auront lieu le 7 octobre prochain.

L'amélioration continue, voilà notre objectif, grâce au retour des professionnels et des parents et même des enfants. Les enquêtes menées dans le cadre du suivi de la réforme des rythmes nous ont permis d'analyser les regards croisés des enfants, des parents et des professionnels sur les temps périscolaires.

Il ressort de ces enquêtes, qu'après 2 ans de mise en place, on ne perçoit pas de rejet. 76 % des parents interrogés se disent satisfaits des vendredis après-midis. Les nouveaux rythmes n'ont pas bouleversé l'organisation familiale puisque pour plus de 60 % des parents, cela n'a modifié ni leurs horaires, ni leur temps de travail.

Dès l'instauration de la réforme, vous savez que la crainte d'une faible mobilisation dans les milieux populaires a été soulevée, mais le retour prouve que le coût des activités n'est pas un frein à l'inscription, puisque seuls 11 % des sondés habitant un quartier politique de la Ville le mentionnent comme un motif de non inscription. Notre tarification et notre accompagnement social semblent donc avoir porté leurs fruits.

Cette enquête confirme que la fatigue des enfants est la préoccupation numéro 1 des parents, mais il est important de noter que ce constat est partagé au niveau national. Il n'est pas propre au mode d'organisation choisi par la Ville de Lyon. C'est le rythme global du repos sur toute la semaine qui est en jeu ici. Pour preuve, dans les enquêtes réalisées auprès des enfants, ils expriment un sentiment de fatigue en particulier le matin, avant l'école.

Si la formule convient bien aux élémentaires, des adaptations restent encore nécessaires pour le bien être des maternelles et des adaptations pour séquencer les temps de repos et d'activité de façon plus fine sont à l'étude.

Le bruit est vécu par les enfants comme un aspect négatif de la vie scolaire en classe et aussi sur le temps de cantine. Ce sujet avait déjà été identifié et des expérimentations ont été lancées dans des écoles.

Enfin, même si un décret d'août 2016 supprime l'obligation d'une évaluation de la réforme, je souhaite, et ceci est partagé par nos partenaires, que nous continuions le suivi engagé dès 2014 et qui nous permet de dégager des axes de progrès et de les mettre en œuvre. Notre comité de suivi se réunira le 4 octobre, comme prévu, pour valider le deuxième rapport d'étape de la réforme à Lyon et pour définir les axes de travail de cette année scolaire.

L'amélioration continue concerne aussi la sécurité des enfants et ce sera mon dernier point.

La sécurité des enfants que les parents nous confient est notre première responsabilité. Cette sécurité est aussi bien affective que physique ou alimentaire. Elle est à la base du travail de tous, des enseignants, des agents et des animateurs des écoles. Bien sûr, cet enjeu a vu sa mise en œuvre réinterrogée suite aux attentats de novembre 2015 et dès cette date, nous nous sommes mobilisés, en lien avec les services de la Police et de l'Éducation Nationale.

Information, diffusion de consignes, formation, mise en place de nouvelles procédures, la sécurité des enfants passe dans un premier temps par un travail entre adultes pour adapter les fonctionnements de chacun.

Un travail sur les locaux a aussi été lancé. Des diagnostics sécurité ont été réalisés avec un recensement des systèmes des contrôles d'accès, ce qui a permis d'identifier les améliorations à apporter. A ce jour, sur 198 écoles, 103 sont équipées d'un interphone, 63 d'un visiophone et suite à cet état des lieux, il a été établi une liste des écoles prioritaires pour l'installation d'un visiophone. Parmi elles, les petites maternelles isolées qui ne disposent pas d'un tel équipement.

Les travaux se poursuivent en fonction des demandes des équipes encadrantes et des configurations de chaque école. Les abords des écoles sont surveillés par des patrouilles de Police Municipale selon des consignes renouvelées en ce début d'année scolaire. Un arrêté du Maire interdisant le stationnement et l'arrêt dans un rayon de 10 mètres autour de l'entrée des enfants a été pris et les services de la voirie de la Métropole sont en train de matérialiser ces zones d'interdiction Vigipirate par un marquage jaune particulier qui sera financé sur le budget de la Métropole.

Les équipes enseignantes, auxquelles s'associeront les animateurs du périscolaire, organiseront prochainement les exercices demandés par l'Éducation Nationale. Les comptes rendus de ces différents exercices seront étudiés par les services de la Ville afin d'éventuellement corriger les points négatifs relevés alors.

En conclusion, nous avons vécu une rentrée anticipée, préparée, stabilisée avec une démographie scolaire qui confirme sa dynamique. Nos instances nous permettent un suivi partenarial et une amélioration en continu de notre projet éducatif, projet global pour les écoles de Lyon mais qui s'adapte aux spécificités territoriales et aux besoins de chacun, notamment aux besoins des enfants en situation particulière, que ce soit en

lien avec le handicap ou des enfants allophones ou encore des tout-petits. Et ce, je tiens à le rappeler, dans un contexte budgétaire contraint qui implique une gestion extrêmement rigoureuse, des choix budgétaires parfois difficiles, une obsession de l'efficacité.

Nous porterons cette année une attention particulière aux questions de sécurité dans les écoles et aussi au bien-être des enfants, notamment des plus petits, je veux dire les maternelles.

Je me répète mais je veux vous assurer que notre constant engagement pour les écoliers et leurs familles et les professionnels qui prennent soin d'eux, notre volonté est que chaque parent nous confie son enfant avec sérénité et que chaque petit Lyonnais ait plaisir à aller à l'école car c'est en prenant plaisir à travailler qu'on réussit.

Je vous présente maintenant la délibération relative à la programmation de notre Projet Educatif de Territoire pour l'année scolaire 2016-2017. Elle a reçu un avis favorable de la Commission et je crois qu'il y a quelques temps de parole demandés à ce sujet.

Je vous remercie.

**M. BERAT Pierre** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération sur le projet éducatif territorial est riche. Nous connaissons et saluons l'implication de nombreux acteurs, communauté éducative, parents, services municipaux, associations qui s'investissent et ont travaillé à ce projet.

Vous me permettez de centrer mon intervention sur le temps périscolaire, puisque celui-ci est pleinement conditionné par les nouveaux rythmes scolaires et l'application que vous en faites à Lyon.

A propos de cette douloureuse réforme Peillon-Hamon des rythmes scolaires, Mme Vallaud-Belkacem a déclaré, lors de sa conférence de presse de rentrée à propos des réactions des familles, qu'elle avait « l'impression que cela s'apaise ». Madame Brugnera, je vois que vous êtes dans la même lignée. Alors, je crois qu'elle se trompe, je crois que vous vous trompez. Il ne faut pas prendre pour une adhésion à cette réforme la lassitude des Français et leur absence totale d'illusion sur ce qui pourrait se faire dans le pays d'ici mai 2017.

Vous l'avez évoqué, dans la torpeur de l'été, un décret a pérennisé l'organisation expérimentale des rythmes scolaires qui permet notamment de regrouper le temps scolaire libéré sur le vendredi après-midi. C'est-à-dire que ce qui était encore expérimental et provisoire a été finalement figé.

Dans le contexte de fin de règne et de sauve qui peut gouvernemental que nous connaissons, voilà une mesure qui verrouille un peu plus une réforme contestable. Cela s'ajoute à la longue liste du passif dont le pays hérite à l'issue de ce quinquennat, avec les chèques en bois que M. Hollande laisse à son successeur, une économie plombée par l'asphyxie fiscale, un chômage record et la culture de l'impunité que nous devons toujours à Mme Taubira, sans que les coups de menton de M. Valls y changent quoi que ce soit.

Oui, cette réforme des rythmes scolaires n'est pas une réussite, elle reste une réforme ni faite, ni à faire, comme l'a maintes fois expliqué ma collègue Inès de Lavernée dans les différentes instances que vous avez créées.

Contrairement à ce que vous avez dit, Madame Brugnera, les parents d'élèves constatent qu'elle ne change pas grand-chose dans l'équilibre de l'élève et dans sa capacité à réussir sa scolarité. Beaucoup de parents s'interrogent toujours sur la valeur ajoutée des temps périscolaires, singulièrement celui du vendredi après-midi, libéré de cours qui est en fait un temps de garderie annonceur du week-end.

Trois chiffres simplement pour illustrer le caractère néfaste de cette réforme ni faite, ni à faire.

5 millions d'euros : c'est le coût annuel pour la Ville de Lyon de cette réforme. Dans notre contexte budgétaire contraint, Monsieur Collomb, vous avez plusieurs fois aujourd'hui déploré ne pas pouvoir faire ceci ou cela, vous avez justifié votre absence de volontarisme sur le Musée des Tissus par la difficulté financière et bien la Ville, chaque année, dépense 5 millions d'euros pour cette réforme.

Comment pouvons-nous accepter une telle somme pour une réforme qui n'atteint pas son objectif ? 5 millions d'euros au bout de 2 à 3 ans, c'est le coût d'une nouvelle école, donc c'est loin d'être quelque chose de négligeable.

Deuxième chiffre : 500 euros. C'est la somme que paye une famille monoparentale avec trois enfants pour les activités périscolaires annuelles. Pratiquement la moitié d'un SMIC ! Comment ne pas s'en émouvoir quand on connaît les difficultés des Français des classes moyennes à boucler leur budget ?

Dernier chiffre et là, Madame Brugnera, on n'est vraiment pas d'accord sur les constats : + 19 points. C'est l'écart entre la part des enfants inscrits au temps périscolaire du vendredi après-midi dans le 8<sup>e</sup> arrondissement (46 % de taux d'inscription) et la part de ceux inscrits dans le 2<sup>e</sup> (65 %). L'écart est d'ailleurs à peu près le même entre les écoles en REP et les écoles dites « ordinaires ». Car cette réforme est aussi antisociale, contrairement à ce que vous dites, elle tend à éloigner de l'école les enfants des quartiers défavorisés. Un comble pour une Gauche qui dit parler au nom des familles populaires... et je voudrais dire à Mme Gay que plutôt de s'occuper de ce que décide la collectivité régionale qui n'est pas une collectivité qui est là pour mettre au bout vos politiques, Madame Gay, contrairement à ce que vous pouvez croire, c'est une collectivité qui mène sa propre politique, donc plutôt que de vous occuper de la région, Madame Gay, vous devriez vous occuper du 8<sup>e</sup> arrondissement et de cet écart d'inscription entre les familles défavorisées et les autres. Même si nous savons que la Gauche, on ne sait pas trop ce qu'elle entend par familles populaires.

Monsieur le Maire, apôtre de M. Macron, vous êtes en marche vers des lendemains plus radieux. Mais jusqu'où entendez-vous marcher, Monsieur Collomb, pour arrêter de compliquer la vie des Français ? Jusqu'où comptez-vous marcher pour rendre du pouvoir d'achat aux classes moyennes ? Et jusqu'où comptez-vous marcher pour en finir avec les aberrations budgétaires ?

Pour l'instant, ce que nous voyons dans cette assemblée entre la Gauche qui marche, celle qui est mourante, pour reprendre vos propos à Radio Classique, je dirais celle qui marche aussi mais qui regarde derrière car on ne sait jamais ce qui pourrait se produire, celle qui marche à reculons, et bien on voit que toute cette Gauche elle n'en fait qu'une et qu'elle amène de mauvaises réformes lyonnaises.

Nous, nous n'avons pas changé d'approche. Nous pensons toujours que la réforme des rythmes scolaires n'est pas une bonne réforme. Nous pensons toujours qu'il faut la revoir et cela, au bénéfice de l'enfant.

Pour cette raison, nous voterons favorablement le rapport, à l'exception du point 2 sur les rythmes périscolaires.

Je vous remercie.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'interviendrais au nom des deux groupes d'élus Europe écologie – Les Verts et Lyon gauche solidaires.

Le Projet Educatif Territorial prend en compte tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire). C'est lors de l'adoption de ce projet éducatif qu'a été prise en compte la réforme des rythmes scolaires et la mise en place du périscolaire le vendredi après-midi à Lyon.

Le décret Hamon avait permis un tel regroupement des activités périscolaires sur une demi-journée, dévoyant quelque peu un des objectifs de la loi qui était de réduire l'amplitude des journées de classe. Mais cela devait se faire dans le cadre d'une expérimentation de 3 ans.

Surprise cet été ! Un décret publié le 2 août a supprimé le caractère expérimental de la journée d'école non raccourcie et donc permet de pérenniser les organisations retenues.

Un dispositif de suivi et d'évaluation a été mis en place sur Lyon, en lien avec l'Education Nationale. Des enquêtes ont été menées -on en a eu les premiers résultats tout à l'heure- auprès des enfants et des parents : c'est une source d'information importante.

Nous souhaitons que ce dispositif soit maintenu et que notre Conseil municipal soit informé des résultats des évaluations déjà réalisées.

Cette année est la troisième année de mise en place de la réforme. Elle doit permettre d'avoir le recul nécessaire pour continuer l'évaluation et dresser un véritable bilan de la nouvelle organisation.

Dans cette évaluation doivent être pris en compte les enfants qui ne fréquentent pas le vendredi après-midi : ils sont près de la moitié dans les quartiers prioritaires. Et beaucoup s'accordent pour dire que cette situation est préjudiciable pour les apprentissages de ces enfants, qui sont 2,5 jours sans contact avec le milieu éducatif.

Ce bilan devra permettre un véritable débat de notre Collectivité avec toutes les parties prenantes du projet éducatif : à savoir les parents, les enseignants et les animateurs. Un débat qui porterait sur l'évolution ou non de l'organisation mise en place, sur les modifications souhaitables, etc...

Nous vous remercions d'être attentifs à ces demandes et en particulier sur le fait que l'on fasse ce véritable bilan au bout de ces trois ans.

Nous voterons cette délibération qui permet le financement des projets sur les différents temps scolaire et périscolaire. Je vous remercie.

**Mme BRUGNERA Anne**, Adjointe : Comme je l'ai dit dans mon propos tout à l'heure, suite au décret d'août, effectivement, qui en fait ne rend plus obligatoire l'évaluation, nous avons décidé de poursuivre le suivi, sous une forme qui reste à définir avec l'Education Nationale, mais certainement par un comité de suivi ou un comité de projet éducatif, qui poursuivra son travail, car il nous apporte beaucoup et nous permet de nous adapter aux besoins des enfants et aux demandes des parents.

Monsieur Bérat, juste un point quand même sur la réforme des rythmes : nous aussi, nous étions assez mitigés sur cette réforme et sur ses conséquences sur les enfants, les familles, sur les finances publiques, mais néanmoins nous, en responsabilité d'élus républicains, nous l'avons mise en œuvre, en élus responsables et motivés.

Nous nous sommes retroussés les manches et nous avons cherché à faire au mieux. Et surtout, nous n'avons pas cherché à faire de cette réforme, une tribune politique, ou encore des tracts distribués à la sortie des écoles.

Donc, j'entends que vous êtes contre. J'entends que vous votez d'ailleurs contre le point 2, qui est le point qui a trait, je crois, aux activités sur les temps du vendredi après-midi : c'est justement ce que nous réclamons les parents, ce que l'enquête Parents nous a montré. Les parents étaient satisfaits, mais ils nous demandaient plus d'activités sur le vendredi après-midi : c'est ce que nous allons faire. Je suis donc désolée que vous utilisiez cette réforme de la sorte : les enfants ne vous diront pas merci !

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport, sauf la partie sur laquelle M. Bérat ne veut pas voter. Qui est pour la première partie ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je mets aux voix la partie numéro 2 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre le point 2 de l'exposé des motifs (temps périscolaire) mais a voté le rapport. M. Boudot a voté contre.)

**2016/2379 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 000 euros en faveur de l'Association Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence «SLEA» pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants «Les Lucioles», sis 17 rue Saint Antoine à Lyon 3<sup>e</sup>, pour l'achat de mobilier et attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire relative à l'augmentation de 8 places - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre, d'une convention d'occupation des locaux et d'une convention d'application** (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de la relocalisation de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Les Lucioles », qui a permis la création de huit berceaux supplémentaires. Nous votons ici une subvention d'équipement et une subvention de fonctionnement complémentaire pour les huit berceaux, de septembre à décembre 2016.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**Mme BRUGNERA Anne**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération est l'aboutissement d'un long travail d'amélioration progressive de l'offre d'accueil des jeunes enfants dans le 3<sup>e</sup> arrondissement.

Initialement, le local du 17 rue Saint-Antoine était utilisé par l'Association La Souris verte, bien connue de tous, spécialisée dans l'accueil d'enfants porteurs de handicaps et référence en la matière pour les acteurs de l'Enfance à Lyon.

Ces locaux, d'une superficie réduite pour un EAJE, étaient encore plus pour l'accueil d'enfants porteurs de handicaps. Aussi, une relocalisation, avec agrandissement et adaptation aux besoins spécifiques des enfants et des professionnels, a été étudiée et mise en œuvre. C'est ainsi que la Souris verte a emménagé au 2 rue Kimmerling en 2010.

Les locaux de la rue Saint-Antoine ont été libérés et ils ont ensuite fait office de « crèche tampon ». « Crèche tampon », c'est une expression pas très jolie, mais c'est un dispositif essentiel pour continuer à accueillir nos tout-petits, le temps que leur crèche se fasse une beauté.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

**2016/2417 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'Association crèche Saint-Bernard pour l'équipement d'accueil petite enfance «Boulevard», sis 171 boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4<sup>e</sup>, pour la réalisation de la 1<sup>re</sup> tranche des travaux de réhabilitation - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante** (Direction de l'Enfance)

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Monsieur le Maire, l'Association crèche Saint-Bernard gère trois équipements petite enfance, d'une capacité totale de 144 places : deux dans le 4<sup>e</sup> arrondissement et un dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Il s'agit là d'attribuer une subvention d'investissement à cette association Crèche Saint-Bernard, afin de lui permettre de réaliser une première tranche de travaux de réhabilitation de l'un de ses EAJE, en l'occurrence «boulevard» qui se trouve en haut de la Croix-Rousse.

Il s'agit d'installer notamment les locaux du personnel au deuxième étage de la crèche, il y a 54 salariés à temps plein. Il y a notamment désamiantage des locaux, changement de fenêtres.

Il s'agit non seulement de respecter les obligations réglementaires, mais surtout d'améliorer les conditions de travail du personnel. Or, comme vous le savez, de bonnes conditions de travail contribuent à la qualité de la prise en charge des enfants.

La Ville de Lyon accompagne ses partenaires associatifs dans l'amélioration du service rendu aux familles. La Ville prendra en charge 30 % du montant d'investissement, soit 25.600 €.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**Mme ROUX DE BEZIEUX Elodie** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je profite de ce dossier pour revenir sur un sujet que nous avons déjà abordé en début de Conseil : la pollution dans les établissements recevant des enfants.

Si une réponse a été faite concernant l'école Michel Servet, nous souhaiterions que Mme l'Adjointe à la Petite Enfance puisse nous faire un état des lieux concernant les crèches.

La loi Grenelle 2 a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur, dans certains établissements recevant du public sensible. Les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour mettre en œuvre un dispositif de surveillance de l'air intérieur.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est dans tout juste un peu plus d'un an, Madame l'Adjointe, et suite à la fermeture de la crèche Belfort, par anticipation d'un risque de pollution, plusieurs questions méritent d'être posées dans l'intérêt de nos enfants.

Toutes les crèches et établissements d'accueil collectif ont-ils pu faire l'objet d'un diagnostic ? Si oui, combien d'établissements présentent des anomalies et que comptez-vous faire pour y remédier ? Et ceci en prévenant suffisamment à l'avance les élus d'arrondissement concernés, pour que des mesures efficaces et dans l'intérêt de tous, soient prises ?

Si ce diagnostic n'est pas fini ou n'a pas encore eu lieu, pouvez-vous nous donner un planning de fin de diagnostic ? Qu'en est-il pour les structures privées ?

De même, pouvez-vous nous donner un planning précis de réalisation de l'obligation de mise en œuvre de dispositif de surveillance de l'air intérieur dans les établissements et nous préciser quel sera ce dispositif ?

Mme la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a mis gratuitement à disposition des écoles et des crèches, 1 000 kits de mesure de la qualité de l'air intérieur, ce qui, soit dit en passant, est une goutte d'eau au regard du nombre d'écoles et de crèches sur l'ensemble de la France, mais nous reconnaissons bien là la marque de fabrique de celle que vous aviez soutenu en 2007, Monsieur le Maire : la comm' avant tout ! Un peu comme vous...

Pour ces kits, combien d'établissements lyonnais en ont fait la demande ?

Je vous remercie, Madame l'Adjointe, dans l'intérêt des petits Lyonnais, de vos réponses à nos questions.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Monsieur le Maire, chers Collègues, je profite de cette délibération pour revenir un instant sur la fermeture exceptionnelle de la crèche Belfort du 4<sup>e</sup> arrondissement.

Je veux d'abord souligner l'esprit de responsabilité et la solidarité de l'ensemble des acteurs de la petite enfance :

- les structures associatives partenaires,

- les crèches municipales,  
 - la protection maternelle et infantile de la Métropole,  
 - et bien sûr, les services de la Ville et particulièrement le service Petite enfance, mais aussi de l'Écologie urbaine et de l'Immobilier et travaux.  
 En effet, la qualité de l'air mesurée pendant l'été a conclu à des taux non dangereux pour les enfants mais insatisfaisants.

Avec Blandine Reynaud, Adjointe à la Petite enfance, et David Kimelfeld, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, nous avons pris nos responsabilités, en décidant de la fermeture de cette crèche dès que les analyses des données ont confirmé cette mauvaise qualité de l'air interne qui ne risquait que de s'aggraver.

Cette situation particulièrement délicate pour les familles a été gérée avec sérieux et efficacité par nos agents de la Petite enfance, qu'ils en soient encore remerciés.

Nous avons trouvé des solutions de garde pour chaque enfant, pour 100 % des familles, par un travail de dentelle pour trouver la solution adaptée à chaque situation. Et ce, à la fois pour la période temporaire jusqu'à l'ouverture de la crèche d'urgence Chazière prévue à la fin de ce mois, que par la suite.

Les aménagements de la crèche dites « tampon » sur le site Chazière se sont parfaitement déroulés. Elle va pouvoir accueillir d'ici très peu de temps les enfants dans un cadre sécurisé et confortable, jusqu'à la réouverture de la crèche Belfort qui fera suite aux travaux nécessaires.

**Mme REYNAUD Blandine**, Adjointe : Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, c'est bien parce que des diagnostics sont réalisés depuis 2014 dans tous les établissements accueillant des jeunes enfants de la Ville de Lyon que nous avons pu nous rendre compte qu'il y avait effectivement quelque chose qui ne nous convenait pas dans l'une de nos crèches.

Nous faisons des diagnostics régulièrement, ils sont affichés dans les crèches et nous suivons cela de près. Il se trouve qu'effectivement là, ces diagnostics qui se font deux fois dans l'année, par des laboratoires accrédités qui regardent quels en sont les résultats, prennent un certain temps. Ils effectuent des mesures sur une durée longue en deux fois : en période de chauffe et en période hors chauffe. Cela ne se fait pas si facilement que cela.

Donc, on attend d'avoir les résultats et c'est parce que nous n'étions pas satisfaits du résultat, nous étions au-dessus de la valeur guide, mais bien en deçà de la valeur limite, et que nous avons constaté que cela nécessitait des travaux importants à réaliser, et parce que nous savions ce qu'il fallait faire, nous avons pris la décision de fermer l'établissement pour assurer, à titre préventif, la sécurité complète des enfants. Nous les avons relocaliser dans une crèche « tampon » comme l'a dit Mme l'Adjointe tout à l'heure, avec un travail partenarial très important avec la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, avec son élue qui a été au courant dès le départ, avec toute l'équipe de la crèche notamment, avec aussi tous les services de la Ville de Lyon, parce qu'il a fallu faire des travaux d'urgence importants de réaménagement dans la crèche. Nous avons pu augmenter la capacité de 21 à 30 berceaux pour accueillir les enfants qui étaient dans la crèche Belfort.

Nous n'ouvrirons la crèche Belfort que lorsque nous serons certains que les nouveaux diagnostics seront bons. Nous ne savons effectivement pas combien de temps cela prendra puisque nous allons réaliser les travaux, nous allons ensuite faire des diagnostics. Nous ne réouvrirons l'établissement que lorsque tout sera correct.

Donc, nous sommes tout à fait dans ce cadre-là pour tous les établissements de la ville. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Vous voyez Madame Roux de Bézieux, vous vous faites du mauvais sang pour rien. On n'est pas dans les villes du Sud ici, on est à Lyon. Vous devez le savoir.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

**2016/2372 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association Ka'fête ô mômes pour des actions de parentalité et signature d'une convention cadre pluriannuelle 2016-2017-2018** (Direction de l'Éducation)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

**2016/2386 - Programmation financière complémentaire 2016 au titre du Projet éducatif de territoire -volet extra-scolaire- de Lyon pour un montant total de 14 900 euros** (Direction du Développement Territorial)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

**2016/2388 - Crédits aux écoles – Réévaluation du forfait des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants - UPE2A** (Direction de l'Éducation)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

**2016/2393 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 650 euros à l'Association «Osons ici et maintenant», pour l'organisation de la Fabrik à Déclik** (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

**2016/2400 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2<sup>e</sup> tranche- aux 12 MJC de Lyon et à l'Association «Com'expression», au titre de l'année 2016 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires** (Direction du Développement Territorial)

(Adopté.)

**2016/2401 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2<sup>e</sup> tranche- aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2016 - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires** (Direction du Développement Territorial)

(Adopté.)

**2016/2402 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée le 6 octobre 2015 avec la Fondation de l'Armée du Salut - Arche de Noé, sise 5 rue Féliçent à Lyon 7<sup>e</sup>** (Direction du Développement Territorial)

(Adopté)

**2016/2403 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2<sup>e</sup> tranche- aux 9 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires** (Direction du Développement Territorial)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

**2016/2421 - Remise gracieuse de dettes** (Direction de l'Éducation)

(Adopté.) **2016/2418 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 280 euros en faveur de l'Association des Assistantes Maternelles et des Parents de la Croix-Rousse, sise 33 rue Henri Gorjus à Lyon 4<sup>e</sup>, pour la réalisation de travaux de rafraîchissement des locaux afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants - Approbation et autorisation de signature d'une convention** (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

**2016/2419 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2016 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, pour un montant total de 3 379 350 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière** (Direction de l'Enfance)

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Monsieur le Maire, un amendement a été distribué sur les pupitres concernant ce rapport.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix l'amendement présenté. Il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

---

**COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE**


---

**2016/2348 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2015** (Mission transverse de la Direction Générale des Services)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

**Mme RABATEL Thérèse**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous votons ce jour le premier Rapport annuel sur les politiques d'égalité femmes-hommes qui doit faire état de notre engagement en interne à la Ville de Lyon pour nos salarié-es femmes et hommes, et en externe en direction de la population dans toutes nos compétences. A Lyon, nous sommes largement pionniers sur ces sujets et nous pouvons présenter un rapport solide et dans les temps.

Comme je le disais au Conseil municipal de mars dernier lors du vote de notre deuxième Plan de 90 actions, la politique d'égalité femmes-hommes s'est renforcée en France. Elle est devenue largement obligatoire, comme ce Rapport annuel, ce dont je me félicite pour toutes les femmes, et aussi pour les hommes qui ont à y gagner, ainsi que pour l'économie française car les progrès pour les femmes ont un effet levier général, une nouvelle enquête de « France stratégie » vient encore de le montrer ces jours.

Ces politiques sont nécessaires car les inégalités restent prégnantes dans des domaines aussi variés que les salaires, les violences, la place des femmes dans les divers lieux de pouvoir, le contrôle du corps des femmes, etc. La Ville de Lyon s'honore de mener une politique à la fois déterminée sur ces sujets et sans jouer les oppositions frontales et réductrices, entre autres en s'intéressant aux femmes et aux hommes pour rétablir des équilibres, autant que faire se peut. La recherche de l'égalité femmes-hommes devrait être une évidence, mais c'est encore souvent un sujet moqué, mal interprété, caricaturé et toujours fragile.

Nous avançons fermement à Lyon dans l'idée de travailler ensemble, femmes et hommes, pour l'égalité en droits et dans les faits, et j'en profite pour rappeler que égaux ne veut pas dire semblables, comme je l'entends parfois, y compris ici.

En 2015, sujet de ce premier Rapport, nous avons fait le bilan du premier Plan de 65 actions réussi à 79 % et nous avons rédigé le deuxième Plan de 90 actions, en collaboration avec les élu-es, les services et le Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon. Nous avons aussi présenté aux organisations syndicales et aux élu-es dans les instances paritaires le premier Rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes salariés de la Ville de Lyon, énorme travail en finesse de nos services RH et je les en remercie.

Nos deux Plans comportent trois parties dont je reprends les titres :

- première partie, « Lyon ville apprenante et communicante » sur l'égalité femmes-hommes, afin de réduire les stéréotypes et de changer les mentalités ;

- deuxième partie, « Lyon ville employeur » : la Ville compte en effet 63 % de femmes parmi ses 7 300 salariés et la Fonction publique territoriale n'échappe pas aux inégalités et nous devons les réduire dans notre collectivité aussi ;

- et troisième partie, « Lyon ville prestataire de services à la population » et nous travaillons à développer l'égalité dans la petite enfance, le sport, la culture, l'éducation, l'emploi, la santé, l'urbanisme, la sécurité, l'économie sociale et solidaire, les personnes âgées, etc.

Ces deux Plans sont édités et très largement distribués. Je vous les montre. Il y en a autant que l'on veut.

Nous savons bien sûr que tout ne dépend pas de la ville, loin de là. Mais nous sommes fiers de développer désormais une politique intégrée dans nos diverses compétences, avec l'engagement de tous mes collègues adjointes et adjoints, ainsi que de vous-même, Monsieur le Maire, et je remercie chacun et chacune.

Je ne peux aborder toutes les actions en détail, et je répondrai donc sur les points précis après les interventions, si besoin est. Merci.

**M. LE MAIRE** : Je crois qu'après ce rapport complet, M. Boudot va retirer son intervention. Monsieur Boudot !

**M. BOUDOT Christophe** : Merci Monsieur le Maire. Je crois que ce sujet est véritablement d'importance et c'est pour cela que je vous ai demandé 6 minutes que vous m'avez accordées.

Il est vrai que personne ne peut nier que le rôle de la femme dans notre société doit être sans cesse mis en avant. J'appartiens à une génération qui a toujours connu la mixité, à l'école, au collège et au lycée, au sein de l'entreprise, dans les clubs sportifs, et même aussi en politique.

Il aura fallu, j'en conviens, des siècles de lutte et ce n'est pas fini, pour contrebalancer le pouvoir des hommes, toujours imposé aux femmes. Par exemple, prenons le droit de vote, conquête emblématique, si longtemps retardé par une gauche si peu sûre d'elle-même, qui pensait que si elle l'avait donné plus tôt aux femmes, celles-ci se seraient empressées de voter comme les curés, c'est-à-dire, à l'époque, à droite. Tout cela, nous pouvons nous en souvenir.

Il reste nombre d'inégalités insupportables, notamment en matière d'évolution de carrières, de traitements et salaires, Mme Rabatel faisait référence aux violences faites aux femmes, évidemment.

Néanmoins, ce genre de plan d'action financé à grand frais par le contribuable, dans toutes les collectivités, entend sous couvert d'établir une égalité de bon aloi, imposer un égalitarisme politique dont plus personne aujourd'hui ne comprend aujourd'hui le sens, et c'est cela le sens de mon intervention.

**M. LE MAIRE** : Je vous retrouve Monsieur Boudot, car à un moment donné je me suis dit « il sort des cadres », mais vous revenez !

**M. BOUDOT Christophe** : Monsieur le Maire, je suis aussi capable de nuance, cela m'arrive très souvent d'ailleurs. Si l'on se connaissait mieux, vous vous en rendriez compte.

Vous tentez, Madame Rabatel, de promouvoir l'image d'un homme et d'une femme indifférenciée, universelle, à vos yeux il ne doit plus y avoir aucune différence, même pas celle issue de l'ordre naturel...

Je pense, pour ma part, au contraire que les hommes et les femmes sont éminemment complémentaires, et que c'est de leur différence que naît cette complémentarité, cette altérité que vous voulez à tout prix nier, notamment en matière de stéréotype.

De même, votre combat si légitime dans les années 60-70, je ne vous connaissais pas encore, je n'étais pas né, est aujourd'hui remis en cause par une société multiculturelle post 68...

**M. LE MAIRE** : Vous ne faites pas aussi jeune que cela, je n'aurais pas cru !

(Rires.)

**M. BOUDOT Christophe** : J'étais tout juste né !

... Une société multiculturelle post 68 qui va, aujourd'hui à rebours de vos belles conquêtes.

Si ma femme et ma fille ont le droit de s'habiller comme elles le souhaitent aujourd'hui, si ma fille peut faire des études et peut rester célibataire ou choisir un mari en toute liberté, c'est grâce à l'évolution positive de notre société et pourquoi pas de votre combat, j'en conviens.

(Interpellation de M. Tête.)

Monsieur Tête, on a encore le droit de choisir ses partenaires, et ce n'est pas tout à fait le genre de la maison. Mais cela aurait pu l'être.

**M. TETE Etienne**, Adjoint : C'est la liberté que vous imposez aux autres, c'est inacceptable !

**M. BOUDOT Christophe** : Monsieur Tête, cela aurait pu l'être, mais ce n'est pas le cas. Laissez à ma fille son orientation, s'il vous plaît !

(Interpellation de M. Tête.)

Cela vous rappelle des souvenirs, Monsieur Tête. Si vous étiez au pouvoir, je serais déjà guillotiné sur la place des Terreaux !

Mais aujourd'hui la conséquence dramatique de vos politiques d'immigration qui ont amené le communautarisme partout en France, c'est la réalité, je m'en excuse, aboutit à la régression dramatique du droit des femmes.

A l'évidence, le vrai combat aujourd'hui est un combat culturel, pour sauver le modèle français, sauver la laïcité, pour sauver la liberté d'aller et venir, de croire ou de ne pas croire, de se comporter librement sans contrainte, et échapper à l'esclavagisme d'un père ou d'un frère.

En faisant la promotion, non de l'égalité mais de l'égalitarisme, en exigeant la promotion des minorités sexuelles ou ethniques, vous condamnez nos femmes, nos sœurs et nos filles à subir une pression sociale dont pourtant nos mères les avaient libérées.

En conclusion, je ne saurais trop vous encourager à soutenir plus encore que la parité en politique, soutenir la femme en politique revient aujourd'hui à soutenir la seule femme qui a une réelle chance de l'emporter en 2017.

(Brouhaha.)

Allez jusqu'au bout de votre logique, vous devez m'aider à faire la campagne de Marine, une mère de famille courageuse qui défend la cause des femmes mais qui, elle, ne se trompe pas de combat et qui fait de la lutte contre l'islamisme et le communautarisme dévastateur un combat de tous les jours...

(Interpellation de M. Tête.)

... un combat de tous les jours pour éviter à nos filles de vivre demain comme au moyen âge. Je voterai contre.

Je vous remercie.

**Mme TAZDAIT Djida** : Je savais bien que ce discours féministe faisait partie des éléments de langage de la nouvelle campagne électorale pour M. Boudot et que l'on ne va pas vous croire sur les derniers mots que vous avez prononcés.

**M. BOUDOT Christophe** : Cela s'appelle une nuance Madame, vous avez du mal à entendre la différence !

**M. LE MAIRE** : Monsieur Boudot, laissez parler Mme Tazdaït !

**M. BOUDOT Christophe** : La jurisprudence de Mme Perrin-Gilbert, je peux encore en parler pendant 20 minutes !

**Mme TAZDAIT Djida** : En 2016, l'inégalité de rémunération entre les femmes et les hommes dans les services de la Ville de Lyon est inacceptable.

Monsieur le Maire, vous nous présentez, dans le cadre de l'article L2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport 2015 sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la Ville de Lyon.

Dès 1946, le Préambule de la Constitution, proclame au nombre des principes politiques, économiques et sociaux « particulièrement nécessaires à notre temps », -donc en 1946, alors imaginez en 2016 !- celui selon lequel « *la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme* ».

Le 25 mars 1957, le Traité de Rome affirme le principe d'une égalité de rémunération entre les travailleurs féminins et masculins.

La loi n° 72-1143 du 22 décembre 1972 relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes inscrit, pour la première fois, dans le code du travail le principe selon lequel « *tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes* ».

La loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes précise que le principe de l'égalité s'applique en matière de recrutement, de rémunération, de promotion et de formation.

La loi n° 2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes intègre dans le code du travail plusieurs dispositions protectrices sur les femmes enceintes et sur le harcèlement sexuel au sein des entreprises.

La loi n° 2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes garantit un accès équilibré des femmes et des hommes aux filières de formation initiale et continue.

La loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 complète l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution précisant que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, « *ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* ».

L'article 99 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, institue une sanction financière d'un montant maximum de 1 % des rémunérations et des gains à l'encontre des entreprises d'au moins 50 salariés qui n'auraient pas conclu d'accord d'égalité professionnelle.

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance des principales entreprises privées et des entreprises publiques.

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes vise à combattre les inégalités entre hommes et femmes dans les sphères privée, professionnelle et publique.

Aujourd'hui, en 2016, après 70 ans de réforme et d'avancée législative pour l'égalité entre les femmes et les hommes, vous nous présentez ce rapport. Après deux mandats d'actions, quel résultat concret pouvons-nous constater ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce bilan est décevant.

Aujourd'hui encore, nous sommes dans l'obligation de subventionner de nombreuses structures portant cette action de lutte contre les inégalités. Ces actions associatives sont malheureusement nécessaires afin de pallier les défauts d'applications des lois interdisant les discriminations. Ce qui est un coût pour la collectivité et surtout pour les femmes qui en sont victimes.

En effet, l'écart global de rémunération annuelle moyen entre les femmes et les hommes à la Ville de Lyon est de 5 400 euros en défaveur des femmes pour l'année 2015. Cela représente 456 euros par mois en moins sur le salaire des femmes. C'est inacceptable. Ne parlons même pas de la catégorie A où l'écart de rémunération annuelle est de 10 908 euros, soit 909 euros par mois.

Que faites-vous concrètement, Monsieur le Maire, pour que cette inégalité de rémunération n'existe plus dans vos propres services conformément aux différentes lois que je viens de citer ? Vous venez présenter ce rapport, avec en annexe le deuxième plan d'action pour l'égalité femmes-hommes. C'est bien, mais ce n'est qu'un palliatif à la non-application des lois qui exigent cette égalité.

Il est temps que vous agissiez concrètement, en qualité de plus haut magistrat de la ville, pour faire appliquer l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes dans les services de la Ville de Lyon. Ainsi, vous donneriez l'exemple aux entreprises privées.

L'arsenal législatif, est important, il ne vous reste plus, Monsieur le Maire, qu'à l'appliquer dans nos services et au sein de nos territoires. Encore faut-il que vous ayez la volonté de le faire.

Nous voterons évidemment ce rapport. Je vous remercie.

**Mme de LAVERNEE Inès** : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous présentez ce soir le premier rapport annuel de la Ville de Lyon sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et vous nous demandez d'en prendre acte.

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a en effet rendu obligatoire, pour les communes de plus de 20 000 habitants, la présentation de ce rapport préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes sont menées à travers la politique de ressources humaines et également à travers des

politiques publiques propres à la Ville de Lyon.

Sur le volet interne, en matière de ressources humaines, la loi du 12 mars 2012 rend obligatoire dans la fonction publique la production d'un rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le cadre du bilan social. Celui-ci prend en compte la situation comparée des femmes et des hommes au regard de l'emploi, des rémunérations, du déroulement de carrière et du développement personnel et notamment l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Dans ce domaine très cadré, si nous nous réjouissons que la Ville de Lyon qui se situe dans la moyenne nationale, soit active sur l'égalité femmes-hommes, il reste encore du chemin à faire notamment sur une plus grande égalité d'accès des femmes aux emplois de cadre de catégorie A et plus particulièrement parmi les emplois supérieurs et dirigeants. Vous avez, à ce jour, un risque d'amende de l'ordre de 60 000 à 90 000 € par femme manquante. A ce sujet, la terminologie « d'unité manquante » mériterait d'être revue. Il n'est pas très valorisant pour les femmes qui sont des personnes qui doivent être respectées, spécialement dans le cadre de ce dossier !

Il y a également de vraies interrogations en matière de pénibilité au travail car nous voyons qu'en 2015, 11 agentes ont cumulé près de 3 000 jours de maladie professionnelle, soit près de 270 jours par agent féminin, et 4 agents ont cumulé environ 490 jours, soit une moyenne de près de 120 jours.

Sur le volet externe, les politiques publiques menées par la Ville de Lyon ont été déclinées dans le plan d'action « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon pour la période 2012-2015 ».

Souvent, Mme l'Adjointe nous vante le nombre de réunions tenus par son conseil de l'égalité femmes-hommes, et je vais faire deux remarques à ce sujet.

D'une part, le nombre ne fait pas forcément la qualité...

D'autre part, nous sommes étonnés...

**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de raison non plus que cela fasse l'inverse...

**Mme de LAVERNEE Inès** : ... .. l'inverse, oui. Enfin, quelque fois le nombre peut s'opposer aussi à la qualité ou cacher une mauvaise qualité. Donc nous sommes étonnés que ce Conseil existe toujours puisqu'il n'a jamais été recréé depuis le début de ce mandat, hors comme tout comité consultatif, celui créé en 2009 s'est légalement éteint en mars 2014.

Ces actions, recensées dans le cadre de ce plan d'action cultivant l'égalité femmes-hommes, offrent un éventail large de mesures visant à promouvoir l'égalité dans plusieurs domaines tels que la formation, la parité dans les instances consultatives, le partage de la parentalité, l'accès aux modes de garde, à la culture, au sport, à la création d'entreprise, la violence faite aux femmes, la lutte contre les discriminations, ces actions sont aussi vues quelque fois de façon un peu caricaturale. Par exemple, se fixer comme objectif d'avoir toujours plus de policiers femmes et de nounous hommes est un peu caricatural et relève d'une vision fondamentaliste du genre.

Je précise d'ailleurs que pour moi, le genre, c'est un néologisme du mot sexe qui veut faire abstraction du corps et de la différence sexuelle.

L'égalité concerne davantage le traitement que le nombre de personnes sur une catégorie de postes comme par exemple, celui des puéricultrices.

De même, s'attaquer au vocabulaire pour « genrer », je préfère dire « sexuer » systématiquement les noms, fera moins avancer la cause de la femme qu'alourdir le travail des secrétaires. Nous croyons qu'il ne faut pas confondre égalité et indifférenciation. L'égalité à atteindre entre les femmes et les hommes est une égalité de droits.

Mais le plus important pour nous est que dans cette liste des mesures proposées, n'apparaît pas une dimension importante de la vie d'une femme et nous le regrettons. Cette dimension, c'est la femme en tant que mère et épouse. La maternité et la conjugalité heureuses ne sont pas à l'honneur dans ce catalogue de mesures, nous le regrettons. Il y aurait pourtant beaucoup à faire dans ce domaine et qui pourrait contribuer de façon efficace au respect mutuel entre les femmes et les hommes et de ce fait, à leur égalité de droit.

Je vous remercie.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, « *la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter à la tribune* ». Vous l'avez compris, avec cette citation d'Olympe de Gouges, figure s'il en est du féminisme, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire abordera la question de l'égalité femmes-hommes en politique.

En citant Olympe de Gouges, en 1791, et avec elle les racines du féminisme, nous tenons à dire aussi et d'abord combien ce combat pour l'égalité femmes-hommes s'inscrit dans la durée. Le féminisme est en effet un combat intemporel. Le droit de vote acquis en 1944, le droit des femmes d'ouvrir un compte en banque sans l'accord de leurs maris en 1965, le droit de dissocier plaisir sexuel et procréation grâce à l'accès à la contraception ainsi qu'à la dépénalisation de l'avortement en 1975, sont pour nous, femmes, autant de victoires essentielles. Mais nous ne sommes pas à l'abri de retours en arrière.

Ainsi, le président de la Région Auvergne Rhône-Alpes n'hésite-t-il pas à remettre en question le dispositif régional « pass contraception prévention ».

Ainsi, a-t-on pu lire aussi des propos particulièrement détestables d'un groupuscule d'extrême droite à propos de Simone Veil lors de son hospitalisation en août dernier, je cite « *bonne nouvelle, la meurtrière Simone Veil a été hospitalisée en état de détresse respiratoire. Enfin, elle touche à sa fin* ». Des propos que la LICRA poursuit en justice pour l'honneur de Simone Veil mais aussi pour notre honneur de françaises et de français.

Si des droits essentiels ont été acquis, nous le voyons, rien n'est jamais définitif et surtout, nous ne sommes pas arrivés au bout du processus, notamment en matière d'égalités réelles, en matière d'égalité salariale. Il reste des inégalités salariales et c'est notamment parce que les femmes n'accèdent pas aux mêmes postes de pouvoir. Les femmes sont désormais présentes, oui, dans tous les secteurs professionnels mais plus on monte en hiérarchie, moins les femmes sont présentes. C'est la loi de la pyramide. Elle concerne aussi la politique avec, à l'Assemblée Nationale, moins de 30 % de femmes. La loi sur la parité est contournée par les partis qui attribuent encore trop souvent les circonscriptions gagnables de préférence à des hommes.

Puisque j'en suis à l'égalité femmes-hommes en politique, je dis qu'il conviendrait que nous montrions ici l'exemple. Monsieur le Maire, trop souvent, vous vous permettez en séance publique des petites remarques sibyllines : « *nous irons ensemble y faire un tour Madame* » pour parler d'un aménagement à venir par exemple, ou bien « *vous irez y faire un tour avec M. Untel* ». Nous reprendrons le BMO, Monsieur le Maire. A plusieurs reprises, ce genre de phrases ont été prononcées dans cette assemblée et nous en sommes toutes témoins. Nous relirons le BMO. A plusieurs reprises.

De même, en séance de Métropole lundi dernier, c'est encore moins loin, la mémoire devrait être présente, vous avez parlé d'un dialogue, je cite « *langoureux* », en répondant à une élue métropolitaine. Alors, ces propos pourraient paraître drôles, de cette légèreté de bon aloi, du « *libertinage incompris* » comme dirait M. Baupin. Mais ces propos sont d'abord tendancieux. Et surtout, ils sont sexistes parce que vous n'avez pas les mêmes avec nos collègues masculins. De même, cette virulence à l'égard, par exemple, de Mme Balas ou de Mme Levy ou de Mme Granjon, a peu d'équivalence et reste avant tout dirigée vis-à-vis de femmes dans votre hémicycle.

Au sexisme et à la virulence, s'ajoute facilement du paternalisme. Vous n'avez pu vous empêcher (je pense que vous vous en rappellerez aussi parce que c'était en début de séance), cette petite phrase pour dire que Mme la Ministre, Mme Najat Vallaud-Belkacem, vous devait une partie de sa réussite politique. Mme Vallaud-Belkacem doit d'abord son parcours politique à elle-même et à son propre talent.

Je peux reprendre aussi votre attitude à mon égard. Plutôt que répondre aux questions de la Maire d'arrondissement que je suis, vous préférez demander à trois de vos adjoints, aujourd'hui même, de dérouler un fil de communication qui commence à être bien rôdé et dont nous ne sommes plus dupes. Ce fil de communication, quel est-il ?

**M. LE MAIRE** : Je vous rappelle que nous faisons de même avec tous les Maires d'arrondissement. Il ne faut pas se « victimiser ».

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie** : Monsieur le Maire, j'ai la parole. Je ne me « victimise » pas. Femme, je serais forcément hystérique. Ce sont des propos que vous avez déjà tenus. Non, je suis simplement encore capable d'indignation politique face à des décisions que vous prenez de manière, le plus souvent, autoritaire et au mépris des droits humains les plus élémentaires.

Femme, je serais forcément manipulatrice, voire menteuse, comme vous l'avez déjà dit en 2013, lors de la mobilisation de parents d'élèves et d'enseignants en faveur d'enfants scolarisés mais sans domicile. Et je note surtout, qu'à aucune de mes questions vous n'avez répondu en début de séance, vous contentant de vous cacher derrière cette accusation de manipulation.



Et puis, femme, je serais forcément politiquement irresponsable. D'ailleurs, c'est à se demander s'il ne faudrait pas revenir sur le droit de vote des femmes acquis en 1944. Femme, je suis forcément irresponsable et d'ailleurs, vous l'avez dit récemment dans le Progrès - à moins que ce soit là aussi le Progrès qui invente- en avançant que si vous me laissiez faire, je tirerais le 1<sup>er</sup> par le bas. En disant cela, vous ne me respectez pas mais vous ne respectez pas non plus les élus du 1<sup>er</sup> qui ont été élus et partagent avec moi les orientations politiques que nous mettons en œuvre sur le 1<sup>er</sup>. Et vous ne respectez pas non plus les habitantes et les habitants qui nous ont réélus et qui m'ont réélue en 2014.

Et puis, vous avez ajouté que vous aviez, je cite « *une forme d'affection pour moi* », ce qui a fait rire beaucoup de monde et après tout, c'est déjà ça. Mais, Monsieur le Maire, j'en terminerai par-là, la femme que je suis sait prendre l'affection là où elle doit être recherchée. La femme que je suis n'a pas besoin de votre affection et ne vous en déplaît, je vous suggère de la garder pour votre épouse, votre famille et vos amis.

Par contre, la femme politique que je suis est en droit d'exiger votre respect et surtout, la Maire d'arrondissement que je suis a le droit d'exiger le respect de la loi républicaine et démocratique dans notre ville.

Cette petite phrase, qui vous fait encore rire, serait sans intérêt si elle ne mettait à jour une forme de machisme et de paternalisme qui sont l'opposé du féminisme.

Femmes, non nous ne sommes pas victimes mais nous sommes actives et vigilantes. Aussi, à l'heure où nous votons cette délibération sur l'égalité femmes-hommes, je demande que soit pris l'engagement ici que ce type de pratiques cesse désormais car ces pratiques sont d'un autre temps et d'un autre âge.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : J'ai entendu plusieurs orateurs parler de « LA femme », dont M. Boudot. Moi, je ne dis jamais « la femme », je dis « les femmes », « les hommes », dans leur grande diversité. C'est extrêmement réducteur de parler de la femme ou de l'homme. C'est la première remarque que je voulais faire.

La deuxième remarque que je voulais faire porte sur cet éternel problème des mots égalité, semblable, similitude. Les femmes demandent l'égalité en droits, l'égalité dans les salaires. Cela ne veut absolument pas dire que l'on considère que les hommes et les femmes sont pareils, ce sont deux notions différentes.

De même que « sexe » et « genre », notions intéressantes sur le plan intellectuel. Le sexe, pour résumer, c'est la différence naturelle entre les femmes et les hommes. Le genre, c'est la différence sociale, construite, entre les femmes et les hommes. Cela permet de réfléchir : il y a des moments où j'utilise le mot « genre » et d'autres moments où j'utilise le mot « sexe ». Par exemple, quand je parle de statistiques, je parle de statistiques sexuées sur le nombre de femmes et d'hommes en France par exemple, et de statistiques genrées quand on regarde leurs métiers répartis de façon très différente.

Sur la qualité des Conseils pour l'Égalité, j'avoue que je trouve les propos de Mme de Lavernée vraiment blessants, c'est le moins qu'on puisse dire : ces Conseils pour l'Égalité femmes-hommes à Lyon, il y en a eu 23 ou 24, je ne me souviens plus, avec des comptes rendus souvent de 13 pages. On a abordé des sujets de fond, extrêmement intéressants. Les partenaires sociaux sont présents, toutes les associations féminines et féministes de Lyon, tous les élu-es de Droite et de Gauche des 9 arrondissements, des universitaires. On a discuté à un certain moment du sujet « Femme et handicap », avec la question des assistants sexuels ; on a discuté de la laïcité, au moment de la loi sur le voile ; on a discuté de la question des femmes et de la pauvreté à Lyon ; on a en vue un prochain sujet sur les femmes et l'emploi. Des associations sont présentées aux autres associations comme le Planning familial, le Centre d'informations des droits des femmes et des familles. Nous faisons un travail de fond, c'est le moins qu'on puisse dire, dans ces Conseils, qui sont ouverts à tout le monde : les comptes rendus sont diffusés de façon très large. Tout le monde ensuite dans les groupes politiques du Conseil municipal peut les lire. Donc j'avoue qu'entendre que la quantité, la qualité sont critiqués, me laisse vraiment rêveuse ! Je trouve que c'est une attaque vraiment de bas niveau, c'est le moins qu'on puisse dire !

Ensuite, il est évident qu'il y a des différences aujourd'hui entre les femmes et les hommes à l'intérieur de la ville et à l'extérieur. La Ville de Lyon ne peut pas tout corriger, mais en même temps, la Ville est engagée dans un vrai investissement, dans de vraies actions qui sont concrètes et qui sont variées. Travail de longue haleine !

Je voudrais maintenant passer la parole à Gérard Claisse, qui est l'Adjoint chargé des Ressources Humaines, parce que je travaille avec lui sur nos RH. Bien sûr, nous avons beaucoup d'actions qui concernent nos salariés, puisque 63 % de nos salariés sont des femmes sur nos 7 300 salariés. Ce chiffre s'explique par le genre justement, c'est-à-dire que beaucoup de métiers de la Ville de Lyon sont des métiers considérés comme féminins : petite enfance, personnes âgées, etc., parce que la société est dans cet état aujourd'hui, on est en 2016, pas en l'an 3000 où l'égalité sera peut-être réalisée !

Donc, je passe la parole à M. Claisse, pour répondre un petit peu sur ce qui a été dit sur les ressources humaines.

**M. CLAISSE Gérard**, Adjoint : Merci Monsieur le Maire, juste des éléments à destination de Mme Tazdait, pour lui dire : « Vous avez cité des écarts de rémunération : faites attention à ne pas induire de ces écarts, des inégalités de rémunération ! » Vous mesurez des écarts de rémunération sur la ville entre hommes et femmes, en moyenne de 19 % ou vous avez dit sur les cadres A en moyenne de 23 %. Ce sont des écarts de rémunération : n'en déduisez pas des inégalités, sinon je vous tiens le raisonnement totalement inverse qui est le suivant. La Ville aujourd'hui embauche dans son personnel, 63 % de femmes : est-ce que vous en induirez pour autant que la Ville est discriminatoire dans l'embauche à destination des hommes ? Sans doute pas !

Donc, il y a un écart qui porte sur la composition du personnel de la Ville ; un écart qui porte sur les rémunérations. Je suis prêt à vous l'expliquer : en gros nous avons des métiers très féminins et des métiers très masculins. Il se trouve que l'histoire veut que nous ayons des métiers dans les filières médico-sociales, qui sont des métiers moyennement payés, qui sont plutôt féminins et dans des filières plus masculines, type technique, qui sont plutôt mieux payés. Le régime indemnitaire joue ; bien sûr, le temps partiel joue, etc...

Et si on veut traduire ces écarts en inégalités de rémunérations, je me tiens à votre disposition. Vous avez un tableau qui vous en donne une idée -c'est le dernier- sur les écarts de rémunération, dans le rapport de situations comparées, qui porte exclusivement sur la filière administrative et vous verrez que les écarts de rémunération dans la filière administrative sur les cadres A, est de 7 %, sur les cadres B, de 3 % et sur les C de plus 0,5 % en faveur des femmes.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je vous demande de me donner acte de la présentation de ce rapport.

---

**2016/2380 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2016, pour un montant total de 29 032 euros** (Direction du Développement Territorial)

(Adopté.)

(Mme Granjon ne prend pas part au vote.)

---

**2016/2414 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 17 500 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé publique** (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline**, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ces subventions à destination d'associations dans le cadre d'actions de santé publique.

Permettez-moi juste de souligner l'implication de la Fédération Française de Cardiologie dans l'organisation en 2017, d'une semaine lyonnaise consacrée aux gestes qui sauvent et je vous invite sans attendre à vous initier au Village Santé ce week-end qui accompagne le Run in Lyon sur la place Bellecour.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

**COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE**

---

**2016/2301 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Yacht Club du Rhône, dans le cadre de l'organisation de la 30<sup>e</sup> édition de la Coupe des Lyons, du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2016** (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Association Yacht Club du Rhône, dans le cadre de l'organisation de la 30<sup>e</sup> édition de la Coupe des Lyons à la Seine-sur-Mer.

Cette association, qui fêtait ses 80 ans l'an dernier, est affiliée à la Fédération française de Voile. Elle met en place des dispositifs, pour faciliter l'exercice des loisirs nautiques sur son site de Saint-Germain au Mont-d'Or, avec un effort tout particulièrement tourné vers l'apprentissage de la voile pour les jeunes Lyonnais. Puisqu'en effet, à l'instar de nos clubs d'aviron situés en amont des rives du 9<sup>e</sup> arrondissement, cette discipline ne peut se dérouler en zone urbaine, ce qui justifie le fait que la pratique des sports nautiques se concentre pour nos clubs, sur le secteur Nord-Ouest de Lyon, à l'approche des Monts d'Or.

Ayant du mal à percevoir ce qui pourrait vous déranger dans cette délibération, au point de prendre des temps de parole, j'ai eu la faiblesse de penser un instant que vous pourriez en fait, la raccrocher à un sujet piscine. Je n'ose imaginer ce grand écart qui serait un peu comme s'inscrire à la régata de la Seyne-sur-Mer, en entrant dans son port en pédalo...

Avis favorable Monsieur le Maire.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, vous nous demandez de subventionner l'Association Yacht Club du Rhône, à hauteur de 1 000 €, dans le cadre de l'organisation d'une compétition. Bien qu'il s'agisse de la Coupe des Lyons, je ne vois pas très bien pourquoi la Ville de Lyon subventionne une association située à Saint-Germain au Mont-d'Or, pour une compétition qui se déroulera, comme l'a rappelé Yann Cucherat, à la Seyne-sur-Mer.

Si une subvention devait être versée, c'est certainement la Métropole de Lyon qui serait la plus compétente. Dans ces conditions, les élus UDI voteront contre cette subvention.

Sans vouloir faire du pédalo dans les piscines, je veux effectivement, au delà de cette délibération, vous interroger Monsieur le Maire, sur l'état des équipements nautiques lyonnais. En effet, début juillet 2016, toutes les piscines lyonnaises étaient officiellement opérationnelles et ouvertes. Le 4 juillet, vous décidez de manière autocratique de fermer la piscine de Gerland. Depuis cette date, les révélations sur l'état de la piscine de Gerland s'enchaînent.

Fin août, votre Adjoint aux Sports annonce que la piscine de Gerland fuit : ce qui est effectivement gênant pour une piscine ! Début septembre, en Conseil d'arrondissement du 7<sup>e</sup>, votre Adjoint à la Sécurité nous annonce qu'à sa prise de fonction, le personnel de la piscine de Gerland lui aurait signalé que la pataugeoire de la piscine était dangereuse, car difficilement accessible et visible, donc difficilement « surveillable » par les maîtres-nageurs. Toujours début septembre, Madame la Maire du 7<sup>e</sup> nous annonce, lors du Conseil d'arrondissement également, que l'électricité de la piscine de Gerland n'est plus aux normes et que le traitement de l'eau est lui aussi hors normes. Vous avouerez que c'est aussi gênant pour une piscine !

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, qu'en tant que père de famille, ces révélations en série m'inquiètent. Était-il dangereux de fréquenter la piscine de Gerland cet été ? Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer si les autres équipements sportifs lyonnais sont eux aussi hors normes, ou cet état de délabrement est-il spécifique à la piscine de Gerland ?

Autre hypothèse : ces révélations sont des artifices de communication, tout au moins des exagérations de communication, pour justifier votre décision de fermeture. Comme le dit le proverbe : « *Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage !* »

Au-delà de ces légitimes questions que se posent les Lyonnais, nous avons bien compris que votre décision de fermeture de la piscine était définitive. Nous dénonçons cependant le manque habituel d'anticipation. Il démontre que sans la mobilisation des élus d'Opposition de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, sans la mobilisation des habitants, vous auriez fermé la piscine, sans solution alternative pour l'avenir.

Depuis, vous avez sorti, en un temps record, le projet d'une nouvelle piscine et nous nous en réjouissons. Cependant, si j'en crois la presse, ainsi que certains élus du 7<sup>e</sup>, vous avez déjà décidé de son emplacement à côté du skate-parc. Vous avez décidé qu'elle serait réalisée dans le cadre d'un partenariat privé/public.

Monsieur le Maire, où est la concertation que vous annonciez début juillet lors de votre conférence de presse ? Cette piscine ne sera livrée, au mieux, que dans deux ou trois ans. Dans l'intervalle, Monsieur le Maire, nous vous demandons, à nouveau, de maintenir la piscine de Gerland ouverte. Il y a là un véritable enjeu social, un enjeu de proximité et un enjeu sportif.

Enfin, nous vous demandons à nouveau également que les tarifs de la future piscine de Gerland soient comparables à ceux pratiqués dans la piscine actuelle. Je vous remercie.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, quelques mots en complément de l'intervention de notre collègue Christophe Geourjon.

Comme lui, nous nous interrogeons sur l'opportunité pour notre Ville, de soutenir une association de Saint-Germain-au-Mont-D'Or, pour une manifestation de pédalo se déroulant à près de 500 kilomètres de notre Ville.

Comme lui, nous arrivons à la conclusion qu'il aurait été plus judicieux de renvoyer cette association vers la Métropole, et voterons donc contre cette délibération.

Concernant la deuxième partie de son intervention, j'ai écouté avec beaucoup d'attention la chronique d'une mort annoncée relative à la piscine de Gerland : fuites d'eau, dangerosité, tous les arguments sont bons pour justifier que notre Ville ne saurait décemment poursuivre plus longtemps l'exploitation de cet équipement.

Cette chronique, Monsieur le Maire, n'est pas sans me rappeler celle qui s'est jouée fin 2013 et qui avait à l'époque conduit à la fermeture de la piscine de Monplaisir : fuites, dangerosité, la suite vous la connaissez... Il n'est cependant pas inutile de la rappeler.

La suite c'est une décision de fermeture au nom de l'intérêt général et de la bonne gestion des deniers publics, puis devant la mobilisation des acteurs associatifs et des habitants, une promesse qui ne coûte rien, de construire une piscine à proximité.

C'est marrant, mais c'est exactement ce qui s'est passé cet été avec Gerland. Suite à la mobilisation des élus de l'Opposition, de plusieurs associations, dont le CIL de Gerland et des habitants, vous sortez du chapeau une promesse, ça ne coûte rien, de construire une nouvelle piscine à proximité.

Il est de mon devoir de terminer mon parallèle et de raconter aujourd'hui la fin de l'histoire qui a vu à Monplaisir votre promesse très vite oubliée et toute promesse de piscine à proximité abandonnée.

Il est de mon devoir de dire que j'ai peur, très peur qu'il en soit demain de même à Gerland.

Il est vrai qu'en matière de piscine, on aurait plus vite fait de faire la liste de vos promesses tenues Monsieur le Maire, que de celles que vous avez oubliées en chemin.

Il y a quelques années, vous estimiez le déficit lyonnais en matière de piscine à 3 000 m<sup>2</sup>. Il doit atteindre aujourd'hui d'après nos calculs 4 000 m<sup>2</sup>. C'est certainement là le résultat de votre ambitieux plan piscine.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je vais un peu expliquer à nos Collègues de l'Opposition comment on essaye de gérer une ville et une métropole.

D'abord, nous pensions chronologiquement qu'il fallait un grand stade de football à Lyon. Et donc, malgré leur opposition répétée pendant une dizaine d'années, nous avons donc construit le grand stade. Je crois qu'aujourd'hui chacun voit bien que c'est une réussite, y compris les plus proches qui s'en désolaient tous les jours, maintenant s'en satisfont largement.

Ensuite, lorsque nous avons ouvert le stade du grand Montoux et donc que l'OL déménageait du côté de Décines, avec ces terrains d'entraînement allant sur Meyzieu, il nous fallait penser à l'avenir du stade de Gerland que nous ne pouvions pas laisser vide, et donc dès le lancement en 2005 de l'idée du stade du grand Montoux, nous avons dit à l'époque que le LOU Rugby viendrait dans le stade de Gerland, ce que nous allons faire et nous aurons l'occasion de voter un certain nombre de dossiers dans les prochains Conseils municipaux.

Dans l'enceinte que nous allons transférer par bail emphytéotique au LOU Rugby, il se trouve qu'effectivement il y a la piscine de Gerland qui aurait nécessité des travaux relativement importants pour la mettre aux normes d'une piscine moderne. Et donc il y avait une interrogation sur le devenir de cette piscine qui existait avant même que nous ayons la certitude que le LOU puisse venir à Gerland.

Alors, nous avons indiqué, Yann Cucherat a indiqué que nous avions l'intention de remplacer cette piscine par une autre piscine, que nous cherchions des partenaires privés pour pouvoir porter ce projet parce qu'aujourd'hui l'état des finances de la ville, si nous ne voulons pas terminer avec un endettement considérable, ne peut supporter un tel projet. Vous avez vu par exemple, ce que coûte la piscine des bords du Rhône et vous voyez que c'est tout à fait considérable.

Nous avons discuté avec le LOU Rugby et nous leur avons dit : « *Est-ce que finalement vous avez besoin de ce morceau de terrain tout de suite ou est-ce que la construction que vous voulez faire, à la fois dans le stade, ce qui va permettre de faire investir 60 millions d'euros au LOU dans ce stade, ne nécessite pas tout de suite la piscine ?* » Après discussion avec le LOU Rugby, on a convenu qu'il n'en avait pas un besoin urgent et donc que nous rouvrions la piscine de Gerland le temps que l'on puisse effectivement monter un autre projet. Evidemment, nous n'entreprendrions pas les travaux considérables que nous avons prévus avant que le LOU Rugby ne décide de venir sur Gerland.

Après, sur l'emplacement, je dirais que tout se discute. Nous cherchons avec Yann Cucherat le meilleur projet possible et il faut trouver un certain nombre de gens qui soit porteur du projet. Nous sommes ouverts à tous et si par hasard un membre de l'Opposition avait dans ses connaissances des gens qui puissent porter ce projet, comme nous acceptons toujours les bonnes idées de l'Opposition, ils seraient les bienvenus s'ils pouvaient nous indiquer une voie.

Voilà donc pour ce dossier.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes UDI et apparentés et les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon ont voté contre.)

**2016/2395 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 34 100 euros**  
(Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

**M. LEVY Charles-Franck**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'accompagner plusieurs associations dans le domaine de la jeunesse et plus particulièrement les mouvements scouts que nous accompagnons maintenant depuis plus de 10 ans.

Il s'agit notamment des éclaireurs et éclaireuses de France, des éclaireurs et éclaireuses israélites et un certain nombre d'autres associations dans le domaine de la jeunesse comme « Unicité Rhône-Alpes » ou le « festival hip-hop Lyon ».

A noter, pour revenir sur les actions des scouts, qu'ils sont particulièrement actifs sur notre ville comme en témoigne le rassemblement over Waid d'août dernier qui a rassemblé plus de 600 jeunes d'obédience complètement différente et de courant de pensée également distinct et notre ville accompagne ces mouvements depuis maintenant plus de 10 ans sans le moindre souci. Je vous remercie.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Conformément au vote des élu(e)s Lyon Citoyenne et Solidaire en Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement, conformément aussi à notre vote l'an dernier en Conseil municipal, nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. le MAIRE** : Merci bien. Sans apparaître trop sexiste, je voudrais rappeler, je l'avais déjà fait ici, la phrase d'Aristide Briand lorsqu'il présentait la loi de 1905 où il indiquait : « *il fallait que la séparation ne donna pas le signal de lutte confessionnelle, il fallait que la loi se montra respectueuse de toutes les croyances et leur laissa la faculté de s'exprimer librement.* » La pensée d'Aristide Briand est toujours la nôtre.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu. M. Boudot a voté contre.)

**2016/2302 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 4 500 euros à l'Association Lyon Hockey Club pour l'organisation de son stage d'été 2016-2017** (Direction des Sports)

(Adopté.)

**2016/2303 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 7 500 euros au Pôle France Lyon de Gymnastique pour l'organisation d'un stage d'été** (Direction des Sports)

(Adopté.)

**2016/2304 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité** (Direction des Sports)

(Adopté.)

**2016/2375 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros au Comité Départemental Olympique et sportif pour l'organisation de «Faites du sport Handi», le 27 août 2016 sur la place Bellecour dans le 2<sup>e</sup> arrondissement - Approbation d'une convention mixte** (Direction des Evénements et Animation)

(Adopté.)

**2016/2406 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association «Lyon Ultra Run» pour l'organisation de la 3<sup>e</sup> édition de «Lyon Urban Trail by night», le 5 novembre 2016** (Direction des Evénements et Animation)

(Adopté.)

**2016/2408 - Attribution d'une subvention d'équipement de 8 500 euros à la SASP LHC Les Lions pour la réalisation de nouvelles loges à la patinoire Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup> - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens** (Direction des Sports)

(Adopté.)

**2016/2396 - Attribution de subventions pour un montant total de 36 200 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales** (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

**M. LEVY Charles-Franck**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'accompagner plusieurs structures associatives dans le domaine de l'engagement et du bénévolat. A noter particulièrement l'action menée par « les petits frères des pauvres » qui s'appelle « tous unis, tous solidaires » dont vous avez fait écho récemment et dont plusieurs articles parlent encore aujourd'hui dans presse et qui vise à accompagner les associations dans notre ville dans la recherche de bénévoles. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je veux souligner combien nous portons cet effort de solidarité dans la ville.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

**COMMISSION RESSOURCES HUMAINES**

**2016/2350 - Approbation et autorisation de signature de cinq conventions financières de reprise de Compte Epargne Temps** (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour cette autorisation de signature de 5 conventions financières de reprise de Compte Epargne Temps.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire, chers Collègues, alors vous êtes passé maître dans l'art de ne pas répondre aux questions que vous nous posons, mais nous, ici, avec Stéphane Guillard et avec l'ensemble du Groupe, nous ne renonçons pas à vous les poser tant que

nous n'aurons pas de réponse, et ce malgré vos remarques souvent ironiques, voire méprisantes, comme tout à l'heure, et déplacées et parfois même machistes, je suis d'accord avec Mme Perrin-Gilbert sur ce sujet. Mais les hommes en prennent aussi pour leur grade avec vous. Donc, il n'y a pas que les femmes.

**M. LE MAIRE** : Ah bon !

**Mme BALAS Laurence** : Revenons au sujet. Mais quand même nous avons droit à un traitement spécial.

**M. LE MAIRE** : Je parle de la même façon aux uns et aux autres !

**Mme BALAS Laurence** : Pas tout à fait quand même.

Je voulais vous parler Monsieur le Maire, puisque nous parlons du Compte Epargne temps, dispositif qui a été créé par la loi des 35 heures, de la durée du travail à la Ville de Lyon. C'est une question que je vous ai déjà posée. Elle est très simple Monsieur le Maire. Quand allez-vous appliquer, Monsieur le Maire, les dispositions légales sur les 35 heures pour les agents de la Ville de Lyon ?

Les fonctionnaires de la Ville de Lyon à temps complet travaillent moins que la loi ne l'exige. 1 560 h 30 soit environ 46 h de moins que la durée légale du travail. Ce qui coûte à la collectivité environ 8,5 millions d'euros par an et l'équivalent de 200 emplois.

La masse salariale, je le rappelle ici, représente plus de 58 % des dépenses de la Ville, c'est donc un sujet très important.

Un certain nombre de collectivités se sont engagées sur le chemin des véritables 35 h, c'est quand même paradoxal qu'on doive dire cela, comme Bruno Retailleau en Pays de Loire ou Jean-François Fountaine à la Rochelle, il y a aussi des élus de Gauche qui travaillent dans ce sens.

Cette évolution est indispensable aujourd'hui, à la fois dans un souci d'équité avec le secteur privé et surtout de bonne gestion des deniers publics alors que nous parlons de recherche d'économie et de priorisation de dépenses.

Nous attendons cette fois-ci une réponse claire, sinon nous vous reposerons la question.

**M. LE MAIRE** : Il est tout à fait exact que le temps de travail légal est de 1 607 heures et à la Ville de Lyon nous en faisons 1 586, on en fait maintenant 1 607 à la Métropole, car on a profité de sa création pour se remettre « dans les clous ». Nous pouvons donc avancer.

Mais je rappelle que si à Lyon, nous sommes à 1 586 heures, notre ami Jean-Claude Gaudin est à 1 567, que Mme Jouassin est à 1 552. Donc, vous voyez Madame Balas que tout n'est pas si facile que cela et que l'on peut être un Républicain endurci et en même temps avancer avec une certaine lenteur.

Il y a un proverbe latin et grec qui dit : « *Hâtes toi lentement* ».

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

---

#### 2016/2420 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce tableau des effectifs.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, une petite intervention pour une explication de vote.

Nous nous abstenons sur cette délibération, car nous sommes contre l'armement de la police municipale. Nous restons convaincus qu'il faut séparer le rôle de la police nationale qui est armée, de celui de la police municipale qui devrait pouvoir travailler à la prévention et au dialogue.

Toutefois, comme vous avez décidé d'armer notre police municipale, nous ne nous opposerons pas au fait que les agents soient correctement formés à cela, d'où notre abstention.

**M. LE MAIRE** : Je ne dirai rien, sous peine de...

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire et M. Tête se sont abstenus.)

(La séance est levée à 19h50.)

---

#### ABONNEMENTS

Les abonnements ne peuvent être consentis que pour une durée d'un an. Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (Direction des Assemblées et partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Ils sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

#### PRIX DE L'ABONNEMENT

(Pour l'Étranger, le port en sus). Abonnement unique : Un an : 37 €, à établir à l'ordre de Trésor public et à adresser à la Direction des Assemblées, Hôtel de Ville, 1, place de la Comédie - 69205 Lyon Cedex 01.

Toutes les communications doivent être adressées à M<sup>me</sup> le Directeur - Direction des Assemblées, à l'Hôtel de Ville. Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

---

**(La reproduction des articles et des photographies ou graphismes des pages de couverture est rigoureusement interdite.)**